

DE LA REPUBLIQUE des Turcs : & la ou l'occasion s'offrera, des meurs & loy de tous Muhamediſtes,

Par

GUILLAUME POSTEL Coſmopolite.



A POITIERS

Par Enguibert de Marnef.

Auec Priuilege du Roy.

M. D. LX.

PAR priuilege du Roy, donné a Enguilbert de Marnef, est permis d'Imprimer & uendre les presens liures intitulés, De la Republique des Turcs, & des meurs & loy de tous autres Muhamediques. Histoire & consideration de l'origine des Tartares, Persiens, Arabes, Turcs & tous aultres Ismaelites. Des Orieutales Histoires, ou est exposée la condition, puissance & reuenu de l'empire Turquesque. Le tout escrit par Guillaume Postel Cosmopolite. & defenses â tous de non en vendre ni imprimer autres que ceus imprimés par ledit de Marnef, iusques au temps de cinq ans, a compter du temps qu'ils seront parachenés d'Imprimer: soubs les peines contenues par lettres sur ce faittes, données a Escoan, le septieme de Mars 1547. Par le Roy, Maistre Francois de Connan, maistre des requestes de l'hostel présent: signées Coëfier: & séeles du grand séel sur simple queue.

Acheués d'Imprimer le 9. Decembre 1559.

Au Roydauphin.

CEVS qui par leur ſapience ont gagné, entre les autres mortels authorité, peu moins que diuine, nous ont laiſſé par eſcrit, Syre, qu'alors vrayement l'eſtat de ce monde ſera heureus, Quant il ſera commandé ou par Prince en vraye ſapience fondé & excellent, ou qui deſire & fait ſon effort de tant la pouuoir acquerir, que ſelon icelle puiſſe ſon peuple regir. Laquelle authorité, encores que de Socrates ne de Platon n'euſt eſté proferée, eſt tant conforme a la raiſon, qu'il faut neceſſairement qu'elle ſoit tenue pour Diuine, & non pour Humaine ſeulement. D'autant que puis qu'il eſt du tout impoßible qu'homme du monde, en choſe ſi facile & baſſe ſoit elle, puiße aucunement vſer de ſa puiſſance, s'il n'a Sçauoir, ou Sapience & Beneuolence, ou affection eſgale a icelle: combien deuons nous penſer qu'il eſt plus impoßible de regir vn peuple equitablement (qui eſt la choſe, comme la plus noble, außi la plus difficile du monde) ſans auoir la Sapience, Sçauoir ou Prudence, & la Beneuolence, non ſeulement eſgalle, mais s'il eſtoit poßible beaucoup ſuperieure a telle Puiſſance. Et tant eſt vraye laditte authorité, qu'il eſt impoßible que Dieu le createur meſme, aye voulu créer, ou iuſques icy gouuerner le monde, ſi a ſa Puiſſance infinie il n'euſt eu Sapience infinie, & Beneuolence infinie pour indiuiſible compagnie, en vne ſeule Eſſence ou nature Diuine. Eſtant donc reſolu que la Sapience vniuerſellement, en toutes les bonnes & ordõnées actions tant Diuines comme Humaines, eſt le moyen par lequel deuement gardé, toutes choſes viẽnent a perfection: & ſans lequel moyen bien & deuement gardé, toutes choſes vont en ruine & confuſion, il faut iuger que c'eſt la choſe la plus Honnorable, Plaiſante, Vtile & Neceſſaire du monde, a quelconque perſonne que ce ſoit, & principalemẽt aus Princes & gens qui pour autruy ont a reſpondre, d'auoir ou de s'efforcer d'acquerir parfaittement cette ſapience. Pour autant donc, Syre, que vous eſtes n'ay ſoubs telle felicité, que par voſtre Droit de primogeniture ou d'aiſneſſe,

deués commander au peuple, & le plus antique & le plus obedient a son Prince qui soit au monde: Ie, combiẽ que sous fait de Gaulois, Cosmopolite, ayant cure & soing esgualement de tout le Monde, ne me pense pouuoir faire chose plus aggreable a Dieu, ne plus vtile ou profitable a nous, comme futur Empereur de mon pais, que d'ayder en toutes les sortes que ie pourray, a vous rendre facile la sapience, de la connoissance & vray vsage de laquelle vous aués necessairement affaire, pour le gouuernement a vous destiné. Combien donc que le Treschrestien Roy Henry II. vostre pere, pour se monstrer vrayement plus par vray amour & par esprit (s'il feust possible) vostre pere que selon l'ordre ou condition du corps aus bõs & mauuais commune, vous aye en la choisie & eslite de Monsieur vostre instituteur M. Pierre Danés, monstré qu'il vous desire estre le plus excellent en sapience, qui oncques fut au monde: car il vous a recommandé au plus excellent homme, soit en vertu, soit en sçauoir, qu'il aye peu trouuer en son siecle, autrement de gents seulement lettrés trop abondant. Tellemẽt que le Roy Henry vostre pere, vous a plus donné en Danesius, que iadis ne fist Philippe Macedon en Aristote a son filz Alexandre: neantmoins pource que ledit Danesius mien præcepteur & amy, vous peut de toute la sapience des choses par le passé escrites, soient aus autheurs Grecs, soient aus autheurs Latins contenues, & soient aus vulgaires langues comprises suffisamment enseigner, & parce que l'experience des choses presentes souuent ayde ou esmeut plus, que ne fait des anciennes, & pour autant que les Princes ne peuuent ainsi que personnes priuées aller voir en diuers regnes ladite experience, & vraye maistresse des choses certaines a eus plus qu'a nul autre necessaires, i'ay reduit cet estat du Prince Turc, & de sa Court, Empire & Reuenu, en la plus grande breueté, facilité, & simplicité de parler & d'escrire que i'ay peu: a celle fin que par cette experience de l'histoire Orientale (par moy considerée au long, & souuent auant que l'auoir escritte) vous receués les fruicts de sapience qui s'ensuyuent: Premierement affin que vous receués en ma diligence le tesmoignage d'vn de vos treshumbles seruiteurs, autant prest a vous seruir, & voir vne fois du

Diuin honneur general protecteur, & de tout ce monde Seigneur, autant que iamais en tout le mõde bien affectioné a son Prince fut seruiteur, sans excepter Zopyrus Persien. Secondement a celle fin que voyant l'histoire, & l'image du plus grand estat & Prince de l'Orient, puissés, ou en blasmant & fuyant ses vices, ou en louãt et imitant ses vertus (car les choses nouuelles, & qui sont encor en estre, mouuẽt plus que les passées) vous rendrés si digne & parfait, que vrayement vous soyés iugé tresdigne de posseder les biens, pais & estats desquels, ou par plus grand vice, ou par moindre vertu non seulement les Turcs, mais tous le Princes de ce monde, se rendent indignes possesseurs. La tierce cause est, affin que vous deuement, & par le menu informé, puissiés non seulement comme Treschrestien Prince, mais comme priué & particulier Capitaine ou Souldart, tirer & faire vtilité des choses de vostre plus grand ennemy, quant a la religion, & de tout ce que congnoistrés vtile auec vostre authorité rendre vos subgets & bien affectionnés capables. Vray est que la premiere cause, qui est de l'honneur & amour Diuin & du vostre, est la principale auec la quarte, laquelle a cette heure diray, combien que bien a plain l'aye touchée en la cause de la premiere partie, ou consideration de cette histoire. Il me semble que ce ne peut estre sans diuin motif, & que Madame Margarite de bonne memoire Royne de Nauarre vostre tante, ayant esté ça bas subget plus digne du Ciel que de la Terre, & esprit plus haut que celluy des humains, & quelque autre bon Escriuain François en diuers lieus d'vn mesme accord vous ayent accommodé a vostre Natiuité les Vers de la Sybille, escriuant le Siecle doré, iadis par Virgile des liures Sybillins tournés, desirant ledit eage ou Siecle doré venir par vous en son estre, & parce qu'il me semble que c'est le Diuin esprit qui les a meus a chanter cecy de vous, ie pense que vous (en vous ou en nostre dignité de primogeniture, cela est certain) serés cestuylà, auquel vrayement estant donnée la raisonnable & eternelle victoire des cœurs, sera de besoing mettre enuers tous les peuples du monde les armes de rayson & de force en auant, contre les rebelles a icelle raison. Pour autant donc qu'on ne peut, venant a l'effet de la concorde du

monde(pour la paix vniuerselle,duquel ie me nomme Cosmopolite, desirant le voir accordé,sous la Couronne de France)aucunement parler par raison auec l'ennemy, sans connoistre tout son estat comme luy,& que la plus grande puissance soit en Religion,soit en Armes, qui onc fut, est l'Ismaelique, & qu'entre les Ismaelites c'est la Turquesque, ie vous en donne ici la congnoissance. Ayant donc donné au second de la concorde du monde (ainsi comme au premier & au tiers) les moyens comment par raison Naturelle nous monstrerons estre faus ce est qui contraire a la Religion Chrestienne, & principalement l'Alcoran ou loy Ismaelique, ce qui appartient au Magistrat sacré & facultés Treschrestiennes plus qu'aus autres,& demonstré aus raisons de la Monarchie comment le droit d'icelle Monarchie appartient aus Roys par les peuples Gauloys esleus,ce qui est pour informer le Roy,Noblesse & Iustice,il ne me reste chose plus a propos que de vous monstrer par exacte description, qu'elles forces a vostre plus apparent ennemy, affin que les congnoissant,vous preparés a les debiliter. C'est donc ici le sommaire de ma resolution. Estant de necessité que toutes opinions contraires a l'eternelle verité de l'Euangile,soient auec la raison destruittes,& que laditte verité eternelle soit receüe par tout le monde:affin que Dieu & celluy qu'il a enuoyé IESVS CHRIST soit non seulement creu, mais auec raison conneu. Et est necessayre que le Prince du peuple qui a le premier & seul droit a la Monarchie, soit cestuy là qui aydé de toute puissance, sapience, & beneuolence humaine,procure en tout le monde que cette verité soit receue,& principalement entre ceus qui plus l'ont ignorée ou impugnée. Autrement iamais ny aura paix au monde, pour laquelle toutesfois y mettre soubs l'aisné d'icelluy, Dieu créa tout ledit Monde. Affin donc de rendre vrayement heureus & vostre peuple Françoys,& apres luy tout le monde,Syre,efforcés vous de vous enrichir de sapience, & principalement de celle qui est par l'histoire acquise (car l'histoire est le miroir de la vie humaine)a celle fin que comme soubs la Couronne de France y a droit de puissance a toutes celles du reste du monde superieure,il y aye aussi Sapience & Bonté a telle puissance esgale. Par laditte Sapien-

ce vous acquerrés la connoissance de voir & sçauoir comment vne Barbarie de vray pouuoir, sçauoir, & bon vouloir destituée, a subiugué quasi tout le monde, & principalement la force Turquesque, a conquesté depuis deus cens ans seulement, le grand pais qu'elle tient, gardant Sobrieté, Patience, & Obedience, ou pour dire en vn mot Discipline militaire. Ne sera il donques plus facile aus Treschrestiens d'icelle subiaguer, auec les mesmes armes peu a peu en la Gaule restituées, ayant auec droit & raison pouuoir, sçauoir & vouloir tresparfait? A celle fin qu'en vostre eage soit planté le desir de paruenir a telle entreprise, ou sous la Royale maiesté du Roy vostre pere, ou de vous mesmes. Ie vous ay voulu dedier ce present escrit, lequel combien qu'il soit simplement composé, si vous l'estimés autant que ie desire vous faire seruice, & que i'ay grand desir de voir l'honneur diuin par vous au monde reparé, ie suis seur que pour trescher l'accepterés de

Vostre treshumble suget

GVILLAVME POSTEL.

Enguilbert de Marnef Imprimeur au Lecteur Salut.

IE t'ay bien voulu aduertir (ami Lecteur) qu'il y a quelque temps que Maistre Guillaume Postel m'enuoya vn discours De l'origine, loy & coustume des Tartares, Persiens, Arabes, & Turcs, auec l'histoire des choses qui se sont passées entr'eus en paix & guerre: & a diuisé son œuure en trois parties. La premiere desquelles il la dediée au Roy Treschrestien, qui lors estoit Roy Dauphin, & fils aysné de feu de tresexcellente memoire le Treschrestien Roy Henry. Et la tierce partie il la dediée a Monseigneur le Cardinal Lorraine, comme celuy qui est le Mecenas & principal fauteur des gens de scauoir, qui s'estudient d'illustrer, & ennoblir nostre France par leurs œuures. Or depuis, ou pource qu'il n'auoit tel succés de ses labeurs qu'il desiroit, ou pour quelque autre occasion, il s'est retiré en telle part dont ie n'ay peu auoir nouuelle de luy, me laissant neantmoins auparauant son partement, ce present liure, qui contient le fruit de tant de trauaus & & peines, de tant de uoyages, si grands & loingtains, & grandes despenses qu'il a faittes pour paruenir a la connoissance des choses qui y sont comprises. Et pource qu'il a laissé la seconde partie sans pairrain, ie me suis aduisé de te la dedier, & te prie la receuoir en bonne part, & fauoriser le present, comme ie desire employer mon esprit, peine, trauail, & despense, pour te faire uoir chose qui t'apporte plaisir, & dont tu puisse tirer profit & contentement.

De la Republicque des

TVRCS: ET LA OV L'OCCASION *s'offrera, des meurs et Loy de tous Muhumedistes en bref.*

POVRTANT que je voy quelques vns ja auoir traitté cet argument, il me sembleroit superflu escriuant, ne pouuoir autre chose faire que les imiter: pource que tous ceus qui ont escrit, parlent seulement, & le plussouuent par liures ou incongnus, ou aus aduersaires reprouués, de choses odieuses, & de vices, sans aucune memoire de vertu : ce qui en nul peuple vniuersellement, tant Barbare soit il, ne peut estre. Parquoy il faut que le docte escriuain, en l'ennemy, auec les vices escriue au moins quelque vertu ou son image, affin d'exciter tous mortels a prendre quelque fruict d'imitation: aus ja vertueus, de perseuerer en vertu, jusques aus meschants approuuée : aus vicieus donner cueur pour le moins de les ensuiuir en vertu. Pour euiter donc blasme, veus iceus surmontant, si je puis en quelque endroit, apres bonne & diligente inquisition non seulement de vices, parler: mais generalemēt les vices & vertus attaindre, pour deus raisons, qui a mon jugement en tous bons traitteurs de cette & telle matiere, se doiuent requerir. La premiere est, affin que les aduersaires cognoissent nostre equité d'es-

crire,& que nous ne prenons les choses comme juges affectés,mais a la verité,sans rien dissimuler : & ainsi aïant de nous l'asseurance, par le moyen d'integrité (car a grand' pene parties suspeçonnées sans moien de connue verité, font jamais bon accord) nous jugent, estre dignes d'auoir le pareil d'eus, en referant de nous & noz meurs (desquelles entr'eus ne jugent autrement que nous faisons d'eus) la mesme verité qu'ils cõnoistront enuers nous auoir lieu. L'autre cause, est affin que toutes personnes auec la delectation connue en l'histoire, qui est la verité & congnoissance,trouuent,comme dessus ay dit,& terreur de vices,& perseuerãce,auec imitation de vertu. I'escriray donc premier du mariage,communement obserué entre tous Muhamedistes : pourtant que ce sera l'occasiõ de parler de la principale partie de cette vie,& aussi pource qu'il est commancement a l'enfant: duquel pour le paindre jusque a la mort,escriray ensuiuant la plus cõmune & des riches vsitée nourriture (car par tout le monde cela est vrai, POVRETE' ET NECESSITE' SONT SEVRS, dont l'une ne l'autre n'a loy. Apres ces particulieres descriptions, nous dirons des choses publiques : & pour le premier parlerons de la loy,& des ceremonies,& autres choses qu'ils ont entre Dieu & les hommes. Puis s'ensuiura le droit des hommes auec les hommes d'vne diuerse & mesme loy, asçauoir de Iustice. Et en apres l'origine tant des Turcs que d'autres de cette loy, suyuant la maison du Prince, a sçauoir comme il est traitté chés luy,& a quoy il passe son temps,en

temps de Paix. Apres s'ensuyura la Guerre & les estats, & gouuernement du Roiaume. Au dernier lieu parlerons du grand païs qu'auiourd'huy tient cette loy, principalement ce qu'en a le Turc. Mais deuant que rien commancer, je veus prier & supplier a tout lecteur qui lira ce present liure, qu'il y vienne nud de toutes affections, faignant comme vn homme neutre, de ne congnoistre personne des deus parties, en proposant a luy mesme ce cas : a sçauoir s'il seroit equitable de croire a quelque estranger, comme cela soit certain & vulgaire qu'aucuns mesmes des Chrestiens, viuent communement aussi mal, comme ils ont bonne & parfaitte loy, raportant auoir esté mal traitté d'aucuns de quelque contrée, qu'vniuerselement tous fussent tels en tel païs. Il me semble qu'il seroit fort inique Iuge, qui ainsi condamneroit le tout pour partie : voiant encor' communement en ce monde, que la pire est la plus grande, plus forte & plus commune, & que le mal est de si trespres joint, & quasi encouplé auec le bien, qu'a grand peine, sans grande prerogatiue du souuerain bien, les plus parfaits, par naturelle & bonne instruction, aidée de pareille inclination, en peuuent congnoistre la juste difference: & apres auoir pensé audit cas, alors lise jusques a la fin, auant qu'assoir aucun jugement, lequel je ne doubte receuoir d'vn chacũ equitable Lecteur.

De la mode et cerimonies que les Turcs, et autres Muhamedistes, vsent à se marier : et qui se peut marier entr'eus.

Qui se peut marier.

IL n'ya nul entr'eus qui soit exclus, s'il ne veut, de se marier & pouuoir espouser vne femme, telle qu'il luy plaist, soit Prestre, clerc, ou autre: sinon que communement les nommés Religieus ou Fous en sont exempts: non par aucune contrainte, mais volontairement: que s'il leur en venoit volonté comme aus autres, il n'est a personne deffendu : car il n'y a point là de lien aus choses que nature donne & oste seule. Reste que quant quelquùn change ainsi estat, il en est moins prisé par le populaire, qui aime autant les choses exterieures comme cil de deça. Mais pource que du nombre des femmes il y en a grosse difference, non entr'eus, car par la loy il est arbitraire, mais entre les escriuains de deça: pour mõstrer la verité & oster d'erreur ceus qui sont en fausse opiniõ, premieremẽt je diray : la plus part des escriuains dit que les populaires & riches peuuent espouser ou auoir douze Femmes, & tant d'esclaues ou captiues qu'ils veulent ou peuuẽt entretenir & nourrir: & les Princes, des Femmes septãte: des Serues tant qu'ils veulent: les autres quatre ou six Femmes: ce qui est en partie faus, pource que tous escriuẽt nombre certain pour incertain. Quant est du nombre de douze, ils l'ont prins d'un lieu mal entendu au liure des Traditions, là ou il ne dit pas qu'un homme assés empesché d'une, prenne douze Femmes.

Liure des traditions

mes: mais pour desprifer les Femmes dit, que la douzaine ne vaut pas vn seul homme : ce qui rend merueilleusement sugettes lesdittes Femmes. Quant est au nombre des Esclaues & Femmes, Muhamed dit en l'Alcoran, qu'on en achette & prenne tant qu'on veut & peut nourrir, & que c'est la possessiō de l'homme achettée de son argent, & qu'il en peut faire a son plaisir. Des autres nombres, comme de quatre, six, dix selon ce que chascun en a vû a quelqu'vn, ou ouï dire en quelque lieu, il en a escrit nombre particulier pour general: Cela est vray qu'il y en a tel, selon le pouuoir, qui peut auoir espousé en diuers lieus plusieurs femmes, ou sans espouser en tient diuerses en diuers lieus: principalement si c'est quelque marchant, qui ait trafsique en diuers païs, ou quelque Capitaine absent: mais toutesfois cela est le plus commun & general, que chascun en ait vne seulement espousée en vn lieu. Et pource qu'il est deffendu en leur loy, de toucher a Femme qui est grosse, depuis qu'on s'en apperçoit, jusque a tant qu'elle soit deliurée, de peur qu'elle ne print double charge, & greuast nature, il est permis l'vsage des diuerses Esclaues, soit qu'elles soient auec la Femme, ou a part. Mais qui autrement, au sceu des parens de la premiere espousée, seroit connu en auoir publiquemēt en vne mesme maison, ne luy seroit permis: ou pour le moins seroit reputé par les parens de sa premiere, tel qu'en France les mauuais & adulteres Maris. Les Princes & fort riches gens, qui ont raison pour leur plaisir, pour l'accompagnement du seigneur qui leur rend tout homme suget, ne sont

Sugettion des Femmes en Turquie.

Femme grosse.

soubmis a cette loy, de diuers lieus. Dont les aucuns, a la mesure de leur argent, achettent & donnent Femmes à leur plaisir, car ils n'ont parens de par leur Femme, qui leur peust ou osast contredire: pource que lesdittes Femmes sont ou de plus pauures maisons que luy, ou par dons, ou par menaces, ou beauté siennes, ou qu'il les achette, dont de la multitude, encor' qu'elle soit ensemble, reproche ne luy peut venir. Les Princes ou gouuerneurs de Court ou de païs, en ont quarante, cinquante, autant du plus que du moins, toutes en vn enclos comme vn monastere, chascune a sa part & chambres gardées par Eunuques ou Gardecouches, si bien hors des dangers de malfaire, qu'il ne les faut de rien douter. Iceus gardent sur la vie qu'il n'y ait homme du monde qui y voise, ou les regarde seulement, fors le seigneur a qui elles sont. Le Prince Turc en a en diuers Parcs ou Serrails grandes multitudes, & principalement en vn Serrail de Constantinople, qui est au meilleu de la ville, là ou a mon partir y en auoit plus de trois cens, & ne demeure guere ce nombre en equalité, qu'il ne croisse ou diminue. Croisse pour les continuelles guerres qu'ils ont, là ou toutes les plus belles dames du monde sont portées au Prince pour present: de la condition desquelles je diray apres, quãt je parleray de la nourriture tant des Enfans que d'Esclaues: Et diminuẽt, pource que depuis que le Prince sans en auoir eu enfant les a connues, & qu'elles ont assés aprins de broderie, & autres ouurages dignes d'vne Princesse ou grand dame, on les donne en mariage a Esclaues du Prince, quant

Des femmes des Princes.

Eunuques.

Des femmes du Turc.

on le met en dignité & gouuerneurs de quelque païs ou frontiere. Des Esclaues Chrestiennes (car Turcs ne Perses ne se vendent point l'vn l'autre, comme font les Mores) vous en trouués là a vendre comme des moutons au marché, tous les jours: & les anciens Turcs de la Natolie les souloient acheter le temps passé, non seulement pour les conuertir à leur Loy & en vser, mais pour les marier auec Esclaues, pour leur seruir de proletaires a faire des enfans pour leur patrõ. Mais au jourd'huy, pourtant qu'ils n'ont que trop de peuple, il ne les marient plus sinon auec soy, & quant elles sont regniées. Voila de la multitude arbitraire des femmes: combiẽ qu'en vn lieu en l'Alcoran il dit, D'en auoir trois ou quatre qu'il est bon, qui plus n'en veut. Maintenant il faut parler de la mode d'espouser. Esclaues Chrestiennes.

Donc vn jeune homme, ou autre de quelque aage soit cõnu par les mesmes moiens qu'on vse ici: comme par voisiné, parenté, richesse, vertu, bruit ou endicté, s'il est de loing, & autres telles occasions a ce acoustumées, non de moindre aage que de x x ou x x v ans, (les riches & ceus qui sont de la maison d'Ottoman ne sont subiets a telles lois) apres auoir parlé auec les parents d'elle, ou de par les siens, ou de par les autres, va voir vne fois la fille ou femme dont est question, & regarder s'elle est belle, forte, seine : comme ils font en Italie, principallemẽt aus nobles dames de Venize: car & en Italie & en Turquie, quant a garder & regarder les femmes & jeunes filles, ont vne mesme coustume, qui ne me semble trop mauuaise. C'est que communement elles ne parlent librement, ou En quelle maniere se voyẽ ceus qui se marient. Cõme ils gardent filles & femmes en Italie & Turquie, aus grosses maisons.

conuersent auec autre homme que leur Pere, Frere, ou proche parent, deuant qu'a leur Mari, ou cil quiles demande: & en leur jeunesse vont peu ou point al'Eglise qu'on puisse voir, sinon aus hautes festes, & ce la face voilée, principalement si elles sont de quelque maison d'estat & mediocre: car extremes choses semblent a vertu repugnãtes. Ledit personnage aiant veu celle qu'on luy presente, ou qu'il demande pour parti, si elle lui plaist, il conuient auec les parens de ce qu'il lui veut bailler: & faut qu'il luy asigne douaire, ou qu'il promette, s'il est personne paiable: par telle condition que s'il auient qu'elle, par quelque malle versation soit repudiée, elle le sera sans luy bailler aucun douaire, autre que ce qu'elle auoit apporté de sa maison. Mais si par faute de luy elle se depart, il sera contraint luy bailler le promis douaire, & les biens apportés, sinon qu'en commun vsage fussent despendus ou qu'autrement par contract en fust ordonné. Mais le repudier en ferme mariage, n'est aucunement permis, sans connoissance du Iuge, ou Cadi, ou Soubaci.

De la condition & du mariage, & du douaire.

De repudier.

Du mariage pour vn temps qui se nomme Izebin, & est mariage a plaisir.

I'ay dessus dit, en ferme mariage, quel est celuy qui s'obserue pour le plus cõmun, & par l'intention commune de leur vsage, a la difference d'vn autre qui est mariage fait a plaisir ou conditionné, & ne s'appelle pas communement mariage, mais *kebin* ou douaire, duquel la cõdition est telle: Que celuy qui est pour le plussouuent estranger, & durant qu'il est en estrange païs, ou qu'il luy plaist, fait vne paction auec quelque dame qui ne peut estre que femme de parti. Qu'il luy donnera toutes les fois qu'il la voudra laisser, tãt,

ou tant: comme quatre mille, cinq mille, ſept, huit, deus cents aſpres, autant du plus que du moins: chacũ aſpre vaut enuiron vn carolus, mille aſpres x x ducats, &c. Et ce pendant qu'il vſera d'elle, l'entretiendra a ſes deſpens. Elle ne ſera en rien tenue a luy, fors a l'vſage du corps. S'elle luy fait quelque preſent de linge ou broderie, il le faut recompenſer au double. Elle baille l'vſage de ſa maiſon, ou d'vne neutre : & quant il plaiſt au concubinaire, il s'en deffait : & quitte comme deuant. S'il y a enfans, il les nourriſt. Cette maniere de laiſſer ne s'appelle pas repudier, car ce n'eſt pas mariage, mais *kebin*. De cette ſorte de marier vſent tous meſchans eſtrãgers, verſants auec les Turcs auec ſophiſterie, car les Iuges Cadis ou Soubacis, ont prohibition de ne permettre ledit kebin principallement entre Chreſtiens, ſinon en forme & auec ſerment ou ſacrement de mariage: & les font ainſi jurer: Toy vn tel, tu promets ſur la foy de Dieu, & ta loy, prendre telle pour femme & eſpouſe, ſelon que ton Dieu, ta loy & couſtume te commande, & luy faire autant de douaire. aïant reſpondu ouï: il fait le meſme jurer a la dame. & puis la foy durera tant qu'elle pourra. Ceux qui ont peur de faire ce ſerment, lequel je ne doute obliger a perpetuité, le font faire a quelques fauſ ſaires, qui ont emprunté leurs noms : mais tout reuient a vng. Cela fait faire vn ſtatut que les Cadis par delà ont en auſsi bonne practicque, comme les mauuais Promoteurs, & Officiaus de deça ont aus chambrieres des preſtres: & eſt qu'il eſt prohibé a quelconque homme de ne tenir femme, ou hanter autre qu'-

Aſpre vaut x. d

La peine d'adultere.

La peine de Chrestiē vsant auec Chrestienne hors mariage.

La peine de Turc & Chrestienne vsans ensemble.

Les meurs des femmes Turques.

espousée & sienne, car les adulteres entre Turcs, les punissent de cent coups de baston, outre d'amande & peine: & qui est prins Chrestien auec Chrestienne, il est mené ches le Cadi: ou si la nuit est encore longue, est bouté par les gens du guet, qui prennent garde a tels affaires, en prison auec la commere, pour y attendre le jour. Venu au Iuge, s'il ne veut payer bonne & grosse somme, on le monte sur vn asne a reculons, tenant la queuë en lieu de bride & luy affublent on vne trippe toute foireuse sur la teste, & bien barboillé le visage, en compagnie de laditte, traittée de mesmes, sont menés par la ville, auec le Bourreau, qui les recōmande aus petis enfans qui leur gettent boüe & ordures au visage: puis ont deffense de plus ne se trouuer ensemble, sur peine de deus cens coups de baston, ou prison perpetuelle, sinon que quelque appointement de bourse y donne ordre. Mais Chrestien auec Turque, ou Turc auec Chrestienne, sont ainsi punis, que le Turc ou Turque sont fait mourir, & le Chrestien ou Chrestienne, est contraint se faire Muhamedique, ou de mourir: ainsi sont les modes de prendre diuerses Femmes, & telle en est l'occasion. Retournons maintenant a nostre homme, qui est allé visiter vne fille ou femme, laquelle si elle ne luy plaist, jamais plus ne la voit, sinon le visage couuert, quant mariée a vn autre, ira par ville, comme au baing ou estuues. Et certes reciter la mondicité, la simplicité & honnesteté qui apparoist ausdittes dames de delà, me sembleroit fort odieus a faire ouïr a beaucoup de dames Chrestiennes, je parle principallement des Tur-

ques & Persiennes : car les Mores,& blanches & noires,sont beaucoup plus sales. L'ayant accordée, sera deliberé du jour de la luy mener, ce qui ce fait par vn compere esleu qu'ils nomment Sagdin, qui estant amy du fiancé, baillé l'anneau, deliure les frais commis hors le banquet, & ce par amitié, obligé ou conuenance : & en sommeil a la charge du fait comme personne neutre, jusques a ce qu'il l'ait rendue dans Larda,qui est la chambre secrette du marié. Et lors selon la dignité,amitié & parentage, sera accõpagnée. Les Princesses, ou mariees a gouuerneurs de quelque païs,car autrement n'y a noblesse de race hors les parens des Princes,principalemẽt sous le Turc,li a bien chés les Tartares, Perses, & Rois Mores, lors a iceus soient de rare vertu ou homme nobles, sont menées leursdittes fiancées,auec lesquelles toutesfois on peut coucher comme a Venize, auant qu'aller a l'eglise, auec quelque belle haquenée,toutes couuertes de quelque beau ciel de drap d'or,d'argent, soye, ou autre estoffe, selon la dignité & maison : lequel ciel est porté par quatre Eunuques ou Gardecouches aus quatre coings, qui tousiours l'accompagnẽt:& sont auec elle les parens tant d'vne part que d'autre bien montés, le mieus qu'il leur est posible, selon l'estat & nombre a l'auenant. Si c'est qu'on ne bouge d'vne ville, il suffira estre menée par laditte ville auec laditte compagnée, a force tabourins, cimballes ou basinets & haubois, flutes & luts dous a leur mode:mais assés pour rompre la teste & les oreilles aus plus gros bouuiers de France. Quelquefois encor' pour plus grande magni-

La mode de conuoier l'espose.

ficence serà menée a l'entour de la ville, a compagnée empruntée, s'il n'y a assés de parens & amis. S'il la faut mener loin, comme les femmes des riches & seigneurs, on luy fait la mesme compagnée par chemin, a la proportion de la dignité. Le plussouuent est aussi accompagnée de cheuaus, chameaus, chariots, Esclaues qui portent le douaire ou bagues d'icelle, comme draps d'or, tapisseries, lits, linges, broderies, vaisseles d'argent, de pourcelaine, selon l'estat: laquelle coustume toutefois est plus commune aus Mores & Barbares qu'aus Perses, Turcs, & Tartares, & ceus qui ici l'i font porter, sont cõmunement populaires & marchans : car la richesse, en vn grant homme, apparoist asses pour l'habit & compagnée. Lesdittes bagues qu'elle porte, sont communement achetées des deniers du douaire que le mari aura donné & baillé deuant que l'auoir: car en cela ils sont contraires a nous, qu'on nous donne en mariage, & il faut donner par delà: en quoy faisant on a quelque auantage, car on s'en peut deffaire quant on veut, auec petite occasion, ce qu'on ne peut icy. Quelques vnes pour auoir plus beau ménage ou bagues mettent du leur auec le douaire, ce qui ne se peut repeter: & quant les bagues d'elles en Turquie se portent, cela est quelque temps deuant ou apres, auec quelque pompe. Mais pource que j'ay parlé de l'habit, il est bon vniuersellement en dire quelque chose. Les habits generalement tant d'hommes que femmes aus Perses, Tartares & Turcs, ainsi comme aussi a tous Chrestiens du Nord, sont tous faits comme le corps: si bien qu'aus

Difference entre Turcs, Perses & Mores a porter douaire.

Des habits des Muhamedistes en general.

aus dames bien formées se voit la forme des mammelles, & des autres parties du corps, auec tous leurs mouuemens. Le drap commun de vestir est brocat d'or, d'argent, satin, damas ou autre espece de soye, selon la richesse, ou bourgoisie, car les pauures sont aussi mal qu'ici aus villages. Elles ont les cheueus rongnés a fenestre, ou en quadrure cõme les hõmes de deça, & les ont cõmunement noirs & les sourcils, & qui ne les a noirs, les taint de noir, & joint lesdits sourcils l'un auec l'autre. Elles se paignẽt le bout des doigts & les orteils d'une couleur rouge, qu'ils appellent *cna* qui se fait par alkemie de plomb bruslé, qui a grãde peine s'en va: aussi en teignent les mesmes parties, auec les cheueus aus petis enfans: & outre la queuë & crains des cheuaus blancs. La longueur de l'habit tant a l'hõme qu'a la femme, est jusques a terre, sans nuls plis. L'accoustrement de teste aus Turcques est apres vng couurechef lié a l'ẽtour de la teste, vng petit bonnet d'une lame d'or ou d'argent, ou de quelque soie meslée d'or ou d'argent: lequel est hault de demi pied, & se met sur le deuant de la teste, sans entrer dedãs, car il est trop petit, & sert d'attacher vn autre couurechef ou macramas qui leur pend de chacun costé de la teste, garni de fine broderie, & aussi pour attacher vne piece de fine sarge noire ou d'estamine, faite de soie noire de cheual, qui leur couure le visage, yeus & tout par ou elles peuuent voir sans estre vües. Toutes communement allans par la ville sont vestues d'un beau linge blanc, par sur tous leurs habillemens, quil les rend si semblables, que quant

Quant aus dames.

elles ſont en vne bande, le plus fin ne ſçauroit connoiſtre la ſienne. Femmes & Hommes portent de petits brodequins appuiant ſur le deuãt & ferrés par deſſous. Pour habit de deſſous elles portent toutes braqueſſes, là ou qui veut chercher quelque choſe, il faut qu'il les deſtache, & principallement le Mari au premier jour,& oſte tous les abillemens d'icelles. Les chemiſes de cottõ,ou de taffetas de toutes couleurs, qui ſe nettoient comme linge, auec ſauon. A la reſte nettés,lauées & perfumées qu'il n'i mãque rien:tout ceci s'entend des riches & bourgoiſes ſeulement.Les

L'habit dès Tartareſques.

Tartareſques n'ont aucune difference des Turques, fors a l'habit de teſte,qui va en agu amont a la mode d'vne chauſſe a hippocras, vn peu plus haut & plus agu,le tout lié de quelque ſoye ou fin linge,ſelon la richeſſe,quaſi a l'antique Poleſque,ou a l'ancienne mode.

Les Perſiennes.

Des Perſiennes,vne part va a la Tartareſſe,l'autre a la Turqueſque & Moreſque.Ie ne veus point ici reciter la braueté des Perottes ou Chreſtienes habitans par delà, car il me faudroit vne Royne ancienne pour comparaiſon,encores des ſaintures & couronnes de perles,& de pierrerie,& d'abondance de velours & ſatin cramoiſi en robes, ſeroient elles facillement ſurmontées: ainſi comme de fard, duquel les Turques n'vſent point communement, pource qu'il ne ſeroit permis le monſtrer a autre qu'a ſon mari.Ie m'esbahi comme le Turc leur ſouffre, qu'vn pauure homme d'eſtrange loy, qui aura mille francs en mariage, ſera contraint en bailler huit ou neuf cens a porter a ſa femme. Or retournons a la mariée.

L'habit braue des Perottes ou Chreſtiennes.

Elle aiant esté aus estuues & s'estre nettoyée auec philothre, pour oster le poil, elle vient ou a la maison de son mari, ou autre part,, là ou on aduise, & là les amis des deus costés se trouuēt tous auec presents & dons, selon la qualité dès personnes inuitées par le Sagdin. On leur fait promettre sur la foy qu'ils ont a Dieu, & l'amour qu'ils ont au Prophete, c'est a dire a Muhamed, qu'ils se garderont foy l'vn a l'autre, & ne la rompront sans occasion, qui ne soit juste & probable par Iustice : qui est la cause que l'vn ne peut repudier l'autre sans que le Iuge en congnoisse, & voïe si les causes sont raisonnables. S'estant ainsi promis, ils font *l'assala*, ou l'oraison commune: & si le lieu est opportun vont a la Mesgeda ou eglise là ou les hommes ont leur lieu a part, & les femmes a part, comme aussi ont les Grecs. Ils differēt en ce, qu'on peut bien entrer des hommes auec les femmes Grecques, auec les Turcques vous ne pouués, ne mesme voir autrement: si l'Eglise est l'oin, ils s'en soucient peu. Celà fait ce jour là ou vn autre, il faut faire le bāquet, a l'occasion duquel nous escrirōs de la sorte de leurs bancquets, & manger, affin que nulle occasion ne se perde.

La ceremonie des noces.

Aus logis de Turquie, au lieu ou l'on boit & mange, il y a vn lieu fait de tables ou ais, qui est communement plus haut que la reste du logis qu'ils nomment *Sopha*: combien que quasi tous logis sont planchés d'ais. Ce lieu là proprement sert de boire, & de manger. Et pource qu'en Turquie n'y a nulles hostelieries ne salles a louer pour fere bancquets, chascun est contraint, quelque multitude de gens qu'-

Es Eglises des Turcs & Grecs les hommes apart des femmes.

Du festin ou banquet des Noces.

Nulles hostelleries en Turquie.

il aît en banquet, les traitter chés soy, & les hommes a vn costé a part, & aussi les femmes a part.
Ils different en ce aus noces, que la mariée durant qu'on disne, ne fait autre que la contenance, estant couuerte, & faisant la reuerence aus inuités dessoubs le bandequin ou ciel. Là ou il faut manger, on estant vn beau tapis sur terre, pour l'amour duquel il faut que tout homme qui veut manger deschausse ses souliers pour entrer sur ledit tapis: & a cette occasion tous ont de petis escarpins dessoubs, qui leur demeurent aus pieds toutesfois qu'ils se dechaussent, qui est a la Mesgeda, & toutesfois qu'ils von: boyre & manger & parler a vn seigneur, car par tout là y a tapis: le tapis mis de la grãdeur qu'on pense que la compagneé en quarré ou en rond tiendra, mettant vn riche & fin pour les gros personnages, l'autre pour les autres, selon leur dignité, on s'assiet a terre jambes croisées, a la mode de cousturiers. Lors sont apportés grans plats, selon les maisons: chés les Princes, d'argent ou pourcelaine, chés les communs d'erain blanchi d'estain : auquel plat y aura d'autres plats garnis de diuerses sortes de ris, de chapõs rostis & bouillis, de mouton, d'oiseaus de riuiere, du poisson, des amandes cõfites, des dattes, du pain tout coupe, comme aussi les viandes se presentent toutes en pieces: les plus magnifiques mettent autant de grans plats que de sortes de viandes. Le boire est communement eau sucreé, meslée souuent auec eau rose damasquine: autrement on boit du serobet, qui est la decoction de pruneaus, raisins, figues, poires, dacnettes

Turcs mangent sur tapis.

Vaisselle de Turquie.

Le boire des Turcs.

pesches

& pesches & tels fruicts, laquelle boisson vsent fort en esté, auec de la glace, ou de la nege qu'ils gardent tout au long de l'année en des magazins en terre, & est vn fort bon boire. Le vin en assemblées, & a tous par leur loy leur est prohibé : mais les yurongnes & mauuais obseruateurs de la loy ne perdent d'en boire tandis qu'ils en trouuent, plusque s'il n'estoit pas deffendu: & vraïement ensuïuent les Grecs qui seront vn jour & demi sans cesser de boire, ne sans se leuer de table, fors là ou nature les contraint. Le porc est deffendu entre les viandes: beaucoup d'entr'eus ne veullent manger connils ne lieures, qui sont ceremonies judaïcques, & de l'ancien Testament. Ie croy que les femmes sont traittées de mesmes, car on ne les voit point. Hors banquet, le peuple assis sur quelque tapis, mange sur vn cuir rond & poli, là ou l'on apporte en vn plat toutes sortes de viandes qu'on veut manger, mais il ne faut pas laisser le grand banquet pour les petis. Tandis que les compagnons mangent, il y a en la salle des hommes de diuerses sortes de passetemps, duquel les dames, sans qu'on les voïe, peuuent auoir leur part, car en tous beaus logis y a quasi tout entour des galleries hautes qui regardent sur leurs chambres, là ou les dames peuuent estre assises, & voir par des treillis sans estre veües. Le premier & plus commun esbat sont gros tabourins sans corde, & petis d'erain en forme de deus petis bouclers, des haustbois qui sonnent là au mesme son qu'ils sonnent en guerre, & tant estrangement qu'aus nations de deça faut estouper les aureilles, ou s'en aller, autrement le

Grecs & mauuais Muhamedistes grans buueurs de vin.

Le porc deffendu.

La mode du peuple a manger.

Les passetemps & musique de Turquie.

Les hommes ne danſent point.

ſon n'eſt que bien bon pour le camp. Quant eſt de danſer, les hommes de dela (ie di les Turcs) car les Chreſtiens de Gennes demourans a Galata & autre lieu, danſent auſsi bien hommes & femmes enſemble, ou pour le plus ſouuent apart, & les femmes a part, comme on fait ici, en laiſſant du tout le meſtier aus braues, teſtonnés perruquets parfumés & hommes femmes de deça, penſans qu'ils en feront aſſés bien leur deuoir pour tous. Diſant auſsi qu'il n'appartient aus hommes, qui ſont nais a la guerre, & choſes qui tendent a quelque fin noble & limite, de perdre le temps en choſes qui ne ſeroient trop dignes de femmes: & par l'oppinion de la guerre les Turcs ne danſent point: ſi les femmes danſent a leur coſté je n'en ſçay rien. I'ay ouï dire qu'ouï. L'autre paſſetemps & plus commun pour ſa douceur, eſt quelque harpe faitte a la mode d'vn dos de quelque grand poiſſon, auec vne barre trauerſante en bas, ou s'attachent les cordes ſans dentons, pour ſonner plus doucement, delaquelle harpe jouent quelques jeunes filles appellées Singuin, qui ſe loüent a la journée par quelqu'vns qui les tiennent, comme on pourroit faire deça d'vne bande de meneſtriers. Quant l'vne ſonne de la harpe, il y en ha vne autre qui ſonne d'vn petit tabourin tendu d'vn coſté ſeulement, qui a des ſonnettes de pieces d'erain au coſté: vne autre petite qui ſonne d'oſſelets ou pieces de bois dur: deus ou trois petites jouent des plus gallans tours de ſoupleſſe qu'il eſt poſsible de dire: & ce pendant toutes chantent enſemble accordans ſur la harpe. Puis pour varier la matiere, l'vne d'elles,

Les Singuis ou Baſtelleuſes & muſiciennes de Turquie.

la plus grande & belle, se leue pour danser a leur mode, laissant son couurechef & bonnet d'or prent vn tulband, qui est le bonnet d'vn homme, puis fait vne mine sans parler, si tresfort representant les affections d'amours, que le reciter aus hommes sans le voir exciteroit plus desir que plaisir. Premier elle supplie a tous les tours de sa danse, s'addreçant par viues & penetrantes œillades, au personnage principal du festin, aïant supplié & faignant ne profiter, faint auec quelque beau mouchoir filler vne corde a la desperade, pour se deffaire, jusque a tant que Misericorde radoucist ces termes, & Appointement les semble mitiger par effect: sa compagne sonnant la harpe qu'elle a plantée entre les jambes, tient mesure de sa musique, frappant des genous sur le tapis, & autres telles choses. Pour autre plaisir y a des Bastelleurs diuers des nostres, l'vn auec vn peu de cheueus qu'il a sur le haut de la teste, (le reste est tondu) & les attachant auec vne corde leuera de terre cent cinquante ou deus cens liures de pois, rompra & separera vne teste de veau frais tué, & luy separera les machouëres en les rompant: rompra a coup de poing, ou sur l'os de la jambe vn gros os de bœuf frais escorché, & mille autres telles follies: quelqu'vn leuera deus cens liures au bout d'vn petit baston long d'vne aune, lequel il prend par le bout d'vne seule main, & en jouëra comme d'vn leurre: puis le tout a vne seule main la chargera sur son espaule: puis fera le mesme d'vne seule main, tousiours auec neuf ou dix boulets d'artillerie, comme de fauconneau attachées en vn baston auec chaines

Moresque venereique.

Des Basteleurs.

de fer [illegible] ges qui [illegible] pourroit [illegible] testes, &. toutes si dextrement les fait mouuoir & les leue sur son espaule, qu'esprit humain y perd sens. Quelqu'vn bandera vn arc turquois, gros comme le bras, tirant la corde jusque a l'oreille, percera auec vne fleche, & auec arc moïen vne lame de bronze, espesse de deus doits, que son cõpagnon lui tient a deus mains contre vn pilier estant derriere, ce qui me semble plus hazardeus. Vng autre fera sauter vne demie antenne de fuste d'vne espaule sur l'autre, ou sur le front, sur les dens, sans aucune aide que deus ou trois qui luy tiennent droite en l'air par les voisines fenestres. Il fait le mesme d'vne colõne de bois, sur laquelle il met septãte ou quatre vingts liures de pierres sans lier & sans estre tenue, puis la fait sauter de l'vne espaule sur l'autre, delà sur les dens, delà sur le front, ou menton, ou haut de teste, là ou il veut: mais il fait le mesme d'vne paille de l'oreille en l'œil, au nés ou narines, a la langue, ou il luy plaist. Bref j'ay peur disant la verité de n'estre creu: car autant que nos Bastelleurs font de tours & souplesses, autant en font quasi de force & agilité. En laissant l'estat de ce banquet des nopces, pour a plain donner a entẽdre le plus magnifique appareil qui soit en Turquie, en cas de table & banquets, je veus ici reciter par le menu vn festin accoustumé de faire a tous Ambassadeurs qui vont vers le Turc, lequel ce fait le jour qu'on va prendre congé de lui: auquel banquet fu present & appellé auec vn Ambassadeur, là ou fut tenu tel ordre. L'Ambassadeur aïant esté baiser la main du Prince, qui ce fait pour reuerence & adieu

Les banquets qu'on fait aus Ambassadeurs en la maison du Turc.

commu-

communement vers ledit Prince sans plus, communiquant les affaires auec le Conseil & Bassiats fut mené par la main du Bachia Visir, qui ordinairement accompagne les Ambassadeurs a baiser laditte main, puis les mene en vne sale mediocre, ou se tient tous les jours d'audiance, la court ou conseil nommé Diuan, la ou fu fait assoir pres dudit Baschia : apres estoit Aias Baschia, puis Cassum, puis Barberousse dit Haïradin, & Ionus Benc Interprete du seigneur faisoit le sixiesme, le tout en rond, là ou a grand' peine se cognoist le haut bout qui n'i est pas: Sauf que là ou s'assiet le Visir. Eus assis sur vn tapis braue, leur fut apporté tout a l'entour vn beau linge long pour le tour, & mis sur les genous, pour essuïer & nettoier les mains : puis leur fut apporté vn grant plat d'argent quadruple aus communs bassins a lauer deça, auquel y auoit six plats de pourcelaine rẽplis de diuerses sortes & painctures, de ris auec du moutõ, & des pieces de chapõs, & quelques pluuiers, ou autres oyseaus inconneus, le tout a vng seruice, entrée, second mes & issue, & baillé a boire de l'eau succrée confite auec eau rose damasquine. Mais a cause qu'on fait boire de l'eau aus Ambassadeurs mesmes, il semble bon tandis que la table de la maison s'appreste, que je die la raison que referent les plussauans de la loy, pourquoy ils ne boiuent point de vin. Iceus vieus Hogea ou docteurs dient estre escrit en la loy, ce que toutesfois n'ay encores veu, mais bien l'ay trouué aus liures de la doctrine du prophete, Qu'vn jour, pource que Dieu voioit les hommes si meschans, qui ne gardoient plus de loy ne d'equité

De la raison du vin prohibé.

Fable d'Aruth & Meruth prinse des questions du prophete.

ensemble,il enuoia deus anges en ce monde,pour faire & restituer Iustice entre les hommes,lesquels anges auoient nom l'vn Aruth, l'autre Meruth, qui ainsi se nomment en l'Alcoran:qui,quant ils furent venus au monde,premierement trouuerent vne belle femme & juste, laquelle les pria de venir en sa maison, & apres les auoir bien traités de bons vins, dit l'histoire, qu'il y eut paction de ce qui s'entend d'vn homme auec vne femme,par tel si toutesfois, qu'a son vouloir l'vn d'eus la porteroit en Paradis,& l'autre la porteroit au monde:ce qui fut fait. Et quand Dieu les vit en Paradis,quant a la femme pource qu'elle estoit juste, il ne la put chasser, & la fit l'estoille du jour : mais les paillars anges,pour auoir bu du vin,& fait la reste, eurent option d'estre punis en ce monde ou en l'autre :& eus eslisant cettuicy,furent condemnés a estre pendus par les piés en vn puis en Babyloine, jusque au jour du jugement, là ou a present sont, ainsi l'ay trouué escrit:& qui ne le croit y alle voir. Vous voiés ler grandes follies, & grosses ignorances qu'eus mesmes dient, encore qu'il ne fut escrit : cela est la cause pourquoy le vin est deffendu, & aussi qu'en l'Alcoran en deus lieus il escrit qu'on s'abstienne de dets, & cartes,ou eschets, & de vin : & que ce sont les instrumens du diable pour tromper les hommes. Et n'est pas ainsi qu'acūs disent pource que Muhamed par ïurongnerie chéoit du haut mal,car s'il l'eust trouué si bon & familier, jamais ne l'eust deffendu : car il n'est pas vray semblable que tant de peuples comme Mores,Perses,Turcs,Tartares qui mettent tout leur

bien principal en volupté & plaisir, se laissasset priuer d'vne si friande partie, si elle n'estoit fort estroittement deffendue, que prestres ou clers communemēt n'en boiuent pour rien, s'ils en boiuent sont infames. Les Souldars, si en guerre en boiuent au sceu du Capitaine, ont par chacune fois cinquāte cous de baston: hors guerre souuentefois en boiuent en secret. Ce sont les causes pourquoy la moitié de la richesse du mōde est perdue, qui est le vin, sinon là ou il y a Chrestiens & Iuifs qui en labourent: si bien que quasi par tout vous en trouués, ou ils sont. Il y en a quelques vns, d'eus qui appellēt le vin le pissat du diable, pource qu'il trouble le cerueau, qui est de l'exposition du passage prealegué en l'Alcoran: & croy que pour cette terreur en partie, pource qu'ils ne sçauent nulle mediocrité, ils s'en abstiennent principalement. Cela est pourquoy aus plus grans & somptueus bancquets on ne boit vin. Or mettons la table aus seruiteurs de l'Ambassadeur, dont auois commancé a parler. En vne belle gallerie, vis a vis du feu allumé de deus pieds de nege, on leur mist vn long tapis sur la terre, selon le nombre des personnes choisi en longueur, puis baillée la seruiette barrée de noir allant par tout entour, furent apportés force plats de pourcelaine, pour trois ou quatre plats a sept ou huit plats, ou sortes de ris & rissoles pour chacun plat: puis d'vne layette furent tirées de belles cuillieres de bois, au nombre des assistans, car ils ont cette superstition, que c'est peché de manger en cuillieres d'argent. Il y auoit a chacun plat des pieces de mouton

Vin en Turquie chés les Chrestiens & Iuifs.

Autre forme de banquet du Prince faitte aus domestiques de l'Ambassadeur.

par morceaus,& des poullets aussi despecés,& le boire comme dessus. La court qu'on faisoit là estoit de tous venants à nous regarder au visage, & d'vn millier d'Auanturiers, Soulacs, Capitaines, Ianissaires, qui durant trois ou quatre heures, & plus que fusmes là,assistãs,a l'entour de la court ou parc du Serrail ou nous estiõs,sans jamais bouger de place, ne decroiser les mains,deuant la grãd'nege dont ay parlé,laquelle assemblée se fait toutesfois que quelque Ambassade, ou grant personnage estranger va vers le seigneur:& en laditte patience vraiemẽt se congnoist la grand' obedience qu'ont lesdits Turcs a leur Prince. Mais acheuons de disner,car a la fin fut le beau. Il y auoit entre autres a nous regarder & voir le pauure appetit que sans le vin auions a choses sucrées, vn trente ou quarẽte grans personnages par la robe, tous vestus de drap d'or,d'argent,brocat d'or,d'argent,velours,satin cramoisis & autres tels habits, qui faisoient signe a ceus qui nous seruoient de maistre d'hostel,qu'ils leur prinsent des rissoles ou bignets dãs les plats sur table: ce qu'ils faisoyent,& les serroiẽt en belles robes,& de garnir poches de beaus & gras morceaus, & faire vrayement argument de la ciuilité du païs. Ils faisoiẽt tous des esbahis le plus du monde,que d'vn banquet, qui estoit digne du grand Tartare, & pour lequel mãger Muhamed eust abandonné son paradis, nous n'en tenions conte. Aus plats leuer furent les grans actes de ciuilité car les susdits auec leurs belles robes, je ne di pas du tout des plus gros, empoignoient les plats a force,entre les mains du maistre d'hostel, & endu-

L'assistence & obedience des Turcs, a leur Prince.

Inciuilité.

roient neuf ou dix coups de baston pour la souppe & lopins. Et dessus les viures, a beau siege sur la nege, qui pour vn quatriesme Mars estoit fort grande : & qui vit jamais vn estat de pages, en grans personnes, là estoit representé. Parce qui est dit se peut amplement congnoistre leur ciuilité & mode de banquets, tant des grands que des moiens : car les petis n'ont que leur cuir rond, qu'ils nomment *suffra*, leur ris, & mouton, puis la table sert le plussouuent de corbeille, coffre, nappe, & sac: aussi se clost a vne courroie comme vne bourse, & ouure sur vn cercle de fer communement. Il faudra tantost mener coucher la mariée. Ie veus ici mettre quelque partie des ceremonies qui s'oseruent ce jour là, lesquelles que je n'aie vu faire, ni oui dire aus Turcs, ne Tartares ou Perses, car je ne m'estois du tout enquis si auant par le menu, toutesfois pource que j'ay trouué cela pas escrit aus liures des ceremonies populaires, ou conduitte de cõscience, comme dient les Arabes, & aussi que je sçay iceus Arabes ou Barbares obseruer lesdittes ceremonies, je l'escriray, principalement quant je parleray de la religion, & a cette heure quelque mot: & escrit le docteur ainsi: Quant tu meneras l'espousée en ta chambre, elle deschaussée laue lui les piés, puis jette l'eau au coins de la maison, ainsi Dieu te donnera sa benediction & misericorde. Deffens luy principallemẽt quatre choses, Qu'elle ne mange coriandre, ni n'vse de vinaigre, ne de laitage, & fruits crus & vers, comme pommes: car ces choses empeschent la matrice, tant de se purger, comme de conceuoir.

Les ceremonies auant que coucher, & couchãt la mariée.

Quant tu seras au lict auecque ladite espousee, mets luy ton bras sur la teste,& lis ou recite le Sora prophetie ou chapitre, Vostre Dieu vous gardera, jusque a vn tel poinct. Puis le Sora ou chapitre de l'Alcoran qui commance, Quant tu toucheras: puis di ainsi, Seigneur Dieu qui es seigneur & de moy & d'elle, donne moy lignée auec elle qui te soit louable,& me donne lignée qui soit de bonne generation & en tous lieus preste a te seruir, car tu es cil qui sçais & qui ois tout: Et si fais ainsi tu auras merueilleuse lignée. Toutesfois que tu voudras toucher a ta femme, dis au nom de Dieu misericors & pere omnipotent: car si ainsi ne le fais, le diable aura puissance sur la creature, si alors engendres.

Aultres follies s'ensuiuent que je veus mettre en brief.

N'AYES pas desir d'vn autre, quant tu es auec la tienne, autrement l'enfant sera manchot. Ne te trouue soubs arbre portant fruit, car l'enfant sera mal conditionné. Ne te trouue contre la volonté de la femme, autrement engendras vn inobedient. Ne le faits le premier du mois, ne le quinziesme, ne la derniere nuit, car l'enfant sera diabolique, & autres telles folies, que je laisse de peur de fascherie au lecteur & a moy connüe, & en ay voulu donner le goust, affin qu'on voie la paureté d'esprit que ces pauures gens ont en ces tenebres: & parce congnoissons nostre felicité grande, d'vne si belle & heureuse loy. Mais de Barbarie je men

Folles superstitiõs des Mores en leur mariage.

reuois en Turquie, là ou le mari est suget a deslier ou aualler les braguesses que toutes femmes portent là, elles faisent difficulté ou mines de ne vouloir qu'il luy touche. Ie croy comme aus anciens Payens que le mari estoit contraint deslier la ceinture de Vénus auant que toucher a rien. Estant faitte la cause du mariage, & aiant promis ou donné vn second douaire, la dame se leue: & deuant que jamais il y retourne la seconde fois, elle se laue, selon l'institut de la loy, nette comme deuant & tant de fois, tant est lauée. Puis le lendemain au matin accõpagnée de ses esclaues & parentes, s'en va au bain. Car là jamais deus nuits suyuantes ne coucherés ensemble, sans qu'entre deus y ait le bain, s'il y a bain en païs: s'il n'y en a, ils se lauent & cõuersent en cette sorte ensemble, jusque a tant qu'elle se voie grosse: que si elle n'engrossist, & le mari s'en fasche, il dira que par sterilité elle est repudiable. Alors le juge, auec quelque Medecin vsent de perfums, selon la sentence d'Hippocrates, jugeront s'ils peuuent a qui il tient, & l'occasion viendra de luy. Imparité de meurs auec suspition d'adultere, sont des principalles causes de repudier, pour lesquelles trois causes, non seulemẽt les Muhamedistes, mais aussi les Grecs & Armeniens repudient. Il y a difference que les Chrestiens jamais ne la reprennẽt, les Muhamedistes la reprennent toutesfois que consentement des deus parties le portent. Quant elle est grosse le mari selon la loy, en est priué, jusque a la deliurance, & alors s'en va pouruoir auec les autres, ou auec esclaues, ou kebin, cõme il peut ou veut. En Tur-

Cõme se conoist la cause de sterilité.

Les licts de Turquie. quie communement les Turcs n'vsent de plume en leurs lits, mais font matelas de cottō, laine ou bourre, qui s'estendent au soir sur quelque tapis, sur des ais, comme ay susdit: puis au matin tous se troussent l'vn sur l'autre, comme on fait en France aus riches hostelleries, des beaus orreillés entaïés qu'on boute pour parement. Leurs couuertures aus villes sont bien de pauures gents, s'elles ne sont de velours, ou satin, ou brocat, ou taffetas picqué, & faittes en loudier: des draps ils sont souuent attachés ches paoures & mediocres bourgois, vn a la couuerture pour vn mois ou deus, l'autre dessus le matelas, sans attacher, & sont de toille Alexandrine, ou cottonine, ou commune. Les riches ont souuent bains a leur maison, autrement les bains communs & publiques sont les plus beaus, grans, & braues edifices, apres les esglises ou musquette, qui soient en Turquie, grās corps de logis tout a vne voute haute toute ronde, sans pilliers, couuers de plomb: dont tel vaudra quatre cens, six, sept cens liures de rente par an, car les Turcs a cause de leurs ablutions, y sont souuent, & principalement le vendredy, pour la generalle oraison: peu y faillent. Chrestiens, Iuifs, tout le monde y est receu & traitté esgallement. Le dedans sont communement deus grans corps de logis, l'vn deuant, au millieu duquel il y a vne grande fontaine d'eau viue, ou artificielle, & tout a l'entour sont sieges couuers de tapis, separés par petis interualles, là ou vous despouillés & laissés toutes choses seures comme en vostre main & sans rien fermer ne garder. A l'entrée de la voute, là ou vous allés

Les baings.

suer

ſuer,y a le tepidaire a l'ancienne & Romaine mode: puis le grand corps de logis,aus quatre coings duquel y a quatre chambres, là ou vous pouués eſtre a part vous & vos compagnons,ou ſeul. Et premier il vient vn gros vallet qui vous fait coucher a terre, & vous remue tout les membres,frottant tout les muſcles ſi-bien, en faiſant quaſi ſonner toutes les jointures, que qui auroit la pluſgrande laſsitude du monde, qu'il en gueriroit:& croi veritablement qu'ils font cela,pource que communement Turcs couchent durement: vous frotté,vous ſués a voſtre plaiſir:puis ledit compagnon vous reuient empoigner auec vne piece (en forme de gand rude) de toille, ou drap, ou ſarge, & en lieu des eſtrilles des anciens, vous en frottent tout le corps,nettoiant merueilleuſement: puis vous ſauonnés auec belle eau clere,qui vient là choir en vn baſsin de pierre par deus tuyaus, ou fontaines, l'vn de chaulde,l'autre de froide,& vous la temperés a voſtre plaiſir, & la prenés d'vn beau baſsin ou d'argent, ou a la mode d'argent, & vous la verſés là ou vous voulés: puis la pierre eſponce a frotter le deſſous des piés. La barbe,cheueus,& les aiſſelles ſont bient raclés: quant eſt du bas, ils vous baillent vn raſoir ou du pſilothre, qui en vn inſtant vous pele, puis y remettés quelque huille ou remede, de peur qu'il n'eſcorche. Et de là ſortés ſeché de trois ou quatre linges : & païés deus aſpres pour le plus,& vne pour les compagnõs:encor vous dit on grant merci.Il failloit dire ceci tandis que noſtre femme accouche,pource que ſouuent elle va au bain,& eſt traittée elle & ſes compagnes a leur couſt,

& apart,& par femmes,comme j'ay dit des hommes. Ie desire la pareille oportunité des bains aus grans personnages,& grandes cités de la Chrestienté,comme chose tressaine : qui a esté occasion pour y inciter que ie l'ay voulu escrire plus au long, pour le grand bien qui en vient, que cognoissant les anciens euitoient la plusgrande partie de leurs maladies par cela.

De la nourriture des enfans.

IL FAVLDRA maintenant (depuis le mode de mariage) la femme grosse & accouchée nourrir les enfans : lesquels je laisseray jusque a trois ou quatre ans en la main ou presence de leur mere : car communement on n'vse pas de nourrice pardela,qui souuent pardeça, pour l'opinion d'vn dur tetin,ou aultre legere occasion, peruertissent les enfans a eus commis : car il est certain que jamais tel soing n'en ont que la mere. Dont pardela ayant cette opinion, que nous sommes en ce monde principalement pour y proroger vn semblable,en chose du monde, ne veulent auoir plus grand soing qu'en nourriture de leurs enfans. Dont quant l'enfant a esté auec la mere jusque au temps de capacité, si c'est enfant du Prince,il est institué en cette maniere,selon que les eunuques me l'ont recité, car autrement ne les voit on point : Il y a desdits eunuques, ou gardefemmes, ou chastrés tout outre, qui sçauent lettres & qui sont a ce destinés dans les Serrails du prince, tant là ou il fait nourrir les esclaues Chrestiens (de laquelle nourriture je parleray en la guerre) comme au

De l'office des Gardecouches.

serrail de ses dames ou esclaues lesquelles sont appellées Sultanes, quant elles ont enfant du Prince : iceus eunuques ou gardecouches, seruent les vns a garder lesdites dames, les autres a monstrer lettres, quelques vns a tous les deus offices, desquels premier que je parle plus auant, pourtant que je suis entré au propos du Serrail des dames du grand Seigneur qui est a present, & parce que je n'aurai point de meilleure occasion par cy apres, je veus y arrester vn peu, declarant comme il en vse.

Il a tousiours en principale reuerence & amour sa premiere femme, laquelle s'appelle la Sultane ou princesse, sans queüe, & est mere de Mustapha premier n'ay de ce seigneur, d'eage a cette heure de XXVII a XXVIII ans, combien qu'aucuns lui en donnent moins: & communement ladite Sultane se tient au Serrail de Magnesia la basse, en Natolie, auec sondit fils : duquel lieu vient souuent voir le Seigneur a Constantinople, & loge a sa maison dans le Serrail des dames: & est comme disent les eunuques (car en tout ceci qu'on ne voit point, il s'en faut fier en eus) comme maistresse de toutes les autres, & leur peut commander par la grande authorité en laquelle le Prince la maintient, il a d'elle d'autres enfans, les vns dient quatre, les autres trois. Quant est d'aller dans le troupeau des femmes, comme font communement tous Muhamedistes authorisés, le seigneur qui est a present y va, & areste peu qu'on voye & sache: mais selon qu'il luy vient en fantasie de quelqu'vne, ou quelques vnes, il se les fait amener en vn beau cha-

Comme le Turc vse des femmes.

La sultanne.

L'an 1536.

Des autres dames qu'a le Prince.

riot tout couuert de quelque riche parement : & sont quatre ou cinq eunuques pour le moins, en la compagnée, jusque au Serrail ou palais, là ou il se tient : de là ou partent le plussouuent sort sur la mer, auec sa fuste, & celle qui lui plaist en vne autre, & s'en va a des lieus de plaisance, qui sont enuiron Constantinople, a quatre, six, dix mille, principalement du costé de la Natolie : & en aïant ioui a son plaisir les rend audits eunuques, qui ne les abandonnent jusque a ce qu'ils les aïent ramenées en leur Serrail & chambre. La condition d'elles est telle, que les aïant conneuës premierement quant il les renuoie, leur donne pour le plus commun present vn bonnet d'vne lame d'or, duquel ay sus parlé a l'habit des dames, lequel vaut communement deus ou trois milles aspres, qui sont soixante escus : car chacun mil d'aspres vault 20 ducats, & jamais les Turcs ne comptent leurs aspres plus haut qu'en repetant les mille. Puis luy baillera quelque robe de brocart, ou drap d'or, selon qu'il l'aime, & luy baillera quelque quarente ou cinquante Sultains, qui sont ducats du Prince, & lui ordonnera au Serrail sa chambre a part, & des plus petites qui luy seruiront d'esclaues, auec quelques matrones, & vn eunuque : & la laissera ainsi reposer, iusque au temps qu'on pourra connoistre s'elle est grosse : que si elle l'est, sera du nombre des Sultannes, autant authorisée comme elle est venue des premieres. Si elle ne l'est, & elle luia pleu, il la remande ou pour beaulté ou bonne grace, & la tient comme Sultane, encore qu'elle n'ait l'effet. S'il ne la voit ou veut plus auec
soy

le temps, ſelon qu'elle eſt en grace, elle ſera mariée comme ay ja dit, á quelque gouuerneur de païs comme vn Sengeac, Aga, ou autre ſelon la fortune & recordation qu'elle ha. Il y en a beaucoup qui pour faute de grand' beauté ou de grace jamais ne ſont rien au Prince, mais là dedans ſeulemẽt apprenent á coudre, a broder, ouurer de ſoye, fil d'or, & autres tels ouurages de femmes : ce que le ſeigneur fait apprendre generalement a toutes, par telle diligence que ſi elles eſtoient ſes propres filles, & par ſi grand artifice, qu'il n'i auroit pardeça Princeſſe qui ne ſe cõtentaſt d'auoir de l'ouurage entr'elles deſpriſé. Pour leur apprendre y a des vielles matroſnes, qui ſont là ſtipendiées, tant pour leur monſtrer, comme pour ſubuenir aus femenines neceſsités, & enſeigner principalement les jeunes & peu experimentées. Les Eunuques ont pouuoir & leur eſt loiſible de conuerſer auec elles, & a celles qui en ont deſir mõſtrer des lettres a lire, eſcrire en la lãgue Arabique & Turqueſſe, qui differe de laditte Arabique non de lettres, mais de mots & parolles : toutesfois que le Prince n'ordonne qu'elles ſachent lettres, mais auſsi ne le deſpriſe. Leur nourriture eſt ris, mouton, chapons, eau ſucrée: & pour ce entretenir le Prince leur dõne a chacune ſelon ſa fortune ou recordatiõ: a l'vne ſis aſpres le jour, a l'autre dix, a l'vne xx, a quelqu'vne trente, qui eſt pour le plus : & leur croiſt leurs gages quant elles ont eſté auec luy. Les petites & nouuelles prinſes, ont quatre, trois, cinq aſpres, ſelon leur riſico ou fortune. Qui leur eſt commun a toutes, eſt que le ſeigneur deus fois l'an les fait veſtir

Qu'aprennent les dames au Serrail du Prince.

La nourriture & eſtat des dames du Prince.

de soie pour le moins, outre leurs gages. Tout le mal que je voi entre tant de biẽs, est qu'elles sont quasi toutes Chrestiennes, & contraintes de se faire Turques, en disant comme les hommes *Lallah illalah*, c'est a dire, Dieu est Dieu, & n'est qu'vn Dieu: puis principallement qu'elles sont au Serrail du Prince: car tout esclaue soit jeune homme ou femme, qui est donné au Prince par Capitaines ou autres qui l'ont prins, est fait Turc. Des vieus ou vieilles, on n'en fait communement present au Prince, si n'estoit pour quelque rarité ou excellence, comme pour estre seigneur, Prince, ou sçauant. La plusgrand' part des Esclaues qu'ont les Turcs sont Cercasses chrestiennes, d'aupres du Don & Temerinde, anciennement dit Tanaïs & Meotis, & Mingrelles d'aupres de l'Armenie, d'Vlachie ou Bogdan, Seruia, & Bosna, Transyluania, Honguerie, Sclauonie, de Cecille, Italie, des Isles, generalement de tous lieus de Chrestiens ou ils ont victoire, & bref ils font le premier tresor de personnes, Grecz pour estre tributaires: Iuifs pour païer quant on veut: Armeniens pour vn priuilege qu'ils ont de Muhamed, a cause qu'vnefois le recueillerent, & qu'ils estoient Nestoriens comme luy. Venitiens durant la paix, qui leur auoit duré plus de quarante ans, n'estoient par cy deuant communement point esclaues du Turc, aumoins que le Prince sache. Voila des femmes du Prince. Nous suiurons maintenant nostre propos de la nourriture des enfans du Prince ou Sultanes. Aïant esté nourris auec la mere, jusque a l'eage de capacité, qui vient a l'vne nature plustost, a

D'ou sont les Esclaues ou dames du Prince.

Quels peuples communemẽt ne peuuent estre esclaues.

Nourriture des enfans du Prince.

l'autre plustard, pourtant qu'a peine se peut limiter le temps, qui a l'vn sera quatre, a l'autre dix : on met vn Hogea ou vieus docteur qui leur apprennent les lettres a lire en toutes les deus langues, asçauoir l'Arabicque & la Turquesque, lesquelles sont doublement difficiles a lire au pris de la nostre, car elles s'escriuent par consonantes seulement, sans escrire voielles, qu'il faut sçauoir par long art & coustume: & leur baille encor' du commancement les plus difficiles lettres a lire qui puissent estre (car ils n'ont point d'Imprimerie) afin que les aïant aprises telles, tiennent facile tout ce que par apres faudra lire. Puis l'aïant fait bien lire, lui apprennent des oraisons a Dieu le Createur, qui sont prinses des expositions & sentences de l'Alcoran, desquelles je diray au lieu de la religion. Et incontinent luy fait lire & aprendre par cueur l'Alcoran ou loy, laquelle il luy dit en Turquesque, & ne fait autre, jusque a tant qu'il l'ait si bien en sa memoire, que jamais n'en parte, obseruant naturellement ce que dit le poëte Horace, Que le pot de terre neuf, sent tousiours la premiere liqueur dont il est abbreué: en ce me semble nous donnans quelque blasme, qui si tard ou jamais n'en parlons a la nostre jeunesse des disciplines, desquelles il faut auoir en cette vie la principalle & seule raison, c'est a dire des choses de la saincte Escriture & de nostre salut. Il me semble que nous y besongnons tout a rebours, car le commancement de sapience, est craindre Dieu, ce que jamais ne s'obserue si bien que de sa parolle. Les Iuifs & Turcs qui sont en erreur & tenebres, nous monstrent toutesfois

Les Turcs & Iuifs font aprendre la loy a leurs enfans.

espece de diligence. L'aiant ainsi, instruit premierement en la loy, le maine apres aus autres disciplines humaines, lesquelles ils ont autant que nous, fors les Histoires, & Rhetorique: car ils laissent en petite estime les histoires, & principalement les nostres & les estranges: pource qu'ils disent qu'on n'oseroit, viuant vn Prince escrire de luy la verité, qui ne fut tout en louange, & apres sa mort la memoire s'en perdre: dõt ce qu'il y a d'histoires, ils les ont quasi pour fausses, fors qu'ils en ont bien quelqu'unes traduittes de Grec, qu'ils appellent Scander, c'est a dire Alexandre, & Chederelles ou Suggia, c'est a dire saint George, & de leurs seigneurs, là ou il y a tout plain d'histoires de guerre, comme d'Alexandre & saint George, &c. De Rhetorique, qu'ils nommẽt *mantic*, ils dient n'en estre besoin que bien peu, pource que nature simplement, & en peu de parolles dit, & monstre ce qu'elle entend.

Les Turcs n'õt histoire antique ne Rhetorique.

Nuls Aduocats.

L'autre est que là n'y a nuls Aduocats pour desguiser matieres, & rendre proces immortels semblables comme pardeça. Cõbien qu'a la verité je n'ai veu langue qui portast plus de facõde en commun parler que fait la Turque ou Tartaresque, autant que j'en ay peu entendre par le parler des plus sçauans & courtisans. Aiant le jeune garçon hanté les lettres, cõmunement & pour le moins jusque a l'aage de la circoncision, qui ne se fait par le commandement de leur loy, plustost que de quatorze ans, ne plus tard gueres que XXIIII ans, je di aus enfans de Turcs, car a toute aage superieure a seze ans, aus autres se peut faire, on l'oste alors

lors communemẽt de la maison, & d'auec la mere, & est mis en vn autre Serrail, là ou on luy monstre l'vsage des armes, tirer de l'arc, de l'haquebute lõgue a leur mode, de demies picques, de la cimeterre, qui est leur espée, a la manier auec vn boucler ou rondelle. Il apprent a cheuaucher, voltiger, faire tourner vn cheual en vn petit coin pres d'vn mur, entre deus autres, & là est gardé de quelque bon vieillard, qui garde qu'il n'y ait paillard, ni homme vagabond ou inconnu, ou vitieus, ne garses qui en approchent, jusque a ce qu'il plaise au Prince le marier, ou mettre en liberté: l'ors s'il hante compagnie qui luy rende la vieillesse repentente, il le peut faire a son dan. Ie n'ose pas ici dire combien y a de mille personnes, & grands & riches, qui quant ce vient que la raison est contrainte de descendre en vn corps, par les delices & vices de mauluaise compagnée a jeunesse suggerés du tout attenue, & que connoissance de soy entre en son possessoire, & que les vices en despit de nous nous delaissent, commancent a desirer la mort de ceus qui au temps passé ont telle bonne nature deprauée: lesquels lors que le corps & permission & coustume, le souffroient estoient reputés semidieus & grans: mais tarde est la penitence, quant l'amende n'est nulle.

Exercitation d'armes.

Grande garde de la ieunesse.

Dont prenons garde de bõne heure a nostre jeunesse & enfans, & que nul sinon de vie prouuée ne la hante sans tesmoins meilleurs ce qui n'aduient gueres entre Turcs, car ils ne sont si familiers a escouter vn chacun comme par deça. c'est la commune education ou nourriture du Prince, ou fils de Prince, ou de la seule

noble race de Turquie. De la nourriture des Esclaues Chrestiens, lesquels le prince nourrit en son Serrail, appelle ses enfans, & les annoblit pour leur vie seule, non pour race, encor qu'elle soit quasi semblable a celle des Dames, sinon qu'en lieu de fil & d'aiguille, il manient liures & armes. I'en dirai quelque chose en la guerre. L'enfant d'vn bourgois & riche homme, est institué quant aus lettres, ne plus ne moins comme cil du Prince: sinon que cestui va aus escoles en compagnie, sous vn maistre commun : l'autre sous vn maistre chastré le plus souuent, ou vn fort vieus & non a craindre. Les pauures gens qui vouldroient faire estudier leurs enfans, & n'ont de quoy, les enuoyẽt aus fondations des Princes, là ou sont entretenus & ensei gnés pour l'amour de Dieu, par les aumosnes des Princes: lesquelles, cõbien elles sont en grãde recommandation, & effet aus Turcs, je le diray en la Religion. Ausdittes aumosnes sont entretenus docteurs pour monstrer & lire publiquement de Grammatique, Logique, Astronomie, Medecine & des autheurs suiuans d'Aristote, Galien, Hippocrates, Auicenne, Ben reis, Ben bitar, Sipha. & les filles sont nourries comme dessus ay dit, tousiours cachées, jusque a tant que leur mari les voie, aprenent coustures, broderies, & autres telles choses, selon le vouloir des parens. Mais je m'en vois parler de la Religion.

De la Religion en general et particulier.

L'ENTRÉE de cette loy de Muhamed, ou de l'Alcoran, ou Alphurçan est la Circoncision, comme a nous est le Baptesme, & est cela general a tous Mores, Turcs, Perses, Tartares, Indes, & vniuersellement a tous ceus qui croient en l'Alcoran, qui du monde triparti occupent plus des deus pars. Pour incitemens a cette loi ils font, long tēps auant la Circōcision, leuer le doigt tant aus petits enfans masles & femelles comme aus esclaues, qu'ils ont desir de conuertir. Et leuant le doigt premier, apres le poulce, en la main dextre, leur font proferer ceci *L'allah illallah*: Il n'est Dieu sinon Dieu. Ou ainsi, *allah hu hallah, la allah illa lah*: Dieu est Dieu, & n'est Dieu sinon Dieu. Ce qui est prins du chapitre, Humeram, qui est le second de l'Alcoran, & repeté mille fois en ce liure. Les aultres adiojustent souuent ensemble tout ceci *allah hu allah la allah illa lah vemuhamed rassul allah*: Dieu est Dieu, & n'est Dieu sinon Dieu, & Muhamed est prophete de Dieu. lesquelles paroles quant sont dites par vne femme ou fille, elle est Turque sans remede: car les femmes n'ont point d'autres caracteres que la prolation a leuer le doigt. Quant je di Turque j'enten generallement Muhamedique, de quelque nation que soit: & pour ceci, tant a hom-

Profession de la loi de Muhamed.

Astuce des Turcs a conuertir les autres a leur Religion.

mes qu'a femmes d'aultre religion, ne taschent autre que par quelque mode les prendre, ou par ignorance ou finesse, ou promesse, ou propre volonté, leur faisant leuer le doigt, puis en prennent attestation & vous prouuent que vous aués promis de vous conuertir, y aiés pensé ou non: & de fait vous contraignent les hommes a circoncision, les femmes a l'obseruation des ceremonies & a compagnie de Turc. Et font la pareille violence s'ils peuuent prouuer ou cõtrouuer que quelqu'vn ait parlé ou de la loy, ou du prophette: car ils disent qu'il a blasphemé, & qu'il faut estre Mussulman, c'est a dire fidelle en la loy de Muhamet (car les Turcs ne les Tartares n'escoutent volontiers leur nom, mais veullent tous estre appellés Mussulman, ou Mussulmin, ou Mussumanlar, c'est a dire, fidelles: comme nous ferions Chrestiens) deuant que Dieu voulust pardonner vn tel peché, & principalement en ces deus points, les Turcs & Tartares font violance d'estre de leur loy. Tous Muhamediques ont bien cela qu'ils prient tous estrangers de se faire Mussulmans: & tant plus les aiment, plusfort les prient. Mais les Mores, les pires canailles & plus infidelles & trahitres qui soient entre tous Muhamedicques, & qui toutesfois se glorifient & presument plus de sainteté, pour leurs saints lieus ainsi qu'ils dient & antiquité du Caroan, & prééminance de la loi, que toutes les autres nations: mais encor appellent les aultres, comme Perses, Turcs, & Tartares, imparfaits en la foy, qui pourroient toutesfois estre leurs Dieus, en cas d'humanité. Iceus Mores seuls

Iniquité des Mores.

du leur loy, contraingnent pauures Esclaues a se faire de leur loy, a coups de baston, a arracher & rompre les dens, a tant batre la plante des pieds qu'elle tombe par pieces, a se tenir a jamais en vne caue auec vne poignée de farine d'orge moitié paille, auec demi voirre d'eau pour jour, & autres infinis martyres, lesquels ne se pourroiēt sans larmes referer: & combien que non vniuersellement, toutesfois la plus part sont tels. La raison pourquoy ils ne font point la circoncision ou caractere de la foy deuant quatorze ans est, Qu'ils veulent que de plain & parfait arbitre, ils y consentent: car si par apres aduenoit que quelqu'vn se reniast ou renōçast la loy, sans remede nul il mourroit, combien qu'il se reconuertist: qui est la cause que nous en voïons si peu se faire Chrestiens. Combien que ceus qui entr'eus sont sçauāts, aïent vn merueilleus amour a la loy Chrestienne, & congnoissent certes la vanité de leur loy, & pauure jugement, dont elle part. La Circoncision se fait donc au dessus de quatorze ans, & au dessous de XXIII ou de XXV en la forme mesme que les Iuifs l'obseruent: sauf que quelques vns ou par deuotion, ou en d'anger de mort la font auant quatorze ans. Il se trouue vne grande assemblée & bien en ordre, a cheual ou a pié selon l'espace qu'il y a de la maison a la mesgeda, ou selon la richesse des parents, qui accompagnent le jeune enfant ou garçon jusque a laditte Mesgeda. là le Prestre, qu'ils appellent Lecteur, le reçoit, & luy demande s'il veut estre Mussulman: croire le prophete de Dieu Muhamed, qui a apporté la loy que Dieu luy a

Ceremonies a la Circoncisiō.

baillée?aiant respondu ouï. Il luy fait promettre qu'il la gardera tousjours, & sera ami des amis d'elle, & ennemi de ses ennemis. Apres qu'ils ont acheué les ceremonies & dit *ia alla ia alla o deus o deus*, chacũ fait la *sallach* ou oraison. Puis le jeune garçon aiant laissé vne partie de sa peau s'en reuiẽt accompagné : & font vn grant banquet pour vn, ou deus, ou trois jours, selon l'estat de la maison. Les Princes font grans appareils, plus que pour les plus grãdes noces, & par apres se font tournois, jeus-de-pris a grandes compagnées, & ici & au sdittes noces. jay ouï dire que quelqu'vns d'eus font quelquefois la Circoncision a la maison, cõme les Iuifs: qui a la maison, huit jours apres la natiuité, aians inuité leurs amis & parens, font la Circõcision a eus anciennement ordonnée, & qui d'eus & leur loy est venue aus Muhamediques. Mais cette coustume n'est prouuée, ni anciennement obseruée d'estre Circõcis a la maison, sinon que ce fut en quelque lieu ou n'y eust Mesgeda. Quant quelque Chrestien se fait Turc, s'il est riche ou esclaue de quelque riche, il est amené a la Mesgeda bien accompagné & interrogé comme dessus: & retaillé, puis ramené. Si c'est quelque pauure hõme, qui par quelque malaise, ou par despit, ou contrainte se fait Turc, il y a quelqu'vn son parain qui luy baille vne flesche en la main qu'il tient drecée en amont : les vns dient que c'est en lieu du doigt, pour monstrer qu'il n'est qu'vn Dieu la sus: les autres pensent que c'est pour mõstrer qu'auec la flesche il deffẽdra la loy : & que par la flesche s'entendẽt toutes armes. Sõ parain porte vn bassin a tout

Du Chrestien qui se fait Turc

le peuple disant, Dieu soit loué, voici vn Mussulman nouueau : & alors chacun luy donne vn aspre, deus aspres, & amasse vn, deus, ou trois cens aspres, tant du plus que du moins : puis luy baille, & l'emmaine disuer, & font leur banquet de la queste. Les enfans des Muhamediques sont nommés des qu'ils peuuent entendre leur nom, lequel on leur repete a la Circoncision, pour les interroger. Les Chrestiens changent le leur. De Iuifs, j'ay ouï dire qu'ils ne les reçoiuent a estre Mussulmans, sans estre faits Chrestiens, ou pour le moins dire de bouche qu'ils le sont : ce que je ne sçauois au vrai quant i'escriui premierement cette histoire: mais a mon second voïage ay sceu pour certain, que le Iuif, parce qu'ils sçauent qu'il ne croit pas que Iesus soit le vray Messie promis au viel testament, affin que quant il sera Mussulman aïe creu en toute verité, le contraignent outre les paroles accoustumées dire cecy: ISSAHAC, c'est a dire, Iesus est veritable & Messie vrai, & Docteur vrai, ce qu'ay escrit plus au long en la premiere & nouuelle partie. Car ils font vn tel discours disant, que Dieu le createur, apres que l'homme qu'il auoit créé & sa posterité, l'eurent oublié, il donna vne loy aus Iuifs meslée de deus contraires de bien & mal, de peine grande & recompense : laquelle ils ne voulurent point obseruer, mais idolatrerent : puis qu'il enuoia vne autre par le grand des prophetes formé du saint Esprit, c'est ISSA ou Iesuschrist que Muhamed ou l'auteur de l'Alcorã l'appelle ainsi, laquelle estoit remplie de douceur seulement: & que les hommes n'ont pourtant voulu gar-

der,parquoy il a enuoié Muhamed qui est venu auec vne espée,& auec rigueur,pour faire croire les gens en Dieu par force,ou faire mourir,ou rendre tributaires: dont est l'opinion des Iuifs, car ils disent qu'il ne leur faut pas sauter la loy de Iesuschrist s'ils se veulent faire de Iuifs Turcs. Voila leurs raisons. Les noms qu'ils donnent communement sont tous significatifs de quelque chose:& sont communement tels:

Les noms des Muhamediques significatifs.

Louable *Desirable* *Bon* *Prest* *Ioyeux*
Muhamed, Mahmud, Ahmad, Hamza, Pherhat,
Vif *Vif* *Vif* *Haut* *Paisible*
Homar, Humeram, Hamurat, Hah, Selim,
Pacificque *Oyant Dieu* *Ioseph croissant* *Iob merueilleux* *Saint*
Seliman, Ismail, Isuph, Aiub, Sophi,
Santifié *Pyrrhus rouseau* *Alexandre.*
Mustapha, Burru, Scander. Voiés de ce petit comme tous leurs noms signifient, ou sont prins des anciens Hebrieus,cõme Ioseph,Iob,Ismail:ou des Grecs comme Scander Alexandre,& Byrri Pyrrhus:la glose vous le monstre. Mais sans partir de cette Mesgeda, là ou se fait l'oraison, il nous en faut dire quelque chose. Les belles Eglises ou Mesgedes,& plus communes aus lieus bien habités en Turquie,sont de forme ronde,haute,sans pilliers au millieu,comme sont les quarrures des maires Eglises en France, estant conduites en rond par la quadrure, comme est nostre Dame de Paris, S. Croix d'Orleans, & autres,là ou la quarrure ou croisée fust faitte en rond & sans pilliers.I'ay dit dessus aus lieus biens habités : car aus villages, & ou pauureté regne, ils sont mal en ordre, sans regle,& le plus souuent nulles. Icelles Mesgedes

Descriptions des Mesgedes ou Eglises.

sont

ſont fort belles & grans voirieres par en haut,au deſſus du premier eſtage,car tout entour eſt en rond ou quadrature,vne autre ordre de colones,là ou y a voirieres auſsi ſelon la proportion. Dedans leſdittes Muſgedes n'y a choſe corporelle qui ſoit au monde (hors ſes propres parties & conſtruction) ſinon des lampes ardantes,toutes en vn ordre,qui ſont du coſté le pluſſouuent dont ils prient,qui eſt communement deuers midi : combien que les pluſçauans ou moins ſuperſticieus entr'eus adorent vers orient, ou autre part, diſant que Dieu ſe peut prendre en tous ſens, & de tous coſtés : & auſsi que Mahumed l'eſcrit en l'Alcoran. Et adorent tous vers midi, pource que Muhamed leur a ordonné pour cette raiſon qu'ils croient leur loy eſtre celle d'Abraham, & qu'il fiſt ſon ſacrifice a la Meche ſur vne montagne qui regarde le midi:au regard de laditte Meche,& auſsi que ledit Muhamed dit qu'elle eſt (je di la Meche)vers le midi,qui eſt vray quãt au lieu dont il fut n'ay, qui eſt dit *Iezrab* ou *Iethrib*, & auiourdhuy *Medinat alnab*, c'eſt adire la cité du Prophete,là ou il eſt enterré, & non pas a la Meſche comme lon penſe:& pource que de ſon origine a cauſe de la Meche , & de la Meche a cauſe de la montagne , & la montagne la Meche & *Iethrib* au regard de Ieruſalem là ou ils ont reſtitué le tẽple de Salomõ par leur Prince Homar, eſt au Midi: & dudit lieu du temple Muhamed ſe dit auoir eſté raui, & ſus l'Alborac par Gabriel cõduit:& par ce qu'il prioit vers midi, ils l'imitent tous , ce qu'il commande, ſinon en neceſsité, car alors qu'on ne connoiſt

Ils prient du coſté de midi.

point la partie du midi, Dieu est oiant, voiant & sçauant tout, il prend l'oraison de tout costé, ainsi cõme ils escriuent. Ils ont en si grande horreur les images & figures de choses qui portent vie, pour euiter idolatrie, qu'ils n'entreroient pour rien là ou il y eust vn image en Mesgeda, & se penseroient coinquinés d'auoir entré pour prier en vne Eglise des Grecs : regardant lesdits images, lesquels toutesfois, j'entens les (Grecs) nous autres ponentins occidentaus sugets a l'Eglise Romaine, nous appellent idolatres grans, pource que nous auons des statues esleuées & images plats ou effigies, & ils n'ont que les effigies seulemẽt. Et quant on leur obiecte les leurs images ou effigies, ils diẽt que le simple peuple ne s'abbuse jamais en effigie, mais bien en statue, combien qu'il n'y apparoist grand'difference. Dõt les Turcs par laditte horreur d'images, ont a S. Sophie, qui le temps passé, auant qu'elle fust en leurs mains, estoit vne parauanture la plus belle Eglise du monde, tout ruïné le musaïque, le plus ancien qui se pouuoit trouuer: seulemẽt pource qu'il estoit paint & fait en images d'excellẽte beauté & richesse inestimable, & autant en font en toutes Eglises ou ils font leur Mesgeda. Et ne voy ordre de leur faire entendre cõme nous ne les adorons pas: car quãt on leur dit qu'ils nous seruent de memoire plus fresche pour estre incités a les imiter par vertu, ils respondent que ce a donc esté en gardãt la loi qu'ils sont faits saints. Laquelle si nous gardons nous serons cõme eus ; & si nous la laissons, ils ne nous seruiront de rien, & priront Dieu non pour nous, mis contre

L'eglise de sainte Sophie destruitte & pourquoy.

nous : & certes j'en ay interrogué des plus suffisans & sçauans d'entr'eus : desquels jamais ne sceu auoir autre raison, qui toutesfois par beaucoup de signes se monstroient bien affectés a la Chrestienne religion, & eussent eu bon desir, d'entendre. Leursdittes Mesgedes ont leur paué des plus belles lames de marbre, ou de quelque belle pierre siée & pollie, & là dessus sont des estores, comme on pouroit dire nates estendues pour se mettre a genous, & aussi pource que tout le monde qui y entre laisse les souliers a la porte, & y entre pié nud, ou auec escarpins, qui le soulier hors demeurent au pié. Il y a quasi au derriere de chacune maire Mesgeda par dedans, vn lieu de pierre esleué en haut, comme pourroit estre vn petit lettrin, là ou monte le Prestre dit Iman ou docteur, soit pour prescher, comme le vendredi, qui est leur feste de semaine, ou pour lire quelque oraison, ou vn chapitre de d'Alcoran, selon leur statut ou ordre : & est en lieu plus haut, a celle fin que le peuple le voie & l'entende. Maintenant il nous faut voir de l'ornement, qui communement est dehors desdittes Mesgedes : mais a cause qu'il n'est besoin diuaguer trop loin d'icelles, nous ne parlerons que d'vne tour ronde, plus haute que laditte Mesgede, qui est jointe a laditte esglise, laquelle leur sert, comme a nous les clochers. La haut, cinq fois de iour, quant on veut faire l'oraison, monte vn jeune homme ou plusieurs, tant jeunes comme vieus a vois entiere & forte, & qui leur sert de cloche, disant & repetant *ia halassala, ia halassala, ia halassala*, hau a l'oraison, hau a l'oraison, hau a

La modicité & reuerēce qu'ils ont en leur Mesgeda.

Vn hōme sert de cloche a crier a l'oraison.

l'oraiſon. Et quelquefois commance ainſi, *allah chebir allach chebir*, Dieu eſt grand, Dieu eſt grand, & autres propos diuers, au plaiſir du crieur, qui au matin au point du jour, a midi, a deus heures, & a ſoleil couché, & a trois heures du ſoir repete de meſme. Et pourtant que les Muhamediſtes ne comptent point le temps ou heures autrement que par ces cinq articles, je veus mettre comme ils l'appellent en Arabe & Turc, l'heure du fin matin s'apelle des Arabes *ſubuh*: & des Turcs, *Sabah* ou *irteh*. Le point du jour en Arabe *becher*, & en Turc *dengleh*. Midi en Arabe *duhur*, & en Turc *oyle*, & *oyle nemazi*. Entre deus & trois, en Arabe *hatzri*, & en Turc *ichindi*, & *ichindi nemazi*. Le ſoir en Arabe *magrib*, & en Turc *agſſam*, *agſſam nemazi*. Le tard en Arabe *haſſa*, & en Turc *ietſy*, ou *ietſynemahi*. cela fait pour entendre leur raiſon de compter temps. Quant on oit ainſi a ces heures là crier a l'oraiſon, il y va qui a deuotion: les gents deuots vont a toutes: les autres vont a midi, deus heures, & au ſoir. Le vendredi qu'ils ont pour la feſte de ſemaine principalement, y vont quaſi tous vne fois au moins. S'il y a quelque pauure homme qui ſoit neceſsiteus, on ne le contraint quelque vendredi qu'il ſoit, a ſerrer boutique. En beaucoup de villages ils n'ont point encor de Meſgeda: & on leur enſeigne a prier Dieu, qui eſt preſent en tout lieu, & non comprins en lieu, ſinon par incitation & vnité. Et en voit on la pluſpart qui en leur champ, ou en tout lieu ſe mettent a genous, & a prier a leur mode. Deuant que faire ou venir a l'oraiſon, faut ſelon

Cinq fois le iour les Muhamediques priẽt Dieu.

Nulles ou peu de Meſgedes aus villages.

lon le commandement de la loy, faire les ablutions, en disant quelque priere: laquelle chose je veus mettre. Venant au lauoir, ou soit a la maison, ou au baing, ou a la Mesgeda, car par tout communement y en a qui se lauent, il dit ainsi, Seigneur Dieu je te demãde ta benediction de ta dextre, affin que par toy sois aidé & gardé, de la gauche & son ire, puis prent de l'eau & laue sa bouche par trois fois, ce qu'ils appellent innouation, & dit ainsi: Seigneur Dieu donne moi ton aide a lire la loy, ou Alcoran, & a faire souuent memoire de toy. Par apres lauant son nés en tirant l'eau dedans dit, Seigneur Dieu donne moi sentir l'odeur de ta gloire, & te contente de moy. Puis dit a plus haute vois, Seigneur Dieu je prie par ton aide estre deffendu de l'odeur du feu & mal de ma maison. Apres laue la face de long, & en menant les mains (depuis la naissance des cheueus) disant, O Dieu purifie ou blanchis ma face auec ta clerté, le jour que tu blãchiras la face de tes amis, & n'ennoircis pas ma face le jour que tu ennoirciras la face de tes ennemis. Puis laue sa main dextre auec le bras & dit, Mon Dieu donne moy bien escrire auec ma dextre, & me donne nõbre facile. Puis lauãt le gauche bras & main disant, Dieu aide moi, & me dõne mon papier en ma gauche. Puis la teste (& pourtant sont tous tondus) disant, Seigneur couure moi de ta misericorde, & enuoie sur moi ta benediction, & me faits ombre soubs ton trosne, le jour qu'autre ombre ne sera que la tienne. Puis les oreilles disant, fais moi de ceus qui escoutent la voix, & qui suiuent la

Les ablutions & oraisons d'icelles.

meilleure partie. O Seigneur fai moi ouïr ceus qui parlent en Paradis auec les Saints. Puis lauant le col dit, Seigneur garde mon col de feu, de chaines, & des gresillons d'enfer. Puis la jambe & pié droit tout de long, & dit, Seigneur conforme moi le pié en *tzirat* (c'est a dire en droitture & fermeté de leur loy) le jour que les piés des mauuais seront au feu. Puis le gauche en repetant l'oraison. Puis quant il a fait il dit, Nous te benissons, loüons & adorons seigneur Dieu, car il n'est Dieu sinon toy seul, j'ay fait mal, & maculé mon ame, dont je te demande pardon, & te prie que tu me conuertisse a toy, & que tu me pardonne & mette repentance sur moy, car tu es le vray conuertisseur, & misericors. O Dieu fai moi des repentans, fai moi des purifiés, fai moi du nombre de tes bons seruiteurs. Les ablutions & oraisons acheuées, s'en va a l'oraison commune a la Musquée, là ou tout le monde dit communement cette oraison ensuiuante, en la repetant qui ne sçait autre chose. Les autres ont beaucoup d'autres oraisons, prinses de la fin de l'Alcoran, & faittes des docteurs, chascun a sa mode, comme il les veut. L'oraison est telle, & pource qu'elle est sceuë, & entendue de tout le monde, je la mettrai en Arabic, & en François, elle est escrite au commancement de l'Alcoran ainsi:

De l'oraison.

L'oraison des Muhamedistes en Arabic & Francois.

Elhemdulillahi rabil halamine elrahmani elrachimi melichi iaumi eldini. eiache nahbudu, veiache nestehinu. Ihdina elzzirata el mustekima, zzirata eladina eueamta halahim gairi il magdubi halahim. velal zuline. Amin.

Qui veut dire en François, Louange soit a Dieu, sei-

gneur des siecles, le misericordieus, & pitoiable, & Roy du jour du jugement. O bons humains seruons luy, & nous serons aydés: donne nous seigneur Dieu le point ou certitude, la vraie certitude de ceus, lesquels tu approuues par ton bon plaisir, sans aucune ire contr'eus, & qui ne seront remués de ta grace. Amen. Cette oraison leur est fort commune au commancement de toutes œuures, mais principalement pour prier a l'heure, & pour lire l'Alcoran. Au commancement de toutes leurs œuures, ils dient ou escriuent ceci, *Bismi lahi rachmani rahimi*. Au nom de Dieu misericors & bon. Maintenant je veus dire des communes coustumes qu'ils ont en priant, soit a la Mesgeda ou hors, car en tout lieu font oraison, les seigneurs en leurs sales, les autres ou il leur plaist. Incontinent qu'ils sont arriués a la Mesgeda au lieu d'adorer, ostés les souliers, sans rien descouurir de la teste, leuent la face vers le ciel, puis les mains estendues, les amenent sur la face, ce qu'ils appellent impetration de paix, puis s'inclinent, puis se mettent a genous, & baisent la terre, ou se prosternent par deus fois, puis demeurent a genous, les talõs au cul, & puis se fait oraison a sa deuotion. Toutesfois c'est quasi tousjours *Alhammdu lillahi*: comme dessus, puis se releuent, & font comme dessus, tant de fois le pareil qu'il leur plaist. Le commun qu'ils facent est au matin deus oraisons, a midi cinq, a *chindi*, quatre, au soir autant, au tard, ou a la premiere garde huit, & tousjours pour chacune oraison y a double baisement de terre, ou inclination. Mais les plus deuots en font

Communes coustumes de prier.

Combien d'oraisons a chascune heure.

Du Prestre.

plus ou moins comme ils veulent. Le prestre est assis en la Mesgeda au lieu là ou ce fait l'oraison, du costé du midi, & le regardēt tous: car ils le font comme tesmoin du vouloir qu'ils ont a Dieu, & ne dit qu'vn mot ou deus apres que tous ont prié: & ce qu'il leur dit est, Dieu vous escoute, & quelqu'vns dient *amin*, amen, ainsi soit. Puis le crieur ou clerc commance vne battalogie de l'oraison *alhamdu*, & dit *alhamdu lillahi alhām̄d*, xx ou xxx fois, chacun mot, ou deus ou trois ensemble comme il veut. Et dit le peuple que cette oraison là ainsi reditte que c'est pour excuser la mauuaise oraison des autres, & de ceus qui n'en ont point dit. Au propos de battalogie ou vicieuse repetition, je veus reciter icy leurs coustumes de quelques prieres, plus frequētes entre les Mores qu'autre part. Iceus Mores souuent vers le soir, pres de quelque Mesgeda, sortent dix, vingt, trente, cent, tant du plus que du moins, & tous ensemble commancent en branlāt la teste, & tout le corps, l'vn vers l'autre disans *alla, alla, alla, alla, alla*, tant de fois & long temps repetant qu'ils cheent a bas comme estourdis, & disent qu'alors leur esprit va auec Dieu porter *lassala*, ou l'oraison. En la Surie & Natolie ou Turquie en y a qui se mettent si fort a tourner disant *alla, alla*, &c. que jamais piroette n'en fist imitation: en fin que tous estourdis demeurent comme mors, & en exstase: & alors dient que leur esprit va auec Dieu.

Coustumes populaires a prier.

Et de fait ceus ici entre tous leurs fous ou religieus sont estimés les plus saints, & deuinent, & font des guerisons, & miracles, comme ils disent. Il y en a quelqu'vns

en a quelqu'vns qui toute vne nuit, ſans jamais repoſer, chantent *la alla illa la Muhumedi reſſul alla,* mais toutes telles choſes ſont faittes par les idiotes ſeulement. Ie ne veus pas ici faire digreſsion de leur ſaints & diuerſité, car il ſera meilleur autre part. Puis que j'ai dit des heures & mode de prier, il faut dire des feſtes, là ou les oraiſons ſont plus eſtroittement obſeruées. Le vendredi, comme j'ay dit, leur eſt la feſte de la ſepmaine, là ou faut que chaſcun voiſe a l'oraiſon, au moins vne fois, ſinon que ce fuſt vn paure homme, qui fuſt empeſché a nourrir ſes enfans: car ſi quelque autre aiſé, & couſtumier d'y faillir, & de quelque malle verſation en eſt reprins, il eſt empriſonné: puis luy eſt fait reproche de ſa malle verſation & negligence deuant le peuple: puis eſt mis en amende appliquée, ou a l'huile de la Meſgeda, ou aus paures, ou a l'hoſtel-dieu: au village en beaucoup de lieus il les mennent parmi le peuple auec vne peau de regnard derriere, mais il eſt bien faillant deuant que d'endurer cette honte. Cedit vendredi l'oraiſon du midi eſt la principale, & ſi trouue quaſi tout le mõde: & le Prince ſort ce jour là de ſon Serrail a Conſtantinople, & va tout du long de la ville, juſque a la Meſgeda de ſon pere Sultam Selim, ou de ſon pere grand Bayazeit, ou de ſon aÿeul Sultam Mahmed, qui print Conſtantinople, & autrement peu ou point ne ſe voit par ville: & encor faut que ceus qui le rencontrent baiſſent la face vers terre, faignant ne le voir: ceus d'enhaut ferment les feneſtres, & ne le voient ſinon par feneſtre preſque fermée ou treillis. Il eſt

Feſte des Muhamediſtes.

Punition du mauluais obſeruateur d'oraiſon.

Le Prince va le vendredi a l'oraiſon a l'vne des maires egliſes.

Les ſeigneurs Turcs ne veulent eſtre veus.

De la compagnie du Prince allant a la Mesgeda.

volontiers alhors accompagné de son Paschia Visir, d'vn deus mille que Spachi, qu'Aga, que Gingitzeri (je desclareray ces mots en la guerre) & sont aupres de luy quatre ou cinq cens Solaclar ou gardes auec l'arc, la flesche & cimitarre, le suiuent communement sept ou huit cheuaus en main, fort richement ornés, puis quelques esclaues ou enfans d'honneur. Luy aïant esté a l'oraison, par l'espace quasi d'vne heure, souuent gette quelques aspres pour Dieu, puis s'en va. Et qui verroit la modestie, silence & reuerence qu'ils ont en leurs Mesgeda ou d'oraison, deuroit auoir grand' honte de voir que les eglises de deça seruent de causer, pourmener, & marchander, & faire spelonque de Larrons. Il y a le vendredi a sainte Sophie, ou a la grand' Mesgeda des Turcs, vn docteur de leur loy, qui leur interprette quelque passage de l'Alcoran, par mode de sermon: la ou a cette cause tout le simple peuple se trouue, & y vient des villages, & est cela a toutes bonnes villes, qu'a la maire esglise tous les vendredis y ait vn prescheur. Quant il ne fait beau temps, ou qu'il est mal seur, le seigneur va le vendredi a la Mesgede seulement de S. Sophie, pource qu'elle est tout aupres du Serail : celle de Bayazeit apres icelle de Muhamed plus loing: la derniere est de Sultam Selim: & pource qu'elle est fort loing du Serrail, il y va peu. Les ablutions du vendredi se font par fort grãde diligence: & si vn homme pensoit auoir fait quelque peché entre deus oraisons, il se relaueroit autant de fois comme il iroit *a ssala* comme autrement soit assés d'vne pour tout le jour. Reste

Reuerence que les Turcs ont a leur Mesgeda.

Superstition d'ablutions.

que les escrements d'abas de l'vne & l'autre partie, font lauer les parties dont ils sortent, voire & fussent ils contraints comme ventosités & polution. Au temps de Quaresme, l'oraison & ablutions n'est moins gardée que le vendredi : car alors y a quelques gens qui se prennent garde des bons & mauuais Mussulmans, & les notent d'infamie, comme transgresseurs de la loy, laissant l'oraison ou mengant sur jour. Car leur Quaresme qu'ils font a l'imitation des Chrestiens, de la primitiue Eglise, & qui leur dure trente jours, ou vn mois lunaire, (car ils comptent leurs ans par mois lunaires, & non par solaires, comme nous) ils ne mangent jusques au soir bien tard voïant les estoilles ou la nuit, & ne mangent communement comme on nous dit, toute la nuit, combien qu'il est permis en l'Alcoran de manger jusque au point du jour, sinon les meschants, & reputés tels. Mais a ce que j'en ay veu, mangent entre Turcs, raisonnablement chair ou poisson, ou tous deus, sans faire aucune difference de viande: puis du ris, de l'eau a boire. Les meschans, & les Mores vieus, culteurs de cette loy, & ceus aussi qui se permettent estans soubs cette loy là de boire vin, sont ceus communement qui toute la nuit ne font autre chose que gourmander.

Du Quaresme.

Mais le commun peuple me semble merueilleusement estroit obseruateur d'icelle, & la faisant plus estroitte qu'elle n'est escritte : dont la grace n'en est pas a la loy, mais au peuple, que s'il en auoit vne meilleure, l'obserueroit fort bien. Tout durant ledit Quaresme, il y a par tout aus bonnes villes sur les tours

Lampes ardentes.

de musquettes, quasi innumerables lampes ardantes toute nuit, qu'il semble que toute vne ville soit en feu: & les y tiennent, ainsi que dient les maistres des ceremonies, pour inciter le peuple, qui par son iusne plaist a Dieu, a prier continuellement. Durant le Quaresme les gros personnages tiennent maison ouuerte au soir a tous venans, principalement aus docteurs, estudians, Cadis, & autres gens de lettres, & tous autres, jusque a ce que les tables soient fournies, qui en hiuer & en esté se mettẽt en belles galleries, là ou en hiuer s'estendent beaus grãs pauillons. Mais auant que je sorte du Quaresme, pour venir a Pasques, il me semble lieu oportun de parler des aumosnes des Turcs, & des grans & riches fondatiõs qu'en aumosnes ils font. Veu aussi qu'ils dient qu'il y a trois signes de congnoistre le fidelle: L'oraison de laquelle ay parlé: le jusne dont a present parlons, & la charité ou aulmosne de laquelle a cette cause parleray: & aussi que c'est la chose que tousjours Muhamed ha en la bouche & commandement que l'aumosne. Ils ont par opinion & conseil, tant en l'Alcoran qu'aus liures des ceremonies, que la principalle chose & plus aggreable a Dieu qui soit au monde, c'est *alzaché*, & entendent par cette vois païer a qui on doit, & donner a qui n'en a point. Dont vous trouués des pauures gens, qui n'ayans de quoi donner, entendent l'ayde aus hommes ne se faire seulement en boire & manger, mais de tout besoin: le temps de leur vie emploient a amender les chemins mauuais, y apportans pierres, bois, arenes s'ils sont enfondrés, les

Liberalité des Turcs.

Des Aumosnes des riches.

Aumosne populaire.

amendent auec degres ou dreçant: les autres a drecer des ruisseaus,ou cours d'eaus,& fontaines, & les faire venir sur les chemins, & quelqu'vns en tirent d'vn puis,& vont querir aus fontaines, & portent en quelque casule ou maisonnette sur le chemin, & inuitent a boire par vn tel zele, que je croi certes s'ils buuoient vin, qu'on y en trouuerroit des fontaines. En Barbarie, a cause qu'il y a rarité d'eau pres des bonnes villes,vous trouués des fondations d'eau perpetuelle, qui sont faittes aus sepulchres de quelques Mores a perpetuité: & y a la vn Morabite ou Hermitte a leur mode, qui est tenu pour quelque fondation, a tenir tousjours les cisternes plaines d'eau, & inuiter, & bailler a tous venans, & leur recommander l'ame du defunt, & ses parens viuans. Telles fondations d'eau a boire par les chemins sont communes de pauures gens. Des plus riches il y en a, mais plus en la Natolie qu'en lieu de Turquie, qui obseruent venir les passans, & les prient, & inuitent a venir manger,boire,& coucher chés eus,pour leur ame, en ce n'ont acceptation nulle de personne: car ne le riche,ne le pauure ne paient rien, & lendemain on dit grand merci, & que Dieu leur rende a ceus qui ont fait cet honneur: & ceus ici entre tous Mussulmans sont estimés les meilleurs,pource qu'ils enuoiēt leurs aumosnes en Paradis deuant eus,scelon ce qu'ils ont en escrit au liure des Instructions. Quant tu donneras *tzadaca*, l'aumosne, donne du meilleur, que tu ayes, & du plus excellant: car vn morceau du meilleur, est plus aggreable a Dieu, que cent escus mal acquis donnés apres ta mort: & vne datte donnée de bon

Aumosne des Mores.

Aumosnes des plus riches.

Notés diligemment.

cueur, durant ta vie, vaut mieus que mille apres ta mort. Cecy fait que quant ils reçoiuent quelqu'vn en leur maison, ils le traittent comme eus mesmes: ce que premier je ne pensois vray, jusque a ce que Seraphin de Gozza Raguzois, l'aiant experimenté enuiron Seruia & Bosna assés de fois, le me raconta, & donna courage de chercher aus autres païs si ainsi estoit. Il disoit auoir esté ainsi receu passant païs assés mal habité, & aussi qu'en Turquie n'y a nulles hostelleries ou tauernes, comme ja ay dit. Il voit vne maison seulle, belle pour le païs, là ou y auoit vn homme assis a la porte, qui se leue & vient a eus les salüer, disant, *sapha gheldinis*, Vous soiés les tresbien venus. Il y auoit trois seruiteurs François, & vn Turc pour conduite. Puis leur dit, *Alla seuersis, gellumus, sis benum euea, ben berechet alla sisa veraim, scindi agssam, bir daheh eue bunda deil, sisum iola iachenda daheh eue varmez, bunda guzel ot, guzel taonc, gellumnissis mismillahi.* Qui est a dire mot a mot, Dieu vous aime, venés vous en en ma maison, je vous donneray la benediction de Dieu: c'est a dire des biens que Dieu m'a donné. Il est incontinent tard: il n'y a point ici d'autre maison, & aupres de vostre chemin il n'y a point d'autre maison. Ici nous auons bon feu, & bonnes poules; venés au nom de Dieu. Ce sont les parolles en effet que le dit Raguzois qui sçauoit vn peu de Turc me referoit. Leur trettement fut tel: ils furent mis sur de beaus tapis, seans a terre, a la mode du païs: puis fut fait vn bon feu pour les secher: fut apporté vn gasteau & de l'eau sucrée auec quelque confitures faittes de vin cuit, & beurent & man-

Vne histoire recitée par Seraphin de Gozza touchant l'Aumosne.

gerent,en attendant le soupper:qui fut de deus sortes de ris,auec du mouton bouilli & rosti,des poulets,ou chappons rostis & boullis : tant qu'en toute la Turquie, hors le vin ne furent mieus pour leur argent, qu'ils estoient là pour rien. Puis furent faits coucher sur vn stramas, a la mode du païs, chascun par soy. Le lendemain au matin qu'il vouloit païer, on luy dist *benunianuam var, allà seuersis* : Soit pour mon ame, Dieu vous le rende, ou vous aime : ainsi depuis estre bien traitté on luy dist, gradmerci. ce qui nous deuroit inciter a plus grande charité, & plus frequente, quant auons le pouoir. Ie sçay bien qu'a l'occasion de la Barbarie, & belliqueuse nation, contraire le plussouuēt a humanité, qu'il i en a là plus de meschās & moins de bons que deça : mais je regarde que si entre les gens qui sont damnés y a de telles personnes, que ceus qui sont sauués les doiuent aussi par beaucoup surmōter: A l'occasion que ledit Gozzame dist auoir esté traitté aus *imarach* qui veut a dire commanderies quant a l'interpretation, mais quant a lesfet qui n'a rien de semblable aus nostres : car là, le reuenu & aumosne est pour les indigens, ici ils sont aus riches, & qui deuroiēt auoir matiere de contentemēt. I'en veus dire pource que se sont les fondations des Sultās, & Baschiats, Schiats, Maules, Hams & autres, qui font les liberalités grandes apres leur mort, & qui ne peuuent plus exercer tyrannie. Il est de coustume quasi a tout grand, ou riche personnage Muhamedique a sa mort, de fonder vne Mesgeda ou eglise a leur mode, là ou en quelque chapele ou anglet se fait enter-

La cause pourquoy Turcs & Muhamedistes sont pires que de deca.

rer, & ordonne quelque deniers de rente, a quelques docteurs, escoliers, ou Lecteurs dits Muderis pour lire a certaines heures & a certains jours l'Alcoran, ou autres oraisons: car ils croiẽt que la lecture de leur Alcoran ou loy, leur soit plus meritoire que toute autre oraison. Quant est de la forme de leurs esglises, je l'ay ja ditte: les petites ou sepulchres sont a la mesme forme, hors la grandeur. Il y a enuiron lesdittes esglises Mesgedes ou *imarat* selon la richesse du fondateur 200, 180, ou autre nombre, tant du plus que du moins, de petites maisons ou chambres, pour loger tous passans, allans & venans, jusques a trois jours: les cuisines tousiours garnies a l'heure du repas, pour nourrir premier lesdits passants, & aussi les communs & ordinaires pensionnaires, dont ay parlé en la nourriture des enfans, qui sont docteurs, lecteurs, & escoliers: par apres generallement s'estend laditte aumosne a tous venans, soient Turcs, Iuifs, ou Chrestiens (combien que de Iuifs n'en ay nul veu necessiteus). Et en vn lieu là ou ils ne sont que dix riches, fussent ils deus cens de pauures, ils ne laissent nul auoir faute de manger principallement, & gardent bien ce precepte, qu'il n'y ait nul mendiant entre vous. ce qui me fait merueilleusemẽt penser, comme ainsi soit que l'intention de toutes les lois du monde, soit Charité, & tant plus de la nostre, quant plus est parfaitte, que nous nous sentons fort de la parabole de l'enfant prompt a promettre, & tardif faiseur: qui n'auons point de honte qu'en tant de prouinces de ce royaume y a tant de mille, & mille pauures mourãs de faim, par la

Fondations & Ausmones des princes.

Exhortation aus Chrestiens.

la grande cherté: tandis qu'on abat vn vieil,beau,honorable,& durable a infinis ans,temple,logis ou autre edifice,pour en refaire vn autre,bien souuent, a l'appetit de quelque vsurier,qui pense faire vne belle œuure,tandis qu'il est,ou superieur, ou recteur d'eglise, de donner cent escus,& 10000,que posible par fas & nefas a vefues,& orphenis a desrobé pour cõmancer a edifier vn edifice, ou tẽple braue materiel,pour luy cadeler son nom en terre, & faire despendre cent mille escus,a ceus qui l'escoutẽt. O nous miserables, & mal entendans le vouloir de Dieu,& l'intention de la directiõ de ce mõde! O bien heureus Exuperi euesque Tolosain,tant loué de S. Hierosme , pour auoir vẽdu callice, patenes, & aubes,& toutes richesses ecclesiastiques,pour nourrir les membres,& temples de Dieu viuant! O combien t'a esté plus saint faire & garder la sainte hostie,& memoire de la mort, & passion de ton maistre en vn voirre, & en vn petit pennier,que consecrant cil qui d'or ou pompe n'a cure,en vaisseaus d'or, voir perir de famine cil pour qui il est mort! mais retournons. Vous ne trouués communement ville en la Natolie qu'il n'y aïe aumosnes, & hors les villes, a toutes repuës des grans chemins vous en trouuerrés,là ou principallement passans ont repuës frãches,comme aussi aus maisons particuliaires,dõt en la Turquie vieille ou Natolie en y a beaucoup. A Constantinople,là ou a present est le chef de l'Empire, & commune residence de ce seigneur hors guerre,tous ses predecesseurs audit lieu Muhamed,Baiazeid,& Seliman ont fondé chascun la plus

Trois imarats ou commanderies & fondations de Princes a Constantinople.

belle. Celle de Sultam Muhamed a enuiron soissante mille ducats de rente plus que moins par an. Ie diray par apres, en parlant des sectes, dont elle est si riche. elle est quasi egalle en grandeur & forme a sainte Sophie, & a enuiron elle cent maisons rondes, pour les pellerins, & docteurs, toutes couuertes de plomb: au dehors du cloistre, y en a de commun edifice cent & cinquante, pour loger pauures vulgaires de la ville, ausquels quant ils y veulent demourer on donne vn aspre pour jour, & du pain a suffisance: là ou je croy qu'il n'y a bellistre qui estime la fortune digne d'accepter, car je n'y ay veu que les logis vides, ou de peu habités. Quant tous les deniers ne se despendent là, ils les donnent a l'hostel-dieu des malades, ou des insensés: car là quant quelqu'vn est fol nuisant, ou eshonté, on vous le prend par force, & le fait on deuenir sage a coupe de verges, & force de liens. Au surplus les maraus, ou qui par faintise, ou par desespoir se sont dediés a la belistrerie, comme seroient les faus escorcheurs de jambes, malades de saint Iehan, de saint Main (desquels auant l'image de la primitiue eglise, commencé vn peu a restituer par les aumosnes parrochiales aus bonnes villes de France, tout estoit plein) tels n'ont point là de lieu. Il est bien vray qu'il y en a assés sous ombre de religion qui demandent par païs. Mais quant les Turcs viennent en Italie, principallement a Venize, ils sont tous estonnés de voir ce mistere: & nous nomment entre nous Gaours, ou Chrestiens, ou infidelles, & les plus cruelles gens du monde, qui souffrons vne telle pitié

L'hostel-Dieu des malades.

estre publiquement vüe: & s'en vont en cachettes par sous le *duliman* leur jettent des aspres sur les ponts, si tressecretement, que vraiement vous voiés en ce la pratique du dire de Iesus Christ, Ne sache la dextre que fait la senestre. Les autres *Imarats* ou cõmanderies sont a la mesme forme, sinon que celle de Sultan Bayazeit n'est pas si riche ne grande, car c'est celle que son bon fils Selin, apres qu'il eut fait empoisonner son pere, & l'aiant chassé de son roiaume luy fist faire, pour oster le suspeçon de la mort qu'il luy auoit pourchassée: La sienne a trente mille ducats de fondation. Mais j'ay peur d'estre trop long en recitant en l'ennemi le principalle vertu de ce monde, & par laquelle seule nous imitons le diuin benefice: parquoy en y laissant penser les Chrestiens, je m'en vois acheuer Caresme, & reciter les paschales ceremonies. Aiant donque jusne trente jours, ou vne lune, ils conuiennent tous generalement, le plus prochain vẽdredi ou *Giumah ghun* du dernier de la lune, a la Mesgeda, là ou ils font leurs annuelles oraisons, & font l'oraison de midi principalemẽt fort prolixe: & le prestre lit diuerses Asora ou chapitres de l'Alcoran: entre lesquels est le troiziesme principal, lequel ils nomment *el meide*: c'est a dire la cene: durant lequel tous commancent a venir baiser les mains l'vn a l'autre, les Turcs, Perses, & Tartares: les autres se baisent la bouche: & tous disent l'vn a l'autre, Dieu te donne la bonne Pasque, en Turc *alla chair behiram versena*: en Arabe *teib behiram leche*: & tout homme qui a vn ennemi est contraint luy demander par-

Turcs secrets en leurs aumosnes.

Pasques.

don, & l'autre luy donner, premier que baiser ou main, ou bouche: car autrement leur *behiram* ou Pasque ne vaudroit rien, & en outre seroient excommuniés s'il estoit sceu que quelqu'vn y eust failli. Parquoy ce voit qu'ils ont prins cette pardonnance (sans laquelle n'est lieu a vnité ou salut) de la primitiue Esglise Chrestienne: Là ou premier qu'ils conuinsent au sacrement d'vnité, il failloit demander pardon a tous ses ennemis, & aussi leur pardonner, auant que venir au sacrement ou symbole d'vnion. Non seulement le jour de Pasques les Muhamedistes se demandent pardon, mais aussi tous les vendredis, quant ils vont a la Mesgeda, n'oseroient faillir, sur la peine de *haram*, c'est a dire grand peché, ou excommunication de pardonner, ou pour le moins faire le semblant a son ennemi: parquoy les meschans qui ne veulent pardonner, ne si trouuent que peu, de peur de pardonner: car depuis qu'ils ont pardonné, s'ils faisoient quelque jniure l'vn a l'autre, par l'ancienne querelle, & partie interessée peust prouuer qu'ils s'estoient pardonnés cela, l'aggresseur encourroit vne merueilleuse peine selon le cas, plus que pour vne au tre offense: car ils disent que qui fait cela, qu'il se mocque de Dieu, & des hommes. Voila leurs Pasques grandes, qui ont deus jours de feste, l'vn apres l'autre: durans lesquels, & jusque a sept jours prochains, les Turcs font infinies aumosnes, & principallement font tuer force moutons, car c'est la viande que plus ils estiment & vsent: & font sçauoir a tous pauures mesnagers, qu'ils viennent querir leur *behiram* ou Pasques: a sçauoir de

Punition grieue du dissimulateur en Religion.

de la chair, pain, aspres &c. Ils vont visiter les malades, & secourir aus orphenins. Les autres vont a la fosse, de leurs morts, & y font manger les pauures dessus, pour leur ame : & bref c'est vne grande chose de voir les apparences exterieures de leur charité. Ils ont diuers chapitres en leur loy, & liures de ceremonies, qui leur suggerent cette opinion, & pource j'en veus escrire quelques vns. Quant ils veulent recommander quelque chose fort diligemment, ils faignent que Gabriel, lequel Muhamed leur prophete dit luy auoir reuelé sa loy, leur commande ou conseille. disant, que Gabriel met aus fils d'Adam sept manieres d'euures pour estre saulués. La premiere, prier Dieu, & faire *lassalla*, cinq fois de jour : & que commancer deuant les autres, & finir le dernier est le meilleur. L'autre faire reuerence aus sages, & conuerser auec eus. La tierce visiter les malades. Donner l'aumosne. Visiter & cōsoler les orphenins, pource que Dieu dist a Gabriel, regarde que celuy qui fait plorer l'orphenin, je le feray plorer en enfer, & je colloqueray en Paradis celluy qui le fait rire. Amander les chemins, est la sixiesme. Accompagner les mors a la sepulture, est la derniere. Et en vn autre lieu il escriuent, fais tout ce que tu fais a Dieu (il veut dire pour l'amour de Dieu) purement, car Dieu ne reçoit rien s'il n'est fait purement du bon du cueur. Ie retourne a mon propos, tandis qu'il me souuient que j'ay deuāt parlé des grandes Pasques, affin que j'aduertisse que je l'ay dit, a la difference des petites, ou secondes, qui sont quatre vints, ou quatre vint dix jours, ou trois lunes

De par qui les Muhamedistes commandent.

Note.

Petites Pasques.

apres les grandes : & different de ce, que deuant les grandes y a jusnes contraints, ici il ne jusne qui ne veut: toutesfois les deuots jusnent quinze jours deuant pour le moins. Les mesmes cerimonies, aumosnes, & festes & pardons qu'ay dit dessus, sont ici: non du tout si solennelles ou grandes. Des jusnes en l'an autres commandées a tout le monde, il n'y en a point. Les deuots jusnent apres le *Ramadham*, qui est le mois de Quaresme, encor six jours de *Ssual*, pour ce qu'il y a là des estimeurs de merites, qui leur escriuent ainsi: Qui auec *Ramadham* aura jusné six jours de *Ssual*, estime auoir jusné tout du long de l'an. Les autres jusnent les jours blancs de chacun mois, qui sont le treziesme, quatorziesme, & quinziesme, pensant auoir le merite pareil de toute l'année. Plusieurs bigots Arabes obseruent cecy. La condition du jusne qu'ils escriuent est telle, Qui jusne le *Ramadham*, & s'abstient de *haram*, c'est a dire de peché, ou il y a quelque grand forfait, & de faus tesmoignage, Dieu sera contant de luy, & les portes en Paradis s'ouuriront, & celles d'enfer se serront. Des festes a tous Muhamedistes obseruables, que j'ay sceu scauoir, il n'y a que les vendredis, & jour de Pasques & suiuant Pasques. Mais chacun en ha a la mode de son païs. Les Mores en ont vne enuirō, *zilssede* ou le mois de May, comme leurs mois de present respondent aus nostres, là ou ils s'assemblent aus bonnes viles, & couurent vn chameau de linge, & s'en vont tournoians auec beaucoup d'autres chameaus parmi les champs, & a l'entour de la ville, disans qu'ils font feste a Muhamed

Iusnes hors le Quaresme.

Des festes en general.

pour vn jour que sa femme s'estoit perdue ou esguarée, & qu'il l'alla chercher, & la retrouua. Bref les Mores me semblent les plus fous en cerimonies, & plus froids en charité: qui laissent souuent mourir leur voisin ou prochain parent de faim sans le secourir. Les plus traistres, & faussaires, brutaus sodomites que i'ay cogneu en tout le monde: & par cela je pren vn argument de la malheurté de cette meschante secte, dont ils sont les anciens & premiers obseruateurs & qui plus se glorifient, comme j'ay dit de leur sainctoté. Les Turcs font souuent obseruer des festes, non pas aus esglises, ni a Dieu, mais ou pour le retour du Prince de quelque lointain voiage, ou le jour de la circoncision ou natiuité d'eus, ou de leurs enfans: ausquelles festes, qui sont non moins que trois ou quatre jours, faut serrer boutiques, & se mettre a boire, faire continuelle & grand' chere chacun a sa mode & son pouuoir, Cela est quant aus festes, iusnes, & aumosnes que les Muhamediques communement obseruent: nous dirons par occasion la reste, quant elle s'offrera. Auant que je vienne a dire de la somme de leur loy, & qu'ils croient, ou qu'ils ne croïent pas, pource que la couersation, & entr'eus, & entre les estrangers qui ne sont de cette loy, me semble plus deuoir estre faittes par religion & crainte de Dieu, que contrainte de loix. Ie le mettray ici sans differer de le mettre entre les loix coercitiues, qui sont la Iustice: & feray ce principalemēt pour aprendre aus estrangers comme ils doiuent conuerser auec eus. Ce qui fait mal juger par le commun recit de la cruauté

Les Mores vicieus.

Festes a l'honneur du Prince.

La cause qu'on iuge mal des Muhamediques.

des Turcs, & qui leur baille le nom de si grande infidelité est, que quasi tous ceus qui ont experimenté leur domination (je ne veus point dire conuersation) pour la captiuité ou aduerse fortune, qui fait sans doubte trouuer toutes choses ameres, ou ja pour opinion de la diuersité de la loy qu'ils gardent, ne pouuans conceuoir aucune bonne opinion d'iceus, ont tous jugé vniuersellement estre intractables barbares & indignes d'humaine ou Ponentine conuersation. Dont qui veut juger à la verité d'vn affaire, il faut despouiller toute affection, comme vn bon juge, & aussi auoir le moien que fortune aduerse, ne puisse oster ou changer la couleur & goust aus choses. Ie ne puis ne moy ni homme du monde nier, que communement les hommes ne soient là ou il y a pires status, plus mauuais, & là ou il y a plus de licence, & d'occasion, y estre plus grande frequentation de peché, voiant que tous hommes sont enclins a mal, & a la pire partie, & tant plus, quant moins sont instruis: dont il aduient certes communement que les Muhamediques ont de plus mauuais garçons entr'eus, quant aus estrangers, que nous n'auons deça. Ie di aus estrangers, car entr'eus certes il n'en ont la disme de deça: sauf les Mores. Mais ce que j'en diray ce sera pour le plus commun d'entr'eus, laissant la grand' frequentation de la Court, qui par tous siecles & en tout le monde est quasi a vne mode gouuernée : & faut, qui veut estre homme de bien, selon le dit du Satyrique, qu'il se retire de Court. Laissant aussi ceus qui sont fort affinés aus villes, & font ce, donc justice

leur

leur fait rendre compte : & auec eus laiſſant les deus extremités du monde,¹ Neceſsité ou Pauureté, & grande Richeſſe ou Tyrannie, qui a loix, l'vne pour ne pouuoir, l'autre pour ne vouloir, communement ne ſont ſubgettes. Quant eſt des Mores, je les ay paints aſſés de fois, car l'experience m'a cōfermé que la foy Punique des anciens, a eus attribuée, a entr'eus par bonne culture prins vn grand increment. Les Turcs communement ſont tous au contraire, car il me ſemble que de nulle choſe en ce monde n'ont ſi grande raiſon, que de la foy promiſe a quiconque ſoit : & me voudrois certes pluſtoſt fier a la ſimple foy d'vn Turc naturel, qu'a vn bon ſinet, teſmoins, & obligé de tels de pardeça : pource que là on me fera, ſi mon homme eſt meſchant, tort ou raiſon en premiere inſtance : ici, on me fera deſpendre la reſte de mon bien apres l'autre : & faire ce que dit le prouerbe, jetter la coignée apres le manche. Leurs marchādiſes & labeurs ſont ſi treſexquiſement faits, & ſi treſdurables (fors les maiſons) qu'ici ne reçoiuent aucune cōparaiſon. Et au parauant que les Iuifs chaſſés d'Eſpagne & Prouence, par leur induſtrieuſe pauureté, leur aprinſent tant a falſifier leurs arts, marchādiſes, monnoie, comme auſsi a tout encherir, les choſes eſtoient beaucoup en meilleurs termes. De toutes choſes ſont meſme pris, aus leurs, aus Iuifs, & aus Chreſtiens.

La foy promiſe entre Turcs bien gardée.

Quāteſt a cōuerſer entr'eus, ils ſont merueilleuſemēt equitables : & s'ils ne l'eſtoient, & aimoient la republique, la paine incontinēt s'enſuit. Dōt au ſceu du Prince, combiē que là y en a beaucoup, pour ſa cōuerſatiō

on ne voit point là tant de sangsues & vsuriers, qui amassent la richesse d'vn Croesus, en vn an ou deus, de larrecin, je voulois dire de marchandise, comme ici soubs la bõté d'vn Prince, qui permet a chacun raisonnablement gaigner, se fait si bien que le plussouuent la condition de la guerre est plus desirable que de paix : car ces larrons incontinent qu'il est permis par ouuerture de paix, liurent les prouisions aus confederés, & encherissent le pain & vin au peuple, ce que la guerre ne pouuoit pas faire, ne l'ennemy, & ce par l'iniquité des recteurs de villes, que pour auoir la part au gain, permettent tout fas & nefas, abusant du vouloir d'vn bon Prince qui en leur exterieure apparence sefie. O miserables nous qui portons la peste en nostre sein! ce que l'ennemy ne nous peut faire. Mais j'enten bien, il faut que les riches, & seigneurs vendent leurs bleds a haut pris, dont je me tais, voiant que disant vray, ne puis autre irriter, & inciter contre moy les freslons, le bruit populaire m'a incité a dire cecy. Mais pour vous donner par vn exemple conjecture de l'innocence des Turcs vieus, ou de la Natolie ou premierement ont habité, je veus escrire ce qu'entre eus ay veu. Moy estant au dit pais de Natolie, & estant par tempeste contraint a tenir logis long temps, iceus Turcs s'en venoient dedans mon logis, tout aussi priuement cõme dedans le leur, sans dire autre chose que leur *salem alec*, ou Dieu vous gard, & s'en venoient mettre au feu, ou assoir : de laquelle familiarité fort estonné, leur disois ainsi, *me sizum edat sugle varmec dahe euca, bouguzel ioctur* : c'est a

dire,Quelle coustume est la vostre, d'entrer ainsi aus maisons extranges? cela n'est pas beau. Il me respondoient tous, *Corcma cardasch, bisum edat suyle varbiz bizdam corcmessis*: c'est a dire, mon ami, ou frere, n'ayes peur, nostre coustume est telle: nous ne craignons point les vns les autres. Et pour faire l'experience, j'enuoiois mes gens a deus, a trois, a quatre lieus par les villages pour auoir des viures: comme chappons, poullets, œufs, mouton, ou autre chose (car en Turquie n'y a faute de chose qui soit requise a la vie humaine, non plus qu'ici, hors le vin qui est vn peu cher) mais par tout trouuoient le pareil, ne leur estre prohibé, ou trouué estrange l'entrer par tout, car là toutes maisons communement sont ouuertes, & se serrent la nuit seulement, j'enten aus villages. dont je faits conjecture de la grand'innocence ou contrainte qu'ils ont ensemble. Ie di les Turcs naturels & simples gens, car citoiens & courtisans sont au contraire. Les Turcs tiennent seulement estranges les habits de deça, faits comme a mode de legers souldats, deschiquetés, taillés, bordés, brodez & courts, auec les bragnettes, comme nous estions abillés. Car les Turcs, Perses, Tartares, Syriens, & communement tous Muhamediques, & les Moschiouites, Armeniens, Cercassi, Grecs, Valachiens, Polasques, Hongres, & tous autres Chrestiens qui hantent quelque fois permi eus, sont tous vestus d'vn habit fait cõme le corps, & venant a quatre doigts ou demi pié de terre. Et la chose qu'ils treuuent le plus estrange qu'il y ait en nous est, que nous changeons si souuent

Descoupures d'habis & Bragettes abbominables entre Turcs.

d'habits diuers. Et qu'ils trouuent irraisonnable & fort mauuais est, que nous dechiquetons, & coupons ainsi nostre drap & soie, qui a esté fait pour durer & seruir a vn autre plus pauure, quant le riche n'en veut plus: & pour cela nous appellent *dely & maschara*: qui est a dire fols & acariastres, qui gastons ce que la republique doit & veut garder. Les braguettes leur sont fort suspectes, a cause de l'extreme jalousie, pensant que si grant estable soit argument de pareil cheual.

La mode de conuerser auec les Turcs.

Or donc qui veut conuerser seurement auec eus, il faut premier prendre vn habit long, de quelque couleur, a la mode du païs, puis vn bonnet dasap ou auanturier, qui est vn haut bonnet de drap, dont les oreilles sont fendues de costé, & pendent jusques sur les espaules, duquel indifferemment tant les Turcs que les Chrestiens peuuent vser: puis s'en aller par le païs

Les langues de Turquie.

qui sçait parler Esclauon, ou Grec, ou Turc, car ce sont les langues principallement entendues en toute la Turquie jusque au Caraman ou Cilicia, là ou on commance a parler Arabic vulgaire: car par toute la Turquie, Tartarie, Persie, Surie, Arabie, Aegypte, Barbarie, Indie, la langue Arabique Grammatique est entendue a cause de l'Alcoran, & des loix de judicature, qui par tout là sont receues: comme par deça, En Austriche, Hongrie, Pologne, Alemagne, Suedre ou Gottie, Angleterre, France, Espagne, Italie est entendue la Latine. Mais a cause des injures qui des meschants tous les jours se peuuent faire,

Quelles iniures sont cõmunes.

comme de prendre vn homme seul, en quelque desert, sans tesmoin, & l'aller vendre pour esclaue: de-

uant que le pauure homme puisse trouuer juge pour dire sa querelle,& auoir aide de Iustice. ou si c'est homme bien monté, a cause qu'en Turquie n'y a point de Postes,& que les seruiteurs du Turc ont commandement de prendre cheuaus ou ils en trouuent, pour courir sa poste (ce qui est là occasion de faire mille injures) on luy peut prendre son cheual,& le luy mener jusque a vne journée, deus ou trois, ou autant qu'il plaist au meschant, si le pauure homme ne le rachepte de quelque ducat ou deus, pour possible incontinent estre prins d'vn autre pire, car là on peut quasi dire au diable le meilleur des gens de Court, quant ils ont occasion de te mal faire: a cette cause qui ne va tout par mer, il y fait bon donner ordre en cette maniere. Quant vous mettés pié en Turquie, sans muer habit de teste, vous faut dire de quelque païs dont vous sachés les adresses & langages (car ils sont fort suspeçonneus en cas d'espies, & gents qui vont pour voir) & regardés bien que le dit païs ou ville dont vous vous dittes soient confederés & amis, ou sugets du Turc, ou autre Prince barbare : puis vous conuient dire marchant,& que vous voulés aller querir, ou porter, ou faire amener marchandise (les Ambassadeurs & Messagers sont personnes priuilegiées, qui toutesfois vont peu par païs sans homme du Turc, ou saufconduit) & exposant toutes les raisons au Sangeac, qui est le capitaine du païs ou vous vous trouués, en luy faisant bonne reuerence, & quelque present, il vous donnera saufconduit d'aller là ou vous voudrés , sans quelqu'onque empeschement : en

Pour euiter les iniures.

outre si vous voulés vous donnera vn homme d'vn seigneur qui vous conduira jusques là ou vous voudrés, & vn *dragman* ou interprette, moiennant leur salaire. Quant vous aurés esté resident vn peu au Caire, ou a Constantinople, ou a quelque bonne ville, vous irés par apres ou vous voudrés, auec les caroanes ou compagnées des marchants, ou par naues, ainsi que vous voudrés. Là n'entrés pas dans leurs Mesgedes ou esglises, car ils vous feroient Turc, ou de leur loy. Ne parlés de leur loy qu'en bien, & encor' qu'ils vous demandent qu'il vous en semble: car si vous en dittes mal, ou de leur Prophete, ils vous feront Turc ou mourir. Ne vous enquerés point des affaires du Prince ou Roiaume, sinon a vous bien grans amis, & sobrement: car la teste y pend: & pour vn petit de suspçon en ces matieres là, font mourir vn homme. Vous trouuerrés là tout ce qui est requis a la vie humaine, reste le vin, & porc: du vin en la maison des Iuifs y en a assés, ou de maluoisie: porc & vin chés les Chrestiens assés. Vous irés par tout a vos cerimonies & messes comme deça: & n'empeschent point les Turcs chacun de viure a sa loy: & s'il y auoit quelque meschant qui y fist quelque empeschement, vous aués action contre luy chés le Iuge du lieu. Vous aués a Constantinople, ou en Pera, qui anciennement estoit vne partie d'icelle, les messes des Grecs tous les Dimanches, & quelques festes, vne par jour seulement. Aus Armeniens aussi qui en ont plusieurs, mais ils jusnent vn jour, & s'abstiennent trois jours de leur

Qu'il faut fuir en Turquie.

Viures assés. vin chés les Iuifs & Chrestiens.

Cerimonies des Chrestiens de par dela.

Des Prestres Grecs & Armeniens.

femme, comme les Grecs vn (car tous Prestres du monde, reste ceus de l'eglise Romaine ;sont mariés) deuant que dire la messe : il y a encor des Cordeliers, Iacopins, & Benedictins en Pera, qui chantent a la Franque,ou Romanesque. Voila le commun moien de conuerser auec les Turcs, & comme communement entr'eus ils habitent, & y faut habiter par vn estranger. Vous aués là de toutes les langues du monde, a cause des captiuités qu'ils ont de tout le monde : mais les principales sont, comme ja ay dit, le Grec vulgaire, Turc & Esclauon, car vous ne trouués quasi point là de gens qui ne sachent parler deus langues pour le moins : parquoy y a grand' abondance de dragemans ou interpretes, qui sont requis a homme qui veut traffiquer. Cela est le commun, que les Iuifs sçauent quasi tous l'Espagnol, Grec,& Turc. Qui veut faire aucun traitté, on a bon marché, & grande diligence de leur paine. La langue Latine n'y a point de lieu : Grecque Grammaticque bien peu, seulement en quelques Prestres & Moines au Patriarchat, & a Monte Sancto, ou mont Athos, là ou il y a quelques religieus de saint Basille reduits de toute la Grece, qui tous sont doctes, comme les vulgaires prestres de deça: mais c'est trop demouré en la generalle conuersation. Maintenāt il faut parler en somme de leur loy, & créance, ce qui se fera beaucoup mieus en commançant a l'origine de leur loy, ou religion, pourtant que ce qu'on a escrit jusque ici de leur Muhamed, qu'ils appellent Prophete, est en partie diuers de ce qu'ils en ont par escrit. Dont

Principales langues en Turquie.

Digresſion de la loy, & vie de Muhamed.

apres l'auoir diligemment leu en leurs liures, l'escriray:& ce faisant, & donnant les choses a la verité, pense que par leurs folies se confuteront mieus par eus mesmes, que par quelconque fiction, & confutation auec l'histoire a eus non approuuée. Car je croy qu'vn bon esprit voiant telles besteries, ne les pourra estimer autres que besteries & songes. Ils ont liures appartenans a leur loy, beaucoup: mais qui est gardé de tous est l'Alcoran. Lautre qui est apocryphe, & qui est toutesfois le plussouuent entre les mains du peuple (comme cela soit commun qu'on promet par tout au plus grans bestes, les plus grandes besteries) est la doctrine de Muhamed qu'ils nomment *ta alimelnebi*, doctrine du Prophete, là ou sont comprinses les plus fanatiques folies, qu'esprit en ce monde pourroit jamais auoir songé ou jmaginé, qui certes me font horreur pour leur sotise,& blaspheme. L'autre plussfrequent est *heditb elnebi*, L'histoire du Prophete, là ou de sa vie & mort, selon leurs liures, est traitté: le tout de pareil metal & estophes que deuant. Les liures des loix ciuiles sont interpretations de l'Alcoran, mais ils n'obligent pas a peché mortel, car elles portent leurs peines ciuiles & publiques. Quant est de la folle besterie& blasphemes qui sont en l'Alcoran, je les monstreray par cy apres, mais que j'aie premier baillé la vie de ce fin Prophete, auec leur liures propres. Puis par vn bref examiné laditte vie plusspres. Dont a l'imitation de ce qu'on fait de IESVS CHRIST en l'Euangile, ils ont songé vne genealogie depuis Adam, jusque audit Muhamed en

Liures approuués aus Muhamedistes.

Genealogie de Muhamed.

ce

ce point. Que Dieu vint vn jour a Adam, incontinent qu'il l'eut créé, & le dreçant, le cerueau luy commança a trembler & ſonner comme font les feuilles quant le vent ſouffle fort: & comme il eſtoit eſtonné de cela, Dieu luy diſt, le ſon que tu as ouy, & duquel tu t'eſmerueilles, eſt le ſigne des Prophetes, & de ceus qui preſcheront mes commandemans, & d'iceus naiſtrera Muhamed, qui s'appelle au Ciel *Ahmad* & en terre Muhamed, c'eſt a dire bon, qui aura la face claire comme le ſoleil. Dont Adam prenoit grand cure a ſe nettoier quant il alloit auec Eue, aſſauoir ſi elle conceuroit le Prophete de Dieu: & quant elle conceut Seth, le pere des Prophetes, la lumiere qu'Adam auoit en la face paſſa en Eue, juſque a tant qu'elle enfanta Seth, qui fut nay ſeul: car par auant elle en auoit touſjours deus d'vne ventrée, maſle & femelle, ſeur & frere. Luy n'ay la lumiere de la mere paſſa en luy & fut beau, & veſtu de Dieu d'vne robe rouge. Puis quant ſon pere Adam fut a la fin, il luy diſt par teſtament le miſtere de la lumiere, & la genealogie des Prophetes: & alors Gabriel deſcendit du Ciel auec ſeptante mille Anges, qui ſignerent cette eſcriture, & dirent que la vois d'Adam eſtoit exaucée de ce qu'il vouloit donner teſmoignage a ſon fils de cette generation. Puis Seth engendrant Enus laiſſa ſa lumiere en ſa femme, & elle en ſon fils, & laiſſa le priuilege de lumiere par teſtament & grande recommandation a ſa mort: & ainſi fut gardée laditte lettre ou priuilege de pere en fils juſques

a Chaidar fils d'Ismael, fils d'Abraham, auquel l'Ange de la mort huma l'ame par l'oreille, pource qu'il auoit rendu l'arche ou escriture du testament & generation a Iacob fils d'Isaac, combien qu'il luy eust baillé par le commandement de l'Ange, toutesfois la lumiere demeura en son fils Hamel, & en tous jusque a Muhamed. Mais si je voulois reciter toutes les horribles sotties & mensonges, qui sont la dedans, jamais n'aurois fait : dont en bref metteray les noms par ou ils deriuent cete generation. Adam, Seth, Enus, Mahtil, Iared, Enoch, Matusalem, Leher, Noe, Sem, qui fist accoustrer l'arche de generation du Prophete de Perrerie, Arfaxat, Heber qui s'appelle Hudp, Phelech, Salech, Sorach, Cahuth, Taroch, Abraham, lequel quant il naquist furent veues deus lumieres, l'vne en Orient, l'autre en Occidant, & la lumiere par tout le monde du ciel sur Abraham, Ismael, Kehidar qui bailla l'arche a Iacob, Hemel, Thebich, Hannessa, Adich qui premier sceut escrire apres Hismael, Adulbey, Adnen, & autres mille Barbares que je m'ennuie de reciter, aiant assés de dire que son pere grand fut Ebedmutaleb, son pere Abdalla. Et pour reciter la cautelle & finesse des auteurs de la ditte genealogie, ils ont fait en vn liure sa genealogie a droit d'Adam a luy, en l'autre de luy a Adam, pour contrefaire la genealogie de IESVS CHRIST escritte par saint Matthieu en descendant, par saint Luc en montant: sa genealogie en descedant, est au liure de la vie du Prophete, & celle en montant est en la cronicque du

Les noms des predecesseurs de Muhamed.

monde, selon eus. Il fut dont engendré d'Abdalla & d'Hemmina vne pauure & belle garse Iuifue qui ce vint offrir a son pere: & fut n'ay en Iesrab, qui est vng bourg d'Arabie, qu'aujourd'huy ils appellent *Medinat alnabi*, c'est adire la ville du Prophete, xxx, ou xl, mille par deça la Meche: & fut né le douziesme de *ssabam*, qui respond a nostre Feurier: & escriuent qu'alors toutes les idoles trebucherent par tout le monde: & que tous Roiaumes furent abolis: & que le diable fut getté par les anges en la mer: dont a peine eschappa qu'apres quarante jours, & se sauua sur vne montagne, & appella tous ces compagnons leurs disans que Muhamed estoit né, qui prescheroit par tout le monde de l'vnité de Dieu, & qui leur otteroit leur pouuoir: & par ainsi ils estoient deliberés de gaster le monde par hypocrisie, & par leur luxure & volupté: ce que vraiement ont bien fait par le dit Muhamed, & sa doctrine. Ils disent que sa mere eut vision d'anges, a la natiuité, & que tous les vens, les nues, oyseaus, & les Anges si trouuerent, chacun pour le vouloir nourir. Les vens, d'odeurs: les oyseaus, de fruit: les nues: d'eau: dont les Anges n'y seurent que faire, & s'en allerent par despit. Toutesfois de ce miracle ne fust riens, car la mere qui estoit bien pauure, & vefue (pource que Muhamed estoit posthume) fut contrainte d'aller a la Meche, pour y auoir a viure en mendiant, & en aiant peu trouué s'en reuint en Iesrab, de là ou elle estoit. Puis retournant a la Meche mourut en chemin, & le pupille fut recommandé a Abdamut Alib son pere grand, qu'il a-

Mille fables a la natiuité de Muhamed.

La nourriture de Muhamed selon eus.

dopta. Et dit que là il y eut Seraphin qui luy enſeigna par trois ans : & Gabriel qui XXXIX, & le XL, an de ſon aage luy donna la loy au mois de *Ramadham*, le quinzieſme iour, qui eſt la cauſe pourquoy ils font Quareſme en ce mois là, auſsi qu'il le commande ainſi en ſa loy. Puis par apres fut porté au Ciel par Gabriel : luy reuenu, ſe diſt Prophete de Dieu, & preſcha publiquement a Echef, & aus vilages d'entour la Meque : car on ne le vouloit pas laiſſer preſcher en la Meche. Puis qu'il euſt preſché dix ans par plat païs, ils s'accompagnerent ſeptante hommes auecques luy, qui ſe confederent enſemble : & dirent, qu'il falloit preſcher l'eſpée au poing, & faire croire en Dieu par force, & que l'eſpée fait plus faire aus gents que la raiſon : & auſsi que les gens de village, deſquels il eſcrit en l'Alcoran, ſouuẽt ne le vouloient plus nourrir, dont il ſe plaint qu'ils ne veulẽt pas donner au Prophete de Dieu & a ſes amis : dont la ligue, fut faitte par ce ſerment, qu'ils ne prendroient plus femmes de gens qu'ils ne fuſſent de leur opinion : & qu'ils deffendroient le mal, & feroient faire le bien : & qu'ils ne monſtreroient plus leur loy en ſecret : & prendroient querelle & ligue pour Dieu : & qui feroit comme eus auroit Paradis : & qu'il failloit entrer par force en la Meche le mois de *Dilhagea*. Il y auoit entr'eus les plus celebres, Hali ſon neueu, & Abocherim, & Zeid, & Homar, Balal, Calba, Azebar, & vn hautain nommé Achnule, qui diſt qu'il ne ſouffreroit plus qu'on preſchaſt en cachettes, mais auec l'eſpée. Il y eut auſsi vn Ietrib Arabe puiſſant, qui luy

Ietrib Arabe.

luy bailla force gens,& allors alerent prendre la Meche,qui n'estoit gueres forte, & y prescherent quelque temps:puis qui ne voulut croire, fut tué & pillé, & les biens au Prophette & a ses compagnons sous espece de les distribuer aus pauures. Puis la Meche & les enuirons obtenus, il alla aus autres villes, & les gaigna jusque en Perse, & en Egypte, & Surie. Puis escriuit aus Princes des autres langues, qu'ils receussent sa loy:& pour vn singulier titre dict, qu'il feist dix & huit batailles, desquelles toutes il demoura vainqueur. Puis mourut du haut mal, quatre ans apres qu'il eut prins la Meche, le soixantiesme an,ou soixante quatriesme de son aage ou enuiron. Humeram dit qu'il mourut, non pas de haut mal mais d'vne pleuresie, qui le tourmenta XIII jours: & alors auant que mourir,pource que les sept premiers jours il estoit venu insensé,& n'auoit sceu rien dire, il dist qu'il seroit porté au Ciel le tiers jour apres sa mort,ce que tout le monde attendit, voire jusque au quatriesme qu'il puoit si tresfort que la multitude le feist jetter tout nud aus champs. Mais Hali fils d'Abitalib,& Elpeel fils d'Abdemutalib son ayeul le recueillirent,& le lauerent, & l'enseuelirent en trois robes.& tout le mõde s'en retourna a sa premiere loy des Iuifs,Chrestiens & Paiens,fors les parens de luy, qui pour l'amour des grandes richesses & Royaume qu'il auoit conquesté,tindrent bon,& soubs la vieille opinion de luy, partie a prescher, partie par force ont fait la puissance telle qu'elle est au jourd'huy. De la qualité de la mort,ils dient qu'il mourut le ventre

xviii. batailles faittes par Muhamed.

sa mort.

eaflé, les doits retirés en forme circulaire, dont il ont opinion, non a reciter. Il deceda a la Meche ; non pas a Babylone, ou Bagdat comme escrit quelqu'vn, qu'il fust tué en adultere auec Charuffa femme de Marzucho, ce que je croy bien : mais non pas que ce fust en Bagdat mais a la Meche, car c'estoit vn grand paillard, qui disoit auoir licence de prendre toutes femmes, & par ce vsa de la femme de Zeid son seruiteur : disant que ce n'estoit pas peché au Prophete: & que les femmes que le Prophete veut, que persone ne les doit auoir: & que Dieu est misericors, & qui pardonne tout aut creans (en sa loy Diabolique). Quant est de ceus qui dient que les pourceaus l'ont mangé, & que c'est pour cela que les Muhamediques ne mangent point de porc, c'est vne fable, car ils ont le corps enseuely, non pas a la Meche, comme lon pense, mais a *Medinat alnebi*, au deça; comme ay ja dit. L'autre est que par quarte ou cinq fois il escrit en l'Alcoran qu'on ne mange point de porc, ne de sang, ne de beste estouphée, ne qu'on a trouuée morte, sinō en cas de necesciné: car alors il dit que Dieu pardonne tout. C'est comme on dit, qu'ils ne boiuent vin pource qu'il s'en iüroit & par cela tomboit du haut mal. Ie croi bien qu'il choit du haut mal, & buuoit posible vin : mais ce n'est pas pour cela qu'ils n'en boiuent pas : mais pource qu'il le deffent en l'Alcorā, là ou il dit, Le vin, le jeu de dés & des eschets vous soit prohibé, car ce sont les artifices du Diable, Voila en bref l'opinion qu'ils tiennent par escrit de leur Prophete. ce que j'ay mis en bref pour l'odieus recit des folies qui sont mes

Autre opinion de la mort.

Opinion vulgaire fausse.

Autre opinion fausse.

lées en leurs fols liures, que si elles estoient boutées aupres d'Apulée auec son asne, ou des vraies narrations de Lucien, ils les feroient apparoistre verité : & toutesfois les croient vraies. Mais pour congnoistre encor plus au long la vie de cet homme, ou de ce bon Prophete, je veus encor' escrire sa vie en bref, comme la remonstra bien au long, vn Chrestien fort docte, & bien experimenté en la loy de Muhamed, & qui en auoit esté, & qui l'escriuoit a vn Turc ou Mussulman, que s'il y eust trouué faute ou diuersité d'eus, il n'eust creu rien du tout.

Son pere & sa mere mors, qui estoient sugets a Abdamuteleb, autrement appellé Abdamenef, il fut baillé audit Abdamenef en garde, là ou il estoit idolatre, & adoroit les dieus de la Meche *Ellath* & *Ellathum*, & est ce qu'il escrit en l'Alcoran quant il dit, Tu estois pupille, tu as esté recueilli : Tu estois pauure, tu as esté enrichi : Tu as esté infidelle, & je t'ay conuerti. Puis quant il fut grand *Hadegiah* riche Arabesse, de laquelle il menoit les chameaus en marchandise, auec le temps, apres auoir trafiqué long temps en Surie, & aprins auec le monde, & fort gagné, elle fust contrainte l'espouser, pource qu'on les auoit veus ensemble. Luy riche par elle (car il estoit de pauures gens) vouloit estre plus riche & seigneur, mais il ne pouuoit. Dont entre les gens de village, d'entour son païs, il dist qu'il estoit Prophette de Dieu: ce que facillement creurent au premier: puis y en eut qui s'apperceuoient de la fraude, & n'y creurent plus : contre lesquels il fait des inuectiues en l'Alcoran : O rusti-

Autre de la vi[e de Mu]hamed.

ques hypocrites, qui faignés de croire, & puis vousen allés, vous serés damnés. Luy aiant bon lieu en la Meche, enuoia sa premiere armée de xxx mulets, desquels estoit chef Hamza fils d'Abdamelich, qui s'en alloient contraindre, les plus foybles, a croire en Dieu, par force, & a laisser leurs biens au Prophete. Au second alarme quant il vit que ceus la n'estoient pas assés forts, il enuoia le fils d'Harach auec xl gendarmes, pour en auoir d'ou il y en auoit. Puis luy mesmes alla assaillir auec ses gens les chameaus des Corais gros marchans, & les leur osta: pource que la premiere fois s'estoient deffendu, & print la quinte partie de leurs biens. Il commanda aussi de tuer Abdalla fils de Ragaa en trahison, & Merachil Iuif, pource qu'ils disoient qu'ils n'estoit en rien semblable aus autres Prophetes: car iceus donnoient & suffroient tout, mais cestuycy se vangoit & ostoit toutes choses: & en sa vie a fait xxii expeditions, desquelles il a esté luy mesmes a neuf, & principallement de nuit, quant il failloit desrober. Puis a eu xvii femmes & entre icelles y en auoit vne publicque, qu'il souffroit & disoit qu'il estoit licite au Prophete de faire & souffrir ce qu'il voloit. Et encor' ne luy suffisoit de tant, il print la femme de Zeid maugré luy, disant que Dieu l'ordonnoit: & que mes qu'on eust fait son cas en cas pareil, que Dieu pardonneroit tout. Le personnage dont je pren ceci, nomme toutes sesdittes femmes par leur nom & maison, ce que ne veus reciter, de peur de fascherie: pensant aussi de cela assés en auoir dit pour connoistre se venerable Prophete.

Muhamed eut xvii femmes.

Maintenant pour ne laisser rien a dire, je veus autant faire de l'Alcoran, comme j'ay fait de sa vie, affin que a plain soit congneu par fait & dit. Et premier mettray vne somme & abregé de tout son dire, & là ou il tend. Puis par apres ce qu'il a & approuué, & deprayé, du viel & du Nouueau Testament. Au dernier sera ce qu'il a propre, qui ne conuient auec Moyse ne IESVS CHRIT.

Quant est de ceus qui dient qu'il eut vn coadiuteur Sergius moine Grec Nestorien, les autres dient vn Nicolaus Cardinal Romain, qui luy aiderent a faire ce beau liure, ainsi qu'ils ne sçauent que c'est, & qu'ils n'ont pas cela en leur histoire. Ie ne sçay que j'en doi croire: car quant est de sa loy, elle a esté faitte du plus cauteleus esprit qui soit au monde. Ie croy bien que Sergius Nestorien, banny de Constantinoble, pour son opinion, se put retirer auec luy, non comme docteur, mais comme transfugue. De Nicolaus cardinal, il ne peut estre vray: car ceus que nous appellõs au jourd'huy cardinaus, sont ceus qui le temps de la primitiue eglise enseuelissoiẽt les morts, estants curés des paroisses de Rome. Mais je retourne a propos, qu'vn Cardinal Romain qui de ce temps n'estoit nul, n'a peu aider a faire vne telle loy que cela, là ou il n'y a autre que pour couleur de sainteté, (ce que tout homme feroit s'il vouloit faire a croire quelque chose, a celle fin qu'on luy creust) il a quasi tousjours Dieu, paradis, enfer, aumosne, decimes, jusne, oraison en la bouche, dont son dire sent plustost le judaisme, qu'il ne fait autre chose: car il pouuoit assés Astuce de Muhamed.

auoir de Iuifs auec luy dont le païs estoit tout plain, & principalement de bannis, & Samaritains qui l'auoient pour leur Messie, & principalement la plus part de la Meche, & Medina toute en estoit habitée, lesquels ne cherchoient autre chose que d'obscurcir la vie, mort & innocence de IESVS CHRIT auec la diuinité. Il dit sa loy estre celle d'Abraham, Ismael, Isaac & Iacob, & de tous anciens: & repete, je croy, vint mille fois, vne mesme chose, sans aucune raison, dont tout son dire se peut mettre en bref le plus facilement du monde, en assemblant generallement la somme de tout ce qu'en peu de parolles je feray a

somme de l'Alcoran.

present. Ce liure & Alcoran est enuoié de Dieu en parchemin, du sacrifice d'Abraham, & n'y a point de macule ou d'erreur en luy: & s'appelle Alcoran, pource qu'on y doit lire souuent: & Alphurcan, pource qu'il est distingué en diuerses parties, qui s'appellent Sorat, ou Propheties: & est tel, que si tous les hommes, & les Anges estoient assemblés, ils n'en sçauroient faire vn tel. C'est Gabriel messager de Dieu qui l'a apporté. Croiés y, car c'est la voie & saluation des fidelles qui croient en l'absent, & Dieu treshaut, qui n'a point de semblable ne de participe: & que beaucoup de gens dient qu'ils croiẽt, mais ils mentent, & ont vne nuée deuãt les yeus, & vne dureté en leurs cueurs, & ne croient pas en vn seul Dieu qui ha créé le ciel & la terre, & ce qu'il y a dedans: les richesses pour les gens qui croient en luy, & en celluy qu'il a enuoié Muhamed messager de Dieu. C'est celluy qui a créé l'homme & la femme premier de terre, apres

de ſemence virile,par apres de cartillage,par apres de chair, & d'os. C'eſt celluy qui a fait viure l'homme, & le fera reſſuſciter ,& tous retourneront a luy. Il a fait les pluies, vents, tonnerre, la fumée, les eaus pour porter nauires, pour auoir des richeſſes ſur la mer,là ou les hommes l'inuoquent quant ils ſont en peril, & quant ils ſont aus borts ils idolaſtrent, & font participe auec luy.C'eſt celluy qui a créé les paradis d'Adam,là ou courent les eaus par deſſous, là ou il y a tous fruits & riuieres de vin, de lait, de miel, toutes chairs & volailles a manger bonnes, de belles femmes grandes,touſjours vierges, qui ont de grans yeus comme Oſtruches,& tous les plaiſirs qui ſoient au monde:auſquels Paradis iront tous a la dextre les fideles, qui ont creu au meſſager de Dieu, qui n'eſt qu'vn Dieu, ſans participe: & qui ont donné l'aumoſne des biens que nous leurs auons preſté :& qui ont bien nourri leurs femmes,& qui ont viſité les orphenins,& qui ont prié Dieu cinq & quatre fois le jour & la nuit, & qui ont fait bonne meſure, & qui ont paié les diſmes au Prophette de Dieu, & qui ſe reuanchent des injures,& qui pardonnent les vieilles jniures, & qui ont eſté humbles, & qui ont deffendu le Prophette,& ont prins les biens de ceus qui n'ont pas voulu croire, & qui les ont tués ou prins priſonniers ou faits paier *alzache*,,c'eſt aſſauoir les decimes au Prophette, & qui ont demandé pardon a Dieu qui eſt miſericors, & qui pardonne tout a qui croit au Prophette qu'il a enuoie:iceus irōt auec leurs femmes audits Paradis, là ou Dieu a predeſtiné, car

Le Paradis de Muhamed.

il est celluy qui fait croire & estre damné ou sauué qui il luy plaist : & c'est le grand connoisseur & oïeur qui sçait & voit tout:& qui a preparé l'enfer de feu & de poix buillante,a la senestre,là ou est l'arbre puant, qui porte des fruicts puants,amers pleins de venin,& que mangeront les damnés qui n'ont voulu croire au Prophete de Dieu, & qui ont fait le contraire de dessus,& qui ont esté des injurieus & mauuais,& qui ont esté idolatres, & seront là auec le Diable a jamais, a menger venin: & demanderont de l'eau a ceus de Paradis qui se mocqueront a cette heure là d'eus,& leur diront, ou sont ceus que vous adoriés,& que vous aués faits Dieus? goustés a cette heure le mal qu'on vous auoit dit,& que vous en mocquiés. Et tousiours sans aucun syllogisme, raison ou verité repete cecy en cette forme ou sentence : & y a telles sentences comme celles ici, Croiés au Prophete de Dieu qu'il a enuoié, & a qui il a baillé la loy : & Dieu est Dieu, & n'est qu'vn Dieu, & Muhamed est son Prophete : & Dieu le misericors,le bon, predestine ce qu'il veut,& damne ce qu'il veut, & fait ce qu'il veut, & vous serés des injustes ou injurieus, & des caffres ou heretiques, & il prepare les Paradis d'Adam,auec les eaus courantes dessous a ceus qui ont creu en son Prophette, & les caffres ou heretiques qui ne croient pas, seront damnés : & autres telles folies qu'il repete mille fois: & n'y a chapitre qui n'en soit plein neuf, dix, vingt fois, sans mettre entre d'eus autre chose,que sa battalogie ou repetition : reste tout son parler, tout mal basti qu'il est, est escrit par astuce & cautelle, & quasi

L'enfer.

a l'imitation des obſcurs chapitres des Prophetes Hebrieus, là ou il parle par ambigue, & doute en la perſonne de Dieu, apres de Gabriel, ou de luy ſans nommer le perſonnage qui parle: à celle fin qu'au peuple credule, peuſt pluſtoſt donner perſuaſion, penſant que ce fuſt Dieu qui parlaſt, quant c'eſt luy meſmes: & auſsi que des choſes fauſſes ne peuſt eſtre reprins, en aiant laiſſé quelque doubte pour ſaluation de dire, que c'eſt Dieu, ou quelque autre qui l'a dit, & pourtāt qu'il imite ces Prophettes par obſcurité de parler, a la mode d'vn fin Rhetoricien & diſsimulateur, jamais ne nomme en tous les titres des chapitres de ſon liure nul des Prophetes, fors ſeulement Ionas, encor' enrichiſſant le compte par fable: & de Dauid a qui il dit que le Pſautier fut enuoié de Dieu, & d'Elie en le nommant ſeulement, quant il recite les anciens leſquels ils ſe diſt (faus) imiter. Et quant on ne le vouloit point receuoir, parce qu'il ne faiſoit nuls miracles, & eſtoit homme comme les autres, & idiote: il reſpond quant aus miracles que c'eſt Dieu qui fait tous miracles, & que les hommes ne les font point & qu'il a fait plus grans miracles a créér le ciel & la terre, les eſtoilles, & toutes creatures, que ſi toutes beſtes eſtoient homme comme nous: & qui ne le croit eſt damné, & ne croira pas ceus des hommes, ou que les hommes font: ainſi ſe ſauue de cet argument. Quant a ce qu'on luy dit qu'il eſt homme ſemblable aus autres, & idiote, il ſe ſauue par vn argument que les Rhetoriciens appellent *à ſimili*, ou de pareil cas: & alors allegue des anciens, & je ne ſçay

Aſtuce de Muhamed en imitant les Prophettes.

quels autres poins des fables d'Arabie:& dit qu'Abraham, Noé, Hud ou Heber, Moyse, & au Prophette de la Camelle, qu'on leur faisoit les objections de mesmes, & que ceus qui ne voulurent pas croire, furent perdus. Puis ceus de Noé par le Deluge: ceus d'Abraham par estre damnés: les Egyptiens jettés en la mer rouge: ceus de la Camelle, moururent tous de peste, pour auoir tué la Camelle, & autres telles, partie verité, partie lourdes folies, pour faire peur & croire aus vieilles & rustiques. Et conclusion dit que Dieu a fait passer beaucoup de siecles, qui estoiẽt plus forts & grans que les siens, & que Dieu voit & oit, & peut bien destruire les presens, aussi bien s'ils ne croiẽt en son Prophette:& que son liure est de Dieu: & qu'ils seront damnés s'ils ny croient. Et a ceus qui luy disoient qu'il auoit de l'aide a faire son Alcoran, ne disoit autre, sinon, Dieu le sçait bien, & Dieu &c. Tousjours d'vne: & qui ne croit au liure de Dieu là ou tout est escrit, &c. Dit depuis que si la mer sextuple, a ce qu'elle est estoit encore, qu'elle ne suffiroit a escrire les miracles de Dieu. Puis dit qu'ils sont tous au liure de Dieu: par lequel il entend son Alcoran, & liure de Gabriel, ainsi est inconstant en son dire, sinon qu'il entende tout y estre comprins en general. Voila la somme de son dire, & l'intention de sa loy: dont se peut entendre l'intention, & fin ou il tend estre a l'euersion de la loy & diuinité de IESVS CHRIT: car faignant parler aus idolatres, parle contre le prescript de la Catolique foy, & contre la Trinité, & appelle les Iuifs & Chrestiens hommes de loix, desquels

Respõse caute.

La fin & intention de l'Alcoran.

il dit qu'il y a des sauués ceus qui croient bien, comme sont les Armeniens du temps qu'ils estoient Nestoriēs,& les Iuifs quiconfessent que IESVS CHRIST estoit le Messias promis en la loy: le autres qui croiēt la Trinité & diuinité de IESVS CHRIST, il les appelle caphár heretiques,& dānés. Mais ce n'est que trop de ceci: maintenant il nous faut voir ce qu'ils approuuent & brouillent, tant du vieil que nouueau testament car ils ne tiēnent de vray sinon ce qu'il y en a qu'au vray, que farci de mensonges en son liûre ou Alcoran. dont en peu j'en feray vn discours, pour ceus qui voudront les battre de leur baston mesme, voiant qu'ils approuuent ce qu'ils destruisent. Il dit donc de la Bible, ainsi que de diuers lieus l'ay retiré, car de suiuant jamais ne dit rien, qui me semble les propos d'vn frenatique, & comme ja ay dit, songeant ou sautant du coq a l'asne. Dieu créa premierement (selon eus) quelque fois le Ciel & la terre, quelque fois vne plume longue, comme depuis Orient, jusque en Occident. Puis quelque fois créa l'homme de terre, quelque fois de semence, puis de cartillage, puis de chair, puis luy soufla de son esprit, & feist apres la femme: puis l'vne fois ainsi, l'autre autrement: l'vne fois en vn coup, l'autre en six jours feist le tout, bestes, oiseaus, &c. Puis créa les Anges, & le Diable de feu. Puis les amena a Adam, & leur dist, qu'ils adorassent tous Adam, ce qu'ils feirent fors le Diable, qui dist qu'il n'en feroit rien, pource qu'Adam n'estoit pas digne, & qu'il estoit de terre, & luy de feu: parquoy Dieu courroucé le feist descendre du Ciel: & lors il dist a Dieu qu'il

Le sommaire de ce qu'ils ont du vieil Testament.

L'homme.

Les Anges & Diable.

gasteroit tous les hommes,& les feroit damner auec
Le fruit qu'Adã mangea.
luy. Puis vint a Adam.& luy feist prendre du fruit que Dieu leur auoit deffendu, & qu'Adam en print, puis en bailla a sa femme:& leurs docteurs dient que ce fruit estoit de l'arbre Coba : & que les grains estoient comme de froment : qu'Adam en print quatre,& en mengea vn,l'autre donna a sa femme Eue: les deus il les emporta hors de Paradis,quãt il en fust chassé,& en fut fait plus de mille mille grains. Vous aués ja veu la fable qu'ils apprennent d'Adam, & la lumiere,& de la promesse de Muhamed & des Anges,qui signerent le testament a Seth. Aus liures de la doctrine ou des questions : ils dient que Dieu créa premierement Adam de limon,& le limon estoit d'escume,l'escume des flots,les flots,de la mer,la mer des
Creation du monde.
tenebres, les tenebres de la lumiere , la lumiere de la parolle , la parolle de la pensée, la pensée de rubis , le rubis du commandement. Puis les bailla en garde a deus anges,qui a luy & tous les autres hommes escriuent sur les espaules auec leur langue, & la saliue leur sert d'ancre pour escrire tout ce que l'homme fait en ce monde. Puis Dieu feist vne plume & vne tablette pour escrire,tout ce qui se fait depuis le commancement du monde, jusques a la fin,& tout ce qui est entre le Ciel & la terre, & telles belles besoignes . Mais retournons a l'Alcoran , qui depuis Adam & Eue ne
Noé.
dit rien jusques a Noé,lequel vraiemẽt dit estre Prophette,& qu'il dit le neufcentiesme de son aage auoit presché a son peuple qu'ils se conuertissent , & creussent en vn Dieu : & qu'ils se mocquerent de luy , disant, qui te la dit, n'es tu pas homme comme nous?

& qu'ils ne creurent pas: & lors Noë se sauua en des Nauires, luy & ses enfans, & ceus qui creurent qu'il estoit messager de Dieu: & le deluge noia les autres. Puis parle d'Heber, qu'il appelle Hud, & dit qu'il fut Prophette & prescha: & ils ne le vourlurẽt croire, dont furent destruits de tempestes & vens. Puis passe a Abraham duquel il se dit obseruer la loy: & dit qu'il prescha son pere de croire en Dieu: & que son pere quãt il voioit le soleil, il disoit c'est mon Dieu: puis quant il ne le voioit plus, il disoit je n'ay plus de Dieu: & ainsi de la Lune & des Estoilles. Dont Abraham dist, O peuple je suis innocent & incoupable de ce que vous faittes & adorés. I'adore Dieu, createur du Ciel & de la terre. Puis en autre lieu dit, qu'il le voulurent lapider & mettre au feu, & qu'il s'en fuist: & qu'eus disoient qu'ils adoroient ce que leurs peres adoroiẽt. Puis compte comme sa femme estoit sterile, & qu'il engendra auec Heger Hismael le Prophete, & puis que les trois Anges qui alloient sauuer Loth de Gomorre vindrent chés luy, & qu'il leur accoustra vn veau: puis cõme la vieille Sarra rist quant elle oït dire qu'elle auroit vn fils en vieillesse, & que les Anges luy dirent qu'il n'estoit a Dieu rien impossible. Puis comme les Anges allerent chés Loth, qui auoit long tẽps presché le dit peuple, & que la nuit quant ils les vouloient auoir, ils dirent qu'il tint bon, & qu'ils ne luy feroient mal: & que Dieu le gardoit, & que lendemain seroit luy & sa maison (fors sa femme) deliure, & que Dieu pleuueroit sur les cités eau, & pierres de marbre blanc, ce qui fut fait. De là nommant seulemẽt quelque

Abraham.

Sarra.

Loth.

quelque fois Iacob, Isaac: & faisant memoire du sacrifice d'Abraham, dit que la peau de l'hostie d'Abraham, est celle là ou estoit escrit l'Alcoran, quant il fut enuoié du Ciel par Gabriel, ainsi comme il jure. Car
Muhamed iure Dieu.
il jure facillement, & Dieu & les creatures. Puis dit a son peuple, qu'ils ne jurent rien, sinon par Dieu seul, dont certes trestous s'acquittent bien, car vous n'oyés autre chose entr'eus que *vallahe tallahe billahe*, asçauoir par Dieu trois fois, de ceus qui n'oseroient jurer par vn pou ou vne puce. Mais passons outre, & venons a Iacob, qu'il nomme souuent disant. le Dieu d'Abrahã, d'Isaac & Iacob, & autre chose n'en dit: mais recite bien au long auec addition a son plaisir, la vendition, fortune & songe de Ioseph, & l'histoire de ses freres, & comme tous passerent en Egypte: ce que je ne veus reciter entre qu'il concorde bien peu auec nous, mais en quelque point qu'il dit d'auantage: &
Ioseph & ses freres.
est que Ioseph par sa grand' beauté estant aymé de sa maistresse, femme de l'Egyptien, qui l'auoit acheté, le voulant auec soy retenir par force, luy rompit vne piece de sa chemise: puis sortirent tous deus ensemble: elle disant qu'il l'auoit voulu violer, luy qu'elle le vouloit prendre par force. là ou il se trouua vn prudent juge, qui les accorda en cette forme, Que si sa chemise estoit rompue par deuant: qu'il auoit le tort luy: si par derriere la femme estoit coupable: & fut trouué qu'elle estoit rompue par derriere: dont fut absous ledit Ioseph. Puis apres fut mis en prison trente ans, puis diuina: & quant ses freres furent venus a luy, il leur renuoia querir le petit Benjamin: &

le pere pleura tant' qu'il perdit la veüe, dont Iosephenuoia la tierce fois vne verge a son pere, pour luy toucher sus les yeus, & veit a s'en venir en Egypte luy & toutes ses gents: & dit aussi deuant qu'ils auoient desrobé la tasse entr'eus, & de peur d'estre trouués saisis, la mirent au sac du petit, qui fut cause que Ioseph le retint. Quant est de Moyse, outre ce qu'il en recite, toute l'histoire qui appartient sa vie, en la meslant & entrelaçant de mille fables: je veus seullement reciter partie du diuers du nostre, pource que cinquante fois repete la ditte histoire, faisant mention comme il fut nourri par sa mere mesme, a qui la fille de Pharao le rendit pour nourrice: comme il tua l'Egyptien: puis s'en fuit chés Ietro, fut marié, vit Dieu au buisson, gardant les bestes: voulant aller querir du feu, Dieu dist, je suis Dieu, & n'est que moy, jette la verge en terre, elle sera serpent: reprens la, elle sera verge: mets ta main en ton sein elle sera blanche: vaten prescher a Pharao qu'il laisse mon peuple, & luy faits ces miracles: & Moyse dist qu'il ne pouuoit parler, & qu'Aaron y allast. Dieu dist, qu'ils yroient tous deus &c. Et n'y a de fort diuers sinon que deuant Pharao, quant ils eurent faits leurs miracles, les Magitiens de Pharao firent les leur, a paction d'estre serf l'vn de l'autre qui perdroit. Moyse aiant gagné, parce que sa verge mengea les serpens des autres qui estoient jettées de cordes, dist qu'il les feroit pendre a vn tronc de palme: & ils dirent qu'ils estoient bons fidelles, & qu'il n'estoit autre Dieu que celluy de Moyse & d'Aaron, & qu'ils estoient contans de mourir.

Moyse.

Aaron.

Puis quant ils furẽt partis (j'enten les Iuifs pour s'en aller d'Egypte) dit qu'il y auoit vn ange deuant vestu de vert, qui les conduit: puis que Moise oublia son poisson au passer de la mer, & que le petit garson qui le portoit dist, que le diable luy auoit fait oublier: & là y a mille fables. Plus que Moyse feist sortir de la pierre du desert douze fonteines, pour les douze tribus, & comme il print Aron par les cheueus, pource qu'il auoit fait le veau d'or. Puis dit d'vn Samaritain vne mesme histoire ou fable, pour sçauoir que là n'y a rien de certain. Puis apres dix millions de fables dit au liure des Responses, ou de la doctrine du Prophette, que Moyse (mais je proteste de mettre ceci pour rire) vn jour passant par le desert, trouua vn sepulchre qui estoit de sa grandeur, & qu'il descendit dedans pour le mesurer: l'ange de la mort vint qui dist, qu'il estoit venu querir son ame. Lors Moyse luy dist, tu ne la sçaurois auoir, car tu ne la peus tirer par la bouche, de laquelle ay parlé auec Dieu, ne par les oreilles, dequoy ay ouï sa parole, ne par les yeus dequoi je l'ay veu, ne par les mains dequoi j'ai receu son present, qui sont les Tables, ne par les piés desquels j'ay marché sur la sainte montagne. Alors l'Ange alla querir vne pomme de Paradis, & luy bailla a sentir, & en luy baillant le print par le nés, & luy arracha l'ame a force, & demoura mort en ce sepulchre, que personne n'a trouué depuis. Ie ne veus pas dire ici qu'il fait Marie seur de Moyse & Aaron, & celle de Ioachim quelque fois tout vne, & quelque fois Marie mere de IESVS n'estre fille d'Ameran, ainsi dit ces choses

Samaritain.

Sepulchre de Moyse.

Lange de la mort.

ses proprement comme vn songe. Or en nommant seulement Iosué passons a Dauid, qu'il fait juge entre deus hommes, dont l'vn auoit vne brebis, & l'autre en auoit nonante, & le fait juste, juge, ce qui est prins du contraire, & de la penitence a laquelle Dauid luy mesmes s'en condemna, par la remonstrance de Natan. Puis dit aussi de Dauid, que Dieu luy enuoia le Psautier par escrit en vn liure comme l'Alcoran. I'auray honte en recitant les fables qu'il fait de Suleiman ou Salomon, mais ce sera pour la fin du Viel testament, pour faire bonne bouche. Il dit qu'a Salomon vindrēt tous les oiseaus pour deuiser auec luy, & qu'il les auoit mandés : dont tous fors la huppe se trouuerent, & alors il dist qu'il luy feroit rendre compte de son absence, ce qu'elle feist : car elle dist qu'elle venoit de parler a la Royne de Saba, & qu'elle luy auoit parlé de croire qu'il n'estoit qu'vn Dieu, pource qu'elle l'auoit trouuée adorant le Soleil, elle & son peuple: & ainsi s'en va le procés au vent : fors qu'apres il dit que Saba (parquoy je croi qu'il entend la Royne) auoit deus beaus Paradis ou Iardins, l'vn a dextre, l'autre a senestre, & n'en dit plus. Puis apres en vne autre Sora ou Prophetie, dit que Salomon auoit des diables a journée, qui fabriquoient armures, maisons, plats, pots, escuelles, vaisselles, & autres belles besongnes: & comme ledit Salomon ne pouuoit mourir par le commandement de Dieu, sinon qu'vn ver ronga son baston par embas, & lors il cheut mort : puis les diables en furent estonnés, car ils ne pensoient pas si tost perdre leur maistre, qui les faisoit gaigner, & mettoit en

Iosué.: Dauid.

Le Salomon de Muhamed.

besongne. Voila en somme, & pour cause de briefueté le plus general de ce qu'il dit de Salomon, & de la Bible : car vouloir tout reciter, ce seroit ennuy sans profit. Quelque fois il en vse aussi des paroles, comme quant il dit que mille ans a Dieu c'est comme vn jour, & vn jour a Dieu est comme mille ans, qui est prins de Dauid. Puis vos espines ont prins la ronce, qui est de l'election folle des enfans d'Israel, qui esleurēt plustost la tyrannie que les Iuges : dont aussi parle Dauid. Du Nouueau testament, il prend de la parabole des Vierges folles, qui n'auoient poient d'huille : Du mauuais riche, qui demandoit de l'eau a ceus de Paradis : & autres lieus assés, dont il se voit auoir leu (mais bien peu) le Vieil & Noueau testament : car pour vn mot de verité qu'il en met, il y en a cent de fables. Mais je veus mettre les histoires qu'il tient & faint du Nouueau testament, affin que du tout sachons en quoy il conuiennent auec nous, & en quoy ils different : il escrit donc ainsi du Nouueau testament.

Muhamed auoit peu veu le viel & nouueau testament.

Du Nouueau Testament.

QVE Ioachim auoit vne bōne femme, que quant elle fust grosse elle estoit en continuelle priere, que Dieu luy dōnast enfant qui fust bon, saint & a lui aggreable : & qu'il luy pleust le garder du diable : & quant elle acoucha, elle eut vne fille, qui fut nommée Marie, qui fut nourrie en la maison de Zacharie, là ou en continuelle oraison elle profitoit beaucoup auec ledit Zacharie, qui luy aprenoit. Puis comme aussi ledit Zacharie n'auoit nuls enfans,

Marie.

Zacharie.

& que sa femme estoit sterile, & comme il prioit continuellement Dieu qu'il luy donnast vn enfant, l'Ange de Dieu luy dist qu'il creust, & qu'il en auroit vn. Il demande comme il seroit possible? l'ange luy dist, qu'il n'estoit rien a Dieu impossible: & pource qu'il ne creust pas incontinant, il fust muet trois jours. Puis luy dist que son fils auroit nom Iachie, ou Iehan, qui prescheroit & confermeroit la parolle de Dieu. Puis incontinant apres met l'annonciation Nostre-Dame, disant que les Anges s'en vindrent a elle disant: O Marie la plus nette, clere & pure qui soit entre toutes femmes, perseuere auec Dieu, & l'adore a toute heure, Dieu a baillé ces secrets icy aus Anges pour te dire: O Marie le grand' joie de la parolle de Dieu IESVS CHRIST est enuoié en toy, de par le treshaut Dieu, il parlera aus hommes, tant jeunes que vieus dans le berseau, & sera le conducteur des gens. Et Marie respond, comment conceuray-je, qui suis vierge, & n'ay esté touchée d'homme? Marie, dist l'Ange il n'est a Dieu rien impossible: croi qu'il fait ce qu'il luy plaist: & que le fils qu'il te donnera, sera vn fils rempli de vertu, qui sçaura la loy, l'euangile, & toute perfection pour instruire les enfans d'Israel: & prenant de la boue & formant les oyseaus, il soufflera en eus, & seront viuans: il illuminera les aueugles: guerira les Ladres & roigneus: il ressuscitera les morts auec le commandemant de Dieu. Mais auant que passer outre, je veus mettre les autres passages qui parlent de la Conception & Enfance ou Natiuité de IESVS CHRIST, scelon ce que ce villain en parle. Il dit

S. Ian.

L'annonciation.

en vn chapitre, vers la fin, que Marie fille d'Amram se garda diligemment, & que Dieu souffla dedans de son esprit, & qu'elle creut aus parolles de son createur, & a son liure & fut fidelle. Vous voiés cõme il a ja changé son nom, & a cette heure & vne autres fois au chapitre Meriẽ, ou Marie, apres qu'il a repeté de S. Ian Baptiste & de Zacharie, cõme dessus, dit ce qui s'ensuit: fais memoire de Marie au liure de Dieu, (il entend en l'Alcoran) quant elle est venue de chés ses parents vers Orient, & sans eus ou leur conseil print vn voile, & nous luy enuoiaimes de nostre esprit & elle conceut la forme d'vn homme parfait: & elle dist, Dieu me deffend de toy (parlant a l'Ange) ne le crains tu point? il entend Dieu, & il respondit: je suis messager de ton createur: pour te dire qu'il te donne vn enfant parfait: elle dist, Comme ay je commis peché? Il luy dist, ton createur a dit: il m'est facile de faire miracles & misericordes, c'est moy qui faits ceci. Dont elle conceut, & s'en alla en vn lieu a part & secret, jusqu' au temps qu'elle deuoit enfanter. Là ou alors se trouua au pié d'vne palme, & dist, Pleust a Dieu que je fusse morte, & jamais on ne parlast de moy. Et a cette heure là parla a elle cil qui estoit sous elle (je croy qu'il entend IESVS CHRIST ja nay) en disant ne te soucie point, Dieu a mis auec toy le haut: Frappe au pié de la palme, & il te cherr'a des dattes toutes meurres, manges en, & te resiouis. Et si tu vois quelque homme dy luy, j'ay fait veu au jourd'huy de ne parler a homme. & s'en alla porter l'enfant a ses parents, qui luy dirent, O Marie seur d'Aron (qui est vne menrerie d'vne

Annonciation en autre mode.

Conception.

Natiuité.

d'vne autre sorte) tu as fait vne chose damnable, ton pere & ta mere estoiēt si gens de bien, & n'ont pas esté adulteres. Lors elle dist, comment parleray je a cet enfant au berseau? lors l'enfant dist, je suis seruiteur de Dieu, qui m'a baillé le liure, & ma fait Prophette & bien heureus, & m'a enseigné a prier, & donner les dismes, & hōnorer toute ma vie ma mere, & bien heureus le jour que je fus nay, & le jour que je viurai, & le jour que je n'en partiray d'ici: C'est ici le verbe de verité IESVS CHRIST le fils de Marie, duquel ils ont dissention: car Dieu n'a jamais eu de fils, qui quant il luy plaist il luy dit, soit faitte telle chose, & elle est faitte. Voila la peste du coquin, dont je pēse tout Chrestien auoir horreur. Puis en vn autre lieu, fait parler Dieu a IESVS CHRIST, & dire: ô IESVS fils de Marie, te souuienne de mon benefice vers toy, & les tiens, comme je t'ay créé du S. Esprit, comme dedans le berseau tu parlois auec les Hommes, comme de bouë tu faisois des oiseaus, & sufflant en eus ils deuenoient oiseaus volants, comme je t'ai baillé le liure & toute science, comme je t'ay baillé la loy ou Vieil testament, & le Nouueau, comme tu as institué les enfants d'Israel a la verité, cōme tu as gueri les malades, lépreus, ou ladres, auec mon ordonnance, come tu as refusé les mors auec mon commandement. Puis en vn autre lieu il dit, que les Iuifs, & ceus a qui preschoit IESVS CHRIST l'ont reietté, & parce sont dānés: dont il veut inferer le pareil de sa loy, que s'ils la refusent, ils le seront. Et en diuers lieus le fait prescher & dire: Craignés Dieu, & l'adorés, car c'est mon

Miracles de l'enfance & vie de Iesus.

Les louanges qu'il baille a Iesuchrist.

Astuce e Muhamed & blasphemes.

Dieu & le vostre. Et en vn autre lieu luy fait alleguer l'Euangille disant, Adorés le Seigneur qui est mon Dieu & le vostre. Puis pour se faire donner par luy authorité dit, Qu'il dist qu'il viendroit apres luy vn messager, qui auroit nom *Ahmad*, qui est le nom qu'ils disent que leur Prophette auoit en Paradis. Quant est de la mort de IESVS CHRIT, ils disent que les Iuifs ont grand tort, & luy font grans iniures, de dire qu'ils l'ont tué, comme ils ne l'aient pas tué, mais vn semblable a luy. Et dans leurs histoires dient que ce fut Iudas, & qu'il estoit plus raisonnable que l'innocent fut sauué, & l'inique puni : & que Dieu le retira a luy pour l'amour qu'il luy portoit : & qu'il viendra au jour du jugement en la vallée de Iósaphat, pour condamner les mal-croians, & ceus qui l'ont fait plus grand qu'il n'auoit cõmandé. Voila la somme tant de la belle loy du Prophette, comme des histoires tant de la Bible ou Vieil testament, comme du Nouueau, que voiés comme il a tout gasté, & meslé de mensonges, affin que sa main fust par tout congneuë. Il se voit aussi clerement qu'il n'en a prins que pour persuader aus pauures bestes villagois & rustiques, en quoi les dominateurs les entretiennent, qui de l'vne ne de l'autre loy, jamais n'auoient rien ou peu ouy : combien qu'il accede beaucoup plus au judaïsme, auquel il fut premierement par les Iuifs de la Meche institué, dont ils font tous la Circoncision, de laquelle en son Alcoran ne parle point, mais seulement pource qu'il se dit tenir la loy d'Abraham, fait la Circoncision. Maintenant il nous faut voir par

Muhamed escrit aus bestes & rustiques.

La cause pourquoy ils font la Circoncision.

Que c'est que Muhamed a de propre.

ce qu'il a de propre, qui il est, & ou gist son intention prophetique. Pour le premier il met le reuanger pour chose necessaire a salut. Mais qui veut voir tout au long la couleur de son intention, voie le chapitre *Ahrab*: il verra clerement quel paillard luxurieus c'estoit, qui se permet adultere, qu'il condamne aus autres de cent coups de baston, & encore aus pauures femmes seules, & dit que qui fera comme luy qu'il pourra bien estre sauué, & que Dieu pardonne tout apres le coup. Puis dist que le Prophette peut auoir tel les femmes qu'il veut, & que personne ne doit prendre la femme que doit auoir le Prophette: mais il seroit trop long a racompter les folies de là: il les faut voir sur le lieu: Puis regarder la Sora ou Prophetie *theubet* de la conuersion faitte par force en tuant, ostant les biens, & faisant paier tribut & decimes a qui ne veut croire en cette belle loy. Puis là ou il dit que le bien qu'il gaigne sur ceus qui ne veulent croire, est au Prophette, & a ceus a qui il le veut donner, en nommant pauures & pelerins sous couleur de pitié. Puis quant les villagois ne luy vouloient plus rien donner, il disoit qu'ils estoient damnés. Il deffend le vin auec le jeu de dets. Il deffend le porc, la beste estouphée & morte de soy mesme: il a commandé les ablutions deuant l'oraison, & apres les œuures de nature: & en lieu d'eau commande qu'on prenne de la poudre a se frotter le visage. Il deffend d'entrer en maison sans parler; de n'entrer en la sienne, sans en estre prié: & quant on le dira, qu'on parte incontinent. Il a fait quelque lois de partir l'heritage entre seurs & freres,

Voiés diligemment.

des degrés de consanguinité, ils les fait & prohibe quasi pareils aus nostres. Mais le plus beau de toutes ses inuentions est, que contre Dieu, raison, nature & coustume, il a ordonné de faire du jour la nuit, mais qu'on jusne: & qu'on ne cesse de boire & manger toute la nuit, jusque a la pointe du jour. Mais c'est bien raison que ce Quaresme institué d'vne si bonne occasion comme de menterie, soit de pareille farine faitte en menterie & hypocrisie: car il a commandé ce Quaresme, pource qu'il dit luy auoir esté portée par Gabriel sa loy de Dieu, le quinziesme jour du mois de *rhamadhan*: sçauoir quel mois c'est, il est fort difficile, pource que leurs mois sont lunaires, & ne tiennent point l'orde solaire, comme nous, mais changent tous les jours, comme la Lune. Il a aussi propre la peregrination, qu'il recommande estre faitte huit mois an l'an, aiant seulement quatre de repos: & ce fait cette peregrination sous vne autre couleur de menterie, a la Meche, là ou il dit que sus vne montagne Abraham sacrifia: dont la peregrination, qui de tous Muhamediques vulgairement se fait a la Meche, n'est pas pour l'adorer a la Meche, comme lon pense vulgairement, mais pour la memoire du sacrifice d'Abraham, sur le mont de Caph, a deus traits d'arc de la Mesche: pour l'amour aussi que la peau de l'aigneau que sacrifia Abraham seruit a Dieu de parchemin pour escrire cette belle loy. La peregrination qui se fait a luy est en *Medinet alnebi*, a la cité du Prophete, là ou il est (selon qu'ils dient) enterré, non pendu en haut auec aimant, comme on songe

Pourquoy se fait Quaresme.

Peregrination & pourquoy.

Peregrination de leur Prophette.

vne fable,mais en vn lieu bas,comme sont ici les chapelles de soubpaué. Mais pour voir la vanité du paillard,qui met Abraham auoir sacrifié a la Meche,elle apparoist,a qui sçait que de Bethel, Sodome, la vallée de Manire & tout lieu là ou a habité Abraham y a plus de trois cens mille pas jusque a la Meche.Mais il me seroit impossible,& aussi ennuieus de vouloir beaucoup reciter de son propre. Ie veus courant par le Symbole monstrer en somme, comme & quoy ils croient.Ils se dient croire vn Dieu seul,& createur du ciel & de la terre,& toutes choses predestinant a mal, ou bien qui il veut,de son verbe & de l'esprit,il en parle assés,& appelle IESVS CHRIST, de tous les deus noms.Mais que c'est qu'il entend, il ne lescauroit dire fust il ressuscité.Il jure biẽ en vn Sorah a la fin de l'Alcoran,par le pere & le fils,ou par l'engendrãt,& celluy qui est engendré:mais de luy faire accorder la Trinité,il n'y a ordre,car il fait en son Alcoran que IESVS CHRIT l'a nié.De nostre dame il croit qu'elle est vierge perpetuelle & mere de IESVS,& que tous deus sont aus cieus,en corps & en ame. Vous aués veu a la reste ce que le paillard a dit de IESVS CHRIST,& qu'il viendra au jugement, duquel je croi qu'il parle mille fois, pour faire peur a ceus qui ne vouloiẽt receuoir sa loy. D'vnion d'esglise il n'en dit rien,sinon qu'a leurs pasques,& au vẽdredi toutesfois se pardõnent,en se baysant l'vn l'autre.De communion des bien-heureus a la diuinité,il n'en parle point. De remission de pechés, ils la croient a eus & aus Chrestiens Heretiques Nestoriens,& aus plus meschans hommes du monde,

De leur creãce

s'ils se font de leur loy. La vie eternelle, en delices cor porelles perpetuelles. Il ne parle quasi d'autre chose. Voila en bref la somme tant de son dire & fin, comme de ce qu'il conuient & differe auec nous, & ce qu'il a de propre. Maintenant aïant bien veu au long ces discours, selon ma promesse, il reste encores de dire des diuerses sectes qu'ils ont: & des grandes richesses que les imposteurs prestres de là amassent, depuis qu'ils en ont le credit, ce qui a esté vray quasi par tout leur païs, que prestres ayant des richesses & delices & authorité, tousjours ont esté ruïnés de leur religion: & ny veus ici reciter Iuifs, Egyptiens ne Perses, Grecs ne Romains: Laissant au curieus en histoire d'en deuiner, auec l'aide de journalle espreuue. Mais mettray l'exemple de ces bonnes gens ici.

Des diuerses Religions.

LA PREMIERE difference d'habit entr'eus, est de la teste seulement. Car il y a vne generation de gens qui se nomment les parens du Prophette, ou de sa race, qui portent leur Muzauagea, c'est a dire vn bonnet de dessous noir, & leur Tulbant de couleur verde, qui se monstre par sus la teste. Mais ledit Muzauagea est sans passer dehors, comme il fait aus Gentils-hommes de la Court.

[D]ifference en [h]abit de teste.

Mais passe a l'equalité du Tulband, comme font tous les Cadis, ou Iuges & *cadilesker*, docteurs, & toutes gens de lettres, auec les prestres. Car tous ceus ici portent bas Muzauagea sans sortir du tulband, & la barbe longue aussi, ce que communement ne font

les gens de Court: car ils portent haut Muzauagea s'ils veulent, ou de velours ou de satin cramesin, ou autre couleur, comme ils veulent, & les moustaches de leur barbe seulement. Iceus bonnets vers s'appellent communement *iessil bass*, teste verde: & ont, quant ils sont gens de bien, ainsi qu'ils dient, des graces & priuileges, a cause de laditte parenté, de guerir de quelques maladies ou fieures, ce que je ne sçay que par ouïr dire. Tous les Tartares sont appellés *iessil bass* par les Turcs, pource qu'ils portent le Muzauagea vert, a la difference des Perses, qui le portent rouge, agu & menu, & sont appellés communement *Kezeil bass*, teste rouge. Dont encor' que ledit Perse & Prince & peuple se nôme Sophi, Pharsi, Agemi, Chorasmi, & Tachmas, son principal nom est *kezil bass*, a cause du rouge Muzauagea. Tous ces parents du Prophette sont comme Gentils-hommes, là ou ils sont, sans rien paier au Prince, sinon qu'en temps de guerre en leur païs se soudoient aus armes. Il y a là vn infini peuple de caymans, & sont de quatre noms & sectes, *Deriuss*, *Seichlar*, *Torlaquis*, *Calender*, ne voulans gaigner leur vie qu'a trotter & peregriner: pource que par ce moien sont tousjours nourris aus hospitaus: & outre vont demandant des aspres par les villages pour faire leurs offrandes, puis les vont despendre a grand' chere. Et dit on qu'il ne fait trop bon se rencontrer auec eus, estant plus foible, & ayant a perdre. Tous en vn compris sont appellés *Deauss*, ou saints: & des autres, fols. Les habits & modes de faire sont si diuerses qu'il m'est quasi impossible les reciter: les plus

Des Tartares.

Caymans

fols sont qui a jamais vont tous nuds, soit chaud ou froid, mengeant peu, & jusnant: quelqu'vns vont a demi nuds, assauoir n'ont autres vestemens qu'vne peau deuant, l'autre derriere: que s'ils ont le pouuoir, leur peau est de quelque leopard, ou bestes sauuages: aus pauures est de mouton: tous ceus ici sont tous balaffrés de grans balaffres, tout a trauers du visage, & du long ou trauers de l'estomach, tout du long du bras, souuent en trois ou quatre lieus: & dient faire cesdittes balaffres & coupures pour l'amour du Prophette, & ny a celluy de ces ballaffrés a qui ne facés fendre vn bras, vne jouë, ce que voudrés luy donnant quelque sept, ou huit, ou dix aspres, ce que je ne voudrois de cas fortuit faire pour dix mil escuts. Tous ces compagnons ici sont nuds piés, & jambes, & endurcis a mal. & ne sont seuls de leur bande a se tailler, mais des braues & gents de court, qui aiment & poursuiuent vne dame, feront de telles tailFolie des amoureus Turcs. lades, pour approuuer l'amour, & souuent se picqueront de quelque fer jusque au sang, faisant vne figure a la deuise de la dame, sur vn bras, ou autre part cachée d'habit, puis y bouteront le feu long tẽps auec vne chãdelle: qui est vne extreme douleur & seulemẽt pour faire que le seing dure a jamais. Or retournons

Les Pelerins.

aus pelerins, pour lesquels tout le monde prie, comme pour ceus qui gardent mieus la loy: combien qu'on dit qu'ils ne s'en souciẽt, & qu'ils sont plus que la loy. Il y en a d'autres qui outre ce qu'ils sont peregrins, sont de diuerses sectes distingués par habits, & sont ou font semblant d'estre rauis en ecstase, ou esprit, les vns

vns plus, les autres moins. Et (ce disent ils) diuinent des choses perdues, donnent bon conseil, prendent les choses auenir, & ceus ici se nomment *dur misslar*. Les vns ont vne plume a la teste pour le signe du haut vol d'esprit, les autres vne maniuelle ou chaine au bras, pour la contrainte de l'esprit, les autres vestus d'vne piece de toutes couleurs rapetassée. chacun pour leur phantasie, laquelle autrement je ne sçay. Quelqu'vn jamais ne parle a homme ni a femme: l'autre ne mange qu'vne fois la sepmaine: les autres vous ne les voiés jamais manger: quelqu'vns jamais ne parlent a femme: aucuns croiēt si tres fort la predestination, que venāt une pluye, ou gresle ne se remuerōt d'vn lieu pour rien, disant que Dieu enuoie cela de ses biens, & qu'il le faut endurer, là ou on se trouue: les vns se retirent ensemble en vn lieu, ne pensant l'autre peuple digne de leur conuersation: les autres sont aus bois, aus montagnes, aus Hospitaus a penser les paures malades: les autres ne font que toupier chantant, *la alla illa la*: les autres que chanter le mesme: Bref c'est vne grand' chose a raconter quelle opinion de sainteté ils ont obtenu, & ay ouï dire qu'ils font force merueilles. Ils ont aussi beaucoup de Merlins, asçauoir d'enfans sans pere, & nais de pucelles: & disent que cela leur est commun, & frequent: ils les nommēt *nephis ogli*, enfans de l'ame ou de l'esprit, qui font aussi de grās merueilles ce dit on. La principalle ville ou lieu de peregrination, là ou tous vont comme ja ay dit, est *Medinat alnabi* & la Meche: l'vne pour Muhamed, l'autre pour le sacrifice d'Abraham: & là y vont

Mansion desdittes sectes.

de Tartarie, Perſe, Inde, des Iſles d'Inde, de Barbarie, & de Turquie: mais ceus qui y vont, ne ſont que populaires & caymans, cõme les brodes. Les Mores en la Barbarie ont deus lieus de fort grãd' deuotion ou apport en leur païs, l'vn eſt le Caroan, l'autre eſt la Meheide, en l'vne ne l'autre n'entre Iuifs ne Chreſtiens. Ils ſont ſugets au Roy More de Tunes. Ils diẽt entr'eus que le Caroan eſt là ou Haly neueu de Muhamed y feiſt l'egliſe qui y eſt: dont pource que c'eſt la principalle ville & peregrination plus frequente de la Barbarie, & là ou on ne va qu'a grand' compagnée, pour les deſers & ſerpens, toutes peregrinations en Barbarie ont eu leur nom de Carauane ou Caroane.

Lieus de peregrination quant aus Mores.

Dont eſt ditte Caroane.

Quant eſt de la Turquie, il y a infinis ſaints qui leur font des miracles grans, cõme ils diſent, & ſont communement inuoqués par chacun ſon meſtier. Il y en a vn qui conforte les deſolés, qui ſe nomme *Seich baſſa*, le vieus prince. Vn autre *Hartzi bettas*, qui eſt celuy qui aide aus peregrinans, qui l'inuoquent. Vn autre aupres de la Surie, non trop loing d'Adena, qui ſe nomme *Sedi cadi*, Sire ou ſeigneur Iuge: Là ou ils dient que toutes volontés s'accompliſſent, & là les Genſdarmes ſe recommandent fort, & ont pour perſuadé que qui l'a eſté voir, ne meurt pas en Guerre. Les autres enſeignent les choſes perdues: & y en a vn grand en la Natolia, aupres de Cariaſar, qui ſe nomme *Guzel mirſsin* ou *gotuel mirſſ*, le bon rameneur, qui trouue toutes beſtes perdues. Vn autre qui ſe dit *Baſſaſsic*, le Dieu d'amours, ou le Prince de cela, là ou ils vont pour eſtre bien fortunés en mariage, pour auoir enfants, pour ſe

Les ſaints lieus de Turquie.

reconcilier. Il y en a encor' vn qui est le general capitaine de tous, car il sert tous de les mestiers des autres, & disent qu'on ne luy demande rien qu'on n'en aye consolation: & cestui ci n'a point de lieu dedié, mais se pourmaine sur vne jument grise par tout le pais de Natolie seulement, & apparoist par tout a qui l'inuoquent: ils le nomment *Chederelles*, & pensent que ce soit saint George, car ils appellent saint Georges *Chederelles*, & y a tout plein de gens qui se dient de luy: & sçauent mesmes en quel temps les Chrestiens en font la feste, & les viennent inciter deuant, ou a ce jour, a donner des aumosnes pour l'amour de luy: car quant ils demandent quelque chose a ces saints là, ils leur promettent selon leur faculté, manger pour l'amour deus vn pain chaut, ou vn chappon, ou vn mouton, ou vn beuf, auec les pauures, & les pellerins, ce qu'ils gardent diligemment. Ils mengent auec les pauures pour l'amour de leurs saints. Du temps de Sultan Muhamed, qui print Constantinople & que nous appellons faus (en la journée des François en Hongrie) l'Amorabachin, comme ce fust le nom de son pere Amorat benc, au lieu de luy, il y auoit vn infini nombre de toutes ces sectes en la Natolie; principalement qui auoient ja occupé tant de richesses qu'il estoit possible, dont il commança a se fascher: & aussi qu'ils luy en donnerent cause, car pour ce temps là le voyant le prince des Zauuologues ou Tartares, tant prosperant & fort que fut jamais Prince, & par armes inferieure ne pouuant garder vn tel ennemi de croistre, voulut par subtil moien vn jour, sous l'espece de pié-

Histoire de Sultan Muhamed qui print Constantinople.

té ſuborner vn nombre de ces paillars *deruiſſ,* qui par leur eſpece de ſainteté entroient librement chés le Prince, & auſsi pour ce qu'il eſtoit Prince curieus de toutes excellences, principallement de voir des merueilles, enchanteries, diuinations, & autres telles choſes que leſdits Santons font communement: & conuint ledit Tartare auec vne bande deſdits hypocrites, leur promettant ce qu'ils cherchoient (les faire grans) s'ils vouloiẽt ou tuer ou empoiſonner leur Prince Sultan Muhamed: ce qu'ils auoient ſi bien entreprins & ſi ſecretement, que ſeulement en fut aduerti le ſoir dequoy il deuoit eſtre tué la nuit. Ce que voiant ledit Sultan Muhamed en deſpecha le pais, par tel ſi que de ſon viuant, ne s'en oſa trouuer vn deuant luy, ſur la vie, ou peine de deus cens baſtonades. Le pareil feiſt Bayazet, pource qu'vn d'eus luy demandant l'aumoſne: l'auoit preſque tué. Et outre ledit Sultan Muhamed, des plus belles fondation de ces paillars, que ſes predeceſſeurs leur auoient données ſous eſpece de pieté, & deſquelles ils abuſoient, leur feiſt par bonne raiſon deſpouille (ce qui me ſemble merueilleuſement equitable, que les choſes qui ne vont plus a leur fin qu'on les y dreſſe, & qu'on tourne abus en vſage) & appliqua en vn autre meilleur œuure leſdittes richeſſes, a fonder vne belle *Imarat,* ou aumoſne, en Conſtantinople, de l'eſtime de 60 mille eſcuts, là ou les malheureus paillars, qui eſtoient ſeigneurs n'ont que la repue franche. Ainſi fut punie la canaille pour leur merite. Mais toutesfois, comme malle herbe croit touſiours, il y en eſt reuenu plus que jamais: c'eſt

Trahiſon des faus miniſtres de Muhamed.

pource qu'au lieu des fondations auois promis de parler des sectes,& de la diuersité de leur religion.

De la Sepulture.

APRES auoir declaré la religion & choses qui en cette vie sont faittes par pieté, il me semble n'estre rien dit, si la conclusion n'y est, de ce qu'ils croient & font pour la memoire de la vie future. Car en toutes choses, tant naturelles cõme artificielles, & qui dependent de deliberation, tout se refere a la fin, & a quelque but: lequel naturellement toutes choses appetent. Les Muhamediques, doncques (comme dessus ay dit) croient & pensent pretendre a immortalité par les œuures de leur loy, & par *rahmatullahi*, qui est la misericorde de Dieu, pourtant, venans a la fin recommandent leur esprit a icelle misericorde, & qu'elle vueille porter l'esprit en *Genetly*, c'est a dire en joie, & le garder de *saitan*, qui veut dire Satan, ou le Diable: & ordonnent de leurs biens & sepultures, quasi commeicy. Les prochains succedent a l'intestat, jusques au tiers degré en apres, & sans hoirs plusproches: le Prince qui encore que quelqu'vn meure auec hoirs prochains, prend la diziesme partie des biens du defunt, les aiant fait estimer par le *petalinagi*, c'est magistrat a ce destiné. Les partages se font, scelon l'Alcoran, par esgal entre pareils: mais chacun a sa coustume qui y desroge & contreuient bien souuent. Dauantage en si grande multitude d'enfans, comme on peut auoir là, a cause de la

Succession entre les Turcs.

Des enfans de diuerses femmes & d'vn pere.

pluralité des Esclaues,& femmes qu'ils ont, souuent les plus fors, fins, & habiles ont la meilleure partie. Les proches parens sont appellés pour tuteurs, ou ceus que le Cadhi y veut mettre. Là ou se fait de grans tors & abus, sous couleur de Iustice. Vne personne decedant, est admonestée, principallement de pardonner,& d'instituer *tzedacah*, c'est adire aumosne, ce qu'ils font,& ont ce pour dernier sacremẽt. Quant la personne est morte, si c'est le Prince ou grand seigneur, incontinent il est signifié au peuple: & là vous oriés vn cry par deus ou trois jours, aussi grand comme la joye est ou se monstre quant il est circoncis, ou salüé Prince, ou qu'il retourne victorieus. La sepulture depuis se fait au lieu là ou il la esleu, & fait quelques fondations pour son ame, de ce que j'ay dit en parlant des fondations grosses, qui sont entr'eus. Les proches officiers, & parens pour deul portent de gros bureau dit chepenée ou feutre dequoy on fait des couuertures aus cheuaus: & qui ne le veut porter, ha vne toille blanche, depuis le Tulband jusques a la ceinture, le tout auec cris & pleurs, jusques au tõbeau. On maine aussi en main les plus beaus cheuaus qu'eust le deffunt, jusque au lieu, ainsi qu'on fait pardeça les cheuaus & haquenées couuertes de velours traisnant, ou de drap. Apres on donne infinies aumosnes, le corps estant en tombeau. Il y a vne grande & artificieuse superstition entr'eus, c'est qu'ausdits cheuaus deuant que sortir deuant le peuple, ils oignent les naseaus de *seuene* & choses fortes, a celle fin que les pauures bestes l'armoient par force,& qu'il semble au

Du deuil qu'ils font.

Habits de deul.

populaire sot qu'ils le facent par nature. Dauantage si c'est quelque hõme d'armes ou Sangeac, qui est capitaine on port'enseigne, on traisne apres luy son estãdart, par la bouë auec des armes & harnois de cheuaus, pour monstrer que luy mort, la guerre est morte. A quelques Princes sont gardés ces honneurs apres la mort, que sur leur tombeau tous les jours par les Thalimaular ou lecteurs, qui ont charge de lire aupres du deffunt, les habillemens de quoy vsoit le deffunt, comme s'il feust encores vif, se mettent & changent par les jours de la semaine, jusques a vn an, ou deus, ou trois, selon l'ordonnance du deffunt, & vouloir des parents. Lesdits Thalismaus, donnent a entendre au peuple, qu'il n'est rien si salutaire que lire l'Alcoran, & pour les vifs & pour les morts : & pourtant ausdittes sepultures y a tousjours quelqu'un qui list sans cesse ledit Alcoran pour l'ame du deffunt. Lesdits Thalimaus vont deuant le corps qui est porté, la teste deuant, & chantent *alla rahmani arhamuhu, la alla illa : alla alla huma alla*, qui dit, Dieu misericors ait pitié de luy : il n'est Dieu sinon Dieu, Dieu est Dieu, & tels autres propos & oraisons, jusques a la fosse, là ou ils lisent quelque Sorah ou chapitre de l'Alcoran, & quelques oraisons. Ils sont trestous portés en vne sorte, comme en vne huche vn linge dessus, & l'accoustrement de teste sur le bout de deuant, pour monstrer le sexe & habit. S'il estoit puceau ou pucelle, on porte sus luy des boquets, roses, & fleurs, & telles odeurs, pour monstrer l'innocence ou virginité. Pour petit d'auctorité qu'eust le

Cõme on porte les morts.

defunt, il a quelque lieu a part, ou il eslist sa sepulture, sans aucune benisson: parquoy a l'entour des grosses villes, tant en Affrique qu'en Asie, tout est plain de sepultures. A celles des riches, y a outre le sepulchre vn logis, comme vne chapelle, qui sert d'oratoire & recueil a ceus qui vont prier & manger là auec les paures, pour leurs morts. Aus communes n'y a autre qu'vne pierre drecée de bout, plate ou ronde, de la hauteur de trois ou quatre piés, ou est escrit en lettre Arabique le nom & faicts du defunt, comme par deça: quelques vns y font paindre vn Tulband, les autres vne cimiterre, les autres vne autre chose, selon ce que quelqu'vn s'est meslé en sa vie: a quelques vns on plante dessus des rosiers, romarins, myrtilles ou murtie sur la tombe, affin que les passans prenans des bouquets, aient souuenir du mort qui se visite tous les ans, ainsi que sus ay dit, au *behiram* ou pasques grandes, & petites, & quelques autresfois durant les huit jours du deul: car par apres les huit jours, estant fait vn festin entre les parens, chacun oste le deul, comme parauant la mort: & là attendent la Resurrection, qu'ils croient qui se fera, Dieu commandant a IESVS CHRIST, de condamner, & Muhamed tesmoignant des bons fidelles a la senestre de Dieu, & ce en la vallée de Iosaphat.

Sepulture.

Rosiers & autres fleurs sur les Tombeaus.

De la Iustice.

SELON l'ordre qu'au cõmancement ay promis depuis la religion entre Dieu & les hommes, principallement obseruée pour l'amour de

Dieu

Dieu, il vient par ordre de parler de la Iustice coercitiue, obseruée entre les hommes seulement, laquelle quasi par tout le monde ha son origine de la diuine: car là ou les hommes laissent tant la raison que Dieu, ou ce qu'ils pensent ou doiuent penser que Dieu commande, il faut que la loi qui leur estoit a conseruation, leur soit a rigueur & contrainte: Et là ou la diuine ne fait de tout statut, doit estre excogité des hommes justes & munis de raison, moien d'euiter ou prohiber tout vice. Dont tous Muhamedistes ont pour principal l'Alcoran, ou Alphurcam, ou leur loy, & par apres ou elle en son interpretation, nommée *Sune* faut, les institutions & responses des sages *muphity* & *alphachi* succedent, dont communement y en a dix volumes, qui traittent par ordre *de rebus, personis* &c. des choses, & personnes, des obligés, des testamens, & autres choses appartenantes au droit des hommes, & ciuil: puis estans les cas entre les hommes infinis, les Princes par ordonnance y pouruoient. Dauantage en quelques lieus y a coustumes & immunités comme par deça. Puis l'arbitre & prudence des juges en raison exercés, est pour supplier & decider de beaucoup de choses non escrittes. Voila le droit dont ils vsent: Il faut maintenant voir des personnes qui l'administrent, & puis apres comme ils administrent.

Raison de l'origine des lois.

Les liures des lois entre tous Muhamedistes

Il y a premier quelque vieil sage, & prudent & esleu, par l'estime de bonne vie approuuée de chascun, sous chascun Prince Muhamedique, qui des doutes qui se trouuent fort perplex, tant en matiere de la loy, que des loys, donne sentence

Le Muphti ou arbitre des douteuses & difficiles sentences.

diffinitiue au plus pres de la raison. Et si c'est droit particulier, il ne passe en exemple. Si c'est vniuersel, il est pour arrest, & pour juger vne autre fois *à simili*, ou de cas pareil. Le Tartare grand des Zauolgues, le tient en Samarchanda. Le Perse ou Sophi le tenoit en Bacder ou Babyloine deuant que le Turc luy eust ostée. Le Turc en a vn en Constantinople. Les Mores Barbares, ou islemins en ont en beaucoup de lieus, comme en Marroc, Fez, Telmessen, Argel, Tunes, le Caroan, la Meheyde, & en Mitzie ou Egypte. Le Turc fait au sien la plus grand' reuerence qu'a homme de son royaume, a cause qu'il represente Iustice, & l'image de Dieu. Des autres païs je ne sçay en quelle estime ils l'ont. De dire qu'ils ont vn Pape ou Califfe de Bagdat, qui peut statuer loys sur tous Sarrasins, cela est pour le jourd'huy priué de verité: & le temps passé il ne mettoit loys qu'aus Barbares d'Arabie, Surie, & Egypte seullement. Mais celluy qui escriuoit cela, estoit pour par vne comparaison, rendre plus auguste & persistente la maiesté de leur Califfe. Des electeurs de juges, & de la preuue que font les Muhamediques de leur sçauoir & prudhommie je ne le sçay seulement que des Turcs, car je ne veus escrire ce que j'ignore. Il y a des Cadilesquers a Constantinople, ou principallement là ou le Prince se trouue pour aller long temps ou demourer autre part: & alors pour les querelles suruenantes tous les jours, l'vn deus demeure ou laissent en leur place des Lieutenans bien accompagnés de gens de sçauoir, & sont deus Cadilesquers ou Cadibeughilar, deus Exa-

Le Prince honore le Muphti.

Fausse opinion du Califfe.

Deus Cadelesquers electeurs & examinateurs des Iuges.

minateurs des Iuges de diuerses prouinces, qui sont subgettes aus Turcs, dont l'vn eslist & examine ceus de l'Europe, ou du costé de la Grece, & s'appelle Cadilis ou *cadilesquer romly.* La Iustice de Grece, qui a tous Iuges qui veulent auoir quelque Cadilic ou judicature, font jurer sur les lois, qu'ils ne feront tort a homme, & a tout le monde droit: qui s'enquierent de leur vie s'il y a personne qui s'en plaigne, qui les interroguent comme ils ont estudié en droit & en leur loy, & ne s'enquierent point du temps, comme on fait ici, mais du sçauoir comme feroit le Chancelier de France par deça: selon ce qu'ils sont trouués idoines, ils sont enuoiés en office grande ou petite, par tel si que de tous griefs dont le peuple se plaindra d'eus seront contrains rendre raison ausdits Cadilesquer, & estre ou priués ou suspens d'office, ou si le cas le requiert priués de vie. Ils ont a leurs Iuges particuliers trois sortes de gens, les petis qui s'appellent *Taalimanlar*, que le vulgaire corrompt, & nostre *Talisman*, & veut dire sçauant simplement: & ceus ici sont les petis compagnons, qui ne sçauent gueres auec l'Alcoran, qui se font comme prestres de village & *Paracadis*, c'est a dire petis cadis: comme sont Iuges ou Aduocats de petis sieges. Les moyens sont *menitsimlar* circonspects, prudens, qui auec l'Alcoran ont du sçauoir de lois mediocrement, peuuent aussi seruir de Iuge & prestre. Les grans sont les fort doctes, & en la loy, & aus loys. La premiere chose qu'on demāde a vn bon Iuge, est s'ils sçait bien, & s'il entend sa loy, ou religion: a celle fin que pre-

Trois sortes de Iuges.

Tous Iuges doiuent sauoir leur loy.

mierement il regarde de juger selon Dieu: par apres, s'il ne peut faire par la loy diuine, qu'il vienne a l'humaine: ceus ici sont appellés Cadhis, & ont les offices de judicature aus grandes places, & ont tout plain de juges inferieurs petis aprenans, qui leur respondent, & la prestrise n'excuse point de respondre a juge superieur, car ils n'ont qu'vne puissance absolute, & n'ont qu'vn cousteau, ou bras de Iustice. Ces grans Iuges ici se nomment en langue Arabique Cadhi, de laquelle appellation aussi les Turcs vsent, mais toutesfois ils ont leur mot propre, & les appellent *baßi* ou *sybaßi*, qui veut dire chef: & cette vois est aussi commune au Tartare, qui nomme la teste *bass*, comme les Turcs: d'ou sont dits lesdits *baßis* & *soubacis*, comme chefs: comme nous appellons les capitaines de *caput capitis*, qui veut dire teste. Il y a cette difference que *Baßi* est plus grand, *Soubacy* est comme Lieutenant: toutesfois ils vsent indifferemment de *baßi*, *cadhi*, & *subaßi* pour vn. Ils ont de vieus philosophes qu'ils appellent *hogea* en Turc, & en Arabie *ssaich*, qui sont pour aider aus Iuges, ou prestres, docteurs, & s'appellent *Iman*, ou sont lecteurs aus Villes ou ordinaires, ou publicques, ou particulieres, en Medecine, Philosophie, lisans Aristote, Galien, Hipocrates, & leurs docteurs Auerrois, Auicenna, & tels: ou en Astrologie & Geometrie, dont ils ont de grans maistres & autheurs: tous ceus ici auec les Iuges sont d'vn mesme priuilege, comme aussi toutes gens de lettres, tandis qu'ils les exercent, sont exempts de tailles & impost, comme ceus de deça. C'est pourquoy je les ay mis

Les noms des Iuges.

Autres gens de lettres qui iouissent du priuilege des Iuges.

auec les Iuges, car les Iuges ſortent de leurs eſcolles. L'autre Cadileſquer fait le meſme aus Iuges qui ſont eſleus en la Natolie, ou en Aſie auec l'Egypte, comme j'ay dit en la partie d'Europe du premier, ils les examinent, s'enquierent de leur prud'hommie, de leur ſçauoir, les font jurer comme deſſus a pareille peine. L'honneur ſecond eſt fait du Prince a ceus ici, car il les ſaluë la teſte fort inclinée, la main a l'eſtomach pour l'amour de la juſtice qu'ils repreſentent. Ils ont d'eſtat du Prince chacun ſept mille ducats a preſent. Ie ne ſcay ſi touſjours ils continuent a tels gages, Ils ſont comme pourroient eſtre deus Preſidens ou Chancelliers. A toutes cauſes d'importance qui ſe jugent au Diua ou auditoire de la court ou grand conſeil, ils ſont quaſi appellés auec les Baſchiats: mais nous entendrons mieus tout ceci, quant nous aurons vn petit parlé deſdits Paſſchats ou Baſſats: puis apres nous dirons en brief de la maniere de proceder & juger qu'ils ont par delà, tant a la court ou reſſort, comme aus champs. Ce me ſera aſſés a preſent de dire (car j'en parleray amplement au traitté des eſtats en la guerre) que le ſeigneur a quatre ou pluſieurs perſonnages principaus, de tous les affaires de ſon empire, ſoit a Guerre ou a Iuſtice, & ſont remis a cet honneur par degrés de dignités inferieures, touſjours montant & faiſant bon exemple de viure, ſinon que quelque grande & rare faueur du Prince les leuaſt du petit en grand lieu, ce qui eſt ſouuent bien perilleus, pource que les choſes incontinent venuës, cõmunement s'en vont plus viſte: comme en Hibrahim Baſchia s'eſt monſtré: là ou

Le Prince honore les Cadileſquers.

L'eſtat du Cadileſquer.

Vn grand & maieur Bassa.

quant ils sont paruenus ils sont si haut, que plus ne peuuent, sans estre Princes. Entr'eus y en a vn majeur & Visir qui tousjours assiste aupres du Prince, là ou les autres sont ou peuuent estre en cõmission a garder les prouinces, conduire armées, garder frontieres, aller sur mer, & autres choses selon le vouloir du Prince: ce que je diray plus amplemẽt au traitté de la guerre & estats. Ces quatre personnages sont appellés Baschiats, ou Passiats, ou Passalar, & veut dire chefs, comme dessus ay monstré de *bass*, qui est a dire la teste: & me semble qu'ils se pourroient bien cõparer aus trois Mareschaus de France, & aus quatre, quant il y a Connestable: lequel pour son absoluë puissance, apres le Prince se peut comparer auec le Visir ou premier Bassa, & si comparent pour le nombre seulement.

Raison du nõ de Bassa.

Preeminence de Bassa.

Et aussi different qu'ils sont au plusgrand degré, ceus ici non cil dont ay parlé qui est Visir, ce qu'il fait, les autres n'y ont que voir: ce que les autres font, il luy en rendent conte, sinon que le Prince autrement par priuilege en ordõne. Son office est quant en cas de justice, de tenir le Diuã ou justice ouuerte quatre jours la semaine, samedi, dimanche, lundi, mardi, au lieu là ou se tient le Prince: si a Constantinople, a son Serrail en vn auditoire: si en guerre, en son pauillon qui communement n'est loing de cil du Prince: là ou premier conuiennent les autres Bassats s'ils sont en païs, & les Cadilesquers dont ay parlé, si l'importance de la matiere le porte: & commancent par les affaires de plus grosse importance: Comme en consulter des propos d'vn Ambassadeur, de luy donner response des ma-

Son office en iudicature.

Les iours du Diuam.

tieres d'estat & d'importance de pouuoir aus prouinces ruïneuses : de mort d'homme, ou condamnation, & autres telles matieres. Là ou si d'auenture il y a partie presente, il faut que sans aucun aduocat, & ralongeur de cause, qu'il die son cas : puis a l'obiection de partie aduerse qu'il satisface & prouue a deus tesmoins ou quatre femmes, puis sur le champ est donné arrest diffinitif. Et quant la court a duré sept ou huit heures, le Bassa s'en va communement seul au Prince en allant deuant deus huissiers, auec des bastons dorés: & racompte audit seigneur tout a la verité, ce qui s'est traitté, & les matieres qui sont d'importance, là ou le mentir est mortel: car souuent le Prince est a escouter a vne fenestre qui respond sur l'auditoire, qui est faitte d'vn logis en autre : de telle sorte qu'il peut ouïr & voïr tout ce qui se dit & fait audit auditoire, sans estre veu ne apperceu : & encor' que jamais n'y feust, on pense tousjours qu'il y soit. Luy aiant ouï le recit & auis de sa court, peu de fois y contredit, mais conferme: sinon a moderer quelque rigueur, ou a respondre a vn Ambassadeur. La court leuée, & le seigneur aiant dit son aduis, la sentence est irreuocable. Lors sont là quelques *Zazgilar* ou escriuains, qui enregistrent toutes les choses de la court, comme les arrests, sentẽces, licences, priuileges, saufs conduits, &c. Le Bassa, & la court leuée il s'en vient, a sa maison en vne grande salle, là ou il escoute jusque au plus pauure homme qui se puisse presenter & n'en laisse pas vn qui ne luy donne sentence diffinitiue, ou qu'il ne luy baille vn Tesquer, ou lettre a-

Nuls Aduocats.

Rendre cõpte.

Grand' & imitable cautelle du Prince.

Brefue Iustice.

dreçante a ſon juge pour renuoi, qui ſi hardi de failir a juger en premiere inſtance. Les Cadileſquers voient ceus qui appellent communement de grief & tort de juge. Les ciuils de choſes ciuiles. Les bonnes gens aus villages ſont auſsi jugés en premiere inſtance, venants les deus parties, & leurs teſmoings tous ensemble : là ou ſe font infinies injures a cauſe des faus teſmoings, dont il y a beaucoup : qui a cauſe de la diuerſité de religions & opinion, penſent que c'eſt bien fait de faire mal a vn homme d'vne autre loy : a laquelle meſchãceté les Turcs ont l'auantage, pource qu'ils ſont ſeigneurs & premiers fauorits. Les communes paines ſont la loy de meſmes, qu'on appelle *talio*, laquelle quelque fois reprouue, quelque fois approuue Muhamed. Le faus teſmoing eſt puni de la paine qu'il charge, s'il eſt teſmoing faus, contre femme d'adultere: il a quatre vints baſtonnades. Qui bat vn priuilegié, a deus cens baſtonnades. Femme adultere, cent baſtonnades. Celluy qui l'a accuſée faus, auec ſes quatre vints baſtonnades, eſt infame. Qui tue vn autre hors colere, eſt tué. Qui eſt Muhamedicque, & vſe auec Chreſtien, eſt tué par feu ou eau, s'il y en a au lieu: Le Chreſtien fait Turc, ou mort. De justice commune executoire, on bruſle vif a Conſtãtinople en vn baſteau trainé par chaine de fer a vn autre bateau, & mené entour la ville parmi le port: le patient couuert ſeulemẽt de poix poudrée de ſoufre, & vn peu de bois & ſont quelque fois quatre ou cinq en vn, attachés au fons du bateau a la renuerſe. Ils ſient par le meilleu. Le meilleur marché de mort, eſt le pendre & decoller.

Iuſtice des villages.

Les peines en loy commune obſeruées en Turquie.

Ils empallent les brigants, fichant vn pau par le fondement, jusque a ce qu'il apparoisse sortir par quelque lieu en haut, puis dreçant le patiant planté comme vn pau auec son pau, là ou souuant vit encor' trois ou quatres heures, demi jour, vn jour sinon que par misericorde on donne quelques aspres au bourreau pour l'esgorger: car en cette mort là on dissout toute nature sans perdre sang ne respiration. Quelque fois on les leue haut a vn gibet a deus estages, & au second y a des cruchets de fer esmolu, surquoy on les laisse choir & attacher par ou ils rencõtrent, & demourer là mort ou vif. Quelqu'vns sont estendus en crois sur vn cameau, auec vne crois de biés, puis le corps chiqueté, & aus plaies on met des mouchons de chandelle courts & ardans, jusque a ce qu'ils le consomment. Estre jetté en la mer vne pierre au col, c'est jeu. Il y a quelques autres peines pour le criminel, comme de bailler infinie multitude de coups de baston, selon le dit, & l'estime du Iuge, & aussi a l'arbitre de partie: cõme le plus proche parent d'vn homme occis peut demander & auoir du Iuge cellui qui aura tué son parent, & le punir ou par peine ou par argent, ou par tous deus. L'estime d'vn homme est de 60 mille aspres: d'vn bras ou pié ou œil perdu, ou autre partie necessaire grandemẽt a la vie, ce qu'ils nommẽt demi hõme, est de la moitié moins, & la reste a la proportion. Et si quelque meurtre est fait en vn voisiné, il faut que les prochains habitans, pour l'auoir laissé tuer pres d'eus, paient chacun 25 aspres aus proches parens, ou qu'ils rendent l'homicide au Subaci, qui a charge de prendre leurs

criminels,& informer contr'eus,jusque a sentence, laquelle ne peut donner a mort,sans le Cadi & Paracadi,& par apres il va a l'execution cōme ici les Preuots des mareschaus,& juges criminels. Quant est du ciuil le Cady y donne ordre, & oïant les parties & publiquement. Publiquement il donne ordre au pris des viures par vn officier nommé Mortasi, qui prend garde aus pois,mesures & pris des choses. Il y a quelques Murtasup qui donnent ordre au pris des marchandises, & des choses portées de dehors, & en a quelque pris pour certaine quantité,tant que l'office vaut beaucoup. Il y a *lessaremin* ou maistre des œuures qui prend garde aus edifices tant publicques cōme particulieres: generallement tout depend de la diligence desdits Cadis, hors les gents de la court,qui ont leurs chefs *Aga* & *Baßi* pour Iuges,pource que facillement les gents de lettres & de guerre ne s'accordent pas: & principallement ceus ici ne veulent pas obeir facilement a sentence de Iuge. C'est merueille comme la force & rigueur de justice croist en guerre, là ou la licēce croist:car pour desrober ou battre au village & hors le camp les souldars en font mestier:mais en guerre, la teste y pend, ou tant de coups de baston que jamais ne porte santé. Il y a sur les champs d'autres gens de justice qu'ils nomment *Vaiuod* ou *Vaiuodlar*,qui ont la charge toute telle que les Preuosts des mareschaus ici, reste qu'a condamner, ce qu'ils ne peuuent faire a mort,sans appeller le Cadi du lieu plus prochain,auec le Talisman & Paracadi, pour condamner a mort. *Vaiuod* autrement signifie vn gouuerneur de païs,aiāt

charge du Prince Turc:comme est aujourd'hui le Vaiuod Bogdan de Valachie. Ils ont vn magistrat venal, que nous n'auons point par deça, qui se nomme *Naip*, qui garde si quelques vns vont en adultere, ou ont garses auec eus, & les prend & met en prison, s'il y peut venir deuant les gens du Cadi ou Subassi: puis le met en amende, & punist aussi ceus qui vsent des garçons d'amende de six aspres, & de femmes xx ou xxx fois plus. Chascun qui se marie doit certaine somme d'argent audit *Naip*, pour cette cause ainsi que je croy. Quant quelque puissant homme est accusé, & par informations conuaincu de crime digne de mort, s'il faut a se rendre a la Court a la premiere asignation, on procede au jugement comme en sa presence, & contre coutumax: puis on enuoie de par le Prince vn huissier nómé Cahoux, au lieu ou il est, pour present le Cadi & Sangeac du lieu, luy trancher la teste, & l'apporter au seigneur pour tesmoignage: ce qui estonne les plus grans. Pour entendre au long leur diligence de Iustice, il faudroit plus escrire que je n'ay fait: & outre comme il n'y ait par deça rien si pres de l'immortalité que les proces & mangeries qui s'i font, & me facent honte de reciter vne si grande diligence en gens proclamés meschants: ce qui les fait sans nulle doute ainsi regner, conquerir, & garder. Ie me deporteray en cet endroit d'en plus parler, & passeray a la seconde partie.

FIN.

HISTOIRE

ET CONSIDERATION DE L'ORIGINE, LOY, ET COVSTVme des Tartares, Perſiens, Arabes, Turcs, & tous autres Iſmaelites ou Muhamediques, dits par nous Mahometains, ou Sarrazins.



A POITIERS,

De l'Imprimerie d'Enguilbert de Marnef.

M. D. LX.

Auec Priuilege du Roy.

La cauſe de cette entre- PRISE, ET DESCRIPTION DE L'HISTOIRE ORIGINALE DES *Turcs, Tartares, Mores, Arabes, et tous autres Iſmaelites ou Mahometains.*

COMME ainſi ſoit, que Dieu aie mis l'homme en ce monde pour eſtre (en aidant l'vn l'autre) animal ſociable, ou qui ſe delecte d'eſtre aſſemblé enſemble & eſtant impoſsible, pour la diuerſité des meurs, langues, opinions & religions, que de diuers hommes ſe face vne communauté, & vnion enſemble, premier que vraiement ſe congnoiſſent: il eſt treſcertain qu'œuure en ce monde plus belle, vtile, & neceſſaire pour la parfaitte reconciliation humaine, ne ſe peut faire, que de vraiemẽt donner aus hommes telle congnoiſſance les vns des autres, que moiennãt telle congnoiſſance, & congnoiſſant le vice & vertu de la perſonne ou gent, au parauãt incõgneuë le monde ſe puiſſe, ſupportant l'autruy vice, & approuuant la vertu, accorder enſemble. N'aiant jamais eſté de memoire de lettres, gent, peuple ou langue plus grand, en eſtendue & dõmaine qu'eſt au jourdhuy la Muhamedicque ou Arabique, qui toute entr'eus, ſous le nom d'Iſmael baſtard d'Abraham, eſt compriſe: & n'aiant jamais eſté puiſſance, ou qui plus longuement, ou auec moins de raiſon, oppugnaſt plus la Chreſtiẽté que cette ici, n'i a qui pareillement les Chreſtiens portent plus de haine, comme a ſouuerains ennemis:

combien qu'ils ſoient a l'entour de la terre, beaucoup de peuples, je juge qu'il n'eſt de nul peuple plus neceſſaire expoſer la connoiſſance a la Chreſtienté, que de ceſtuici. Combien donc que par le paſſé, au retour de mon premier voiage d'Orient, j'euſſe traitté cet argument & hiſtoire, & que beaucoup d'autres ayent eſſaié le mettre en lumiere, neantmoins pourtant que nul des autres n'a la cognoiſſance de la langue Arabique, dont deſpend cette hiſtoire & verité, & qu'alors que je traittay le premier argument, en auois beaucoup moins qu'a preſent, j'ay deliberé de nouueau en brief traitter, & repeter le commancement de cette hiſtoire non au long, mais par ſes origines, & inſtitutions ſeulement: a celle fin que moiennant icelle hiſtoire originale, les Chreſtiens en telle connoiſſance, juſques ici couuers du voile de bien fort grande ignorance, commancent a connoiſtre leurs plusgrans aduerſaires, tels vraiement qu'ils ſont: & non comme l'opinion ou paſsion les a fait juſques ici en pluſieurs choſes, plus ou moins que la verité eſtre jugés, de laquelle verité eſtant duement informés les Chreſtiens, & principalement leurs Principaus chefs & Princes, je ſuis aſſeuré qu'il ſe trouuerra moyen treſfacile de reduire tout le genre humain en PARFAITTE concorde, ſe pouuant les deus plus grandes puiſſances de ce monde reconcilier, & par mutuelle ou reciproque connoiſſance accorder.

Pour

Pour quelle raiſon eſtant la langue Latine de plus grande eſtandue et pluſſfacile a l'autheur, il a voulu eſcrire en la Françoyſe ou Gallique.

ESTANT choſe treſraiſonable que le ſage donne raiſon de toutes ſes actions, & pluſque treſraiſonable, que toutes actions durables ſoient faittes auec l'ordre le plus parfait qu'il eſt poſsible;il m'a ſemblé deuoir rendre la cauſe pour quoy, je pouuant en la langue des Latins eſcrire, & pluſamplement declarer cette hiſtoire qu'en la Françoyſe, neantmoins je l'aye voulu mettre en François. Il faut neceſſairement ſuiuir en nos actions les ordonnances Diuines, Celeſtes & Humaines:parce que combien que par autant long temps, & par auſsi grande puiſſance que nous pourrons eſtimer, nous voulons ou a l'vne, ou a deus, ou a toutes les trois dittes ordonnances rebeller & repugner:neantmoins ſi eſt il de neceſsité qu'a la parfin elles ſortent leur effet. Combien donques que depuis le temps du Deluge, & de la reſtitution & repurgation du monde, diuerſes gents, peuples & puiſſances ayent auec leurs langues regi & gouuerné ledit monde, ce neantmoins la Diuine ordonnance, Celeſte influence, & raiſon ou authorité humaine, ont conſenti & conſpiré en cecy (comme amplement auons deduit & demonſtré aus origines de Gaule) qu'il faut que la ſuperieure & abſolue puiſſance temporelle du monde, vienne aus mains des Princes en la Gaule, par le peuple d'icelle eſleus. Il eſt tout clair que le droit d'aiſ-

iette sa mesme vertu sur la Gallia ou Gaule:& sur les païs voisins,qui d'elle ont origine,duquel la memoire est conseruée dedans les humaines lettres. De cette sentence de l'influence Ptolemée, auec tous les Arabes,suyuant les Indiens,Persiens,Chaldées, & Egyptiens autheurs d'Astrologie,est autheur, & tous les interpretes confirmateurs. Donc il est de necessité que ce soit la premiere jurisdiction du monde, là ou est le premier point de la celeste influence.

11 La raison & authorité humaine, rend ce que dessus plusque trescertain. Il est du tout notoire, que les plus grans honneurs, & loyers du monde se doiuent a qui fait le plus grand benefice du monde a l'humaine generation. Estant contraint le Iuif de confesser que le Messie (soit qu'il le croye venu, ou a venir, c'est tout vn en cecy) est le plus digne Prince d'estre serui qui jamais sera. Les Ismaelites confessant que IESVS CHRIT receu des Chrestiens est le Messie, promis aus Patriarches,& les Chrestiens l'aïant approuué, il est trescertain que Prince,peuple, ou puissance du monde ne peut faire plus grandes choses, que de s'emploier pour l'Eglise de CHRIST,,qui est le plus grand bien qu'on puisse faire pour la nature humaine. Mais comme ainsi soit que les Rois & Princes de Gaule, ayent plus aidé a la conseruation de l'eglise soit en Occident, soit en Orient, que n'a fait puissance du monde. Il leur est deu le premier loyer du monde, qui est la Monarchie, parce est a eus venu l'huile & armoiries du Ciel. A cette cause lesdits Roys, par vertu de leur ordre, ont grace de miracles. Parce la premiere

Les Francois auoir plus aydé a la conseruation de l'eglise.

L'huyle & armoyries venues du ciel aus Rois de France

premiere legitime Couronne du monde, par le Vicaire de CHRIST a esté donnée aus Princes du Lys, par ce sont innumerables profeties, tant dedãs les saintes comme dedans les humaines lettres, de la grandeur dudit regne, Peuple, Princes, & Empires, comme ja auons traitté dedans l'œuure de l'interpretation du Chandelier du Tabernacle, lequel en Hebrieu & Latin est Imprimé, & en François traduit. Voyant donc tels priuileges de la gent Gallique, cõbien que leur ancienne langue, & premiere qui fut l'Hebraique & sainte, soit entr'eus perdue (comme toutes les autres institutions de Noé) neantmoins il me semble ne deuoir cet argument en autre langue exposer, qu'en celle qu'vse & parle communement le peuple a l'origine, Region, & Iurisdictiòn duquel & Dieu & le Ciel, & la raison humaine ont ordonné leur premiere faueur : a celle fin que se deuant, auec l'Empire, icelle langue espandre, elle aïe desja en soy l'histoire par laquelle le commancement de la concorde du monde se fera, & ainsi donne faculté a tous les Gaulois generallement de se preparer, pour reconcilier le peuple d'Ismael, auec celluy d'Isaac, duquel nous auons la jurisdiction & heritage en la vraye Chrestienté, & jusques a tant qu'auec la langue & institution ancienne du siecle d'or a la gent Gallique, plus qu'a nulle autre par Noé concedée la premiere intention de Dieu, du Ciel, & d'humaine raison soit accomplie, tousjours laditte jurisdictiõ & heritage en premier lieu guarderons. Cecy est ce qui me meut que plustost en la langue Gallique, qu'en la Latine, ou plus commune es-

Combien de crainte les Romains ont tousjours eu des Francois.

criue:car je sçay vraiement, & ne croy plus, que depuis que le Conseruateur, ou Ange des Romains, estant plus puissant que celluy des Assyriens, Perses, ou Grecs, lesquels il ha subjugué, n'a eu la puissance de se defendre du Gallique, il faut necessairement que le peuple dudit Gallique deuienne a l'vniuers superieur. Parce pour la terreur du mouuement Gallique, les Romains auoient constitué les deus extremes forces, & esperances de leur Republique, contre lesdits Gaulois: l'vne de la religion, par laquelle (comme estant les choses quant aus hõmes desesperées, & aus Dieus remises) faisoient auec processions chãter aus jeunes enfans, & vierges A' MOTU GALLICO LIBERATE DIVI. L'autre que l'extreme force de l'Eraire, ou Tresor estoit conseruée contre l'esmeute des François, jusques a ce que Cesar Dictateur ayant defendu la Gaule, de la domination & tyrannie des Souïsses, Belges, & Allemants, & par cela justement possedée, vint auec la force acquise en France, a subjuguer Romme, & print ledit tresor, duquel il auoit osté le besoing. Ainsi nasquit en France ou Gaule la puissance qui a subjugué l'estat temporel de l'Empire Romain. Puis pour surmonter du tout le spirituel ou Religieus, Constantin ne vit le celeste signe de la crois dont il fut conuerti, & destruit l'idolatrie, sinon en la Gaule. Ainsi est aduenu, par la victoire du Gallique Conseruateur (car il est impossible ça bas auoir victoire, que premierement les Anges des prouinces ne se soient vaincus, comme en Daniel & au droit fecial se voit) que la force corporelle ou temporelle

Constantin auoir esté conuerty en la Gaule & pourquoy.

des Romains premierement, & depuis la religieuse a esté submise a la Gallique. Et quant Constantin cessa de faire son deuoir, qui estoit en presence & personnellement, tant luy comme ses successeurs, defendre la liberté & l'eglise Romaine, d'autre lieu ou païs que de la Gaule n'a peu en son lieu deuëment estre appellé Prince. Et par cecy la premiere & seule couronne de l'Empire du monde est donnée a Charlemaigne, & a ses successeurs, comme Princes de la Gaule, & sanctifiés par le mistere du saint huile enuoyé du Ciel, pour defendre l'Eglise & liberté de tout le monde, en commançant a Romme, constituée sous la plus claire estoille & puissance du Ciel: Sauf seulement celle de la Iudée & de la Gaule. Dõnant les empires auec leur lãgue, les Doctrines & loix a leurs subjects, combien qu'il tarde, il faut que celle du Gallique peuple par tout auec nostre tractation s'espande.

Du nom et jurisdiction des Ismaelites.

SI LES Chrestiens estoient autant exercités aus escritures saintes comme ils deuroient, & principalement les François, a qui j'escri, il ne me faudroit arrester a exposer qui fut Ismael, ou autre personne en l'escriture nommée: mais ne sachant communement rien moins, que ce qu'ils deussent en cecy sçauoir, je suis contraint de reciter ce qui est autre part escrit. Estant vne fois le monde par le peché d'Adam & d'Eue guasté en nostre masse & origine, & 1656 ans depuis estant toute la nature deprauée & corrõpué par tout le monde, le

Deluge y misſt fin. Aiant fait nouueau commancement ſous le ſecond pere du monde Noé & ſes trois enfans: incontinent qu'il y eut aſsés de peuple de nouueau, ſe rebellerent en Babylone contre Dieu, edifiant la fameuſe Tour de la confuſion : parce qu'eſtant en ce temps là quaſi tous treſdoctes en Aſtronomie, penſerent que ſous l'orientalle influence, du ſigne de Leo feuſt la premiere ſtabilité d'Empire qui feuſt en nature, depuis l'influence d'Ariés. Car deſja Canaan fils de Cham auoit occupé la Iudée, là ou eſt le premier pouuoir & aſpect du Ciel, quant au contraire Babylon penſoit auoir en ſon fondement les faueurs premieres. Ce pendant la diuine ſapience voulut par ſa miſericorde refaire vn tiers principe au monde, & a ſon Egliſe, tellement qu'eſtant Abraham en Chaldée ſous la ſuſdite eſtoille (aiant auſsi bien le pouuoir de luy donner la foy & religion en Chaldée comme en Iudée) affin que la diuine ordonnance, & le Ciel touſjours s'accordaſſent, Dieu voulut qu'il ſortiſt de ſa maiſon, de ſa parentelle, & de la Chaldée, & deſnué de toutes choſes s'en vint en la terre alors de Canaan, depuis ditte Iudée, pour eſtre & ſous la diuine obedience & eſperãce, & ſous la premiere influence du ciel: auquel lieu Adam Prince des hommes, & Profetes, auoit pour cette cauſe voulu eſlire ſa ſepulture, affin, qu'a toute la generation humaine, cette ſepulture feuſt pour lieu ſacré, comme de IESVS CHRIST & des martys & ſaints, voions & auons veu faire. Et par cette meſme raiſon aiant ja Adã occupé le premier lieu, Noé dit Ianus par l'inuen-

En quel lieu fut la ſepulture de Adam & de Noé & d'Abraham.

uention du vin appellé Iani, esleut sa sepulture a Romme au mont dit depuis Ianiculum, jusques a ce que S. Pierre crucifié & enseuely sur le dit mont, feist qu'on l'appelle *santo Pietro montorio*, sous le second aspect du Lion. Abraham donc appellé pour habiter en la Iudée, fut doué & orné auec sa foy, & la promesse de tressaincte posterité, de la jurisdiction de tout le monde, quant a la religion & spiritualité : tellement que deslors qu'il feust esleu, & principallemēt depuis que Melchisedec auparauant Pape, & souuerain prestre du monde luy eust donné la benediction, toutes les puissances temporelles de ce mōde luy eussent deu faire recongnoissance. Car toutes les possessions du monde incontinent apres la mort de Noé, & fin du siecle ou aage doré, furent par tyrannies confondues, tellement que les Gaulois, ou Gomerites mesmes, furent par leurs freres & enfans mesmes vexés & tourmentés. Tant fut la force de la tyrannie de Babel. Abraham tresriche de foy & promesses diuines, depuis la benediction receuë, & depuis auoir eu signe certain qu'il possederoit par sa posterité la terre promise, fut par sa tressainte femme Sara sollicité, qu'elle estant sterille, il luy pleust auoir affaire auec vne sienne Serue ou Esclaue Egyptienne nōmée Hagar, a celle fin que ne pouuant auoir enfant legitime, il en eust aumoins vn bastard. Ce que fait, l'enfant fut nommé Ismaël, duquel il ne faut douter que tout ce qui est fait, & dit & escrit tant en sa personne cōme en celle de sa mere & des siens: douter ne faut dis je, qu'aussi bien il ne soit dit, fait & escrit en figure des

La sepulture de saint Pierre.

Ismael fils bastard d'Abrahā.

choses auenir,comme ce qui est fait dit & escrit en figure d'Isaac,de sa mere,& des siens. Quant est a Abraham, il a tousjours porté semblable & esgual amour a Ismael, & a Isaac, parquoi se voit que quant est a la volonté d'Abraham, toute la jurisdiction donnée a luy,deuoit estre esgualement entre Isaac & Ismael,de mode que quant Sara commanda que ledit Ismael feust chassé, & desherité, Abraham le trouua tresmauuais & tresdolent, vaincu du diuin commandement,luy obeist en le chassant.Icy donc est la force & preordination du corps ou eglise des Ismaëlites, lesquels a la verité ont la jurisdiction dudit Abraham, jusques a ce qu'Isaac & le vray enfant legitime, soit n'ay, c'est adire par seule diuine ordonnance, & sans tyrannie soit née la parfaitte & vniuerselle congregation des fideles obeissans au vrai & legitime, & final enfant d'Abraham, par laquelle congregation il faut que le fils de l'ancelle & sa mere ensemble, soit chassé. Car il faut que ce fier & cruel Ismael, depuis que ses mains auront esté contre tous,ou quasi contre tous les habitans de la terre,mais principalement contre le regne des Chrestiens, ausquels le tout appartient, que tous ensemble ou les mains & forces de tous soient contre luy. Mais parce que Dieu a donné a Abraham & a Hagar de tresgrandes benedictions, pour ledit Ismael, comme dedans l'escriture se peut voir,il failloit que la gent & posterité d'icelluy vint en la grandeur d'Empire, & religion, qui depuis neuf cens ans en ça s'est veüe en tous les peuples qui croiét en la bastarde doctrine de Muhamed bastard, exposée

dedans l'Alcoran, composé de l'abbastardie discipline des Chrestiens, des Iuifs, & des Paiens, lors que lesdits peuples furent abbastardis. Ie ne me mettray a reciter l'origne des Arabes & Madianites, lesquels tant par leur credance, comme par la saincte Escriture, se glorifient d'estre selon la chair descendus dudit Ismael, & Moyse, qui fugitif de la court & richesses de Faraon s'en alla chés le souuerain prestre des Madianites, qui sont les Ismaelites, là ou estant pasteur, eut la vocation de la legislation diuine en fait foy. Ce me sera assés que des plus celebres & notables peuples, qui venans a cette persuasion Arabique & Ismaelique, depuis ont tenu l'Empire, j'asigne les origines jusques a ce jourd'huy incongneües, ou non considerées en la Chrestienté. Certainement le nom dudit Ismael imposé par l'Ange en faueur de la sainte Sara, qui fut cause de sa conception, ou generation, monstre assés la diuine préordination. Car combien qu'il soit nommé Diuine Audience, a cause de la mere affligée au parauant, & depuis consolée par ce que Dieu escouta son oraison, neantmoins estant serue, tout son auantage estoit auantage & bien de sa maistresse: duquel bien il n'eust rien esté, si elle n'eust esté ancelle de Sara. Et au 16, 17 & 20 Chapitre de Genese est diuinement promis, & prophetisé, qu'il sera grand, & que sa semēce ne sera mesurable ou numerable, par son grād nombre: non a cause de la mere, mais parce qu'il est semance & posterité d'Abraham. Qui voudra bien & parfaittemēt entendre pourquoy Dieu a laissé & fait croistre vne si grande persuasion, & Em-

Arabes d'ou se disent estre descendus.

Que signifie le nom d'Ismael.

pire au monde, sans la volonté duquel autrement ni vn poil d'vn animal, ni vne feuille d'vn arbre ne peut naistre, croistre, se mouuoir ou choir: il faut necessairement qu'il considere toutes les choses aduenuës enuiron Ismael & les Imaelites & Madianites: car en ce que la sainte Escriture en expose, il faut que ce soit en figure, & par allegorie, de ce que depuis deuoit en icelle gent bastarde auenir.

De la vraye et premiere origine des Turcs.

L'IGNORANCE des orientales histoires & langues, & la negligence de plusieurs, & la haine laquelle nous de pere en fils prenons contre tous Sarrazins (comme nous disons) & principalement contre les Turcs, a esté cause que de leur origine, combien que beaucoup en ayent escrit, fors en vn autheur seulement, n'aie encores esté au vray touché. Et combien que cet autheur, qui est Hayton, & qui 42 ans fut Roy d'Armenie, aye bien noté le lieu de là ou premierement sortirēt les Turcs, depuis que Muhamed fut esleué: neātmoins par ignorance des histoires & de la Cosmographie, si n'a il pas sceu dont ils estoient procedés, auant qu'ils partissent de Turquestan, ou de la Medie, Parthie & Chorassam. Mais c'est beaucoup qu'il nous nous ha noté le lieu lequel jusques au jourdhui encores s'appelle Turquestan, & le temps qu'ils furent premierement veus sortir de leurdit païs, qui fut enuiron cent ans depuis l'origine de Muhamed, estans par les Persiens assiegés

Hayton Roy d'Armenie a escript de l'origine des Sarrazins.

gés qui alors par les Arabes,& de la nouuelle religion estoient oppressés,appellés en aide & secours, auquel estant tard arriués,lesdits Turcs d'innumerable multitude de gents & animaus,accompagnés,planterent leurs pauillons en l'Armenie majeur,là ou establirent tellement leur demeure que leur langue fut faitte a tous les Armeniens commune, comme elle est jusques au jourd'huy. Mais parce qu'estāt vaincu l'Empire de Perse, tant par les armes comme par le religion, il ne leur estoit posible cōtre les vainqueurs resister, ils se rengerent incontinent a receuoir la religion, & se confedererēt pour conuerser auec les Perses & Arabes,là ou ils eurent peu fait de demeure que le Chalifat de Bagdad,qui est la souueraine puissance d'icelle religiō,leur tomba entre les mains,& par cinq cents ans ou enuiron tousjours l'ont tenu, jusques a ce que les Tartares (qui au parauant, ainsi que par la communité & similitude de la langue se peut voir, estoient jadis tout vn) estans miraculeusement sortis des monts là ou ils estoient reserrés, leur osterent laditte dignité de Chalifat ou papat. Et si tresgrand ha esté le Turquesque Empire, que l'an que les François allerent a recouurir la terre sainte, ils estoient desja seigneurs de toute l'Asie,jusques a Constātinopoli, ou aumoins jusques a Nicea,là ou par les Frāçois fut fait journée contr'eus, estant alors leur Prince nōmé Solyman,lequel estant desconfit, cōme on peut voir par les histoires de la conqueste de la terre saincte, le nom des Turcs a esté,quant a dōmaine & seigneurie comme aboly, jusques a ce que des Turcomans (qui

Du Chalifat ou Papat des Turcs.

L'origine de la maison Hotomane.

auec leurs pauillons & villes, ou habitations cheminantes quaſi en toutes les planures des mons Taurus, Caſsius, Lybanus, & Amanus habitent comme antiques Nomades ou Arabes, ou comme jadis les Hebrieus) s'eſt eſleuée de rechef la maiſon Othomane qui a preſent a ſon ſiege ſur l'Empire de Conſtantinople. Aujourd'huy ceus qui eſtants Turcs de l'ancienne race habitent ſelon la couſtume ancienne aus champs auec leurs animaus, en changeant, & portant leurs pauillons, ſelon l'opportunité des herbes ou deſerts, des eaus ou ſechereſſe, du froit ou du chaud, d'vn lieu en autre, vacabons: ſe nomment encores du nom ancien de Turcoman s'ils parlent Turc, comme de la meſme condition ſe diſent Harab ou Arabes s'ils parlent Arabe, de là ou ſe voit encores le naturel & couſtumes de ceus qui premierement deſcendirent de Turqueſtan païs confinant entre la Tartarie & Chorаſſam de là la Medie.

Que le nom de Turc eſt en haine et injurieus entre les Turcs meſmes, et pour quelle raiſon.

C'EST vne choſe naturelle, & tant de Dieu & du Ciel, comme de la Nature & raiſon humaine donnée a tous les hommes, de quelque condition ou païs qu'ils ſoient, qu'ils ſe delectent de leur nom: & combien que ledit nom fuſt vocable ou mot villain ou mal ſonnant, neantmoins pour garder l'antiquité du ſang, lignage & maiſons, & encores pour affermer chaſcun ſa poſſeſsion, ou-

tre que chacun s'en delecte, il faut necessairement qu'ils l'aient pour honnorable & qu'ils l'obseruent. Les Turcs, eus entre tous les peuples qui aujourdhuy se trouuẽt au monde, ont tellement leur nom pour odieus, qu'outre que ne Prince, ne priué quant aus actes publiques, n'en vsent: il n'y a celluy qui ne trouue pour injure d'estre appellé Turc: ce que beaucoup de gens aiant notté deuinent que ce mot de Turc, sonne comme qui diroit vilain. Mais estant en France des maisons honnorables des Villains, & en Italie des Villains, des Chiens, & des Mastins, non seulement en commun nom, mais en propre: cela monstre bien que ce n'est pas suffisant argument que Turc pour signifier Villain soit vocable odieus. A la verité les Turcs mesmes, sinon par la haine qu'ils ont accoustumé de pere en fils, n'en sçauent rien, parce qu'ils ont du tout perdu leur langue ancienne. Le vocable de Turc donc sonne autant en langue Chaldée & vulgaire, de l'Hebraique, comme delaissé, abandonné & maudit, auquel mot les Turcs mesmes ne prennent guarde quant ils le prennẽt de l'Arabic (qui est Chaldé & Hebrieu corrompu) pour laisser & abandonner, disant *Terc* ou *Turc iledum*, c'est a dire laissé ou abandonné l'ay fait, pour dire, je l'ay laissé, car ils parlent ainsi. La saincte Escriture, & la Cosmographie ensemble nous monstreront clairement par quelle raison ce vocable de Turc soit si odieus. Nous auons par l'histoire sainte, qu'alors que le royaume d'Israel, c'est a dire des dix Tribus, qui auoient rebellé a celle de Iuda, & au regne de Dauid, & au vray & le-

Que signifie le nom de Turc.

gitime chef de l'eglise, pour se faire vn Roy a part, ayant constitué leur puissance en Samarie, & tresgrandement & longuement creu & prosperé. Salmanassar Roy des Assyriens les vainquit, desfeist, & emmena innumerable peuple outre la Medie, & le fleuue d'icelle dit Gozan, les laissant depuis l'Assyrie par toutes les cités espandus, jusques de là de Habor & Gozan. Depuis en Ezra est escrit comme tout ce peuple innumerable des Samaritains (car ainsi comme tresjustement ceus qui adoroient en Ierusalem se disoient Ierosolymitains, ausi ceus qui adoroient en Samarie sont Samaritains : combien que ce nom par l'escriture ne se lise, sinon des Payens en leur lieu conduits) s'en partit du païs là ou il auoit esté conduit, & s'en alla par plus d'vn an & demy de journées plus loing vers Orient, quant leurs prestres leur eurent esté ostés, pour les donner aus nouueaus Samaritains, a cause que les Lions les mengeoient s'ils n'adoroient le Dieu d'Israel, a celle fin qu'ils feussent separés des autres peuples & races : là ou peu a peu laissés & abandonnés de Dieu, & parce gaignant le titre de Turcs (car la region de Tartarie & de Turquestan s'estendent jusques aus païs de Tharse & du Cathai) n'ont retenu autre de leur anciēne institution que d'estre pasteurs & Nomades. Dudit lieu donc, jusque auquel le Roy d'Armenie escrit qu'il y a sis mois de chemin, a bonnes, & liberes journées, parquoy il faut qu'a Nomades y en aye trois fois autant, pour le moins, a cause des animaus, & des femmes, petis enfans, & autres bagages. Les Turcs en sont premierement venus a la

Quels sont les Samaritains.

reconnois

recognoiſſance du monde, quant ils ont du tout oublié leur origine, pour la nobleſſe de laquelle ſ'eſtoient eſleués tant contre Dieu qu'il les a abandonnés. Cecy eſt la raiſon de la Coſmografie; laquelle jointe auec l'eſcriture ſainte, monſtre clairement la raiſon de l'origine des Turcs, leſquels eſtans abbaſtardis & depuis retournés a la baſtarde loy, & d'Iſraëlites faits Iſmaelites & Baſtars, ſans leur ſceu meſmes, pour monſtrer la diuine puiſſance & diſpenſation plusforte que nulle reſiſtance humaine, auoir tant de pouuoir, qu'elle a ſans le ſceu de l'abbaſtardy Iſraël meſmes, reſtitué en ſa poſterité baſtarde, le Baſtard & treſimparfait Royaume d'Iſraël, juſques a tant que le vray & legitime regne dudit Iſraël ſoit au lieu du baſtard né, introduit & reſtitué.. Cecy ſont les ſecrets & merueilleus miſteres de la diuine ordonnance, reuelés aus 72 auditeurs de Moyſe, & comme par profetie en la ſecrete doctrine du Zohar expoſés, pour reueler la gloire de Dieu au monde. Il failloit ſi le Royaume d'Iſrael, auquel eſtoient vnies les tribus de Ioſef, Efraïn, & Manaſſé vouloit faire ſon deuoir, & qu'il receuſt les liures de la ſainte eſcriture qui ſuiuent ceus de Moyſe, & leurs interpretations, & qu'a l'imitation de Moyſe feiſt la Quareſme, & qu'ayant dedans la Syrie ou terre ſainte, extreminé les idolatres & Cananeens, en tout le monde il s'efforçaſt & deſtruire l'idolatrie, & d'enſeigneur la religion du vray Dieu, en attendant touſjours le vray & parfait regne d'Iſraël ſous le Meſsie ou CHRIST: ce que n'ayant fait, comme il deuoit, parce que Dieu ne peut eſtre fraudé ou

priué de l'effet de sa volonté, Dieu estant courroucé contre les abbastardis Prelats des Chrestiens qui sont legitimes enfants pour leur punition a voulu que de l'incongneue posterité & abbastardie des Israëlites, fust suscitée & aydée celle des Ismaelites, par laquelle fust en partie accomply & bastardement, ce que tandis qu'ils estoient legitimes deuoient accomplir legitimement & parfaittement. Et par cette cause Muhamed leur chef & legislateur, bastardement né d'vn Payen & d'vne Iuifue son Esclaue, a esté receu en Arabie par dix ans pour Messie, par les Samaritains, alors bannis & excommuniés, & dechassés des autres communs Iuifs, jusques a ce qu'estant par eus descouuert estre de doctrine bastarde, & en partie fausse, il les dechassa & se fist seigneur de leur cité, laquelle par cela a esleu pour sa sepulture, la nommant *Medinat al Nabi*, c'est a dire la cité du Prophete : pour ce que ce fut son premier acquest & fondement de sa puissance. Qui voudroit donc veritablement referer les Turcs en leur origine, il les trouueroit estre procedés des Israëlites, quant pour laisser Dieu & ses Iuges & Prestres, ils esleurent le regné, lequel estãt venu de Baniamin & Saul, en Dauid & Iuda, les dix Tribus enorgueillies a cause du sang, & plusgrandes benedictions de Iosèph, voulurẽt faire la diuision, de la quelle, a celle fin que parce ils paruinssent a leur plusgriefue punition, Dieu se voulut dire l'autheur, & ne voulut que Iuda leur feist la guerre pour telle occasion. Et par ce & eus & tout le monde sont venus soubs la loy du regne a eus, quant ils demanderent le Roy, pre

Muhamed receu par les Samaritains depuys par luy deschasses.

Origine des Turcs.

dicte, laquelle ne fut jamais en vraye pratique soubs Israel, mais soubs Ismaël, ainsi que soubs les Turcs, Tartares,& Perses, principalement se voit au jourdhuy. De la se voit que non seulement aus Turcs est odieus le nom de Turc, mais a toutes autres nations, combien qu'il soient de la mesme religion, soiẽt Mores, Persiens, ou Sofiens, soient Tartares ou autres, le nom & la personne du Turc est si tresodieus, que là ou il ne demanderont rien, ou seulement despuilleront le Chrestien ou Iuif, il mettront le Turc a la mort la plus cruelle qu'ils se pourrõt aduiser, & principalement les Arabes & Mores.

Le Turc combien il est odieus aus Arabes & Mores.

Des Tartares et de leur origine.

En toutes les histoires d'Orient & en beaucoup d'Occidentaus qui ont esté là, se trouue escrit, ou se dit & croit pour commune opinion (qui ne peut du tout estre fausse) qu'enuiron la fin de nostre Hemissfere vers Orient, tirant en Septentrion, il y a eu vne tresgrande multitude de Iuifs resserrés entre des mõtagnes, ce qui est entre les Iuifs par les liures de leurs histoires & traditions chose tant commune, qu'ils ne tiennẽt rien plus vray, disant que les dix Tribus sont là guardées de Dieu, iusques a ce qu'elles sortent & viennent a l'aide des autres Iuifs, & au terrestre regne du Mesie. Pour tout certain cette opinion a esté tresuraye, depuis le temps que les dix Tribus s'en allerent là, & partie deça, partie dela les monts Imaes en terre d'A-

Opinion des Iuifs ou sont gardees les dix tribus d'Israel.

rharet se poserent a habiter, jusques a ce que dedans lesdits mons miraculeusement sont sortis les Tartares, comme cy apres par les parolles de Hayton reciterons. Il se trouue par histoire fameuse, mais de plusieurs escrite, ou par Alexandre le grand Grec, ou par autre Prince ou puissance, craignant qu'vne gent qui tousiours auoit en la Surie & en son païs resisté aus Monarchies, ne feist en Orient le mesme, & sortist desdittes montagnes de là : desquelles pour les pastis de leurs bestes estoient passés, auoit lesdits Iuifs renclos dedans lesdits mons, tellement que par nulle force humaine n'en pouuoient plus sortir. Quoy qu'il en soit, & quiconques eust renserré lesdits peuples de là desdittes montagnes, cela est pour certain & resolu, que la grande & terrible multitude des Tartares, qu'il y a enuiron quatre cents ans apparurẽt au monde, ainsi qu'il est contenu en leurs histoires mesmes, comme les ha traduites ledit Roy d'Armenie, estoit du tout close & renserrée de montagnes & de mer, tellement qu'il estoit a eus impossible d'en sortir : & parce ayant deliberé la diuine prouidence de les faire alors sortir, quãt moins il le pensoient & meritoient, les admonestant par leur Ange, leur feist miraculeusement eslire leur premier Prince Changui Chan, estant au parauant Mareschal ou Feure. Puis l'ayant esleu, leur commanda ledit ange, que tous d'vn accord, & sous l'obedience dudit Prince, ils se deussent assembler au pié de la montaigne qui touche la mer Septentrionale, & se preparassent faisant neuf oraisons a Dieu, & luy demandant grace de sortir de telle pri-

Ou estoient demourants les Tartares.

ſon & cloture de montagnes en liberté de la terre. Faitte l'oraiſon miraculeuſement, la mer ſe retire de neufpiés, tellement qu'hommes, beſtail & charrois paſſent, & ſortent dehors en la planure, depuis ce temps là par leſdits Tartares occupée depuis leſdits mons juſques au pres de la Ruſsie, Litvanie, & Polongne. Car le Roy des Moſchouites, auant qu'il feuſt fait Chreſtien a la Grecque, eſtoit prince d'vne Horde deſdits Tartares, & eſt eſtendue laditte gent a la partie meridionnale deſdits mons, juſques au Catai, outre la fin de noſtre hemisfere en Orient: & le grand Chan prince trop plus grand que le Turc, eſt au jourd'huy encore de la race de ceus qui de là ſortirent, pour chaſtier l'orgueil de leurs freres les Turcs, & pour aider aus Chreſtiens a ce qu'il s'en vit par effet. Car le ſecond Prince depuis Changuis, ayant eſté conuerty a la Chreſtienne foy, par la diligence de Hayton Roy d'Armenie, & autheur de la preſente hiſtoire, alors que les Chreſtiens perdirent la terre ſainte, vint des parties d'Orient juſques en halab, pour les penſer ſecourir: de ce que puis deſtourbé alla en Bagdad, là ou eſtoit le Chalifat, & ſouueraine puiſſance des Turcs & Mahometains: Et vaincu, & prins le Chaliſe, le fiſt mourir de faim & ſoif, l'ayãt reſerré en la chambre de ſes innumerables Treſors, comme vn homme indigne de poſſeder la puiſſance de laquelle ne ſe pouuoit ou vouloit aider. Et ainſi depuis ce temps là le Chalifat de Bandas, ou Bagdad a eſté mis au bas: & ne ſe gouuerne au jourd'huy la ſouueraineté de la Religion Iſmaelique, ſauf que par les Muphty, qui

Du grand Chã & de ſa puiſſance.

ſont en chaſcune prouince comme Patriarches ou Archeueſques.

Comme les Turcs et Tartares ſont vne meſme gent, et de la raiſon du nom de Tartare.

LES IVIFS dedans la ſecrette doctrine de leurs peres ont pour certain receu, & eſcrit de 72 ſages auditeurs des Moyſe, que les Tribus d'Iſraël, auſsi bien comme celle de Iuda, deuoient eſtre rapellés de l'Orient, n'ayant peché tant griefuement comme Iuda en la vraye egliſe: & qu'au retour deſdittes Tribus, leur deuoit, comme du temps de Moyſe & Ioſué, eſtre ouuertes les eaus, comme fut la mer Rouge, & le Iourdain jadis: ce qu'ayant eſté fait aus Tartares par angelique admonition (car il eſt pour tout certain, que combien qu'vn peuple ſoit, par ſes pechés, de Dieu laiſſé, & ſon ange premierement abbaiſſé, jamais le dit Ange ne laiſſe ledit peuple, comme il ſe voit en Daniel de Iuda captif (il faut inferer que ce ſoient vrayement les ſucceſſeurs des dix Tribus, leſquels par longue obliuion de ſon origine, eſtãs retournés en leur premier naturel, ſinon qu'ils ſont faits d'autant plus cruels, comme ils deuoient eſtre plus humains, alors qu'ils ne ſe pouuoient plus enorgueillir de l'ancienne race & diuine loy, Dieu leur a fourni de la promeſſe a leurs peres faitte. Auoir eſté vne meſme gent les Turcs & Tartares, auant qu'ils paſſaſſent les mons, ou par quelque moyen ayant eu pratique enſemble, la langue le teſmoigne. Car la langue Turque & Tartareſque ont peu moins d'affinité

La ſecrette doctrine des Iuifs

Origine des Turcs & Tartares.

ensemble que la Françoise,& Espagnole ou Italienne. Mais parce qu'elle n'est pas Chaldée, Surienne ou vulgaire de l'Hebraique comme elle estoit en la terre sainte, il faut ayant esté les Tribus chassés, peuples sans armes,& non dateurs de langues ou de loix, elles ayent auant leur separation prins la langue du païs ou elles s'arresterent, qui sera la Scythique. En somme n'ayant esté promis a peuple du monde que les eaus pour leur liberté & deliurance se deussent miraculeusement ouurir, sauf, qu'aus dix Tribus,& n'estant aduenu, sauf aus Tartares habitateurs du païs ou s'arresterent lesdittes Tribus, il faut que les Tartares soyent les restes desdittes Tribus,& Ministres de l'Antechrist, enuoiées pour le chastiement du monde. Le nom des Tartares appellé entr'eus & entre les Turcs Titar ou Totar,& non Tartar, montre qu'ils sont les reliques & restant des Turcs & Israëlites, maudits & delaissés, ce que sonne ou signifie en Chaldée la vois Totar. D'iceus est venu non seulement l'Empire du grand Chan, mais celluy du Sofi,& des Hordes voisines a la Mer Pontique ou majeur, qui sont Ismaëlites & celluy des Moschouites Chrestien, qui a guardé il y a plus de deus cents ans que lesdits Tartares ou Tatares ne courussent en l'Europe, comme par auãt souloyent, plus souuent que de vintecinq ans en vintecinq ans.

Que lés Tartares sont des dix tribus d'Israel.

Comme il estoit de necessité, quant Muhamed chef des Ismaelites vint au monde, qu'il se leuast en la terre sainte chef d'Empire du sang d'Abraham.

AINSI fut destiné au liure de Genese, lequel contient la future disposition de tout le monde, que quand la posterité d'Abraham seroit sur la terre sainte establie, jamais son Empire, & cõmandement ou regne & possession d'icelle terre ne cesseroit, tant que le monde dureroit: ce qui s'est verifié continuellement sous le temps de la loy de Moyse imparfaitte, & sis cents ans depuis icelle accomplie, sous la puissance des vrais & reformés Iuifs, ou Abrahamites qui sont les Chrestiens, desquels jamais les Euesques ou Patriarches successeurs de IESVS CHRIST jusques audit temps, pour quelque persecutiõ n'auoient deffailli. Estant alors le Roy de Perse venu en si grãt orgueil & inimitié cõtre IESVS CHRIST & les siẽs, qu'il feist edit que par tout ou il estendroit sa puissance, IESVS fust renié, & refusant l'amitié de l'Empereur Romain, s'il ne renõçoit & faisoit renõcer a IESVS CHRIST, cela est pour tout certain, que quãt les Empereurs Chrestiẽs eussent perdu la terre sainte, & regne de la posterité d'Abrahã il failloit qu'ou vn tel ennemy de IESVS CHRIST, ou vn autre moins mauuais possedast la diuine jurisdiction. Nous sçauõs que quãt Heraclius eut de tel blasphemateur Choroes auec la victoire recouuert le bois de la S. Crois, & ramené l'Euesque en Ierusalẽ, il s'adõna tellement

L'orgueil du roy de Perse cõtre Iesus Christ.

a plaisir & repos que tout le pais d'Orient fut abandonné: en telle sorte qu'estans alors les Persiens & les Arabes ou Ismaëlites en commune guerre, ce fut chose diuinement, & selon la diuine prediction ordonnée, qu'en lieu du mal gouuerné Empire des Chrestiens sur le Iudée, plustost succedassent les Ismaëlites auec le droit des Samaritains ou Israëlites, que les Payens du tout ennemis de CHRIST. Les successeurs doncques du Bastard & Ismaelite profete Muhamed, partie vray & partie faus, & semblable a Saül & Caïfe, suiuant son institution, & ayant quasi tout en vn temps mis a bas le Roy de Perse, lequel sans les Muhamediques force Heraclius n'eust vaincu, & gagné la Syrie & Terre sainte, establirẽt en la ditte Terre sainte leur bastarde puissance d'Abraham, au lieu de la legitime: qui estoit tellement abbastardie, que sans les Ismaelites, les Payens possedoient Ierusalem. Et en signe de cette bastarde restitution de regne, Homar feist, ayant confermé les Chrestiens en leurs temples de la Mort & Natiuité de IESVS, qu'au lieu du temple de Salomon, feust edifié le temple, qui vulgairement par tout auec commune ignorance se nomme de Salomon, comme ainsi soit qu'il soit de Homar tiers successeur de Muhamed. Ainsi donc les Chrestiens de la terre sainte, qui n'estoient plus par leurs Princes defendus, & qui par les Perses estoient bannis, furent par les Ismaëlites confermés: tellement que comme escrit Hiafer Historiografe Arabe, Homar conceda au Patriarche de Ierusalem, que comme ainsi soit qu'vn Ismaelite faisant son oraison ou Zala

Le Roy de Perse vaincu par le moyen des Muhamediques par l'Empereur Heraclius.

Histoire d'Homar tiers successeur de Muhamed.

en vne eglise,il la consacre & oste aus Chrestiens, les Mussulmans pourroient faire au temple de la sepulture en Ierusalem,& a celuy de la natiuité en Bethleem leurs peregrinations,entrées & oraisons sans les consacrer, ce qui se guarde jusques aujourd'huy:& n'eust pas esté gardé,si le Roy de Perse eust par tout le monde comme il vouloit,fait adorer son Dieu Mitres ou le Soleil.Il estoit donc de necessité, pour monstrer la force de la diuine ordonnance,que defaillant les legitimes & vrais successeurs de la terre sainte, comme auant la vocation d'Abraham auoient fait, la bastarde puissance maintint la jurisdiction diuine, jusques a ce que la legitime retourne en son lieu.

Combien de chefs se sont portés pour souuerains entre les Muhamediques ou Mussulmans et Ismaelites.

AYANT esté plantée par Muhamed cette puissance en Arabie & partie Meridionale de la terre sainte, selon qu'en l'escriture se voit qu'Ismael ou au ventre de sa mere, ou auec icelle,ou a part luy tousiours a fui,peregriné ou habité en cette partie, tant luy comme ses Madianites, depuis que le fondement fut jetté en deus cités,l'vne des Iuifs Samaritains,comme dessus ay monstré,l'autres des Payens qui est la Meccah,desquelles tous les chipitres de l'Alcoran & Bastarde loy sont nommés ou Mechhiens,ou Mediniens,selon que là ou ça ont esté,ou se croient auoir esté,escrits, laditte puissance depuis s'estendit jusques aus fins de l'Asie & de l'A-

En quelles cités fut ietté le fondement de la puissance de Muhamed & comment.

frique,& passerent jusques en Europe par l'Espagne. Combien donques qu'en Damas, cité noble de Syrie, aye esté, comme par voye de Concile, corrigé l'Alcoran, & reduit au point qu'il est, auec ces principaus docteurs & interpretations, & que d'icelluy, comme de la loy, despende la premiere authorité, neantmois auant que cela feust fait, desja y auoit cinq chefs, comme Patriarches, qui s'attribuoient chascun la souueraine puissance de commãder a tous peuples, sous couleur de la souueraine intelligence dudit liure. Le premier siege estoit la cité du Prophete, & la Mecca, auec l'Arabie pour obedience. Le second fut Bagdad en Chaldée, aiant pour obeissance Carmanie, Perse, Parthie, Medie, la Messopotamie, Assyrie & Chaldée. Et cettuicy a tousiours esté le principal & appellé en l'occident le Chalife de Bagdad, ou de Bandas. Le tiers a esté en Egypte au Caire, cité nouuellement edifiée des ruïnes de Babylon ou Menfis, & fondée principallement sous la deuotion de deus femmes tenuës pour saintes & parentes du Pseudoprofete, l'vne Fatima, de laquelle furent nommés les premiers pontifes Fatimij: l'autre Nafissa, a la sepulture de laquelle a esté tousjours tant de deuotion, que Sultan Selim pere de Soleyman grand Turc a present regnant: ayant deffait les Sultans du Caire, & gagné la cité, trouua dedans le tronc des aumosnes de son Eglise ou Mesgeda, plus de cinq cens mille serafs ou Ducats d'or, sans innumerables autres richesses & pierres precieuses. Le quart & plus noble apres estoit au Cahiroan cité edifiée desdits Ismaëlites, pres

Correction de l'Alcoran en Damas.

Les noms de villes ou sont les Patriarches e la loy de Muhamed.

De sali parent de Muhamed & de son authorité.

des Syrtes ou Seches & Bans de Barbarie,& fut constitué ledit siege par les imitateurs de Haly parent de Muhamed, lequel beaucoup de peuples preferent audit Muhamed, comme ceus ici & les Perses, & les Aramaniens ou Ciliciens, tellement que là ou les autres peuples crient, *la Muhamed*, en quelque douleur ou peril, ceus ici crient *la Haly*. Comme l'Egypte estoit sous ceus du Cahire, aussi estoit le reste de l'Afrique sous le Cahiroan, jusques a ce que ceus de l'Occident en essayerent a drecer vn autre en Marroc, grand'& populeuse cité. En Damas tousjours a esté vn chef souuerain, mais plusgrand en authorité & sçauoir de leur escriture & Theologie, qu'en armes, lequel toutesfois auant la dominatiõ des Turcs, & des Souldans d'Egypte, estoit obeï en la Syrie, Armenie & Natolie ou Asie mineur. Quasi toute la resolution de leur credence despent des Theologiens de Damas, combien qu'au Cahire & en Bagdad y eust plusgrande vniuersité & estude.

Du nom general auquel conuiennent tous les Ismaelites de quelque puissance, pontificat, ou prouince qu'ils soyent.

LA PREMIERE apprehension qu'on a d'vne chose, encores qu'icelle apprehension ou opinion ne soit pas vraye, fait neantmoins le plussouuent qu'elle se mette en vsage pour vraye, comme en innumerables fausses appellations des choses se voit, mais principalement en l'appellation

on par nos escriuains vniuersellement donnée aus professeurs de la Bastarde doctrine d'Ismaël. Car comme ainsi soit que tous Mahometains, & principal lement ceus de la Barbarie, & de l'Arabie & Surie, nous les ayons nommés Sarracins, neantmoins il n'y a nul d'entr'eus ne qui s'appelle Sarrazin, ne qui sache que tel mot veut dire. Et n'a pas suffi de leur donner entre nous vocable incongneu, mais nos escriuains ont incontinent glosé sur vne fausseté vn autre: c'est qu'eus s'appellent Saracins, pour ce qu'ils se dient estre naiz de Sarra femme d'Abraham, & nõ d'Hagar son ancelle, comme ainsi soit que tant par les escritures qu'ils tiennent vraies & canoniques, comme par leurs articles de foy, & dedans tous leurs docteurs, ils se disent comme ils sont enfans d'Hagar ou Highir ancelle d'Abraham. L'erreur est venu, par ce que peu auant que Muhamed se souleuast & commançast a s'estendre tant vers la Surie, comme vers la Perse, il y auoit dedans la Petrée Arabie & en l'Idumée certains Arabes coureus, desquels jamais tel païs ne fut deliure, qui se nommoient Saracein, non par raison de religion ou sang, mais par ancienne appellation d'icelle gent, desquels Ptolemée fait men tion dedans l'Idumée. Amian Marcellin dedans la vie de Iulian Cæsar apostat, au quatorziesme liure les descrit, & dit que d'iceus alors plus de deus cents ans auãt l'origine de Muhamed & de son Alcorã, tout estoit plein desdits Sarracins despuis l'Assyrie jusques aus catarractes du Nil, ou en le Royaume de Prestre Ian, lesquels faisoiẽt les mesmes courses & violẽces, &

Que les Muhamediques ne cõgnoissent point le nom de Sarrazin.

Qui sont les Sarrazins & pourquoy ils sont ainsi apellez.

pilleries ſur les marchants & habitans de tous les païs voyſins, comme au jourduy font les Alarbes ou Arabes. Dont parce que leur principale habitation eſtoit aus deſerts & montagnes, qui ſont entre l'Arabie & les païs circonuoiſins, comme ſont la Chaldée, Aſſyrie, Meſopotamie, Surie & Egypte, quant les Arabes excités auec leur nouuelle religion ſortirent, ayant ou deffait ou accompagné en laditte religion leſdits Sarracins, on penſa aus païs voiſins que ce feuſſent leſdits Sarracins, par l'ignorance de la langue: deſquels & par vne temerité de juger, nos eſcriuains donnerent en Surie, & depuis juſque en Eſpagne par tout là ou eſtoit telle gent congneue l'interpretation, de laquelle Iſmaelite n'oit jamais parler. Et pour confermer telle vaine appellation, les interpretes qui en Eſpagne, ſous le commandement de S. Bernard interpreterent l'Alcoran, par tout là ou ils trouuerent le vocable Muſſulman, qui en langue Arabique veut dire Pacifique & fidele enuers Dieu, voulurent interpreter Saracenus ou Sarazin. C'eſt donc le vocable duquel tous ceus qui croyent en l'Alcoran veulent eſtre nommés, que Muſſulman, ſoit qu'ils ſoient Arabes, Syriens, Perſiens, Tartares, Turcs ou Mores. Qui veut donc entrer en quelque pacifique & amiable propos aueques eus (combien qu'il n'y a que les Turcs qui ayent en haine leur nom) il faut les nommer Muſſulman, comme nous Chreſtien ou fidele. Ainſi ils ſont tous nommés par l'autheur de la race Iſmaël, Iſmaeli ou Iſmaëlite, par leur Baſtard profete Muhamed, Muhamedi ou Muhamedique & Maho-

Comme tous Turcs ou Muhamediques veulent eſtre nommés.

metique, disant a nostre mode, & a cause de la religion Mussulman les hommes, & les femmes Mussulmina, ou Mussulminet. Aucuns disent Muslim par voix corrompue.

Quelle langue est a tous Mussulmans commune, et dond elle est venue.

PARCE que l'homme est dit en Grec animal logique, qui veut dire & raisonnable, & parlant, ou parlant auec raison, depuis que l'homme veut par pratique congnoistre vn autre, il est necessité ne le pouuant par la seule raison & consentement interieur congnoistre qu'il s'efforce par le parler & langue d'en auoir la pratique. Parce est de necessité sçauoir, qui est la langue a tous les Mussulmãs commune: affin qu'en l'apprenant nous puissons venir a parlement auecq'eus, non seulement par Ambassades & Turgemans ou Dragomans, mais communement & par toutes personnes, & de tous propos. Il est donc a sçauoir que comme les Ismaëlites par ligne bastarde sont du sang d'Abraham, aussi par raison superieure, & loy de religion (laquelle est le premier & dernier motif de tous peuples, & combien que sans raison par commun consentement est a toute raison en tout le monde superieure) & par langue sont Bastards & de la religion & de la LANGVE dudit Abraham. Comme donc nous voyons que les Iuïfs & posterité d'Isaac par tout le monde en tous les Empires ou regnes là ou ils se trouuent tousjours, ont tellement guardé leur langue Hebraïque & enuoyée du

Ciel, que jamais en autre n'ont volu quant a leur vsage, que les saintes escritures feussent traduittes : aussi les sectateurs de la Bastarde loy de l'Alcoran, par tout le monde, n'ont jamais promis qu'icelluy Alcoran feust par aucun des leurs leu ou entendu, en autre langue qu'en l'Arabique & Bastarde de l'Hebraique : laquelle langue Arabique, a cause du grand dommaine acquis & maintenu sous ledit Alcoran, au jourd'huy est plus grande que jamais ne fut & la Grecque, & la Latine, & l'Hebraique ensemble. Car combien que les Indiens, Catains, Tartares, Chorassmiens, Perses & Turcs ayent la langue tresdiuerse de l'Arabique & que les Suriens, Arabes & Mores l'ayant quelque peu semblable, si est ce que la langue Grammatique des doctes en toute disciplines, & dedans l'Alcoran escritte, est commune entre les doctes, juges & Prestres de tous les habitans quasi de l'Asie, de l'Affrique & de plusque la tierce partie de l'Europe. Ainsi au lieu que la langue auec le Decalogue, descendue du Ciel n'est pas estendue ainsi comme elle deuoit, en tout le monde, auec l'Empire de leur Messie & nostre CHRIST, estant la vraye & legitime, par laquelle l'Empire eternel d'iceluy CHRIST doit estre amplifié & estendu, il a fallu (depuis que nous le voyons fait) que la Bastarde, au lieu de la legitime, succedast & dominast le monde. La mere donc & fondement de laditte langue Arabique est l'Hebraique: laquelle qui vrayemẽt scait, peut auec tresgrande facilité, en la connoissance & art de l'Arabique venir, & auec tous Mussulmans conuerser.

La langue Arabique plus commune entre les Muhamedi- que la Latine Grecque & Hebraicque ensemble.

La langue Hebraique mere de l'Arabique.

Qui non seulement la langue Arabique & Chaldée, mais la Latine & Creque, procedent de l'Hebraique.

COMME ainsi soit que de la sentence & authorité de l'vniuersel monde, & principalement des meilleurs & plusçauants, tous les hommes en toutes les parties du monde, soyent d'vne espece: c'est a dire Raisonnables, & ydoines a parler: parquoy de toutes autres bestes diferent: & parce soit de besoing que tous ayent prins origine d'vn premier homme: il faut aussi que jadis comme tous ont vn commun principe de raison, & consentement interieur, ils eussent vne seule & mesme langue a tout le monde commune: laquelle partant de la maison & vsage dudit premier homme, & petit a petit s'estendant par tout le monde, a par necessité tant duré ensemble, comme la paix diuine & domestique auec raison a duré. Quiconque donc feust ladite langue, il faut qu'elle feust vne & seule. Mais comme ainsi soit que les hommes, combien qu'ils soient nais pour parler ensemble, ainsi comme pour vser de raison, ne puissent parler & a la verité, ne parlēt sauf que par auoir ouy parler autruy: ce qui est trescertain, comme sans auoir exercé leur esprit par science acquise ou exercitée, & par autruy incitée, vsent de bien peu de raison, il fut de necessité qu'au premier homme & autheur de l'humaine generation, parce qu'il n'auoit nul duquel peust apprendre a parler, miraculeusemēt feust enseignée la langue par laquelle premierement donna les noms propres, & en la plus parfaitte langue qu'il

Que la langue Hebraique est plus ancienne que toutes les autres langues.

est posſible, c'est a dire en telle que la nature & verité des choſes autāt qu'il est posſible s'accorde auec l'etymologie & origine du nom, ce qui est cauſe qu'en toutes les langues naturellement on s'efforce de trouuer quelque etymologie ou vraye raiſon de la ſignification des choſes ſignifiées par les noms. Eſtant choſe prouuée entre les Chreſtiens, Iſmaelites & Iuifs qui par Empire, ou par loy dominent au monde, que Moïſe receut le Decalogue eſcrit diuinement, il faut que la langue là ou il fut eſcrit fuſt celle de laquelle jadis les anges ou intelligences ſeparées, auoient enſeigné a Adam premier parent. Car Dieu, les Anges, & le Ciel eſtāt treſparfaits ne changent leur inſtitution, mais la renouuellent ſeulement entre les hommes pour la faire tenir, approuuer, & receuoir. Et parce IESVS CHRIST inſtaurateur de nature parla Hebrieu ancien ou Grammatique miraculeuſement & ſans l'auoir apprins, & ce en conuerſant & diſputant auec les Scribes & Fariſéens du vray ſens des eſcritures & vieil Teſtamēt: puis auec le peuple vſa de la Surienne langue imparfaitte & tirée de l'Hebrieu, comme l'Italien du Latin. Ayant eſté Adam Prince de la loy de Nature, Moïſe de la loy eſcritte, & IESVS CHRIST de la Loy de grace, & voyant que Moïſe & IESVS CHRIST ont parlé & vſé de la langue Hebraïque, il faut qu'Adam euſt receu des Anges la meſme langue. Auant donc que la confuſion des langues fuſt, il faut qu'en tout le monde fuſt commune la langue Hebraique, & ſa vulgaire, ditte la Chaldée, parce qu'entre tous humains les Chaldéens a la tour de Babylone

En quel langage parla Ieſus Chriſt.

ont premier commãdé que les autres, & la langue a tous commune ont nommée ſienne. Il ne faut douter que le Deluge mettãt fin aus ſiecles paſſés, Noeh pere & Prince du monde, lequel fut deliuré du Deluge auant laditte confuſion, n'euſt donné a tout le monde,& principalement a ſes aiſnés enfans fils de Iafet, les lettres & langue ſainte, auec les treſparfaittes diſciplines de la Theologie & Aſtrologie, en laquelle il eſtoit plus que nul autre excellent. Les anciens & capitaus caracteres Latins, leſquels jadis (comme encor' en partie ſont) eſtoient tous vn auec les Grecs, parce n'ont autre difference des anciens & communs Hebrieus, qui au jourd'huy, depuis le temps d'Eſras ſont aus mains des Samaritains Iuifs, qu'iceus ſont rẽuerſés & contre nature allãt de gauche a dextre, entre les Latins & Grecs,& entre les Samaritains ſuyuant la nature de la dextre a la ſeneſtre s'eſcriuent, a la mode des autres Hebrieus, & des Arabiques qui auec les Suriens ſont deſcendus d'iceus. Comme donc la lãgue Suriene & l'Arabique ſont venues tant par lettres, comme par la plus grand' part des mots & dictions de l'Hebraique ſacrée, & gardée dedans les ſaintes eſcritures, auſsi les lettres ou characteres Latins,qui anciennement eſtoient Grecs ſont venus de la Samaritaine ou Hebraique commune, en laquelle Moïſe eſcriuit les cinq liures,parce des Samaritains, ſeulement receus & approuués, qu'en icelle langue Samaritaine,& non en autre, les auoient receus de Moïſe. Et que laditte lettre Samaritaine fuſt jadis commune en tout le domaine des Iuifs au

Des anciens characteres de la langue latine.

De la lettre Samaritaine.

parauant qu'Esras publiast & feist (quant au peuple) semblant d'auoir trouué, & de soy inuenté les sacrés, & qui jusque a ce temps là aus s'euls sages auoiēt esté vsités, & auec priuilege communs, les Medailles, & Marbres & Monnoyes anciennes le monstrent. Car en Ierusalem là ou les Samaritains n'ont jamais donné ni habité, ni habitent aucunement jusques au jourd'huy, on ne trouue monnoyes d'autre sorte que de la Samaritaine langue, & mere des Latines & Greques lettres: ce que sachant Cadmus Surien ou Fenicien, en venant en Grece, apporta lesdittes lettres, & les tourna, comme jadis auoit fait Ianus ou Noeh, pour en estre veu inuenteur, parce qu'au parauant les Galates ou Gaulois les auoient toutes semblables, ce que j'ay ici voulu mettre en escrit, & en ce discours, comme extraordinairement, a celle fin que voyant comment de la langue Hebraïque & vraye est descendue l'Arabique d'icelle Bastarde tant en figure de lettre, comme en mots & paroles, laquelle commāde a tout l'Orient, & Midi: aussi se peut voir comme la langue de l'Empire occidental, combien que lointaine, tant par la figure comme par les paroles, est de la cōmune & exterieure dudit peuple deduitte: pour monstrer que comme au lieu de la vraye religion & lettres, il a esté necessité d'introduire en la terre sainte & Empire eternel de la posterité d'Abraham la Bastarde loy & religion, auec lettres abbastardies, & des saintes deduittes: ainsi failloit il qu'a la plus celebre & noble puissance, profane ou temporelle du monde, & a la gent succedant au droit d'Isaac & primogeniture de

Cadmus inuenteur de quelles lettres.

Noeh, fust donné le plus parfait vsage de la langue commune & exterieure. Car il faut necessairement que comme de la matiere est extraitte la forme naturelle & actuelle, aussi de l'estat temporel le plus noble de l'Occident, sorte la forme & ordre de tout le monde, par moyen de vraye religion, laquelle en la langue Occidentalle & exterieure, & fille de l'Orientale sainte & exterieure soit restituée la puissance de la forme en tout l'Orient destruitte. Les figures & characteres de la Samaritaine sont exposées & escrittes dedans les origines de la Gaule, escrittes en Latin.

Quelle loy, et par quelle raison, est a tous Ismaelites commune.

CONFESSANT toutes personnes raisonnables que tresjustement tout euure doit auoir loyer pour le bien bien, pour le mal mal, & semblablement sachant que nous tous par amour propre, connoissant le bien & naturelle equité, neantmoins nous suiuons le mal & le contraire: il n'y a personne qui sceust nier que le naturel de la nature humaine soit abbastardi par sa propre volonté, & mespris de la raison naturelle, & loy de la conscience: par quoy la diuine prouidence tresjustement a nous tous deuroit donner le loyer de nature abbastardie. Et parce que c'est le propre de la diuine bonté, auec le saint, faire saintement, & auec le peruers faire peruersement, il ne faut douter qu'estant les loix don de Dieu, les legitimes ne meritent la legitime, & les Ba-

ſtards non par ſang, mais par mauuaiſtié abbaſtardis, ne meritent la Baſtarde. Combien donc & que les Iſmaëlites n'euſſent jamais eſté, & que les dix Tribus abbaſtardies n'euſſent en leur poſterité engendré Samaritains, Tartares & Turcs, auſquels en punition de leur baſtardiſe, ou peché deuſt eſtre donnée loy baſtarde, ſi eſt ce que tout l'vniuerſel monde, pour eſtre abbaſtardi, en eſt pluſque digne, ayant par tout abandonné la raiſon. Mais eſtant certain que les Chreſtiens reſtitués & fournis du plus parfait ayde a bien faire qu'il eſt poſsible, en eſtant ſous meilleure loy, plus gaſtés & abbaſtardis que toutes gents du monde, ſont plus dignes de telle punition. Et par cecy eſt aduenu ainſi que les Perſes & Chaldéens, fauteurs des Manichéens & Neſtoriens, & les Grecs en la langue & opinion deſquels, comme les plus ſpeculatifs hommes de l'Orient, ont eſté fondées toutes les Hereſies du monde (ſauf bien peu qui ont des Latins prins origine) ayent eſté les premiers aſſeruis ſous l'Empire & baſtarde loy des Iſmaëlites, que nulle autre nation. Car la langue Grecque, auec les choſes ſacrées, s'eſtendoit juſques en Surie & Egypte. Parce doncque les Payens laiſſant la loy de nature, les Iuifs laiſſant & reprouuant le Meſsie, apres l'auoir crucifié, & par conſequent le vray ſens de la loy eſcritte, & les Chreſtiẽs tant par diuerſes & mauuaiſes doctrines, comme par treſmauuaiſes meurs laiſſant la loy de grace, eſtoient abbaſtardis. Dieu a voulu que ſur le plus beau dommaine que tous euſſent ſuruint la Baſtarde doctrine de l'Alcoran, qui veut dire la leçon & racueil de diuers

Quelles natiõs ont premierement receu la loy de Muhamed.

chapitres & preceptes: lequel Alcoran ou loy est colligé& accumulé de diuers passages, histoires & sentenses prinses de la loy de nature, de celle de Moïse, & de celle de grace, estant premierement par ignorans,ou mauuais Payens,Iuifs ou Chrestiens, lesdittes sentenses, gastées, faussées, & deprauées. Dieu a ainsi voulu (il y a desja neuf cents & cinquante sept ans)commancer son jugement,affin que par l'incommodité qui se sent sous telle bastarde doctrine, donnée aus mains des plus cruelles & irraisonnables gēts du monde,tous peuples,& principalement les Chrestiens, desquels seuls la loy est parfaitte, fussent contrains retourner a la perfection d'icelle:par faute de laquelle auoir bien gardée, continuellement portent plus grief pois,qu'elle ne peut estre.Car comme Dieu ne peut donner plus grande punition(sauf l'abandonner du tout)a vn peuple, que de luy faire eslire Princes folastres & effeminés, sous le gouuernement desquels est continuellement Cherté,Guerre,& Pestilence, aussi ne le peut il mieus punir que de le conduire sous vne loy folle & sans raison, comme il a fait l'Orient & Midy sous l'Alcoran, lequel auec beaucoup d'autres liures est en telle authorité, comme a nous le Nouueau & Vieil testament.

Que cōtient le liure de Muhamed nommé l'Alcoran.

S'il y a eu quelque commodité au monde, & quelle elle est par la doctrine de l'Alcoran ou des Ismaelites.

IL EST pour certain, & que Dieu & Nature ne font jamais rien sans cause, & que Dieu jamais ne permet venir vn mal au monde, que d'icelluy ne soit causé vn bien infiniment, plus grand que ledit mal. Estãt tout resolu que la discipline, chastiment & vexation ou tourmẽt donne entendement, a qui le soufre (comme il se voit a chastier enfans, drecer apprẽtifs, & rabbaisser orgueilleus) il est trescertain que l'affliction que Dieu a permis que les Chrestiens auec l'Alcoran soufrissent, leur a esté infiniement plus vtile, que n'eust esté le plus long abus de la loy de IESVS CHRIST, si aucun trouuer eust esté possible, & des honneurs, richesses & sciences, sous le moyen de laditte loy acquises. Mais sans tel benefice, lequel est semblable a celluy du fouët ou verge, accoustumée d'estre bruslée, depuis que Dieu ou les peres en ont chastié leurs enfans, il y en a d'autres innumerables lesquels deuant estre faits & depart les Iuifs, & depart Chrestiens comme vrais enfants d'Abraham, il a fallu que Dieu depuis qu'ils sont abbastardis, & ont cessé de faire leur deuoir, suscitast en leur lieu & prosperité temporelle la susditte lignée bastarde d'Abraham: laquelle, cõbien qu'elle n'aye fait euure de perfection, neantmoins elle a en premier lieu aboly & gardé de recroistre au mõde la puissance & religion de la gent & loy Payenne, pour la destructiõ de laquelle a esté instituée, & de Dieu fauorisée,

De la destruction de la loy Payenne par la Muhamedique.

risée, la Chrestienne & Iudaique religion, chascune en son temps. Dont en tout le monde, combien que les Ismaëlites laissent & Chrestiens & Iuifs viure chascun en sa loy & cerimonies, ce qu'ils empescheroient s'ils vouloient, ou pour mieus dire, si Dieu leur permettoit, neantmoins a tous les Idolatres, & temples des idoles, sur lesquels ont pouuoir, font telle guerre, qu'en nulle maniere ne leur pardonnent. Et cecy estoit le point principal pour lequel Dieu auoit donné la couronne de la puissance spirituelle, & celle de la temporelle ausdits Chrestiens & Iuifs, a celle fin qu'au moins s'ils ne pouuoyent procurer qu'en tout le monde IL SE FEIST BIEN, ils contraignissent tout le monde a SE RETIRER DV MAL, le plus grand de ce monde, qui est LE NON CONGNOISTRE DIEV, & en son lieu reuerer & adorer les idoles & euures de main d'homme. En ceci donc Ismaël, Muhamed, & toute la secte qui croit en l'Alcoran, est vrayement l'aisnesse legitime d'Abraham, combien que quant la mere Agar soit bastarde & de vrayement bonnes euures vide & denuée. Nayant donc jamais eu tant la Iudaïque, comme la Chrestienne loy plus grans ennemis que les Cananéens, Payens & Gentils, & ne pouuoient au monde aduenir vn plus grand mal, que si telle puissance, par l'orgueil mondain & fables Grecques au monde introduitte, retournast vne autresfois en pouuoir & regne, il faut conclure que le bien, lequel ont en destruisant l'idolatrie introduit les Mussulmans soit infiniement plus grand, que quel que mal qu'ils ayent introduit au monde, par l'erreur

en leur fausseté introduit. D'auantage, ils n'ont pas seulement destruit l'idolatrie, mais deuant estre du tout perdüe la connoissance, de IESVS CHRIST, là ou les Payens eussent dominé, & là ou les Prelats Chrestiens estoient negligens de maintenir laditte connoissance, & en beaucoup de lieus estans diligens a la destruire, il estoit de necessité, que laditte ainesse bastarde d'Abraham, en destruisant l'idolatrie, y pourueust tellement, que pour le moins en tout le monde feust persuadé, & que le monde a esté créé d'vn Dieu seul, & qu'il a esté vn Deluge vniuersel, & que de la seule maison de Noé est nay ou renay tout le monde, & qu'Abraham est chef de la vraye religion, & qu'a Moïse a esté donnée la loy du Ciel, & que les Profettes, entre lesquels Dauid est Prince, ont esté illuminés de Dieu, & que IESVS CHRIST, ou Mesie est le Messie & Prince promis aus Iuifs, & qu'il est Verbe, Esprit & Mente de Dieu forme, moule, fontaine & chef de tous les hommes, conceu du S. Esprit, nay de la vierge Marie, auteur d'infinis miracles, jusques a ressusciter les morts: qu'il est au Ciel raui en corps & en ame, & parce plus haut que toutes creatures raisonnables: & que son Euangile est la doctrine & perfection de toute vertu, religion & verité, que luy seul auec ses disciples sera le juge du monde, & qu'il y a Enfer & Paradis: & d'innumerables autres sentences, en soy tresurayes: combien que par eus mal entendues: ce qu'a la verité aujourd'huy seroit du tout perdu, principalement en Asie, & en la plusgrande partie d'Afrique, si Dieu n'en eust entr'eus gardé & continué la

Quelles sont les vrayes opinions des Muhamediques.

memoire pluſtoſt baſtarde que nulle. Car comme en vne republique il eſt beaucoup meilleur d'auoir vn chef, combien qu'il fuſt mauuais, imparfait ou tyrant, que de n'en auoir nul, & auoir chaſcun voiſin, ou pluſ puiſſant pour tyrant: auſsi eſt il beaucoup plus vtile au monde d'auoir retenu l'imparfaitte connoiſſance de l'Eternelle verité & religion, que de n'en auoir retenu aucune connoiſſance. Parce que, qui ſçait que les choſes ſont, combien qu'il ne ſache quelles elles ſont, eſt beaucoup plus diſpoſé d'enquerir la verité d'icelles, que celluy qui ne ſçait ſi elles ſont.

En quelle condition eſtoit quaſi tout le monde, et principallement l'Aſie et l'Afrique, quant les Iſmaelites s'eſleuerent; et comme d'iceus alors eſtoit neceßité.

NON SEVLEMENT comme deſſus ay demonſtré, eſtoit de beſoin que la poſterité charnelle d'Abraham s'eſleuaſt, que telle ſe ſouſleua, pour maintenir le poſſeſſoire de la terre ſainte, deſtinée a l'eternel Empire d'icelle poſterité, mais parce qu'en l'vniuers de l'Aſie & Afrique, ou par tyrannies des Payens, Ariens, Neſtoriens, Manichéens & autres telles gens, ou par l'ambition & orgueil des Prelats Chreſtiens, toute la Concorde, Charité & vraye puiſſance des Chreſtiens, eſtoit, principallement en l'Orient perdue, comme il ſe voit par les hiſtoires, dont il failloit qu'iceus eſtans desfaits, les Payens retournaſſent a dominer au monde. Nous

Des Arriens.

ſçauons comment la gent Arriene entre les Gots, Viſigots, Oſtrogots, Vandales & Lombards, aiant ſaccagé toute l'Europe, planta ſes forces en Lombardie, Eſpagne & Afrique, & deſtruit quaſi par deus cens ans auant Muhamed toute l'Afrique, & la Chreſtienté. Puis, comme les Neſtoriens & Manichéens auoient quaſi tout deſtruit en l'Aſie. Depuis comme les Perſes du tout ennemis des Chreſtiens, ſaccagerent toute l'Aſie & l'Afrique, en faiſant par tout edit, que qui voudroit ſauuer ſa vie, renonçaſt a IESVS CHRIST, comme il eſt dit deſſus. Lors toutes l'Arabie, Indie, Chaldée, Perſe, Medie, & Parthie eſtoit quaſi toute retournée a la gentilité & paganiſme, ou idolatrie, tellement que ceſſant & les martyrs de vouloir mourir pour IESVS CHRIST, & les Prelats de preſcher, & les Princes de defendre & augmenter la religion de IESVS CHRIST, & par conſequent icelle auec le Vieil & Nouueau teſtament allant en oubly (comme en noſtre ſiecle plein de lettres voyons encores entre la plus grand part & des Preſtres & Moynes, & du peuple ne ſçauoir dire autre, ſauf qu'il eſt Chreſtien) il failloit qu'vne puiſſance, religion & doctrine baſtarde luy ſecouruſt, ce qui juſque icy a eſté par les Iſmaelites fait: leſquels n'euſt eſté la puiſſance de l'aineſſe du monde, qui leur reſiſta en la Gaule, & en l'Italie, auſsi bien euſſent toute l'Europe occupée & tenue, comme par ſept cens ans ont tenu & ſubiugé l'Eſpagne, a cauſe, qu'ils offenſent beaucoup moins que ne faiſoient les Ariens & Gots de l'Afrique & de l'Eſpagne occupateurs.

Des Neſtoriens & Manicheens.

Perſes ennemis des Chreſtiens.

Com-

Combien donc que de la fausseté de la bastarde doctrine des Ismaelites est nay au monde tresgrande ruine & degast, tant aus coustumes & lettres, comme a la religion, neantmoins le bien qu'ils ont fait tant en abbaisser l'orgueil des Chrestiens, Iuifs, & Payens, comme en destruire l'idolatrie, & maintenir l'odeur & souuenance des histoires & doctrines sacrées, est infiniment plus grand que n'est le mal aduenu de par leur loy. Et en outre, Dieu sans que nul y pense, a fait que des sept diziesmes du monde, les habitateurs soyent desja a demy conuertis, & quasi Chrestiens: & parce tresjalous de ce qu'ils pensent appartenir au diuin honneur, tellement qu'entre iceus s'en trouue qui meurent pour soustenir telle verité de CHRIST, cõme ils peuuent par leur Alcoran connoistre, en attendant que mieus soient informés: ce qui est le souuerain bien qu'on puisse pour l'amour de Dieu en quelque sorte qu'il soit conneu monstrer. Car voiant comment ils meurent pour l'imparfaitte & ombreuse connoissance de la verité, comment pensons nous qu'ils doiuent faire, quant autant que nous auront parfaitte connoissance? Ainsi voyant Dieu que par tant entendre ou penser entendre, comme alors innumerables heretiques faisoient, toute la paix & concorde du monde (qui est la fin pour laquelle Dieu a enuoyé toutes les religions & reformations du monde) a esté perdue, bannie & dissipée sous couleur de bien & de verité, il a voulu restituer en lieu de ses abbastardis enfans vne bastarde race de serfs, lesquels par ne sçauoir point au vray la volonté du ce-

Turcs mōrãts pour Iesus Christ.

La fin des religions.

leste pere, & par non la sçauoir ne la faire point, ou la faire mal, sont dignes ou de moindre punition, ou de plusgrand loyer que les vrais & legitimes, qui bien la sçauent & n'en veulent rien faire. Et parainsi il se peut & doit juger qu'estant le plusmeschant des Mahometains, ou Ismaelites, moins pecheur enuers Dieu, a cause de son ignorance, que n'est le moindre des Chrestiens qui offense dauantage, a cause de son sçauoir & grace, Dieu a mieus ordonné de les laisser venir a imparfait sçauoir, & pource qu'ils en sçauent, mourir ou despendre les biens, la vie, & l'honneur, que de laisser viure les trop sçauants, & qui par trop sçauoir en œuures l'ont regnié, & non seulement ne veulent despendre biens ne vie, ni honneur, mais voudront perdre toute verité pour gagner les biens temporels, & du corps & de l'ame, c'est adire de la temporelle & non de l'eternelle gloire : pour lesquelles choses nous voyons au jourd'huy la plus grande partie des Chrestiens renoncer a toute verité.

Mahometains moins pecheurs enuers Dieu que les Chrestiens.

Des admirables et subites mutations faittes au monde, principalement depuis que fut leuée la bastarde doctrine des Ismaelites, et pour quelle cause sont aduenues.

COMME il soit tout prouué entre peuples, qui des histoires Grecques & Latines ont cognoissance, que le peuple suget a l'Empire Romain, a esté le plus grand possesseur de toutes les choses aus hommes desirables, qui oncques fust au monde, & principalement des lettres & sça-

uoir, des armes & pouuoir ou force, & des richesses ou delices & plaisir temporel, qui sont les biens de l'ame, du corps & de fortune, & soit aussi prouué comme le mesme empire Romain, par voye de la religion de IESVS CHRIST s'estoit non seulement fortifié, mais aggrandi en Orient, en Mydi & en Septentrion, tellement que tant en ciuile puissance comme en religieuse, tout nostre hemissfere depuis Constantin jusques a Focas Empereur, estoit en vn commun consentement & cōcorde, muni de pouuoir, de sçauoir, & d'auoir, c'est la chose la plus admirable du monde, comment cette mutation aduint si subit, qu'en moins de cent ans, gent au parauāt destituée desdicts pouuoir, scauoir, & auoir & du nom quasi incongneüe, a tellement estaint tout le pouuoir, auoir, & sçauoir Chrestien en toute l'Afrique & l'Asie, que depuis le temps que telle secte commāça, se peut dire qu'auec la liberté Chrestienne ausdits païs se perdit toute la felicité du mōde. Ie di le Chrestien & Romain pouuoir pour vn. Et que ce fust chose miraculeuse, & de Dieu destinée, pour venger la prouidence de l'ingratitude humaine, il se voit clairement en cecy. Car estant le sçauoir & lettres, le plus souuerain bien & plus appetible du mōde, & par lequel les autres sont faits immortels en memoire humaine, non seulement en l'Afrique & en l'Asie, là ou tout en vn moment furent deffaits les Romains, mais dedans la Grece mesme, & dedans Romme, Italie, France, Espagne, là ou n'estoit encores paruenue telle pestilence, les lettres moururent quasi tout en vn coup: tellement que là ou au para-

Pour quelle cause c'est leuee la loy Muhamedique.

Quant est commācée la lumiere de lettres entre les Chrestiēs & quant elle a esté estainte.

uant il y auoit quasi en vn mesme temps entre les Grecs vn saint Basile, Gregoire Nazanzene, Eüsebe, Epifanie, Chrysostome, & autres de souueraine eloquẽce: Entre les Latins S. Hierosme, Ambroise, Augustin, Lactance, Arnobe treseloquent, & au dernier S. Gregoire seul d'inferieure eloquence, tout le monde incontinent entra en vn silence & ignorance si grande, que par cela il faut necessairement juger, que Dieu nous ostant telle lumiere là ou n'estoit pas encores venüe, & là ou encores graces a Dieu n'est point arriuée ou demeurée telle gent, nous laissa en son ire & indignation. Car si a la verité y eust eu, soit entre Grecs, soit entre Latins, lumiere de lettres & sçauoir, on eust facilement obuié a telle ignorance, allant des païs là ou telle gent ne dominoit pas encores, a secourir, là ou elle dominoit. Mais quoy? on ne peut dire autre sauf, qu'ainsi a pleu a Dieu, pour nous punir le plus aigrement du monde, & pour faire mourir le corps de l'vnion du monde. Mais qui est chose plus admirable en cecy est, que jamais n'auons receu laditte lumiere perdue, premier que les Ismaëlites, desja par grans empires & regnes mis en repos, eussent aussi de leur costé tellement acquesté les lettres, que depuis saint Bernard, enuiron l'an 1000, du salut du monde, jusques a 300 ans, comme nous auons eu les tressouuerains questionaires: accõmodateurs des choses de nostre religion a la naturelle raison: ainsi au mesme temps ont commancé lesdits Ismaëlites a auoir escriuains tresexcellens en toutes les disciplines vrayes & demonstratiues, & quasi autant de

Quand ont commancé les lettres entre les Muhamediques & combien elles ont duré.

de temps ont duré comme les noſtres : pour nous monſtrer clairement, que telle predeſtination des Iſmaëlites, par ce qu'elle eſt benitte en Abraham, ne deuoit souffrir ſans eſtre premierement ouye, & en ſes authorités & raiſons par meilleure authorité & raiſon confutée, d'eſtre abolie. Car ſi elle euſt eſté abolie, & à ſon commancement deſfaitte, on n'euſt point veu l'omnipotence de Dieu, qui ainſi prepare le meſchât pour ſon mal jour, comme le bon pour ſon bon: & fait cela, non point en forçant ou contraignant quelconque particulier d'eſtre meſchant, mais en guidant le corps & grande compagnie des bons ou meſchans en telle fin comme il à predeſtiné. Et en ſomme parce qu'Iſmael depuis beaucoup de benedictions fut chaſſé par authorité de Sara, contre le vouloir d'Abraham, & auſsi par permiſsion, non inductiõ, guyde ou conduitte par raiſon naturelle, qui dit, que le baſtart ne doit pas eſtre heritier comme le legitime: auſsi faut il finalement que le corps de la republique Iſmaeliſque ſoit chaſſé par authorité de l'Egliſe, & par raiſon naturelle confuté : ce qui ne ſe pourroit faire, s'ils n'euſſent eu leurs authorités & raiſons deſja examinées & eſcrittes par autheurs en ſouueraine puiſſance portés & conſtitués. Mais au-jourd'huy nous voyons clairement par vne ſoudaine mutation, qu'eſtant les lettres Grecques, Latines & Hebraïques, auec toutes les doctrines diuines & humaines, pluſtoſt, & a ce qu'il ſemble a beaucoup, plus-clairement, en moins de cinquante ans entendues & expoſées que jamais en mille ans ne furent, là ou les Iſmaëlites au

Qu'il faut que la loy Muhamedique ſoit abolie.

iourd'huy n'ont plus de lettres ne disciplines, il faut qu'a la verité soit en nous retourné l'aduantage, pour confuter auec authorité & raison toute laditte puissance,& doctrine. Et plus grande mutation & merueille voyons depuis lesdits dix ans quant nous considerons quasi par seule puissance de Mariniers, & de Marchans le monde neuf qui est plus grand que le nostre, est non seulement descouuert & vaincu, mais a la religon Chrestienne conuerti, sous la puissance de l'Espagne, estant principée toutesfois la nauigation Portugalloise par vn Gentil-homme Venitien *da Ca da mosto*, comme l'Espagnolle par Colomb citoyen Gennois. Ie laisse a part l'art de l'Artillerie & de l'Imprimerie, trouué entre les Chrestiens Latins, l'vne pour consommer la sapience au monde, l'autre pour accomplir la puissance, ce qui est de la seulle prouidence restitué aus Chrestiens, affin qu'ils voyent que c'est Dieu seul qui occist & viuifie.

Des Terres neufues & quelles sont reduites a la Chrestienté, & par qui.

Don de Dieu l'Imprimerie & artillerie.

Quelle chose a la verité est l'heritage auquel ne peut succeder par raison le Bastard, comme le legitime, ou Ismaelite, comme l'Isaakien ou Chrestien.

ESTANT ainsi que nous voyons par experience, comment les Ismaelites ont meilleure, plusgrande, & plus pacifique portion au possessoire & dommaine du monde, & non seulement de la Syrie & terre sainte, que n'eurent oncques les Iuifs: & dauantage voyant dedans l'escriture sainte que depuis qu'Ismael estant chassé &

jetté hors de la paternelle maison, est predestiné de deuoir estre fait chef de grand peuple & gent puissante: non sans cause nous deuons douter qui est l'heritage paternel d'Abraham, duquel ledit Ismaël est debouté. Car si nous prenons seulement la terre sainte pour ledit heritage, comme on veut communement entendre, nous trouuerrons estre fausse telle intelligence, depuis neuf cens ans en ça, que lesdits Ismaelites la possedent. Si nous entendons le droit d'Abraham, lequel Abraham incontinent qu'il fut esleu de Dieu, & declaré esleu, pour estre pere du sauueur du monde IESVS, fut fait juste heritier, & ayant droit a tout l'heritage & domaine du monde, tant temporel comme spirituel, & ce en vertu de son HOIR IESVS, auquel seul en soy & en ses mẽbres & esleus, appartient toute puissance tant au Ciel comme en la terre. Si nous entendons, dis-je de toute la jurisdiction dudit Abraham, Ismael n'eust sceu en son droit ou heritage habiter en lieu qui n'eust appartenu a Abraham & a Isaac, premier qu'a luy, & principallemẽt en Bersabée, qui est de la terre sainte: beaucoup moins en l'Arabie heureuse, là ou ils ont habité, principalement estant beaucoup de païs en elle meilleur que la terre sainte. Si nous disons estre l'heritage, la cognoissance du Messie, & semance promise a Abraham, vrayement (ainsi comme en la premiere partie de l'histoire des Turcs demonstreray) & a la fin du second de la concorde du monde ay escrit, combien qu'auec vn tresgrand nombre de faussetés, si connoissent ils, & possedent en leur foy &

Que les Turcs croyent plus de Iesus Christ que les Iuifs.

loy bastarde beaucoup plus de verités de IESVS CHRIST que ne font les Iuifs. Car pour le moins, par tout ou ils dominent, on croit que IESVS receu des Chrestiens, est le vray Messie, & CHRIST, promis a Abraham, & aus profettes ensuyuans, ce que nient les Iuifs : parquoy en ce ne peut estre l'heritage dont est question, estant leur part (combien qu'imparfaitte) beaucoup meilleure que desdits Iuifs. Il est donc de necessité que l'heritage auquel ne peut succeder raisonablement l'enfant de la chambriere, comme celuy de la maistresse, soit autre chose que ce que dessus est dit. Estant chose raisonnable qu'entre toutes parties litigantes, ou sur vn mesme fait, ou sur vn mesme droit, la raison y mette fin & decision, il faut necessairement que nous remettons l'intelligence de tel lieu a laditte raison, n'estant donc tel heritage, ne le temporel, ne le spirituel des Iuifs : car les Ismaëlites ont eu & en l'vn & en l'autre plusgrande perfection que les Iuifs : il faut que l'heritage duquel est priué & desherité Ismael, aupres de son frere Isaac, soit autre, & neantmoins soit tresdigne de Dieu & de Moyse son secretaire & profete. Le but & bien final pour lequel heriter l'homme est finalemẽt mais en ce monde, est a celle fin qu'a la plus noble partie de soy, qui est l'esprit ou intellect, gaigne & donne la plus grande perfection. La plus grande perfection de l'ame esprit ou entendement, autrement dit intellect ou mente, est que non seulement il croye ou sache, mais par raison congnoisse toutes choses. Car alors que l'homme sçait non seulement par la cause des choses

Pourquoy l'hõme est mis en ce monde.

ce qui eſt le commun but de l'homme, mais dauantage ſçait & par la cauſe, & beaucoup plus pour l'amour de la ditte cauſe de toutes choſes, vrayement alors il tient le vray but & heritage pour lequel donner a l'homme en ce monde, Dieu crea ledit monde pour l'amour de l'homme. C'eſt donc la vraye poſſeſsion & heritage du vray homme, qui connoiſt & vrayement meſpriſe ſoy meſme pour connoiſtre, priſer, & aymer eternellement ſon Dieu, & cauſe du monde, & qui ſçait ſous telle conſideration rendre la raiſon & cauſe, autant qu'il eſt poſsible, ou deſtruiſant toute fauſſeté, ou prouuant & demonſtrant toute verité, principalement des choſes hautes & diuines. Il faut donc que tel heritage de vrayement rendre la raiſon des choſes diuines, ſoit ceſtui là duquel eſt fait poſſeſſeur l'enfant legitime d'Abraham, & duquel eſt dechaſſé le baſtard d'icelluy. A telle fin donques la diuine prouidence a laiſſé croiſtre les Iſmaëlites juſques au comble de ſçauoir & puiſſance a telle gent predeſtinée, affin qu'ayant & par authorité & force, & par raiſon humaine muny leur baſtard heritage, comme il ſe voit en Algazel, Auicenne, & autres qui ont eſſayé a rendre raiſon naturelle de la loy Alcoranique, voyant la raiſon naturelle de la religion Chreſtienne Iſaakienne ou legitime, connoiſſent & auec eus tout le monde, que treſjuſtement comme baſtars ſont deboutés & treſjuſtement desherités ayant allegué tout leur droit.

Algazel & Auicenne fauteurs de la loy Muhamedique.

FIN.

La tierce partie des ORIENTALES HISTOIRES, OV EST EXPOSEE LA CONDITION, Puissance, & reuenu de l'Empire Turquesque: auec toutes les prouinces & païs generalement depuis 950 ans en ça par tous Ismaelites conquis.

Pour donner, auec telle connoissance, vouloir & moyen de tels pais & richesses conquerir aus Princes & peuples Treschrestiens, & aînés au Droict du Monde,

Par GVILLAVME POSTEL Cosmopolite.



A POITIERS.
Par Enguilbert de Marnef.
M. D. LX.
Auec Priuilege du Roy.

PAR Priuilege du Roy, donné a Enguilbert de Marnef, est permis d'imprimer & vendre les presens liures intitulés, De la Republique des Turcs, & des meurs & loy de tous autres Mahamediques. Histoire & consideration de l'origine des Tartares, Persiens, Arabes Turcs & tous aultres Ismaelites. Des Orientales Histoires, ou est exposée la condition, puissance & reuenu de l'empire Turquesque. Le tout escrit par Guillaume Postel Cosmopolite. & defenses a tous autres de de non en vendre ni imprimer autres que ceus imprimés par ledit de Marnef, iusques au temps de cinq ans, á compter du temps qu'il seront paracheués d'Imprimer: soubs les peines contenues par lettres sur ce faittes, données a Escoan, le septiesme de Mars 1547. Par le Roy, Maistre Francois de Connan, maistre des requestes de l'hostel present: signées Coëfier: & séeles du grand seel sur simple queue.

Acheués d'Imprimer le 9. Decembre 1559.

A MONSEIGNEVR TRESILLVSTRE PRElat & Prince CHARLES CARDINAL DE LORRENE, GVILLAVME POSTEL salut & accomplissement de ses bons desirs.

COMME la Diuine Prouidence, il y a quatre cens & quarante trois ans, vsa des graces & grandeurs par elle a la maison de Lorraine concedées, pour donner effect a la Tresnoble entreprise du recouurement de la Terre saincte (qui est la premiere & singuliere proprieté de IESVS CHRIST là ou il a voulu venir en ce bas monde) tellement que combien que le Pape auec plusieurs grans Prelats, & Pierre l'Hermite auec plusieurs Princes & Seigneurs seculiers, feussent en deliberation dudit voyage, neantmoins auant que par le bon & saint exemple de vos ancestres Godefroy, Baudoin, & Eustache de Buillon, fussent incités a renoncer a tout, pour l'amour de Dieu, dateur de tout, & prendre la dure crois de vertu souueraine, constituée en faire bien, & soufrir mal pour l'amour de Dieu & charité de son prochain, la saincte entreprise ne sceut iamais auoir effect: Aussi monseigneur ie pense a la verité que Dieu & Nature n'ayent pour autre cause mis en vous le comble de leurs dons, sauf qu'a celle fin, que par les moyẽs a vous de present donnés, soit ietté le tresheureus & eternel fondement, pour non seulement accomplir tresfacilement l'œuure par eus commancé, mais pour rendre auec la mesme facilité tout l'vniuersel monde subget a IESVS CHRIST. Qui me fait penser qu'a si haute entreprise, & la plus noble qui onques fut, soyés par les graces a vous faittes destiné, vous l'entendrés s'il vous plaist. Il est de necessité que le Prince esleu a l'eternelle Monarchie, & gouuernement ou protection temporelle du regne Euangelique de IESVS CHRIST, soit incité a son droit poursuiuir, & non seulement entendre, par personne de souueraine authorité, sçauoir, beneuolence & credit enuers ledit Prince. Voyant donc qu'aupres du Roy Treschrestien, tenés tel degré en toute excellence, que iamais plus grand Prelat ne fut en pareille condition aupres d'vn Prince, & qu'il ne reste autre cho-

ſe, que de faire entendre & mettre en fait les raiſons de la Monarchie, auec les moyens par leſquels le Roy peut & doit a laditte Monarchie pretendre: Ie vous ay voulu dedier ce bref & petit, quant en parolles, mais treſgrand traicté quant a la conſequence, a celle fin qu'ayant auec les raiſons de la Monarchie, par icelluy, conneu que tous les peuples du monde, qui auiourd'huy ſont en eſtre, & les plus fameus, & qui n'ont n'y entr'eus ni auec les Latins, ne de lettres, ne de couſtumes, ne de Princes, ne de païs aucune communication, par laquelle peuſſent l'vn de l'autre auoir receu telle opinion, tous diſ-ie tiennent pour certain, & pour ſentence diuinement reuelée, qu'il faut que le Roy de Gaule ſoit Monarque de l'uniuers, alors ſoyés plus confermé, entendant pourquoy c'eſt que par l'ancienne interpretation de Moyſe, le meſme eſt deſclairé, pourquoy c'eſt que Ioſefe dit les Gaulois eſtre les aiſnés & premiers peuples du monde, auſquels par conſequent appartient le premier droit. Par quelle cauſe Beroſſe dit le meſme. Qui a meu Solin & Caton Romains a eſcrire que les premiers peuples, meſmes autheurs des treſantiques Vmbriens en Italie, ſont de race des Gaulois. C'eſt ſentence eternelle, & tant par le diuin comme par l'humain droit & hiſtoires confermée, qu'il faut que comme leſdits Gaulois ſont les aiſnés du monde, auſsi de leur conſentement ſoit vn Monarque, qui en l'uniuers domine, eſleu & defendu. Par cecy donc Monſeigneur vous verrés que toute verité conſonne a toute verité. Pour autant donc que c'eſt le but & fin de ma vie mortelle, Ouurir le plus amplement que ie pourray les moyens de paruenir a la concorde du Monde, laquelle eſt audit monde du tout neceſſaire, & ſans vn Monarque vniuerſel, ne ſe peut auoir, i'ay a deus moyens d'icelle mis mon eſtude. L'vn qu'ils ſe trouue vn Prince qui de tout ſon cœur y veuille entendre, comme le Chriſt de Chriſt, auquel ſoient propoſés les moyẽs a ce neceſſaires, pour eſtre autant comme s'eſtend l'vſage de la langue Latine manifeſtés, affin qu'auec la raiſon d'iceus ſoient gagnés les cœurs. L'autre que les peuples d'eſtrange langue, & de la Latine differente, & de diuerſe religion & ſeigneurie, ſoient de par nous auec le moyen de leur langue incités, & par les choſes a eus meſmes ap-

prouuées tant a la verité de IESVS CHRIST, comme a celle de son Monarque, par raison & authorité demonstrée, soient conduits, & a nous aussi auec le moyen de laditte langue soient rendus familiers. Car c'est le premier moyen de l'humaine conuersation que la raison & la langue. Au premier point ie me suis mis en mon deuoir d'y mettre le meilleur ordre que i'ay peu & sceu, tellement que remettant le tout, tant en cet opuscule, comme en autres a ce propos escrits, en la connoissance & sçauoir de ceus a qui il appartient, principallement (comme a tous equiualente) a vostre bonne discretion, comme de personne aupres du Roy souueraine, le soubsmets, a celle fin que ie voyãt y auoir fait, ce qui est a moy possible me puisse a l'autre moyen ou partie retirer, ainsi comme par l'Oeuure de la Concorde du monde on peut voir en ce auoir esté ma deliberation de long temps, de laquelle par ma derniere peregrination en Orient, ay ia accomply vne bonne partie, apportant en la Chrestienté Occidentale, la plus grande abondance que i'ay peu recouurer des liures saincts, tant en la langue Syriaque, & iadis vulgaire vsitée a IESVS CHRIST, comme en l'Arabique en toute l'Asie & l'Afrique, & en vne tierce partie de l'Europe cõmune. Car ainsi faut, accomplissant la Clementine De Magistris, trouuer & procurer les moyens que les Ismaelites, qui auiourdhuy sous la langue Arabique auec leur Alcoran occupent en seigneurie quasi toute l'Asie & l'Afrique, auec vne tierce partie de l'Europe, par leurditte langue reçoiuent la verité eternelle. La Syriaque & qui estoit du temps de IESVS CHRIST vulgaire de l'Hebraique & saincte, en laquelle IESVS voulut prescher sa doctrine Euangelique, est a propos pour manifester aus Iuifs la verité. Car elle n'est que bien peu differente de la Chaldée escritte dedans le Targum, Misna & Thalmud Ierosolymitain, de tous les Iuifs entendu. Pour donc multiplier par imprimerie le Nouueau Testament, auquel n'y a pas difference d'un iota des bons exemplaires Grecs (comme ie feray estant de besoing en face de l'eglise apparoir) i'ay fait la Diligence de l'aller querir en la Terre saincte, & apporter par deça lesdits exemplaires a tous les Chrestiens d'Orient vsités. Ayant donc deliberé de tant insister par mes escripts

& propos, que les raisons de la Monarchie prouienent iusques au Roy & son Conseil, & ayant tant fait qu'a vous son souuerain Conseiller soient paruenus, i'auray ce me semble attaint vn grand point de mon desir, quant au premier moyen de la concorde, ou establissement de la souueraine puissance, qui la doit de fait procurer, selon la foy & sermens par le Roy Treschrestien a son celeste sacre promis. Car combien qu'il promette aus peuples a luy de fait subgets tant seulement, & non a autres, rendre & garder la Loy, la Iustice, & la Paix, conseruant en toute l'Eglise de Dieu, neantmoins si est il obligé autant que le droit de l'Eglise & le sien s'estend, c'est a sçauoir par tout le monde, estandre pour les mesmes fins, son pouuoir, sçauoir, & vouloir, principalement depuis que tel droit, comme a l'Aisnée & premiere puissance temporelle de ce monde, luy seroit manifesté. Il me reste au surplus pour espandre l'Euangelique doctrine entre les Tartares, Persiens, Arabes, Mores, Aegyptiens, Barbariens & Turcs, qui auec plusieurs autres peuples tous vsent de la lãgue Arabique pour leur Grammatique, de m'occuper a l'autre partie de mon entreprise, pour au moyen de laquelle entendre, il a pleu a Dieu par le Serenißime Roy de Pologne me faire auec tresbeau salaire inuiter, affin qu'aus Turcs, qui tant a la Hongrie & Vlachie, comme a autres païs a luy voisins, sont prochains, soit par l'Imprimerie donné lumiere auquel party, combien que i'aye deliberé viure de mes trauaus & sueur, neantmoins ie n'ay voulu entendre ou respondre, iusques a tant que ie sache si a la republique Gallique, en laquelle ie suis n'ay, ie pourray en quelque chose plus qu'a l'autruy profiter. Car i'aymerois mieus, moyennant que mes labeurs fussent en la mienne acceptés, viure icy en pauureté & mespris, qu'ailleurs en richesses, plaisir, & honneur. Tel est le but de mon intention. Pourtant Monseigneur reuerendißime, ie vous prie & supplie, comme Prelat de Souueraine authorité, comme Prince de souueraine equité, comme premier Conseiller de la Royalle maiesté, comme homme de singuliere prudence, noblesse & humanité, vueillés en ce pratiquer les graces que Dieu, Nature & vostre vertueuse exercitation vous ont donné, de ne regarder la basse condition & petit sçauoir de cel.

luy qui vous escrit, & si haute entreprise en ses escrits osé embrasser, (car comme quelque fois le bon Homere sommeilloit, außi souuentesfois vn Iardinier parle fort a propos) mais veuillés vous de vostre grace efforcer a mettre en auant la plus noble entreprinse qui onques fut, ne qui sera iamais en ce monde. Considerés que si l'authorité, armée d'eloquence, & de raison plus souuent apparente que vraye, a iusques icy gaigné & retins tous les regnes & Empires de ce monde, si Cicero a deffait Antoine & confermé Auguste par la mesme verisimilitude, combien sous l'authorité de IESVS CHRIST, & de son premier ministre Terrien, aydé de vostre conseil, & des nobles facultés & Clergé, & de la Noblesse & Iustice de France, aydé & secondé sera puissante l'eternelle verité, & d'authorité Diuine & Humaine, & de raison munie? La victoire des cœurs de tout le monde, premiere en souhait, & derniere en effet, est par vostre moyen entre les mains du Roy Treschrestien, toutes les fois que par son seul consentement approuuera son droit, & commandera qu'a tout le monde soit exposé.

C'est pour conquerir auec l'entreprise de la Terre saincte, tout le monde, de ce qu'a vous en Spirituel & au Roy en Temporel, Dieu vous donne la grace.

La tierce partie des Ori-

ENTALES HISTOIRES.

PARCE qu'en toutes choſes la raiſon de paix precede celle de guerre par nature, car toutes choſes ont a leur principe commancement par elle: il me ſemble eſtre le meilleur auſsi, qu'en noſtre narration l'eſtat de paix ſoit premier eſcrit que cil de guerre, car par l'oppoſition de deus contraires aduient pluſgrande congnoiſſance de celluy duquel on veut principalement traitter. Premier donc l'eſtat de la Court du Prince reſidant en Conſtantinopoli, ou ailleurs hors la guerre, ſera eſcrit. Puis la maniere d'exerciter les gens deſquels il ſe veut ſeruir. Apres ſera la maniere & ordre de cheminer & pauſer en Camp. Puis s'enſuiura le gouuernement des Prouinces, & les Finances. La concluſion ſera (ainſi qu'ay promis au commancement du premier liure) du grand païs que tient cette belliqueuſe nation: auec vn brief de leurs hiſtoires. Et deuant que rien commancer, je proteſte a peine de la verité, & raiſon, pour en faire eſpreuue, de ne coucher par eſcrit choſe que je n'aye veuë, ou par les Eunuques, & ceus qui ont eſté nourris au Serrail ou Court du Prince, n'aye diligentement cherchée & entendue. Et quant aus eſtats leſquels je penſe auoir obſerué, depuis le plus grand juſques au pluſpetit, je les ay eus des Treſoriers, & du Griti, & autres

qui jusques au dernier l'ont obserué. Le temps & la raison feront foy de mon dire. Le Prince Turc a plusieurs lieus ou il reside en temps de Paix: mais les principaus & plus frequents sont a Constantinopoli, Brusse, & Adrianopoli, qu'ils nomment Edernay: entre lesquels le lieu le plus frequẽté du present Prince Sultan Suleimain est Constantinopoli, & ne reside peu ou point aus deus autres, sinon quãt il est ja quelque bruit de guerre. Et quant cela est du costé de la Natolie, il se va alors hiuerner en Brusse, Magnesie, Cuthahie, Gogna, Gezari, Siuas, Adena, ou autre lieu opportun pour faire conuenir ses gens de bonne heure. Si c'est vers Occident il fait le pareil pour pareille cause en Edernay, Samandria, Sofie, ou autre lieu opportun, pour incontinent aussi vnir son armée ensemble. Mais ce sera assés de voir comment a Constantinopoli il est traitté domestiquement: pour sçauoir le tout: Car des Serrails ou lieus de nourrir jeunesse, sous le commandement du Prince, ou quelque fois il va, j'en diray quant je parleray des Spachis. Estant le Prince chés luy en sa chambre, merueilleusement de grande richesse ornée, comme de lames d'argent doré, garnies de pierreries en grande quantité, il n'admet homme du monde a venir vers luy, fors les Ambassadeurs, par deus fois: a sçauoir a Dieugard, & Adieu: & les Baschiats ou Cadilesquers pour les causes qu'ay susdittes en la Iustice, ou quelque capitaine ou Bachia pour cause vrgente, & hors coustume. Mais y est seulement serui, quant a l'estat de chambre, par douze jeunes hommes vallets

L'estat de la court du grand Turc en temps de paix.

Ou reside le grand Turc quãt il y a bruit de guerre.

L'estat du prince quant il reside en Constantinopoli.

de chambre, qui le veſtent & deſpouillent, baillent a lauer, & traittent chaſcun par ordre & temps, comme icy les Vallets de chambre, ſinon qu'ils ny ſont pas par quartier. De ceus icy y en a vn qui a charge tous les jours d'aller demander a *l'Emin chaſna* ou Threſorier general du Serrail 40 ducats ſultains, pour tous les jours mettre en ſon *duliman* ou ſac, pour faire quelque preſent aus jeunes hommes de ſon Serrail, ou quant il va a la Meſgeda, comme deſſus ay dit, pour donner l'aumoſne. & celuy qui le deſueſt ou deſpouille ce jour là, s'il y a rien de reſte deſdits 40 ducats, ou des deus mille aſpres, c'eſt pour luy. Des autres y en a deus qui toute la nuit luy tiennent deus torches allumées, l'vne au cheuet, l'autre aus pieds du lit: lequel honneur il faiſoit faire a Hibrahim Paſchia la nuit qu'il le feiſt tuer, pour le recompenſer du priuilege qu'a luy ſeul auoit fait de memoire d'homme, d'entrer chés luy quant il vouloit, & de boire & de manger auec luy. Ces jeunes gents icy, ne ſont de plus haut eage que de 20 ou 22 ans pour le plus, tous beaus jeunes hommes Eſclaues, fils de Chreſtiens, & choiſis par Phiſiognomie (a la quelle les Turcs merueilleuſement ſe connoiſſent) du nombre de 700 ou 800 autres Eſclaues qui audit Serrail ſont nourris, & ſont comme enfans d'hõneur communement precedant ſa perſonne, ſur les pluſbeaus & adroits cheuaus qu'il ait: & quant le ſeigneur ſort, ne feuſt que pour aller juſques a la Meſgeda ou Egliſe, il y en a vn de ceus icy, qui luy porte les ſouliers (pource que les Turcs ont de petites bottes lar-

Vallets de chãbre du grand Turc.

Hibraim Paſchia.

Turcs grands Phiſiognomes.

ges, ayſées a chauſſer comme vn ſoulier: que s'il ne failloit qu'eſſayer vn cheual, ils les mettent: l'autre luy porte l'arc & la fleſche, & s'appelle *Benc ſeliƈtari* a la difference des *Seliƈtar* ou *Soluſtar* qui ſont gents de cheual qui marchent a vne des ailles du camp. Et parce ceſtuicy ſe nomme Benc, qui veut dire le ſeigneur Seliƈtar. Le tiers qui luy porte les habillements en vne male, s'appelle *Chiocad*. L'autre *Seraſter* luy porte l'eau, & l'aiguiere, car jamais les Turcs qui ont puiſſance principallement, ne vont ſans quelque vaiſſeau plein d'eau: ſoit pour boire ou pour lauer. pource, qu'apres toute œuure de nature, peché & autre choſe, comme ay ſus eſcrit en la religion, il faut eſtre laué en la loy de Muhamed. Il y en a vn auſsi qui lui porte vn ſiege bas, qui ſe ploye a la mode des chaires portables de deça, reſte qu'elle eſt de quelque riche eſtoffe, non toutesfois comme celle que les marchants Venitiens luy feirent l'an 1532 toute couuerte de perles, de l'eſtime de quarante mille ducats, ſelon leur dire, car celle là garde la chambre, auec le heaume d'or & pierreries, accompagné des doſsiers de perles venus tout d'vne main, mais la chaire qu'il porte eſt large & de drap d'or friſé. Voyla de quoy luy ſeruent ſes Vallets de chambre, qui ſont touſjours aupres de luy, & ont vn chef ou capitaine: car il n'y a ſi petite compagnie de ſeruiteurs chés le Turc, qui n'ait vn ſuperintendant, qui amende & corrige, ou reſponde des negligences de tous particuliers en vn meſme office. Cedit chef ſe nomme *Odabaſſi*, maiſtre des Chambriers, & eſt le pluſgrant de tous.

Turcs ne ſont ſans vng uaiſſeau d'eau, & pourquoy.

Preſent des marchants Venitiens au grãd Turc.

Qui eſt le chef de ſes Vallets de chambre.

de tous. Et par dessus eus & des autres, desquels nous dirons, y a vn Eunuque ou Garde-couche qui prend garde a leur conuersation, pource qui s'entent plus honnestement qu'il ne se dit. Lesdits jeunes hommes, qui sont, comme ay dit, communement douze, quelque fois huit, quelquefois dix, ont pour jour chascun 18 ou 20 aspres. leur Capitaine 30. l'Enuque 60. Voyla du seruice de chambre. Maintenant nous dirons de la table, mais que premier aïons escrit que ceus icy, & les cent desquels nous parlerons tantost, ont tous coëffes d'or, & vestemens de soye deusfois en l'an donnés du seigneur, auec vn arc, flesches & espée, le tout garni d'or. Le seigneur ha d'ordinaire cent autres jeunes hommes, qui s'appellent *Sfesnigirlar*, c'est adire, Escuyers, qui le seruent a apporter les viandes sur table, & ont vn chef appellé *Sfesnigir Bassi*, Capitaine des Escuyers, qui donne ordre entr'eus a changer d'office selon le vouloir du Prince. Quant a l'ordre qu'ils tiennent, c'est d'apporter grande quantité de plats de pourcellaine, garnis de Ris a diuerses sortes, & d'autres potages & viande a l'appetit du Prince: selon l'ordonnance dudit maistre des Escuyers, est faire estendre la nappe en terre, ou sur vn lieu esleué d'ais, faire assistence a sa table durant l'heure, ce que fait, luy ayant quasi de toutes viandes fait l'espreuue, s'en vont des mesmes viandes repaistre : car ceus icy, & les precedans, outre leurs gages, ont cheual & bouche a court, si ont beaucoup d'autres, durant qu'il fait residance au Serrail a Constantinople: car là il y a force jardiniers qui sont

Combiẽ ils ont de gaiges.

Leurs vestemẽs

Des escuyers du grand Turc.

L'ordre qu'ils tiennent au seruice de table.

La despence de table du grand Turc.

jeunes garçons de la Grece, desquels je diray en leur lieu: & pour toute cette despence, chascun jour l'vn portant l'autre se despent 5000 aspres, qui sont cent ducats: chascun millier d'aspres, valant 20 ducats Sultannins. Qui par vne certaine opinion qu'ont les Princes se prennent du reuenu des jardins, & diuers Sarrails, là ou il y a force jeunes garçons a labourer, & garder, & vendre ce qui en vient, qui tout se met en vn tresor a part, lequel s'appelle, La table du Prince. Et si le Prince est absent, tousjours se garde jusques a son retour, en son integrité, sans jamais l'employer autre part. Car les Princes Turcs, depuis Sultan Muhamed, ont cela qu'ils ne veulent pas despendre des deniers du peuple, sinon quant ils le deffendent & vont en guerre: car alors ils ne viuent pas desdits jardins, mais des tailles, ou tresor commun. Quãt sont a repos, ils viuent desdits deniers de jardinages, lesquels ne faut pas s'esbahir d'y fournir, pour deus causes, l'vne est qu'ils sont quasi en continuelle guerre de frontiere: & ont les plus beaus & riches jardins du monde: L'autre est que jamais ne font extraordinaire: & leur raison de viure ainsi est, qu'ils dient les tailles & tributs estre *haram agemi cani*, c'est adire le prohibé sang du peuple, non a despendre, sinon a la deffendre: & que l'autre est de juste labeur. Et n'est pas ainsi que dient quelques vngs, qu'il laboure, puis enuoye vne poyre ou autre fruict a vng Baschia & luy mande qui luy donne mille escuts: se sont follies, car les Baschiats ne manient pas les deniers du Prince, & aussi qu'il ne laboure pas. La tiers est,

Les deniers de la table du Prince se prennent du profit de ses jardins.

Faulse opinion.

qu'il a son Tresorier ou Argentier qui touts les jours liure argent, pour touts affaires domestiques, fors que pour cestuicy, & encor a cestuicy, si les aultres n'y satisffont. Lesdits cent jeunes hommes ont chachun de gages de 6 a 7 aspres le jour, outre leur table, monture, & vestement comme dessus. Leur capitaine ha 40 aspres le jour. Nombrer icy *Baltegilar*, *Asgilar*, *Chaluagilar*, *Vegilscharlar*, *Sacharlar*, qui est autant adire comme seruiteurs domestiques, cuisiniers, espiciers, ou paticiers, despensiers, porteurs d'eau: ce seroit chose trop longue, & aussi qui n'est pas tousjours en vng estat, dont m'en deporteray, aïant dit qu'ils sont enuiron deus cens en tout, qui ont chascun 5 ou 6 aspres le jour, l'vn portant l'aultre: & en chascun office leur Bassi ou chef, qui ont de 30 a 40 aspres le jour. Cecy est est proprement l'estat de chambre & table, & pour dire generallement du dedans de la maison. Il y a par dehors deus cents 20, 30, plus ou moins, *Capigis* ou Portiers, qui gardent a la porte du Serrail, par jour naturel, en certaine bande & nombre, & le plus souuent tous ensemble, les vngs de la premiere, les aultres de la seconde porte, quãt il y a quelque grosse assemblée à la Court: comme quant quelque Ambassadeur va baiser la main du Prince, pour saluër ou dire Adieu, & plus frequents a dire adieu, a cause du banquet, ou quant le Diuam ou Iustice se tiẽt, au que quelque Baschia au gouuerneur de prouince vient a la Court. Ceus icy gardent s'il se fait le moindre tumulte du monde là dedãs, qui en est l'autheur, & le punissent de prison ou de baston. Gar-

Des autres seruiteurs domestiques du Prince.

Des portiers & de leur deuoyr.

dent aussi quant a la porte qu'on n'entre point auec armes dans le Serrail du Prince. Ceus icy portẽt tous quant ils sont a la porte, leur bourc ou haut bonnet, les vngs pointu, les aultres rabatu: mais a touts fait de fil d'or trait, comme ont les enfans dont ay dit, reste qu'ils sont rouges, & ceus ici blãcs, comme sont aussi de tous Agas, Bassi, Soubacy, & aultes d'office premi nente en guerre. Cesdits Capigis sont aussi gardes aus diuerses portes du pauillon, qu'homme n'y entre, fors les domestiques & Baschiats & Cadilesquers, dont ay dit. Ils ont neuf, dix, quinze aspres pour jour, l'vn portant lautre: leur Capigilar Cahaia ou Capitaine ha 50 aspres le jour: & trois Capigibassi au dessoubs de luy ont chascun 35 aspres le jour, qui tousjours s'entendra, sans dire ou estre repeté tant de fois, quant je parleray de gages au dessoubs de 10 ducats aus autres offices. Pour enuoyer dehors executer sa volonté & ordonnance, le Prince ha 100 *Ssaous* ou Huissiers: Car pour leur office ne les puis mieus comparer qu'a Huissiers de la Court, ou a sergents fiefés, dont l'vng seul d'iceus peut par simple parolle du Prince, ou arrest du Diuam, aller prendre quelque personnage, tant grand soit il, & selon que l'ordonnance le porte: ou le mettre a mort: ou l'amener & constituer prisonnier. Toutesfois quant est question de mort, n'est temerairement faite execution, sans forme de Iustice, comme vulgairement on dit, mais en cette maniere. Le personnage estant accusé probablement par plusieurs bons tesmoings, & querelles ou querimonies, & n'ayant voulu comparoir, apres estre admo-

Des huyssiers.

Procedure Criminelle en Turquie.

neſté, en eſt fait jugement en ſon abſenſe: & depuis que la Court ou Diuan en a communiqué auec le Prince, alors on donne commiſsion par eſcrit, ou Teſqueré audit Sſaous qui doit aller premier, au Sãgeach du lieu & au Cady, & luy aïant monſtré ſa commiſsion pour verifier l'information ou accuſation ſur le lieu, les inuite a venir voir mettre en execution laditte ſentence, a laquelle ils ſe trouuent s'ils veulent: c'eſt aſſés que de peur que ſoubs ombre du ſeigneur ne ſe fiſt quelque faute ou meurtre, qu'on y appelle le pluſſouuent le Iuge & recteur de Prouince: & ſi c'eſt le recteur de Prouince qui ait failli, on appelle ſon ou ſes voiſins: puis dit on au perſonnage, en luy monſtrant l'arreſt, commandement du ſeigneur, ou ſans luy monſtrer, on dit les meſmes parolles: lors ne faut que le perſonnage face aultre choſe, que demander quelque heure d'aduis a ſa conſcience & a ſa maiſon, combien qu'elle eſt confiſquée, & ledit Chaous en teſmoignage de ſon execution raporte la teſte du perſonnage a la porte, là ou quelque fois y en aura pour vng jour quarante ou cinquante: pource que les Capitaines des frontieres, pour entrer en grace, s'ils tuent quelques vns, ils en enuoyent les teſtes a la Court, en teſmoignage. Voyla l'office plus commun deſdits Sſaous. Les aultres vont a garder perſonnes priuilegiées par le païs, ou a Conſtantinople les Ambaſſades, & ont pour aides deus ou trois hommes Ianitzaires, auec ce pouuoir, que quiconque fait injure aus perſonnes qu'ils doiuent garder, ils le peuuent punir de coups de baſton ſur le fait, & s'il le merite, en appel-

Les teſtes des condamnés ou ont accouſtumé ſe rapporter.

lant le Cady, le faire mourir. Bref ce sont personnages fort priuilegiés, & par ce grans larrons: car parce qu'ils ne sont subjets qu'a la Court, ils estendent fort leurs priuileges. Ils ont chascun de trente a quarente aspres le jour. Leur Capitaine appellé *Ssaom baßi* a 150 aspres, & est fort grand personnage par reputation, & que le Prince vest deus fois l'an de drap d'or, ainsi comme ses Baschias & *Imralemaga*, ausquels tous donne vn *caffetan* de drap d'or de six mois en six mois, soit paix soit guerre. Depuis que j'ay dit du commun estat de Chambre, de Table, de Garde, & de Commandement, seroit maintenant l'ordre de dire du conseil, si je n'en auois ja dit en la Iustice, & aussi que par apres j'en diray encor' parlant des chefs de guerre. Mais deuant que je m'esloigne de la maison du Prince, je veus dire en quoy il passe le plussouuent sa solitude. Il y a en son Serrail, ou il se tient communement, sept ou huit cens jeunes hommes, esclaues enfans de Chrestiens; qui sont l'eslite de tous les captifs qui luy sont presentés, lesquels apprennent par vne grande diligence les lettres Arabiques & Turques auec la loy, & toutes especes d'armes entre Turcs vsitées, & a bien cheuaucher, & piquer vn cheual. Le Prince, a cause qu'il sont en vn mesme enclos auec luy, prent passetemps a les voir faire leur exercice, & par quelques galleries les peut voir sans estre veu, ou bien s'il y en a quelqu'vn qui par grace ou fysiognomie luy plaist, il le fait venir & deuise auec luy, puis luy fait quelque present & donne quelque robe de brocat, qui est fine soye tissue de fil d'or ou

Du Capitaine des huissiers.

En quoy le grand Turc passe le temps.

d'argent, ou leur donne quelque somme de sultains, comme il feist a Cabazolles jeune homme François de nouueau renclus audit Serrail. Quelque fois fait faire des artifices de feu, faire trainées, tirer fuzées, expugner chasteaus de bois, deffendus par canes de poudre, voire tirer de l'arc, car quant, il veut, & souuent va vers eus, & du costé ou ils estudient. Luy aussi quelquefois list aus interpretes de sa loy, mais plussouuent d'Aristote ou d'Auerrois en Arabic: quelquefois demande l'opinion de quelque chose aus vieus Hogealar ou docteurs qui monstrent la loy ausdits jeunes hommes, qui tous sont gardés par Eunuques, qui sont chastrés tout outre, & mesme le Thresorier dudit lieu, qui s'appelle *Chasnandarbassi*, a cause qu'il liure les deniers ausdits *Odalar* (desquels ay parlé ci dessus) est chastré. & n'i a la la dedans homme qui aye passé 24 ans, qui ait son planteur de nature, sauf le Prince, & le *Bostangi bassi*, maistre des jardiniers qui sont en vn autre endroit vers la marine separés, qui sont enfants du peuple appellés *agem oglam*, qui seruent de labourer le jardin, & de mener la fuste du Seigneur & celle de sa suitte, quant il va a l'esbat. Quant a luy, il se delecte bien encore de voir lesdits *Bostangalar* ou jardiniers, & les interroguer du labeur, & est par cela qu'on dit, que luy mesme est laboureur, ce qui est faus. Autrement le jour du Diuam il peut estre a escouter a la dangereuse fenestre, de laquelle ay parlé en la Iustice, pour escouter & voir (sans pouuoir estre apperceu) les matieres qui se traittent, desquelles en refe-

Aristote. Auerrois.

Eunuques du grand Turc.

Faulse opinion.

Moyen contre les allongeurs de proces.

rant le mentir est mortel. O que je n'ose dire ce que je pense! que pleust a Dieu qu'vn ange familier peust faire la pareille opportunité au Roy Treschrestien, d'oyr & voir tous les juges souuerains, & allongeurs de proces: on ne voirroit pas, emploier le sens de deus ou trois cens hommes, a desrober le monde, en riant, & trouuer mille moyens de faire les loix œuures d'Arachné: car pour jugement ne pour appeau, ny a en nostre temps matiere du monde diffinitiue. Or passons outre, & voyons a quoy passe le temps le Seigneur quant il va aus champs. Il sort quelque fois au soir desguisé, & s'en va par la ville, aus compagnies & escoute qu'on dit de luy, de paix, de guerre, des fruits, de l'estat des villes, & en fait son profit, & souuent attrappe lourdaus par leur confession. Il va quelquefois a la chasse, ou a la volerie, a peu de compagnie: & va aus lieures connis & bestes rousses, hors le sanglier en leur loy deffendu, dont a cette cause le païs est tout plain: & pour ce faire a les plus beaus leuriers & esparuiers du monde, & les plus vistes, lesquels il fait traitter fort curieusement, & ont cette coustume tous seigneurs ou grans personnages Turcs, qu'ils font nourrir leurs chiens de mesme eus, & tousjours les ont vestus, sinon quant il faut courir ainsi comme les cheuaus: car de ces deus animaus là, ils font telle garde quasi que d'eus mesmes, a les faire pollir, traitter, nettoier, & couurir. Mais retournons a la chasse auec le Prince, là ou se trouuent aucuns de sa garde, & souuent le Bassia, & quelques Capitaines de grande charge, & alors se peut parler auec luy.

La chasse du grand Turc.

Quant

Quant il va ainsi *Sariana*, ou jouer, il y est sept ou huit jours du moins, se retirant en quelqu'vn de ses logis vers Seluires, Andrinopoli, Scatari, le Fanar & autres lieus voisins, là ou par tout y a plusieurs logis, qui sont du propre du Prince. Quelque fois aus mesmes lieus se fait mener ses femmes ou Esclaues, mais alors va le plussouuent par la fuste, comme sus ay dit, au premier liure, parlant de l'vsage de ses femmes auec lesquelles il va seul, auec les Eunuques, & a la chasse va accompagné. Il a encore vn autre passe-temps en son Serrail, a luy fort commun, qui est vne escuyere de 200 les plus beaus cheuaus & plus adroits de toute la Turquie: qui combien qu'ils se trouuent quasi bons de toutes pars, toutesfois ceus du Suristan, Arabistan, Hermenlu, & de Bogdan, qui sont de Surie, Cilicia, Armenie & Valachie sont les plus excellens. Cette ditte estable de deus cens cheuaus d'eslite est comprinse dans le Serrail, par telle sorte qu'elle a son issue dehors & dedans. Le Seigneur vient par dedans, & regarde voltiger, & tourner court, & estre maniés sesdits cheuaus par les jeunes hommes du Serrail, qui selon leur priuilege essayent les plus beaus. Il y en a entre les autres sept ou huit choisis de tout le nombre, qui sont les cheuaus de sa personne: & quant il sort, soit pour seulement aller a l'esglise ou Mesgeda, luy en sont menés sept ou huit, ou plus en main apres luy, ornés d'vne grosse richesse de pierreries, si bien qu'il y en a tel qui a vn pectoral ou poictral vallant trois ou quatre mille ducats, la selle beaucoup plus: je ne parle

L'Escuyerie du grand Turc.

point qu'il n'y a quasi Turc de compte, qui n'aye resne de bride d'vne chaisne d'argent, & le mors & ferrure pareillement. Soit en paix soit en guerre, ledit Seigneur a tousjours apres luy en main lesdits cheuaus. La reste cent nonante, sont pour la monture des jeunes hommes dont ay parlé, & pour celle des esclaues qui sont nourris audit Serail: lesquels le Seigneur monte quant il va en guerre. Cesdits cheuaus sont pensés generallement deus par vn homme, par telle sorte que cent hommmes pensent les deus cens cheuaus: chascun a sis, ou huit aspres le jour: & l'Escuyer par dessus a soisante aspres.

Quelle est sa grand'establ. Tandis que nous sommes en propos d'Escuyrie, je veus encor' parler de la grand' estable du Seigneur, là ou il tient de quatre mil a 4500 cheuaus, non qui soient tous en vne estable, mais par cy par là: & sont pour monter la reste des gens de sa maison:& pour premierement monter les Esclaues, qui du Serrail sortent a soude: car combien que quant ils sont dedans pour apprendre, on leur baille gages certains, ils ne les manient jusques au sortir, & pour ce qu'apres sortir ils n'auroient de long temps espargné, ayant dix, ou quinze, ou vingt aspres pour jour, dequoy auoir cheuaus & habits. Le Seigneur au sortir, & pour aller en premiere guerre leur baille communement cheual & habit. I'ay dit en premiere guerre, car aus aultres, quant ils ont perdu leurs cheuaus, ils leur en conuient racheter de leurs gages, & en tenir chascun deus pour le moins. Mais sans sortir de propos, je veus dire des haras & Cameaus

en toutes les plus belles prayeries d'entour Constantinople, sont tout l'esté, haras qui se retirent l'hiuer en vng lieu dit, & plus prochain : du nombre on n'en peut dire, sinon qu'il est merueilleusement grand & ceus qui les gardent ont pour jour chascun de trois a 4 aspres. Ils sont appellés *Ciongililar*, & leur superintendant petit *Ciongilibaßi*, a 15 aspres, & y en a vng en chascun quartier selon le nombre. Il y a ausi grand nombre de ceus qui pensent des Cameaus & s'appellent *Deuegi* ou *Deuegilar* de *deueh*, qui veut dire vng Cameau, ausquels Cameaus pour continu & accoustumé trauail, & petite ou plustost nulle despense, les Turcs ont tout le nerf de leurs expeditions portant viures, finances, armures, metal, pieces pour fondre en artillerie en lieu opportun, pauillons grans, & autres telles choses necessaires en camp. Deus Cameaus sont quasi autant comme trois mullets, & seront lesdits Cameaus sans boire trois jours, s'il est besoing : mais qu'ils rencontrent de la verdure, ou chardons, ou aïant pour jour vn picotin d'orge, qui là en lieu d'auoine se donne aus cheuaus & bestes d'expedition. Le nombre de ces animaus est quasi incredible, tellement qu'en vne longue peregrination le Seigneur aura deus cens mille Cameaus, comme par raport de gens fidelles ay eu, qu'il auoit a l'encontre du Sophi dernierement, & que Sultan Selim son pere a la journée de Calderandag auoit. Trois Cameaus sont pensés d'vn homme : car il ne les faut ne frotter ni estriller, & souuent, voire en hiuer les laissent coucher dehors: puis quant ils les veulent charger, il suf-

De ses palefreniers & de ceus qui pensent les Cameaus.

De la force des Cameaus.

De leur nourriture.

Le nombre d'iceus quasi incredible.

fist de s'assembler deus ou trois pour apporter la charge aupres de luy, puis il se couche tant qu'on luy ait chargé sadite somme ou charge sur vn bast: puis seul se releue: qui est certes vng secours diuin. Sont touts gens de petit estat, comme gros bouuiers, qui les traittent & ont pour jour deus ou trois aspres. deus ou trois chefs sur ceus, selon le nombre, ont 13, 14, 20 aspres: il y a pour tout ce nombre d'escuirie, vng *Arpaemin* maistre des prouisions d'orge, & de foin, qui quant le Seigneur est a repos, n'a charge que de l'escuyrie du Seigneur (car les harats & Cameaus en esté ne coustent rien) d'y pouruoir d'auoir tousjours bonnes prouisions de foins, pailles brisées, & orges ou auoynes. Mais quant on va en guerre il faut qu'il donne ordre pour le camp, qu'on y ait tousjours marché desdits viures a cheuaus pour ledit camp: & pour ce faire ha en sa compagnée deus cens hommes, plus que moins, a luy aider, & se nomment *Arpagilar*, qui sont tous paiés du Seigneur, l'vn plus, l'aultre moins de 6 a 8 aspres: luy il a 60 aspres. L'escriuain ou cil qui tient les comptes 20. Le *Cahaia* ou contrerolleur 30. car cela est par tout general, qu'il n'y a office qui tienne compte de mise & recepte ou de gens (soit que se soit) qu'il n'y ait aussi Escriuain & Contrerolleur sur tous ces affaires d'vne si grand Escuyrie y a vng *Imbrahor bassi*, ou vng grand Escuyer & vn petit, *ou Cochiuc imbra horbassi* qui gouuernent & disposent des affaires des Escuyries, & font deliurer les orges & foings par temps prefix, non seulement a ceus du Seigneur, mais aussi a ceus qui ont cheual a court, comme

Receueurs & cōtrerolleurs.

me gens priuilegiés, amis, Capitaines, forains & Ambassadeurs. & pour ainsi distribuer ont aussi soubs eus *Iazgis* & *cahaias* Escriuains & Contrerolleurs. Le grand *Imbrahorbaßi* ha pour jour 500 aspres. le petit 200. Escriuains 30. *Cahaias* 40. Mais deuant que me partir de la maison, & passe-temps que le Prince prend, je veus (pour confirmation de cet argument, & confutation de ceus qui pensent que comme vne beste priuée de tout plaisir, ne se soulcie de faire chose qui soit de passe-temps) reciter qu'il ha en telle reputation ses maistres de Vollerie & Venerie ou Chasse, qu'a eus quasi seuls de tous ses officiers, baille charge de gens a luy fort requis & aimés. Car outre, ce qu'il donne au *Secmenibaßi*, ou maistre Veneur, ou des Veneurs, & gouuerneurs de chiens, qui a cent aspres le jour, il luy baille charge & gouuernement de deus cens Ianitzaires soubs luy: & au *Tsacregibaßi*, maistre Faulconnier, auec son estat de deus cens aspres le jour, donne sept cens Ianitzaires soubs luy: qui est argument certain qu'il estime cesdits personnages dignes de quelque honneur, pour leurs gros gages & commission. Ie veus maintenant dire de la maniere qu'ils ont de nourrir les jeunes gens en Serrail, parce que le principal de tous est dedans le logis du Prince, comme ja ay dit en brief, pour ce qu'au premier liure en ay parlé. Quant par terre, ou par mer en guerre ou hors guerre sont prins quelques Chrestiens, quiconques soient (hors les Armeniens) tous les plus jeunes, beaus & de plus belle apparence pour la force, soient masles ou femelles, sont volontiers

Des gages des maistres de la vollerie & venerie.

Des ieunes gens qui sont mis au Serrail de Constantinople.

Ou sont prins les ieunes gens du Serrail.

presentés au Prince : & si c'est en lieu de là ou il soit absent qu'on les prent, le Bassia ou Capitaine qui les amaine les fait vestir de soye ou brocat d'or ou d'argent, a la Turquesque, & souuent auec quelque tasse d'or ou d'argēt, ou autre chose pour present en la main sont presentés. Et si le Seigneur est present a la bataille mesme, on les luy presente comme on les trouue: lors le seigneur de quelque present ou gouuernement de païs fait recompenser de son costé, selon l'estime qu'il en fait. Et pourtant qu'il y a pratiquer & gagner auec le Prince, a luy bailler ainsi des Esclaues, il y a beaucoup de marchans gros & riches qui les vont acheter en la Mer noire, de là ou ils ont des Mingrelles, des Cercassi, des Moscouites, des Rousses, & Lithuains : & selon la grand'excellence & beauté qu'ils ont les presentent pour en auoir double pris, ou faueur a l'aduenant. Le Seigneur les ayant enuoié, toutes les femelles premier au Serreil de Constantinopoli, ou des Sultannes, aus conditions au premier liure deuant escrittes. Les masles les plus beaus il les retirent en son Serrail pres de luy. Les moins beaus, enuoye aus autres lieus comme en Galata, Magnesia, Andrinopoli, Brussia, desquels apres diray. Ceus icy estant renfermés pour cinq ou six, ou sept ans, selon l'eage qu'ils y sont mis, & la diligence qu'ils font d'apprendre, cependāt on leur presche de leuer le doit, & faire profession de la loy, a la mode qu'ay ditte au commācement de la religion. Ils ont maistres Eunuques, qui leur monstrent les lettres Arabiques, dont au jourdhuy, fors vne partie d'Europe, tout le mont

De leur instruction en la loy Muhamedique.

de vſe: & dauantage la langue Turqueſque laquelle s'eſcrit par carectere Arabique, comme l'Alemande par le Latin, ayant beaucoup moins de ſimilitude: car la langue Turque eſt Tartareſque, qui n'a rien commun auec l'Arabique: puis leurs ayant monſtré vn petit de Grammatique, leur font lire & apprendre l'Alcoran par cœur, s'il eſt poſsible, affin qu'a tout jamais s'en ſentēt: & s'ils ſont grans, comme d'auoir paſſé quatorze ou quinze ans, on leur fait apprendre les armes quant & quant: comme de tirer de l'arc, manier la cimeterre ou eſpée turque: jouer d'vne demie picque, & autres choſes a eus vſitées: monter a cheual ſans ayde, & puis ſans eſtrier, aprendre a faire tourner court vn cheual, le faire dous au montoir, viſte au partir, & autres telles choſes a leur mode, juſques a tant qu'ils en ſachent aſſés pour ſeruir, & eſtre en grace: & lors ſont annoblis pour leur vie, exempts de tailles & impots, a gages de 10, a 20, & 25 aſpres tous les jours, & payés par quartiers tant en paix qu'en guerre, pour touſjours eſtre preſts & legers a partir au beſoin de la guerre. Laquelle quant ils ont hanté long temps, & fait bonne preuue, on leur donne quelque place, pour prendre leurs gages, & les fait on Caſtellans, & d'autres offices a eus vſités. S'il y en a qui ayent eſprit de ſe faire congnoiſtre, ils peuuent eſtre les mieus venus du monde, & deuenir gouerneurs de païs & Baſſats: car là ſelon la vertu qu'on voit en l'homme apparente, on juge de Nobleſſe, & ſelon la preuue du temps paſſé ſe donnent les honneurs. Ceus ici ainſi nourris & an-

De leurs eſtats quand ils ſont mis hors du Serrail.

noblis s'appellent *Spachiel* & *Spachi-oglam* & *Ulufagi*, desquels plainement dirons, quant nous nombrerons les gens de guerre. Il y en a communement a Constantinople sept ou huit cens, & a vn autre Serrail, qui est hors Galata on Pera, y en a six ou sept cens, selon l'opportunité des guerres qu'ils fournissent, estants nourris en pareille condition que dessus : reste qu'ils n'ont pas tant de gratuités comme les autres, a cause que le Seigneur ne les voit si souuent; & aussi n'ont nuls cheuaus pour s'exerciter comme ici. Ils sortent toutesfois tous d'vne mesme dignité, & sont nommés enfans du Seigneur : car vrayement ils sont ses adoptifs, reste que ceus de Galata ont pour les premiers ans moins de gages, que ceus qui sont nourris a Constantinopoli. Ceus de Magnesia, là ou se tenoit Mustaffa premier nay de ce Seigneur, sont du tout en pareille condition, reste que quant aus lettres sont petit nombre. Les enfans de ces *Spachis* ici pour priuilege de leur pere, sont souuent receus ausdittes institutions, ou pour le moins aus gages de leurs peres, & en estat, qui est la cause qu'on les nomme *Spachi oglam*, c'est a dire enfant de *Spachi* : pource que les autres se nommẽt *Spachi*. A la reste le Turc pour rien ne veut receuoir les enfans d'vn Turc naturel, pour instituer là dedans, combien qu'il y en a qui luy donneroient tous les ans cinq cens escus, voyre mille: pource que sous le priuilege de *Spachi* pourroient faire grosses traffiques, desquelles auroiẽt immunité, au grand dommage des imposts & gabelles, & des deniers du Prince, dont il ne veut faire cette ouuerture a son

Des ieunes gẽs qui sont au Serrail de Constãtinople estant hors Galata.

Du Serrail de Magnesia.

Des enfans de ceus qui ont esté mis hors du Serrail.

c

Turcs naturels ne sont receus au Serrail & la raison.

son peuple, ni a homme qui aye grosse richesse, & pouuoir de manier gros deniers, mais en deus ou trois generations se finist ce *Spachi oglam.* Les autres dient qu'il les refuse, a cause qu'il se trouue mieus serui des estrangers ou Chrestiens, que des siens. Et quant a ce qu'on demande pourquoy ils ayment mieus se seruir d'Esclaues & estrangers que de leurs gens, dient vne responsе fort Philosophique ou Naturelle, qu'ils sont mieus seruis ainsi: Pource que l'homme est d'vne telle nature qu'il connoist mieus le benefice de l'ennemi que de l'ami, & que les Chrestiẽs qui ont vne horreur grãde des gens diuers de leur loy, & qui a cette raison attendent d'eus estãs en leur puissance, tous les maus, & aduersités du monde, se voyans auoir pour tout ce mal là, tous les biens qu'ils peuuent ici estimer: & pour captiuité liberté, pour seruitude noblesse, & priuilege: & receuoir ce bien de l'ennemy inestimable qui est le Prince, plusgrant que n'auroient de l'amy. Pour cela sont contrains d'estre grandement fidelles: dont n'est de memoire d'homme que Chrestien regnié, ainsi nourri, leur aye fait trahison. Mais seruent tous par plusgrande fidelité que les autres. Et n'est aucunement vray ce que quelqu'vns dient, que le Turc arme des Chrestiens non regniés: mais bien donne quelque fois a aucun Chrestien quelque charge de Turcs: comme il a fait au Gritti, qui auec ce, auoit vne bande de Chrestiens du costé du Vayuode de Hongrie qui tient les parties du Turc. Ce qui n'est jamais aduenu a autre Chrestien qu'on sache: & encor c'ettoit son compagnon & quasi pour lors omni-

Pourquoy le Turc se sert plustost de Chrestiens ou estrangers que de ses gens.

Hibraim Bassa.

potent en Turquie Hibrahim bassa, qui luy donnoit cette charge & non le Seigneur: car il le vouloit faire en partie Vayuode de Boudin ou Hongrie. Il est bien vray qu'il y a quelques canonniers, & en autres offices particuliers, là ou quelques Chrestiens sont mis non en bende, credit ou puissance aucune qui peust nuyre ou ayder. Des autres Serrails, ou bostans ou jardins, il y en a quasi par toutes les bonnes villes, là ou sont mis (non pas pour apprendre lettres ou armes, mais affin de s'exercer en gros & dur labeur) les enfants des Grecs ou *agemoglam* enfans du peuple Chrestien qui sont subgets aus Turcs, sont mis ausdits jardins pour y estre quelque quatre, cinq, ou six ans a s'endurcir au labeur qu'il faut qu'ils endurent, quant ils sont faicts Ianitzaires.

Des enfants des Chrestiens sugets aus Turcs.

Et certes, quelque chose qu'en ait escrit Iouius, qu'ils sont mis audits Serrails pour apprendre lettres, le contraire est verité: car si ce n'est quelque grand priuilege & recommandation du maistre, a qui ils aient bien serui jamais ni entrent, sinon pour trauailler & labourer lesdits jardins, desquels j'ay dit estre employé le reuenu, au plat du Seigneur. Mais pour en entendre plus a plain, & que tout aussi est plain de faussete, quant on dit qu'ils Dısment les enfants, j'en veus mettre la verité, pour oster la fausse opinion. Le Seigneur ha des gens propres a cest a faire, qui de trois en trois, ou de quatre en quatre ans, selō le besoing de gens s'en vont par les païs de tous Chrestiēs sugets au Prince, & vont de village en village, eus ou leur commis, demander au Papas ou prestre Grec, com-

Faulte de Iouius.

Faulse opinion du disme des enfants.

bien il ha baptisé d'enfans qui ayent au dessus de douze ou quatorze ans, & au dessoubs de dixhuit ou vingt ans. Alors sur sa teste, & par son papier là ou les escrit, est tenu de respōdre la verité: & s'il y en a quelquun qui soit mort, malade ou absent, est tenu par testation le dire. Lors tous ceus d'enuiron ledit eage sont assemblés, comme beaus moutons en vng troupeau: alors choisissent, non par disme, comme pensent les scriuains de Disme, mais les plus beaus, forts & roydes qui soiēt entre tous. Et là aduient qu'vng poure pere, qui auoit la grace de nature d'auoir les plus beaus & forts enfants du païs, est contraint les perdre a toutes les eslites: car ils ne regardēt pas comment, ni a qui il est, mais qu'il soit bon pour le seruice du Prince, & pour trauailler. Et ne se pourroit aussi aucunement faire ce Dismage, voyant que plusieurs n'en ont point, les autres vng ou deus, les autres plusieurs: dont ne se fait pas la a paye d'argent ou estime, mais cil qui plaist, car autrement jamais n'auroient fait. Lors ayant fait par tout leur cours, en rameinent chascun an d'eslite, quelque dix ou douze mille, a Constantinople, & les distribuent aus Baschiats & gros personnages, aus labeurs aysés, & aus euures publiques ou du Prince. Et qui vit jamais vng piteus cry de gens venans apres leurs enfans qui s'en vont en diuerse loy, & puissance & seruitude, je le vous laisse a penser, car plus hydeus n'ay veu. Eus ainsi distribués, sont laissez là quatre ou cinq ans, selon ce qu'ils ont d'amis qui les facent venir aupres du Prince, comme pour estre *paliegis* ou porte-

Comme les Turcs prennēt les enfants des Chrestiens tous subiets.

Distribution des enfants.

En quoy ils sont employez.

boys en cuisine,ou *Bostangi* jardinier, ou autre petit office: & n'ont autres gages de leur maistre sinon de beau pain bis, & de l'eau a peine leur saoul. & vne fois l'an vnes meschantes braies, & vng petit roquet de gros drap ou de feutre,des souliers,vng petit bonnet jaulne aigu, pour monstrer qu'ils sont esclaues du Prince:& sont tenus s'ils font quelque chose, ou s'ils gagnent, d'en apporter l'argent a leur maistre, fust il Baschia: a la reste d'auoir force coups de baston, s'ils ne besongnent bien & diligemment. Ceus qui sont a la ville sous le Capitaine, qui vont deça & delà besoigner aus affaires du Seigneur,ou publiques, comme a seruir Massons, porter terre,pierre, sablon, ont espoir d'estre les premiers en souldе. Ces aultres ici plus tard. Leur coucher a tous,est sur la belle dure,pour accoustumer a viure en Camp.La solde là ou premier viennent,est vng aspre le jour, vng & demy, deus & demy,ou trois pour le plus,de quoy ils viuotent & mainent vie de gens de pied. De la reste de leur vie, j'en diray en Camp. C'est assés d'auoir monstré la continuelle miniere de gens que le Turc ha par ces deus moiens. De nombre constant & certain ils sont 300, ou 350 *Agemoglam* au jardin du Seigneur : dont les quatre vingts ou cent, ont la charge de la fuste du Seigneur, auec la suitte, & ont pour jour vng aspre & demy, deus au plus. Ils ont par sus eus vng *Bostangibassi*,comme ja ay dit,qui leur ordonne leurs offices,ayant gages de 40 a 60 aspres. En Andrinopoli sont 300 communement aus jardins,a pris,& maistre comme dessus.En Brusse,& en

Magnesia, & quasi en tous beaus lieus pour faire jardin, sont 50, 100, 200, selon l'exigence du lieu: a pareil traitement, & maistre que dessus. Par tel nombre qu'au raport du *Bostangi Iazgisi*, ou du Contrerolleur des jardiniers, doiuent estre plus de quatre mil en tout, pour le fin moins. Il y ha a Constantinopoli vn *Aga Agemoglam* capitaine de 5 a 6, ou 7000 de ces compagnons, selon le besoing qu'on a de les tenir a l'affaire du Prince: icelluia charge de les renclore par bandes en leur lieu: & au matin de les enuoier par compagnies, de deus cens, trois cens plus ou moins aus affaires qu'on en a aus naues ou galleres, ou aus journées & gages, de particuliers, là ou ils vont a journée, & reçoit pour eus, cestui là qui les commande pour son maistre. Il a chascun jour dix mille aspres pour les entretenir & payer, & les vest moyennant quelque argent d'auantage, deus fois l'an, de gros drap bleu de Salonique: puys peu a peu selon leur diligence, les fait monter a aller seruir les bandes des Ianitzaires grands pour apprendre la traffique des armes parmi eus. Les gages, dudit Aga ou Capitaine sont 60 aspres. Cette menuë canaille icy, quelque fois se leue contre la ville, si bien qu'on est contraint se garder la maison ferrée, de peur qu'ils ne vollent les maisons: tellement qu'a nostre arriuer a Constantinopoli auoient voulu saccager les Chrestiens & Iuifz, & vne partie des Turcs, durant que le Seigneur estoit absent en Bagdet, contre le Sophi: si bien qu'ils tuerent leur Capitaine, & autres plusieurs gros personnages, pource qu'a cause qu'ils sont Esclaues

Du capitaine de ces enfants.

Mutinerie faitte par eus, & ce qu'il en aduint.

du Prince, personne ne leur ose toucher, & ont la liberté des armes, d'arcs & fleches, & ceus qui n'en auoiẽt, en alloient voller aus boutiques. Dont au retour du Prince, en furent jettés en la mer enuiron cent cinquante de nuit. & fut ordonné que la nuit seroient enserrés comme moutons, & iroient par petites bandes aus affaires destinées. Comme aussi parauant auoit fait Hibraim Bassia aus Ianitzaires: qui pour vne sedition, & autres maus qu'ils faisoient de nuit, les feist tous renclore en vne grande maison pres la Mesgeda, de Sultan Selim: là ou faut que tous la nuit se trouuent sans legitime empeschement, ou sans estre mariés & residens, sur peine de priuation de leurs gages. Congneus ces compagnons icy, & leur education, il faut venir a assembler le Camp, si toutesfois nous auons premier dit, ce qu'en guerre & hors guerre est commun. Les seigneurs Turcs, d'vne grande & plus que hannibalique industrie a conquerir, & a tous autres superieure en garder ce qu'ils ont conquis, ont tousjours des gardes de frontieres, & protecteurs ou augmentateurs des limites conquis, lesquels offices ils commettent a pauures Capitaines, pour auoir occasion & cause de s'enrichir sur les ennemis: & sont communement du nombre de cinquante ou soixante mille hommes exempts de tailles & imposts, qui sans receuoir autres gages que leur conquests, seruent au Prince durant que la guerre n'est pas vniuerselle, en tourmentant l'ennemy. Et quant la guerre se fait, vont en gastant & courant vn jour ou deus deuant l'ost, affin que tout le plat païs soit net, ou alors ne

Punition de Ianitzaires.

Gardes de frontieres.

sont s'euls ou en petit nombre, mais aussi tous les bannis, cassés, & autres larronneaus s'adjoignent auec eus pour la pillerie: qui est vn inestimable secours qui rien ne couste en paix. Ils ne font qu'estre, aus escoutes, sans vexer le voisin, mais durant guerre, jamais n'ont cessé de leur auantager. *Ils sont du costé de l'occident, ou Romely ou de Grece, le nombre qu'ay susdit, & se nomment *Aquangu*, ou *Iquingilar*, qui veut dire gasteurs. Du costé du Sophi, ou de Leuant, ou de Natolie ou Asie, il y en a nombre peu moindre qui s'appellent *Curts*, ou *Curtlaret*, sont la plusspart montagnois desesperés, des montagnes d'Herminlu ou d'Armenie, entre elle la Mesopotamie, Chorassam, & Perse ou Medie: lesquels Xenophon en l'expedition de Cyrus contre son frere appelloit Charduchi: & sont peuples qui estoient libres, deuant que la plusspart d'eus fussent subgets au Turc. Ils gardent que le Sophi ne descende par deça, premier qu'on y ait donné ordre, en soustenant la force de l'ennemy. A ce dernier voyage du Turc contre le Sophi l'an 1549, lesdits Curts ont esté destruits. Deuant que je d'escriue aulcune chose, je veus icy dire, que tous ceus, qu'icy apres j'escriray, sont payés en guerre & hors guerre, fors les *Asaplar*, qui sont aduenturiers, leués par païs, dont y en a quelque petit nombre d'ordinaire, les autres incontinent sont renuoyés: & sont de si peu d'estime, que quelque fois ils seruent de pont aus gens de cheual pour passer par les bourbiers, dont essayent le gué. Maintenant pour bien entendre tout leur ordre de guerre, &

Aultres gardes de frontieres.

Charduchi.

Aduanturiers.

n'obmettre rien, je commanceray a descrire l'ordre, lequel tant en chemin comme en pause ou logis, ils tiennent aupres du Prince. Premier le Seigneur pour sa garde a de vieus souldars, appellés *Solalar*, qui ont esté ja long temps Ianitzaires, & font grandes preuues d'armes, comme d'arc & flesches, cimeterre, hacquebute, laquelle ils laissent quant ils sont *Soulacs*, de peur de l'estonnement du cheual du Prince, & sont du nombre quelque fois 200, ou 300, l'autre 400, 800, selon le vouloir du Prince qui augmente ou fait diminuer le nombre a son plaisir. Ils ont chascun de cinq a sept aspres: & ont deus *Solac baßi* ou Capitaine a chascun 35, ou 40 aspres, reste que jusques a tant qu'ils soient authorisés, & mis en plus grandes dignités, ils sont tousjours subgets a *l'Aga* ou Capitaine general des Ianitzaires. Outre leurs gages ils ont vne fois du Seigneur vn burc ou haut bonnet a leur mode, fait de fil d'or trait, & vne fois l'an des habillemens: a sçauoir vn saye dit duliman, des chemises que tous portent fort longues, & autres besongnes a eus vsitées: & leur est tousjours tenu cet ordinaire, jusque a ce qu'ils soient en plus riche estat, ainsi comme aus Ianitzaires, tous se donnent vne fois l'an des habits, vne robe, des braguesses, vn coussac ou large ceinture, des souliers propres de Ianitzaires, & vne chemise. En sorte que le Prince donne a trois sortes de gens des habits par leur pauureté, aus *Agemoglam*, aus *Ianitzaires*, & aus *Soulaqs*: a d'autres moitié par besoing, moitié par amour: comme aus jeunes enfants & jeunes femmes, tenus aus Serrails: aus au-

La gardepremiere du Prince appelles Solalar.

Leur nombre.

Leurs gages.

Leurs habits.

uatres par honneur & richesse. Aus trois premieres bandes de gros drap communement bleu, qui s'appelle de Salonique, pource que les Iuifs qui en grand' multitude habitent en Sfalonique le font, dont les Turcs n'ont encor' vsage: aus seconds drap de soye, & deus fois l'an, aus deus Pasques grandes & petites: aus tiers pareillement aus deus Pasques de drap d'or, & sont les Baschiats ou mareschaus du regne *Defterderler*, ou generaus, qui sont deus, l'vn du costé de la Natolie, l'autre du costé du Romly ou Grece. Les *Beclerbey* gouuerneurs des Prouinces, qui sont sept en nombre, le *Saoui baßi* & *Imralemaga*, & quasi tous hommes de grosse charge: ont lesdits vestemens. Mais de ces vestemens retournons a propos. Ces *Soulachs*, lesquels auons dit estre la garde premiere du Prince, ont pour office, quant il est sur les champs, de garder qu'il n'y ait homme sinon appellé, qui parle ou approche du Prince, fors le Baschia Visir, qui souuent en allant, va coste a coste de luy: & quant il passe quelques eaus a cheual, ils sont tousjours coste a coste & si elle est profonde, ils se mettent a nager aupres de luy, car tous quasi sont faits a nager. Quant est au Camp, ils ont leur pauillon planté par diuers endroicts, tout au pres & autour de celuy du prince: & combien qu'au reposer les Capigis ou portiers soient gardes, toutesfois ceus icy ont gardes aussi par quartiers ou veillée: & brief sont ceus que le Prince garde au dernier souspir, pour sauuer sa personne: & s'il est de necessité a fuir là ou ils sont duis, quelque aage qu'ils ayent courans cõme vng cheual. Les prochains a-

Drap de Salonique.

Leur office.

Des Ianitzaires.

pres sont les Ianitzaires, qui ont esté nouris a la mode qu'ay dessus ditte, & sont aujourdhuy de nombre douze mil seullememt, combien qu'auparauant de Sultan Selim ils fussent quarante ou cinquante mil. par lequel grand nōbre ont conquesté le monde, ainsi qu'on voit. La cause pourquoy il les diminua ainsi de nombre, en tuant ou faisant jetter en vng sac en l'eau la plus part, est qu'il voyoit qu'ils auoient la puissance de l'empire, & d'y eslire qui ils vouloient. Car luy ayant chassé son pere Bayazet, & fait empoisonner, ils l'auoient fait Prince, & aydé a tuer ses freres & parens: a la maniere des anciens routiers des Romains, qui eslisoient & tuoient leurs Empereurs a leur plaisir, ce qu'ils faisoient, tant par largitions, & qui plus leur donnoit, estoit Empereur. Se voyant donc paisible icelluy Selim, & qu'il estoit paruenu a ce bien par lesdits Ianitzaires, qui auoient le pouuoir, ayans esté payés, de luy iouer le mesme tour, qu'ils auoient fait a son pere, & a beaucoup, de ses predecesseurs, & aussi qu'il auoit cela de coustume, qu'il inuitoit & incitoit les trahistres plusque homme du monde, & incontinent apres en depeschoit le païs: ainsi feist donc des Ianitzaires, qui de quarante mille ou plus, aujourdhuy ne sont que douze a treze mille, gens fort vaillans, & exercés a labeur, sobrieté & obedience. Leurs armes sont arcs, cimeterre, & harquebouse a long tuyau, desquelles sçauent diuinement vser. ce sont tous gens de pied, se tenans pres de la personne du Prince, pour a l'arriere garde conuenir. Leurs gages sont aspres & demy, deus, trois, 4, 5, 6 aspres & demy, pour le plus.

De leur diminution, & la raison.

De leur armes.

L'eurs gages

Ils ont Capitaines, diziniers, centeniers: & le capitaine general, qui se nomme, *Iamtzari aga*. Le dizenier se nomme *Odabaßi*, quasi maistre d'vne chambrée: car de dix en dix ils font vne bande & vne table ensemble. Là ou il y en a vng d'eus qui apprend & qui sert de vallet & de chambriere, & maistre d'hostel, comme ja ay dit. L'office de ce chef, ou *Odabaßi* est de regarder qu'il n'y en aye pas vng qui faille au giste qu'il enuoye, quant ils sont aupres des villes (car jamais ne paussent ou cãpent dedans les villes) que deus de la bande pour le plus, pour apporter viures, sinon que quelque vrgente necessité y feust, ou affaires particulieres. Lors les vngs retournés, les autres y vont. Dauantage, le chef garde qu'ils ne prennent aucunement querelle entr'eus, & qu'ils ne desrobent rien, car ce sont les deus choses les plus aigrement punies, qui soient entr'eus: que s'il y a quelque querelle entr'eus, ou quelque injure, baterie, ou larrecin fait a quelque pauure homme, & le dizenier ne la punisse, premier qu'elle apparoisse au centenier, dit *Iaiabaßi*, l'*Odabaßi*, ou dizenier en porte la peine, s'il ne donne juste & peremptoire excuse: voire, y eust il cas qui meritast la mort, il la porte. Car alors le centenier va a *Taga* ou capitaine general d'iceus, & luy communique le fait: cestuy cy au Bassa: le Bassa au Prince, si la chose le merite: ainsi est gardé vn ordre le plus diuin du monde. Car pour le premier ils sont sobres merueilleusement, & en nourrirés vingt, de quoy vous ne contenterés quatre des plus sobres & moins yurongnes [illegible] gourmans [illegible] Pour le second, ils ne

Leurs Capitaines.

Des crimes plus grieuement punis entr'eus.

De leur sobrieté.

boyuent point de vin, en Camp principalement, au danger de cinquante coups de baston pour vne fois:& n'ont autre chose qu'vn peu de ris cuit, auec vn petit de poudre de chair seichée au Soleil: laquelle se nomme Pastruma, quant principalement ne s'en trouue de freche, & pour boire, de belle eau. Et pour la grand'obedience ne verrés là les regnieurs de Dieu, vaillans au village: & qui tuent tout sur le bon homme, & au surplus monstreurs de tallons en guerre. Car là les Souldars obeissent aus Capitaines inferieurs, ceus icy aus superieurs. Le contraire est en beaucoup de lieus. Les Capitaines disent estre subgets aus Souldarts, & ne cherchent par plus que trop conneuë & dommageable experience, qu'occasion d'aller, faignant venger l'injure de quelque querelleus, destuire quelque pauure village, bourg ou metairie: si bien que l'ennemy ne sçauroit a grand'peine auoir pensé les maus qui se font par faute deladitte obedience & sobrieté: mais de cecy j'en laisse parler a la clameur populaire, & lieus destruits: & au parauant pauures Capitaines, plus enrichis en leur païs en demy an robant le peuple, que jamais tous ceus de leur race n'en gaignerent sur les ennemis.

De leur viande de pouldre de chair seichee.

Mais pourtant que les pauures Ianitzaires n'ont pas grans gages, ni autre que pour auoir du pain, le Prince leur baille a dix vng Cheual, pour porter vn sac de viures, & a vint vn Cameau pour porter vn pauillon & de petis tapis, pour dormir dessus. Leurs Capitaines, seuls entr'eus sont a cheual. Le dizenier ayant dix ou douze aspres le jour. Le centenier ayant qua-

De ce qui leur est baillé oultre leurs gages.

quarante aſpres. Le Capitaine general a l'an ſept mille ducats de *timar*, c'eſt a dire rente, qui ſe prend a fonds de terre en diuers lieus, ſans venir d'argent, ou trezor du Prince. Il a dauantage dix mille aſpres pour faire quelques banquets auſdits Ianitzaires, qui quelques fois la ſemaine ſe trouuent a ſon logis faiſant la court, & ce ſont principallement en temps de paix, le Seigneur eſtant a Conſtantinople. Leur habit ne differe des *Soulachlar* que de bonnet ſeulement: car les Soulachs ont leur bourc droit en amont, auec vne belle plume droitte, quaſi ſemblable a vne queuë d'aigrette, & eſt boutée en vn fourreau d'argent d'oré, deuant le front, le tout allant en haut en pointe.

Des gages du capitaine.

De leur habit.

Dauantage il eſt de fil d'or, & celluy des Ianitzaires n'eſt que de feutre gros, & fait a la forme d'un ſeau, puis rabatue vne grand queuë par derriere, proprement a la mode d'vn chaperon Pariſien, hors la couleur qui eſt blanche, & quant elle eſt ſalie, ſe reblanchiſt d'vn papin blanc, qui tient comme forte colle. Ie ne veus en ce lieu obmettre vne grande gratuité qui du Prince Turc eſt faitte a ces compagnons icy, & eſt, qu'eus eſtans mariés, & ayans enfans, quant ils viennent a la paye, les voyant & eſtant bien informé leur Capitaine, on croiſt leur paye pour leurſdits enfans vn aſpre le jour, juſque a ce qu'il puiſſe eſtre mis en lieu de gagner ſa vie. Quãt ils ont bien long temps ſerui en guerre, & que l'eage les garde de continuer, on les met en quelque garniſon, ou en quelque village, là ou ils prennent quelques gages aſſés pour viure. Le pareil eſt fait quant par faute de grace ſont

cassés, & cela soit des Ianitzaires & gens de pied. Lesquels pietons, sont seulement ceus ici, & les *Soulachs* auec quelque dix mille *Asaplar*. Ie ne veus point ici reciter vng quatre vingts ou cent Laquais, & excellans coureurs qui sont autour du Prince, car ils seruēt plustost a plaisir de course, qu'a vtilité de guerre: & outre veus aduertir, que ce que j'escri ici est ordinaire de la maison du Prince: car les Capitaines generaus des diuers païs, en ont sur eus encor' grand nombre: ce que je diray en son lieu. Maintenant il faut parler des gens de cheual. Ils sont d'ordinaire a la court du Prince trois mille *Spachis* ou *Spachi oglam* tous nourris, cōme dessus ay dit, ou enfans premiers nais d'iceus, ja touteffois idoines a l'office paternel, & extraits de Ianitzaires, qui ont serui cinq ou six ans. Car jamais autrement le Turc ne permet aucun jouïr d'immunité ou noblesse, de quiconque il soit fils (fors la race du Prince, & lignée d'Otomans) jusque a ce que par office & bonne diligence il puisse representer la personne de son pere, d'effet & non de parolle seulement. Leurs gages sont pour le moins de dix aspres, pour le plus de vint & cinq: qui en a dix est tenu d'auoir homme & deus cheuaus en guerre: qui en a quinze, trois cheuaus: qui en a vint, en a quatre. qui vint & cinq, en a cinq pour le plus commun, ainsi que bien souuent pour le fin moins qu'ils puissent estre, sont pour trois mille, six ou neuf mille. Ceus icy portent bandiere blanche, & vont a la main dextre du Prince, ou au costé dextre de l'armée. Il y en a de l'autre costé pareil nombre, de pareille condition,

Laquais du Prince.

Des gens de cheual du Prince.

Des gages des Spachis ou ieunes gēs du Serrail.

Des nommés Selictalar.

qui ne different que de nom & de bandiere: leur nom est *Selictarlar*, leur estandart est rouge. Les tiers sont deus mille a l'Arriere-garde de la personne, & sont nommés *Ulufegilar* Souldats rentés, ayant bandiere mi partie de blanc & rouge, comme pour conjoindre les deus autres bendes. Ceus ici tous sont la tierce garde du Seigneur. Les Soulachlar premiers, & les Ianitzaires sont les seconds, qui a reposer ont leurs pauillons tout a l'entour de celluy du seigneur, comme pour tierce muraille, les cordes toutes entrelacées ensemble, si bien qu'il ne seroit possible que cheual ne beste peust d'illec approcher.

De l'arriere garde du Prince.

Au tiers lieu sont ceus dont a present j'ay parlé, auec leurs pauillons tout entour, fors au deuant ou est le Porte-enseigne, & Saous & Capigilar. Les Spachis ont de vingt en vingt vn Capitaine, nommé *Bolucbaßi*, qui a pour jour trente aspres. Leur Capitaine qui se nomme *Spachiaga* a le jour quatre ducats: l'Escriuain & Contrerolleur l'vn quarante, l'autre cent aspres: & comme j'ay dit au commancement, il n'y a si petite bande qui n'ait son *Iazgi* ou Escriuain, & son *Cahaia*, que j'appellerois volontiers Sergent de bande entre ceus icy, sinon qu'il a beaucoup plus d'affaires. Le Capitaine des Selictarlar, appellé *Selictarbaßi* ou *Selictaraga* a deus ceus cinquante aspres, ou cinq ducats pour jour, *Iazgi* & *Cahaias* ou *Protogero* comme dessus. Les *Ulufagiaga*, qui sont deus a chascun millier d'hommes, ont chascun cent cinquante aspres. Entre les *Ulufegilar* ici y à quelques vns qui n'ont pas esté nourris au Serrail auec les Spa-

Du Capitaine des Spachis, & aultres offices entr'eus.

Du Capitaine de selictarlar.

Du capitaine l'arriere garde du Prince.

chis, mais ont fait longue preuue auec les *Caripoglam*, desquels apres diray, puis ont esté mis en cette bande pres du Prince. Ils sont enuirõ des mille de *Caripoglã*, qui sont pauures compagnons, ainsi que sonne le mot *Carip*, qui par habilité & bon seruice ont esté esleus d'entre les *Aquangis* ou *Curts*, ou autres bandes *d'Asappi*, & mis en cette multitude, par preuue de bien manier les armes & vn cheual, pour faire tourner & courir par grande dexterité. Ces deniers icy suyuent a l'Arriere-garde. Les armes dont vsent toutes ces quatre bandes, sont l'arc, la cimeterre auec la rondelle, certaines demis picques, & quelque Spontons. Le Prince fait porter des armures pour vn quarante ou cinquante mille hommes, qu'il ne baille sinon a quelques vns des plus dextres, qui incontinant qu'ils en ont fait, les rapportent a l'armurier, & encor' ne sont autres que cuiraces, ou chemises de maille, & morions ou salades, la reste du corps nud, pour la debilité de leurs cheuaus. Ils sont tous grans & seurs archers, si bien que beaucoup d'eus tirent deus ou trois fleches tout d'vn coup: dont y a vne grãd' multitude & suitte *d'Ocgilar* faiseurs de flesches & de *Iaygilar* ou Archers. Voila ce qui est ordinaire enuiron le Prince. Dont deuant que d'aller loing en Camp, il nous faut sçauoir que les gouuerneurs des Prouinces, qui s'appellent *Beclerber*, ou *Beclerbey*, ou *Bassalar*, ont chascun vn nombre des gens, que ja auons nombré, asçauoir de Ianitzaires & Spachis: car ce sont les deus plus fortes pieces de leur guerre, & que souuent sous le nom seul de Ianitzaires, se contient

Des Caripoglã.

Les armes desdittes bandes.

De leur dexterité a tirer de l'arc.

Des gouuerneurs de prouinces nommé Beclerbeis.

tient le Soulach, & Asap, s'il est hacquebutier, comme soubs le Spachi, le Selictar, Vlufagi, Catipoglam, & toutes gents de cheual.

Parquoy, pour entendre le grand apareil qui se peut faire en vng camp Turc, extreme, nous dirons seulement les noms desdits *Becler beylar*, pour sçauoir combien chascun ha de gens en se charge : & par apres, au lieu du reuenu, les repeterons, pour sçauoir le nombre des Capitaines ou *Sangeachi*, qui sont soubs eus : & generallement l'incredible puissance. Ce sera a present assés, de peur de sortir de propos, dire qu'ils sont sept Beclerbei, vng en la Romly ou Grece, & de toute la partie d'Europe qui est subgette au Turc, qui a soubs luy trente mille Spachis, a 200 ducats l'an pour chascun. En outre vingt mille de plus pauures, qui ont moins de cent ducats par an: ce qui se prend des deniers & imposts faits sur les villages, là où ils ont leur asignation par leurs Capitaines : & tous ceus icy qui ne sont plus a la court du Prince, mais ont leurs rentes ou gages sur le bon homme, s'appellent *Timarli*, comme de rente fonsiere ou vsufructiere: car Timar c'est fruict. Du costé de l'Asie & de l'Affrique, y en ha sept. Le premier se nomme Natolianum Beclerbec, & ha dix mille Spachis. Cil de Caraman, jadis nommée Cilicia, cinq mille Spachis. Celluy d'Amandole ou de l'Armenie, sept mille Spachis : & peut leuer des Curts comme ay susdit, jusques a 30000. Celluy de la Mesopotamia ou de Merdin, dix mille. De Dasmascho 20000 Spachioglam. Du Cayre, dit Missir

Du gouuerneur de toute l'Europe qui est subiette au Turc.

Des aultres gouuerneurs du costé de l'Asie & Afrique.

ou Egypte, seze mille *Spachis*, & trente mille Ianitzaires, pour ce que le peuple est là fort subget a reuolte, comme par apres diray. Dont tout le nombre a prendre par simple & comptant, tant la maison du Prince, comme la charge desdits Beclerbeylar, fait deus cents mil dixhuit cents hommes : entre lesquels je compte dauantage soixante mille Acangis, & trente mille Curts seulement, lesquels en ce nombre ne coustent rien au Prince:& en guerre viuent sur le bon homme. Mais si nous voulons prendre a la verité, comme il est, qu'il n'y a Spachi qui ne doiue auoir autant de cheuaus & d'hommes en guerre, comme il ha de fois cinq ou six aspres a despendre, nous trouuerons le nombre triple pour le moins, qui seront plus de cinq cents milles hommes : car je laisse les Ianitzaires & Capigi a part, pource qu'ils sont personnes seules & pauures. Dont pour vser de multitude grande, ne luy est ja besoing vuider vng païs de gens pour secourir l'autre:en ayant en si grande abondance d'ordinaires. Si donc il fait la guerre du costé de l'Asie ou Natolie, il fait marcher deuant quelque temps ceus qui sont du costé mesmes de Natolie: comme contre le Sophi, Tartares, ou autre : il baille l'Auant-garde des gents de ce costé là pour faire l'Auant-garde, & leur donne Capitaine general, ou vn Bassa, ou vng desdits Beclerbeis, dont ay parlé. Tellement qu'il fait & situe ses Garnisons ou Arrierebans des proches voysins dont doubte auoir guerre: qui est grand secours pour ses gens de guerre de les deliurer de grandes & longues cheuauchées. Si c'est Rom-

Le nombre de l'arméedu Prince.

La conduite des gens du Prince en fait de guerre.

ly ou en l'Europe, ceus de ce costé de deça aussi doiuen preceder, comme ayant les chemins mieus congnus auec les ennemis, & leur chef est volontiers le Beclerby de la Romeli ou vn Bassa tel qu'il plaist au Prince: & estant ainsi l'Auant-garde de ceus du païs, le Seigneur garde l'Arriere-garde auec lui, pour secours s'il aduient mal a la pointe ou aus ailes: & alors enuoie ceus l'autre païs: & s'il est besoing lui & sa garde si met là ou ce fait le plus fort de la Guerre. Que s'il aduenoit qu'il perdist tout ce nombre, qui est quasi impossible, il ha encor pour recours, ce que les Princes de deça ont pour principal & entier, de leuer & Souldoyer gents extraordinaires. Car morts tous ses gents, touts leurs gages reuiennent en ses mains, tant de Timarly, comme des gages en argent de sa maison. Il nous reste a cette heure de mettre de la suitte: puys apres nous parlerons des estats & gouuernements du païs, & des finances.

Ils sont quelque seze mille *Sarrachile*, ou Selliers & faiseurs de mors de brides, & autres acoustremens pour cheuaus, qui ont chascun de six a dix aspres le jour, pour estre subgets a suyuir le Camp par tout là ou il va, a leurs despens: & pour cela sont payés autant en Guerre que hors Guerre. *Hebegilar*, ou Armuriers, sont seulemẽt du nombre de 150 hommes a serrer & porter les arnois sur les chameaus, & a les liurer & receuoir entre ceus a qui on les prestre en necessité, comme ai susdit: car les Turcs communemẽt en guerre ne se confient ni vsent d'armes, mais seulement de vistesse de cheuaus, ou d'asiduité de che-

De la suitte de l'armée du Prince: & premieremẽt des Selliers.

Des armuriers.

Les soldarts hazardeus.

miner sans repos, & de multitude tolerance & sobrieté. Ceus qui communement vsent de ces armures, sont appellés *Delilar*, fols, ou *Behadur*, vaillants, qui s'assemblent deus ou trois cents, plus ou moins, pour aller descouurir & espier au Camp des ennemis, & autres affaires hazardeus: comme embusches, escarmouches, ou autres dangers: & s'appellent *Dely* pour ce qu'ils s'en vont mettre tout de gré, & sans peur, au manifeste peril de mort. & *Behadur* vaillans, pource que s'ils en rechapent, ils sont estimés gens de bien, & mis en grant honneur & solde: & pour cela portent vn habit tout different des aultres: assauoir vn grand chappeau de la forme d'vn boyceau, pendant jusque sur les espaules, couuert de plumes, ou de deus ailes d'Aigle, & ont des esperons long d'vn pié, a la Hongre, vne peau de Lyon, ou de Leopard, sur les espaulles, & principallement ceus qui ont tué quelqu'vn ou quelques vngs dans le Camp de l'ennemy. & quant tout est dit, ils sont plus dignes & donnent plus d'argument du premier nom *Dely* (pour lequel toutesfois tueroient vn homme) que de vaillance.

Aussi jamais ne viennent en plus grãde dignité, pour la debilité de leur cerueau: mais leur est bien donné quelque trois cens ou plus Sultains ou Ducats par an, pour exerciter les pauures a hardiesse. Des autres qui vsent d'armes, n'y a guere que les premiers de chascune bande, hors les Ianitzaires, qui jamais n'en vsent, je dy que le Prince leur baille. Et incontinent apres le choc donné, qui a bien fait son deuoir, est creu en solde: & qui mal, a la teste tranchée: pource

Les merites & peines des soldats.

que peine & profit, honte & honneur, ſont les deus ailes de vertu. L'vne la fait croiſtre par force, l'autre incite la perſonne ja fondée. Et y a bien plus, que quant la pointe des Aquengis, ou Curts, & des Aſaplar ou Aduanturiers eſt rompue a peu de perte, & pour leur donner courage, ſont tués des leur quant ils retournent en derriere ſans raiſon: & pour cette crainte meurent en gens de bien. Les ſuſdits armuriers qui m'ont mis en ce propos, ont chaſcun de ſept a huit aſpres. Leur *Hebegibaßi* ou Capitaine ſoixante. Leur *Iazgi* & *Cahaia*, chaſcun trente. Ils ſont enuiron deus cents bombardiers & canonniers & fondeurs d'artillerie, chaſcun a de quinze a trente aſpres, & plus, ſelon leur merite. Car les Turcs ont cela, que pour bien recompenſer vn bon ouurier d'vn art, jamais, ou peu de fois (& ce ſeulement quant l'eage ou empeſchement le garde d'vſer de ſon dit art) ne l'oſtent de ſon office, pour le mettre en vn autre plus honnorable, comme de pallefrenier le faire Preſtre, Chanoine, Abbé &c. Mais luy continuant l'art, qui l'a mis en honneur, luy donnent autant qu'il merite, qui poſsible eſt (plus qu'a vn Capitaine ou hõme d'honneur) plus grand. Le Turc a de couſtume, quant il va en longue & difficile expedition, & là ou par la difficulté des chemins le lieu eſt malaiſé pour tirer l'artillerie, de la faire porter en pieces, comme ay ſuſdit, en parlant des chameaus qui la portent: puis pres les limites de l'ennemy, ou apres auoir paſſé le mauuais chemin, la fait fondre. La pluſpart de ces bombardiers icy ſont ponentins ou Occidentaus, a ſçauoir,

Les gages des Armuriers.

Maniere de porter artillerie.

François, Italiens, Espagnols, Allemans, Hongres regniés & Chrestiens. Ils ont aussi leur *Topgi baßi* ou chef, qui ha 60 aspres les jour. l'Escriuain & Contrerolleur, comme dessus. Ils se nomment en Turc *Topgilar*, & leur chef *Topgibaßi*. *Arabagiler*, charettiers d'artillerie & gros bagage, comme de bois pour les ponts, sont trois mille, ayans de six a huit aspres. Leur chef *Arabagibaßi* 40 *Macterler* tabourins, & *Zurnalar*, sifrés ou haubois desquels ils vsent en guerre, deus cens ou deus cinquante, chascun a de quatre a cinq aspres. *Macterbaßi* 30. Ils sont subgets aussi a *l'Imralem aga* ou *Miralemaga*, qui est chef des Bandieres & Porte-enseignes du Camp, & qui est Porte-enseigne de la court, ayant d'estat quatre Sultannins, ou deus cens aspres par jour, qui font par an mil quatre cent soixante ducats.

Des gages de leur chef.

Des chartiers de l'artillerie.

Des Tabourins & fifres.

De la mode des Tabourins, j'en ay dit aus bāquets, au premier liure. Ils sont deus a deus gros tabourins sans tymbre, sourds, sur lesquels ils frappent par deuant & par derriere: par deuant, d'vn baston retors & reuers: par derriere, d'vne verge. & tous d'vn tel accord, qu'il semble qu'il n'y ait qu'vn tabourin a la bande, ou en tout le Camp. Il y en a vn autre, qui a deus tabourins d'arain, faits a la mode de deus petis chaudrons, qui par dessus sont couuers d'airain, & vrayement ce sont les tabourins des anciens Traces. Ces deus petis tabourins, sont sur l'arçon de la selle a chascun costé vng, a la mode de leurs plats, que toutes gens de cheual portent au costé dudit arçon. Cedit petit plat, lequel je ne veus obmettre, est fait a

la mode d'vn cul de pot, couuert d'vn couuercle d'argent le plusſouuent : aufsi que communement ledit pot eſt d'argent, ou de cuyure d'oré pour le moins aus bien pauures. Là dedans toutes gens de cheual ont de couſtume porter leur chair, vn chappon rouſti ou bouilly, ou autre viande, ſans ce qu'elle s'eſuente ou gaſte pour porter :& cela ſert, quant on fait long chemin ſans repaiſtre. Dont leſdits petis tabourins ſont a cette mode, ſinon qu'ils ſont pluſgrands & & ronds par en bas. Ils les touchent de petis baſtons de bois dur, frappant dru merueilleuſement.

Il y a le tiers qui ſonne de deus plats d'airain creus, faits a la mode de deus petis bouclers, ſinon que les anſes ſont par dehors, & frappent de cela l'vn contre l'autre, qui fait vn grand bruit, a cauſe des larges borts. Ils ſont communement deus *Zurnalar* ou challumeleurs qui ſonnent comme les haubois de village de deça par mode que là ou nous auons icy a vn tabourin tros perſonnes, ils en ont communement ſix ou ſept, deus *Zurna* ou fifres, deus grans tabourins, & les deus autres a nous incongneus auec le platier.

Il eſt de beſoin a ces tabourins d'eſtre a cheual, s'ils peuuent fors que ceus des Ianitzaires & pietons: car les deus tabourins d'airain ne peuuent eſtre ſonnés, ſi vn autre que s'il qui les ſonne ne les ſouſtient. Il y a dauantage tout cecy, a la maiſon du Prince ſeullement, ſoixante ou quatre vints *Mecterler* ou eſtendeurs des pauillons du Prince, tant pour luy comme pour les enfants d'honneur de la maiſon. Car là il ne ſouffre qu'il y ait perſonne de ſon Camp qui couche ſans pa-

Des eſtendeurs des pauillons.

uillon pour deus raisons : l'vne est pour y aprendre le trauail, & coucher sur la dure: L'autre est qu'estât aupres d'vne ville, il ne permet que personne y aille coucher, de peur de delices & injures, & seditions. Et vrayement, combien qu'ils ne sachent par l'histoire ancienne (laquelle ils ne reçoiuent, lisent ni aprouuent) que les delices en vn Camp sont la victoire pour l'ennemy, tesmoings les Gaulois soubs Brennus, & les Carthaginois soubs Hannibal, les Lydiens soubs Crœsus, & les Romains par force insurperables vaincus par les Asiatiques delices, & toutes religions par les richesses, soubs pretexte de pieté accumulées, en ayant eu ruyneuses delices. Toutesfois si sont ils tellement entiers obseruateurs de la discipline militaire, que durant qu'on est en Camp, délices ny sont permises: que pour ce point là, mesme, si hardi de mener femme en Camp, ne d'en auoir vsage, sinon qu'on se journe quelque temps en quelque ville auec licence, car alors il est permis d'y aller, qui y peut auoir logis. Ie ne veus point icy mettre en Camp les *Zaynogilar* ou artisants, & gents de mestier qui ont gages du Prince les vngs, les autres exemptions, les autres priuileges, car ils sont vn grand & indicible nombre, pour toutes necessités, qu'il faut en vn Camp lequel je pense auoir assés descrit. Ie veus, en peu de parolles repetter leur mode de camper, ou mettre pauillon.

Turcs ne lisent & n'aprennent les histoires anciennes.

Obseruation de la discipline militaire.

Quant a la journée commune des Turcs, ils font sept ou huit lieus communes pour le plus : car ils ne sont vsités a faire trotter leurs cheuaus, sinon en grand

De leur mode de Camper.

grand besoing, & aussi comme ay ja dit, pourtant qu'ils ne reposent point aus villes communement, ne le Prince, ne les Souldars ou Gensdarmes. Les Macterler ou Hottagiler dresseurs de pauillons du Prince, s'en vont deuant tousjours demye journée, ou vne journée longue a leur mode, & choysissent tousjours vne belle place, si elle se peut trouuer, au millieu de laquelle premier ils plantent le pauillon du Prince, grand & braue par excellence, accoustré de merueilleusement riches brodures, & couuert d'vn autre, si le temps le requiert: puis audit pauillon en est mis & encouplé vn autre, en mode d'vne belle allée, au bout duquel est le Diuan ou auditoire tenu par les Baschiats, & Cadilesquers, a la mode qu'ay escritte en la Iustice au premier liure: & ce fait cela, a celle fin qu'on pense que tousjours le Prince y soit escoutant, qui aussi tousjours y peut estre, puis outre laditte maison ou Diuan, ledit pauillon s'estend en longueur jusques a la porte de l'Auant-garde: lors estendent vn grant enclos tout a l'entour, en forme ouale, d'vne toille haute & drecée a estançons & attaches, si bien qu'il semble estre les murailles de la plus belle ville du monde, faitte en vne heure. A la partie gauche dans ledit mur, est mis assés pres de la porte de l'Auant-garde le pauillon, pour descharger le tresor. A la dextre sont 3 ou 4 pauillons pour les officiers & gens de chambre, qui ont leurs offices dehors a la gauche. Puis a l'Arriere-garde, ou porte de derriere, est vn autre pauillon pour le Guet. le tout du pauillon du

Du pauillon du Prince.

Du Diuan ou auditoire.

Des aultres pauillons de la suyte du Prince.

Prince, & pour auoir loysir de drecer cest apareil, le Prince ha tousjours deus pareils pauillons, l'vn là ou il est, l'autre là ou on appareille, ainsi qu'ont aussi les Baschiats & gros personnages qui ont dequoy. Ledit pauillon du Prince planté, & luy venu, incontinent les Soulacs, ou premiere-garde, selon l'ordre a eus donné, se mettent a l'entour en pauillons touts ouuers dehors, & par espace esgal. Apres incontinent sont les Ianitzaires auec leurs pauillons ou tentes toutes entrelacées & encordées, si bien que beste ne gent a grand peine pourroit approcher du pauillon dudit Seigneur, sans rompre lesdits cordes, ou les pauillons. Au tiers lieu sont les Spachi gents de cheual, a la mode qu'ay susditte. Les Spachilar a la dextre: les Selictar a senestre. Les Vlufegis a l'Arriere-garde en leurs pauillons 20 a 20, auec leur Bolucbasi ou vingtenier: & ont des allées par dehors, pour tenir les cheuaus. Pour Auant-garde, sont les Ssaous, Capigilar, & le Imralemaga, auec pareilles allées, jointes a leurs tantes, pour mettre les cheuaus de la maison du Prince, & les leur, si bien en ordre & beau a voir, que cela semble quasi vne ville cheminante, & qui va de lieu en autre. La reste de l'armée, comme l'artillerie, se tient a l'Arriere-garde, & aus ailes. apres est le bagage entremeslé. Si le Baschia, ou quiconque a la charge de l'Auant-garde, est en vne mesme bande, il plante son pauillon vis a vis de cil de Zimralen aga, & ses capitaines subgets au tour de luy, quasi comme au Prince, reste qu'il n'y a point de mur a l'entour. L'arriere-garde en son lieu fait le pareil, en telle sorte

toutesfois que quant ce vient a donner sur l'ennemy il a tousjours gauche & droitte aile auancée plus que le millieu ou Arriere-garde: dont on dit que leurs armées sont faittes en forme de croissant, pour l'espesseur du milieu,& l'Arriere-garde,& pour les deus ailes s'auançant en auant. Voila de leur maniere de pauser & garder forme.

I'ay delibere de ne parler plus de leur equité de viure sur le bon homme, fors qu'aus Aquangis & Curts,ausquels est permis. Car il seroit odieus a nos insolents de deça a ouïr, qu'vn euf prins sans paier, fist donner cinquante coups de baston, s'il est congnu du Capitaine: le couple cent. auoir desrobé chose qui ne sert a viure, comme nous gens de deça, qui desrobent le cheual au bon homme, pour emporter ses mesmes robes, besongnes, draps de lict, & autres choses icy accoustumées, pour le moindre acte de tous on est pendu, empallé, ou decollé, sinon que vous le prenés sur les ennemis. Mais j'ay assés conduit le Camp, tandis qu'il s'en va faire la guerre a quelqu'vn.

De la punition des soldatz viuans sur le bon homme.

Nous dirons de la commune puissance qui sert a Paix & guerre au Prince,& a son Païs, puis apres diligente examination de leurs faits, verrõs de quel art ils vsent vers l'ennemi. A l'occasiõ de la iustice qu'ils administrent par sentence diffinitiue, j'ay ja parlé des Baschiats,& ay dit qu'ils sont communément quatre a la court qui outre l'office du Diuan, qui est principallemẽt du Visir ou majeur Baschia, ont les gouernemẽs des prouinces & armées, tant par mer que par tere, se-

lon que le Prince leur veult bailler. Mais en recitant ceus qui sont aujourd'huy, me semble que je donneray assés a cognoistre par quelle grace ou mode ils viennent en cet office. Aujourd'huy le Visir ou majeur des trois qu'ils sont, est Aias Bassa, homme de gros esprit & dur, qui est natif de Sinito en Albanie: lequel office luy fut donné le lendemain du soir que Hibraim Bassa fut fait tuer par le Prince en son Serrail, par la main du Bostangi bassi du Serrail de Constantinopoli: & pourtant que j'ay peu a dire de cestuicy, qui jamais encor ne fist rien dont il soit parlé, je veus vng peu recirer en bref la vie & la cause de la mort d'Hibraim. Car l'homme pour son bon esprit le meritoit bien.

Aias Bassa.

De la mort de Hibraim Bassa.

Il estoit natif de Parga, vng village en la Grece, moitié chemin entre Santa Maura & Corphu a la marine: & ayant esté esleu pour *Iamtzarot* ou *Agemoglam* du temps de Sultan Selim pere du Seigneur a present, fut donné pour Esclaue a Schender Celeby Defterder de la Natolie, qui pour sa malle versation a esté pendu en Babyloine ou Bagdet, dernierement par le seigneur Turc l'an 1534 de nostre salut. Ce jeune homme icy de bonne grace, & meilleur esprit, fut bouté en faueur de ce Prince, des le temps qu'il estoit encor Prince en Andrinopoli, & a tousjours si bien maintenu son train & faueur, qu'il a esté per & compagnon auec ledit Prince: ce qui est merueilleusement entre Turcs dangereus, comme ia nu l'a desclaré. Estant ainsi en grace, & ce Prince fait Prince, incontinent il vint a calomnier les vieus

Sa natiuite.

Sa condition.

ser-

seruiteurs du pere, comme Pharhat & Pirrhi, & Mustapha Bassa, dont l'vn fut tué, l'autre despose de son office, l'autre en malle grace, & Barberousse qui de present est Deghis Bassa,, ou Amiral de la mer, a son partir a aller a Tunis fut fort calomnié, & dit qu'il alloit vendre & perdre vne si belle armée, laquelle chose mesme luy dist le Gritti compagnon dudit Bassa: lequel auoit esté cause par sa subtilité, des grosses richesses qu'auoit acquises ledit Abraham, dit Hybrahim, par ce moyen les Grittis, & Aluigi, & Georgio bastards du Prince Andrea Gritti, present duc de Venize, bannis de laditte ville de Venize, pour quelque forfait vers ladite seigneurie, s'en allerent a Constantinople : & comme ils estoient industrieus, & faits a la marchandise, a la mode des Gentils-hommes Venitiens, par premiere diligence trouuerent moyen, principallement le plusgrand Georges, de se joindre auec ledit Hybrahim, qui estoit a l'oreille du Prince: par tel moyen que non seulement la familiarité fut auec le Bassa, mais aussi grande auec le Prince: & feirent eus deus, le Bassa & Gritti, vn commun accord de toutes marchandises qui viennent de Leuant, comme espiceries, pierreries, musc, soyes, mucaiars ou camelots sans onde, bleds, là ou il y auoit traitte, si bien que tout passoit par leurs mains, ou de leurs facteurs, dont fut en moins de six ou sept ans vne richesse inestimable amassée par eus. Puis le Bassa eut & retint vers luy la succession de Crozillon marchant François de Tours, qui valloit deus cens mille ducats du moins, & autres mille choses l'auoient

Barberousse.

Le bastard de Gritti Duc de Venize.

Crozillon marchāt de Tours.

bouté en vne richesse pareille ou superieure au Prince: par telle condition que ja ne se contenoit plus de vulgaires entreprises: mais apres les victoires acquises de son temps, vouloit a l'ancienne mode Romaine porter les triomphes a Constantinople, comme il fist des statues du Roy Mathias d'Hongrie, qu'il planta au Prodrome ou Hippodrome & stade, dit Atmeidané, qui veut dire, place des cheuaus, lieu vis a vis de son palais, & les dressa a la mode antique, sur vne colonne. Et hors guerre faisoit les plus braues entreprises du monde, comme il fist faire le portail d'oré du Serrail du Seigneur. Les allées auec colonnes de marbre. Le Diuan ou auditoire dudit lieu tout de mesme sa maison, toute a voutes & portails fort braues sur laditte place ditte Hippodromo: Iardins braues & grans enuiron Constantinopoli, & a Alep, là ou il auoit fait faire vn Serrail, & a Andrinopoli vn autre, & quasi par tout ou s'aymoit en auoit edifié. Dauantage fist refaire les anciens Aqueducts de Nicomedie, & ceus de la Caualle ville antique, & ceus de Constantinople: & bref il a eu pour sa vertu charge contre le Sophi, & a Belgrade, a Rhodes & autres lieus: & seroit chose longue, de vouloir en peu comprendre ses magnanimes faits: & quelque chose qu'il y eust, tint tousjours la main forte & amytié auec le Gritti, si bien qu'il le vouloit faire en partie Roy ou Vayuode de Boudin ou Hongrie: ce que monstra bien ledit Gritti, en presents infinis de vaissélles d'or & d'argēt données par lesdits Hongres, a luy quasi ja seigneur, qui

Triomphes de Hibrahim Bassa.

Les fortunes du Gritti Venitien.

en ce fut soustenu dudit Baschia, jusque a tuer les plus nobles du païs, tant que la reste auec le populaire, se leuerent, & le prindrent luy & son fils qui estoit Euesque de Sybemberg, ou Septemcastra, autrement des sept eglises, en Seruia, lequel le lendemain ils firent decapiter, en presence de son pere: & le jour apres le pere: & ainsi fist le tyrant meritée fin: qui seul, comme dessus ay dit, auoit eu entre Chrestiens charge de Turcs & Chrestiens ensemble, sous la solde du Turc contre Chrestiens: & telle fut la fin de cettu ici, que s'il eust vesquu plus longuement, n'en eust eu moins que son compagnō le Baschia. Ledit Bassa aussi entre autres entretint tousjours Sehender Celeby son ancien maistre: nō qu'il le voulust estre si grand que luy, cōme d'estre Bassa & Visir, mais l'entretint au maniement des finances, jusque a ce qu'il luy a fallu rendre compte de la vie. Il imitoit du tout, par grans edifices, Serrails, & Iardins la magnificence des plus excellens: ce que je croy qui donna occasion au Prince de s'enquerir d'ou venoient tant de richesses, voyāt aussi que la clameur du pauure peuple en Arabistan, Suristan, & Auandole le condamnoit, pour les grandes pilleries & exactions qu'il faisoit sur ledit pauure peuple: par tel si, que le plus riche n'auoit pas vn tapis pour pouuoir dormir ou se soir: & que les pieds d'arbres tant steriles que fertiles estoient taxés a pris impossible. Et combien que par sa diligence eust trouué moyen au Prince d'vn million d'or: plus que les autres tresoriers, toutesfois pour la grand' partie qu'il s'en reseruoit, & pour les torts faits au peuple, fut cōdamné

La mort de son fils Euesque de Syemberg.

La mort du Gritti.

Sehender Celeby ancien maistre d'Hibraim Bassa.

Condemnation d'Hibraim Bassa.

a estre pendu & estranglé dans Bagdet, pres Babyloine, au mois de Septembre: & de ce jour là Hybraim Bassa commança a estre caressé du Prince plus que de coustume: en telle sorte qu'il luy donnoit tout ce qu'il vouloit, & alors luy bailla des quatre cents Soulachs de sa garde, les deus cens, en pareil ordre & dignité comme les siens, qui jamais ne le laisserent qu'ils ne l'eussent ramené en Constantinople, là ou luy fut fini sa vie, le 4 Mars 1536. La cause de laquelle mort, entre gents de bon esprit, & qui connoissent l'equité du Seigneur, & l'amour qu'il ha a son peuple, n'a esté trouué autre, sinon qu'il soustenoit ledit Schander Celeby, en vne si grande meschanceté: & estoit dauantage participant au butin: ce qui a esté monstré & confermé en son maistre d'hostel Cesti Baly, qui de son commandement ou consentement en l'Arabistan faisoit encor' plus grand' tyrannie a moitié auec son maistre, dont auoit esté comdamné a estre escorché par eguillettes en l'Arabistan, là ou il auoit fait lesdits larrecins, puis estre decapité au Cayre. Mais s'estant excusé par quelque sorte, je croy, par le commandement de son maistre, fut quitté pour confiscation de biens. Et que le Seigneur soit amateur de Iustice, & punisse les larrons du peuple, il n'est pas apparu seulement par ces trois ici, mais par Cassun Bassa, duquel encor' par apres diray quelque chose: lequel a cause qu'il prenoit presens du peuple, estant en l'office de Bassa, a esté cassé de Bassa, & mis Sangeac ou Capitaine de la Morée. Lequel office, combien que d'estime, d'argent & reuenu vaille

Sa mort.

Condemnatiō de Cesti Bali.

Que le grand Turc est amateur de Iustice.

Condemnatiō de Cassun Bassa.

vaille estre Bassa, toutesfois il est en honneur trop inferieur, comme de Connestable a simple cheualier. Le pareil aussi monstroit Mustapha Bassa, lequel combien qu'il fust calomnié dudit Hybrahim, toutesfois si estoit il suspect a receuoir presents pour judicature. Voyla dont la cause principale qu'on pense a la verité auoir esté de la mort dudit Hybrahim Bassa: auec ce qu'on dit que Hayradin Bassa Degnis, Amiral dit Barberousse luy nuysit fort parlant auec le Seigneur pres Adena en Caramanly, quant prinse Minorque se fut saulué, & que le Prince retournoit de l'entreprinse du Sophi: & quels fussent ses propos, je ne sçay: toutesfois quelques vns dient qu'il luy donna a entendre, que ce pendant que le Prince & toute sa force estoit contre le Sophi, que l'Empereur deuoit venir a Constantinopoli apres Tunis, & que pour cela le Bassa luy auoit fait esloigner ses forces: ce qui n'est nullement vray, car l'Empereur n'eust failly a telle entreprise, s'il eust eu telle intelligence. Dont pour donner la chose mieus a congnoistre, je veus mettre icy les causes, qu'on dit ou conjecture auoir esté de sa mort. Les vngs dient qu'il s'entendoit auec l'Empereur. Les autres auec le Sophi, & qu'il estoit cause de la guerre par occasion fainte. Les autres que luy se vouloit faire Prince. Aucuns qu'il vouloit faire Mustapha premier nay de ce seigneur Prince, & tuer son pere. Les autres dient qu'il estoit Chrestien secret.

Les causes qu'õ dit de la mort d'Hibraim Bassa.

Qu'il ne s'entẽdist auec l'Empereur, il est manifeste par beaucoup d'argumens, mais principallement par

vng,qui est, Que l'Empereur a eu & perdu la plus belle occasion durant la guerre contre le Sophi, que jamais aura en ce monde Prince, pour recouurer Constantinopoli:car a chascun branlement de fueille,tout le peuple trembloit, & n'estoient seullement de garde en la ville que les habitans, & dix mille Agemoglam:dont en ayant vne si belle occasion,jamais ne se feust allé amuser a vng More, & a Barberousse,s'il y eust eu homme si grand que cestuy là qui l'en eust aduerti, & luy eust deu ayder. L'autre est qu'a la verité il haïoit tant a ouyr parler de l'Empereur que plusieurs en a fait mourir, pour luy en vouloir tenir propos: entre lesquels estoit Marco de Nicolo,qui auoit esté par deça:& pour ce qu'il dist auec son message, qu'il vouloit dire de grandes choses de l'Empereur, le fist decapiter: vray est qu'il le fist en partie mourir, pource qu'il estoit courtier d'enuiron deus cens mille ducats de marchandise entre ledit Baschia & plusieurs marchants Venitiens & Florentins. Outre que la bonne partie qu'il a tenu & incité luy mesmes de long temps, ne monstre pas qu'il ait voulu entretenir le chaut & le froid: veu qu'il estoit assés puissant pour faire le contraire, s'il eust voulu: ou pour le moins, ne faire le neutre, estoit en sa puissance. Ceus qui dient qu'il se vouloit fere seigneur, l'entendent encor' pire: car inuahir Empire, ne se fait sans menées & faueur gros, & ayde des plus grans & puissans gents, & intelligence de la plus part du païs: or n'a il esté ne souspeçonné, ni accusé, ne tué vng autre seul homme, ne

Commēt l'Empereur perdit l'occasion de recouurir Cōstantinopoli.

L'inimitié d'Hibrahim Bassa contre l'Empereur.

Qu'il n'a entrepins sur la principaulté.

d'estat, ni autre que luy & ledit Schender Celeby, ce qui les confute assés. Quant est de ceus qui dient qu'il estoit cause de la guerre & entreprise contre le Sophi, le contraire est la verité. car absent, & ny pensant le Bassa, & estant a Constantinople, commancerent les guerres entre les Sangeach de Diarbech & de Carahmid, qui sont subgets au Bassa ou Beclerbey d'Auandole, & auoient ja long temps escarmouché contre le Sophi: qui tous les jours, contre le conseil de sa mere Atliathun (ils ont d'eage lui & trois freres tous jeunes, luy qui est aisné se nomme Tachmas, ou Tachmas sach, d'eage de 28 a 30 ans: le suiuant s'appelle Ssam: le tiers Abocherim: le quart Elcass, d'eage de 22 ans ou plus) ne cessoit d'inquieter les Curts ou gardeurs de frontiere de Leuant, par telle maniere qu'il fut force que le Beclerbey de Carmanlu y vint, auec toute sa force.

Qu'il n'a esté cause de la guerre contre le Sophi.

Le nom du Sophi & de ses freres.

Sur ces entreprinses le Sophi auoit vng general Capitaine, vaillant homme & expert, appellé *Ulamabey*, lequel ayant la charge de la plus part de ses gens du Sophi le laisse & trahist, & s'en vient par grande diligence vers le Turc a Constantinople, luy dire qu'il falloit en brief resister a son maistre le Sophi: & se faisoit fort, mais qu'il eust gens, de deffaire ledit Seigneur: allegant aussi que sondit maistre estant heretique, & ne receuant qu'vn de leurs quatre docteurs, & suiuant Haly & non Muhamed, merite extermination & ruyne, aussi bien que les Gaours ou Chrestiens, & qu'en ce il ne faisoit nulle trahison, de se partir d'vn meschant homme, pour venir au grand

Trahison d'vn des Capitaines du Sophi enuers son maistre.

Seigneur, ainsi que veut estre appellé le Turc: aussi joignant que ledit Sophi est virile, & qu'il auoit juré, jamais ne laisser les Turcs en paix. Par lesquelles choses persuada incontinent l'entreprinse contre son maistre, & fut enuoyé Hybrahim Bassa, auec vng Auantgarde de cinquante mille hommes, qui s'en alla passer l'hyuer en Halep, ou Halap, comme ils disent: & congregea là les gents du Beclerbey de Mitzir, de celluy de Damasco, & Horassam ou Mesopotamie, pour attendre si l'ennemy entreprendroit rien. Le seigneur ayant de ce temps là mesmes, signifié au Beclerbey de Romanie qu'il luy amenast vng quatre vingts mille hommes incontinent soubs le Feurier. Partant sa court, & laditte Arriere-garde merueilleusement en ordre, & a grans journées s'en vient auec le Bassa, qui ja estoit a Tauris, auec vng tel Camp qu'on pense qu'il y auoit cinq cens mille hommes du moins, & cent mille Cameaus, sans le bagage.

Le Sophi abandōne la ville de Tauris.

Le Sophi, venant l'ost, habandonna Tauris sentant l'armée du Bassa: mais apres voulut donner sur ledit Bassa, qui fut cause qu'il fist haster fort le Seigneur, & perdre beaucoup de cheuaus, a cause qu'ils n'auoient pas reposé depuis Constantinopoli, & auoient deliberé de sejourner douze ou quinze jours a Ergisté fort chasteau, & belle planure, que le Bassa auoit ja osté au Sophi, là ou ne furent que deus jours, dont les cheuaus mouroient a force. Le Sophi sentant venir le Turc, il s'en va. Le Seigneur ne laisse point entrer le Camp en Tauris, mais y laisse quarente mille hommes, & la plus grosse de son artillerie, auec for-

ce richesses,& quelque Sultanes, le tout en la charge d'Oulaman,qui estoit cause de cette entreprinse: & suyuant le Sophi a grandes journées, tant qu'vn jour l'attraperent si pres,qu'ils eurent vne partie de son bagage. Lors luy comme cauteleus, & en ce ayant l'auantage, commance luy & ses soixante mil hommes, pour le plus, a brusler tous les viures du païs, qui encore commançoit a estre en deserts. Lors furent bien estonnés dèus cens mille hommes ou plus, quils estoient, & furent contrains le laisser aller, puis que tousjours vsoit de l'art Fabiane en attendant,& tournerent l'vng d'vng chemin,& luy d'vn autre:eus pour aller en Bagdet,& luy pour retourner en Tauris.

L'armée du Sophi de soixante mil hommes.

Les Turcs ce pendant viennent en vne horrible montagne, appellée *Caracandag*, comme la montagne du Noir sang, là ou a cause des horribles neges & bourbiers, perdirent plus de cent mille animaus, & cinquante mille hommes, voyre de leur rapport : & furent contraints laisser vne grande partie de leur artillerie cachée dans la nege. Lors le Sophi estant encor' peu loing, & pensant que tous y eussent demouré,& qu'il seroit superieur, retourna de l'autre cousté de la montagne: mais quant il vit qu'ils estoient encor' quasi quatre fois autant cõme luy,les laissa aus deserts qu'ils deuoient passer, & vint reprendre Thebris ou Tauris d'assaut,& fait fuir son trahistre Oulaman en Adilgeaus ou Adigeluis fort chasteau, assis sur le lac de Vastan. Le seigneur va tant que son ost estoit demy mort de faim, qui fut contranit passer a gué l'Eufratte, en vn lieu là ou il se fend en neuf bras

La perte des Turcs contre le Sophi a cause des neiges.

La reprinse de Tauris par le Sophi.

Le grand Turc contraint a passer a gué Euphrates.

ou arenes, là ou il demeura infinies bestes & gens noyés, & le Prince mesme passa a nage sur son cheual, gardé par Soulachs nageans. Lors ayans viures, furent incontinent en Bagdet pres Babyloine, qui estoit le siege Royal du Sophi, apres Tauris. Les clefs luy furent apportées par le Capitaine, trois jours par deça: & ne voulut le Turc estre receu en pompe, pour la pauureté qui estoit au Camp. Luy ayant esté en Babyloine, seullement ceus de la maison auec luy, les autres en l'enuiron, de peur d'affamer ou saccager la ville, apres quelque temps trois ou quatre mois, je croy que son capitaine, Oulaman luy escriuit, que Tauris estoit reprise, & qu'il estoit asiegé en Adilgeaus, & les eaus couppées, & que sans secours plus ne pourroit durer. Lors fut contraint de partir, & le venir secourir. Ce que sentant le Sophi, & estant riche de la despouille & artillerie de Tauris, l'habandonne, & se retire peu a peu, comme parauant: ayant bien grād' affaire, ausi bien que le Turc: tant qu'il fut contraint forger de la monnoye de quelque pieces d'Artillerie qu'il feist valloir certain pris, jusque a la fin des guerres. Le grand Seigneur ayant repris Tauris, ruyna tous les beaus bastiments & Iardins des Persiens, saccaga tout, emmena tous les bons esprits a Constantinople, & munit les chasteaus qui se pouuoient garder: puis s'en vint. Et retournant, fut attrapée son Arriere-garde par le Sophi, là ou il eut fort du pire & grand' perte: si bien que de cinq cens mil hommes, n'en reuint de sains que quatre vingts mille. I'ay bien voulu en bref toucher cette histoire, a

Prinse de Bagdet pres Babyloine par le grand Turc.

La reprinse de Tauris par le grand Turc & l'euenement d'icelle.

Perte du grand Turc.

celle fin qu'on congnoisse le Bassa duquel je parle, qui jamais n'abondonna la compagnie de son maistre, en tout le voyage, n'auoir nullement esté cause de la perte, ne de l'entreprise contre le Sophi, mais seulement Oulaman: dont s'ensuit aussi n'auoir esté faitte ladite entreprise pour l'amour de l'Empereur.

Or maintenant Oulaman est sain & plain de vie, & en grand honneur & reputation a Constantinople, & l'autre mort: que si le Bassa fust mort pour cette cause, ledit Oulaman n'en fust en mon auis reschappé. Car prendre la cause seconde, & laisser la premiere, n'est pas commun aus Turcs, non plus qu'a autres gẽs. Le pareil est a respondre a ceus qui dient qu'il vouloit faire le fils Prince, pour le pere, & que par quelque bruit populaire fut dit, que le fils ayãt perdu par mort son *Imrahorbaßi* ou grand Escuyer, & estant pourueu d'vn autre par son pere, luy manda (se confiant de la promesse du Bassa, qui le deuoit faire Prince) qu'il n'estoit plus enfant, & qu'il luy appartenoit bien de se pouruoir luy mesmes d'Officiers: qui seroit autant a dire en leur langue, comme, Tout est ja a moy. Et je vous asseure, que qui connoist les meurs des Mahamediques, n'adjoustera pas foy, qu'vn Prince moyennant qu'il ait peu, autrement pardonne vne rebellion, a son fils mesmes, & n'en eust il qu'vn, là ou cestuici, sans Mustapha en a huit autres tous grans, & des filles vn grand nombre. Dont n'est a croyre qu'il eust seulement tué le Bassa, sans mettre son fils pour le moins en quelque garde plus estroitte, que parauant, car il estoit encor' comme en Serrail,

Inobedience du fils du grãd Turc enuers son pere.

pour apprendre, a Magnasie, en Natolie: & est fils de famille, combien qu'il est Sangeac, & maistre de ses rentes, & a cette heure est Sangeac de Malatie.

Cruaulte de Sultan Selym.

Que Muhamediques estiment peu la vie de leurs parens, freres, ou enfans, il appert par Sultan Selym, qui apres auoir tué ses deus freres majeurs Ahmad & Corcut, fist aussi tuer & empoisonner son pere Bayazet. Et peu d'ans deuant sa mort, demandant a ses enfans qui seroit celluy qui regneroit, & qu'il se vouloit desmetre de son Empire, ceus qui furent si temeraires de respondre, moururent. Le present Sultan Sulyman admonesté par sa mere, qui connoissoit le Prince, refusa du tout, & se dist son Esclaue, & non pas son fils, & qu'apres sa mort encor ne vouloit il pas a grand'peine prendre la charge. Maule Muhamed Roy de Tunis tua dix & sept de ses freres quant il fut Prince, & apres dix ou douze de ses parens prochains: & depuis qu'il fut par l'Empereur remis en regne, contre Barberousse, son fils luy creua les yeus. Et bref seroit long de racompter qu'il n'y a quasi Prince Muhamedique créé, sans quelque sang de parens: dont n'est credible qu'il eust corrigé & puny vn autre, sans pour le moins resserrer sondit fils.

Que Hibraim Bassa n'estoyt Chrestien.

Quant a ce qu'ils dient, qu'il estoit Chrestien en secret, il n'est rien si faus: car c'estoit vn des grans tyrants du monde, quant il attrapoit quelque bien de Chrestiens, qui vallust le desrober, jamais n'en rendoit vn soul. La naue de Marseilles le declare aus François, aussi fait la succession de Crouzillon: & aus

Bis-

Biſcains la groſſe barque ou gallion: aus Venitiens les biens de Vicentio de Leurieri, Vincentio di Scudi, les biens que Marco de Nicolo luy auoit mis entre mains, comme facteur des marchants Venitiens: & autre mille choſes: tellement que le Prince a eſté tout eſtonné de trouuer en cette eſponge tant d'humeur, & qui plus monſtre le mauuais Chreſtiē que c'eſtoit eſt, que quaſi tous les biens du Gritti vouloit auoir, combien qu'il luy donnaſt en ſon viuāt infinis preſents, & euſt laiſſé ſeſdits biens a frere Georgio Gritti.

De ſon humanité enuers les Chreſtiens.

Il eſt bien vray que pour deliurer quelque pauure Chreſtien ou autre, de quelque calonnie ou priſon, ou autre angarie il le faiſoit volontiers, mais qu'il ne luy couſtaſt que ſon commandement ou peine, mais non pas s'il y auoit grandement a prendre. Il eſt certain auſsi que ſa mere eſt encor' Chreſtienne, demourant vis a vis de luy au Prodromo, & ſes parens eſtoient Chreſtiens, ainſi comme ils ſont de tous Ianitzaires de là ou il eſtoit venu a ce degré.

De ſa mere & de ſes parents.

Mais pource que j'ay eſté vng petit long en cette hiſtoire, je remets ou lieu du defunct Aias Baſſa, tout diuers de luy, autant rude que ceſtuicy eſtoit ciuil, qui ha d'eſtat ſeulement, de 18 a 20000 ducats, la ou Hybrahim en auoit deus cents quarante mille: & a eſté vne choſe ineſtimable des richeſſes qui ont eſté portées par trois jours, ſans ceſſe, de ſon logis a cil du Prince: ſi bien que le Prince s'eſt conneu pauure aupres de luy.

Aian Baſſa.

La richeſſe de Hibraim Baſſa.

Caſſun Baſſa du temps qu'il eſtoit Baſſa, auoit 20 mille ducats, il en peut auoir autant, de Sangeacly de

Caſſun Baſſa.

Mustapha Bassa.

Morea. Maintenant en son lieu est Mustapha Bassa, qui s'appelle par soubriquet Vlac, Mustapha, le Bossu Mustapha, pource qu'il est vng peu vouté ou crochu. Il est beaucoup plus lourd & gros d'esprit que n'estoit Cassun. Car il estoit & auoit le bruit d'estre le plus ciuil homme & mieus parlant qui fust en Leuant. Ce Mustapha Bassa, au parauant estoit Beclerbey seigneur des seigneurs de la Romly: Car cela est commun, que quant on fait quelque Bassa nouueau, qu'il ait esté Beclerbey de la Romely: pour ce que c'est le plus grand office qui soit apres Bassa: en apres est le Beclerbey de la Natolie qui vient communement en cet office. Il y en a plusieurs toutesfois, qui sans auoir esté Beclerbey sont faits Bassas, par grace du Prince, comme a esté Hybrahim, & maintenant est Hayradin Passa, appellé Barberousse, natif de Metelin ou de Lesbos, qui estoit au parauant Roy d'Argel. Laquelle seigneurie son frere Chrestien regnié, ainsi comme luy, luy auoit acquise en cours (& donnée pour sa grande prudence) sur mer & aussi pource qu'il se vint rendre de Roy Esclaue du grand Seigneur, ainsi que se nomment tous Bassas Esclaues, en ce titre en Turc, *Hairadin Bassa, Sultam Suleyman Cuh*, qui veut a dire, Haradin Bassa, Esclaue de Sultan Selyman, & ainsi tous autres, de quelque maison ou richesse qu'ils soient, se nomment Cul, ou esclaues. Dont luy pour cesdites causes a esté fait Bassa Degnis, ou Amiral de la mer, ayant charge de l'armée. Toutesfois s'il faisoit encore deus années aussi peu de fait qu'aus trois pas-

Hayradin Bassa dit Barberousse.

Les Bassa se nomment Esclaues du grād Turc.

ſées, & qu'il euſt deus ou trois aduerſaires tels que Luthfi Baſſa en la Court, il pourroit bien imiter ledit Hibrahim, eſleu par grace comme luy. Il peut auoir d'eſtat du Prince 30000 ducats, qu'il prend ſur Gallipoli, Metelin & Rhodes. De ſon propre, on dit qu'il ha quatre vingts mille ducats, je n'en ſçay que pour ouïr dire.

Du Teſqueregibaſsi ou general ſecretaire de cõmandemens.

Ces quatre perſonnages, qui pour le preſent ne ſont que trois Baſſas, en nom, ont la ſuperintendence des choſes du Royaume, & de la Iuſtice en ſentence diffinitite. Il y a par deſſoubs eus vng *Teſqueregibaßi*, qui tient l'office de groſſoier les ordonnances & commandemens du Prince & de la Court, quant elle en a communiqué auec luy, & eſt comme vng general Secretaire des commandemens, ou Greffier des libelles du Prince, qui ſe nomment Teſqueré: & eſt auſsi a luy de modifier les eſcritures, & garder qu'elles ne portent article doubteus, comme feroit vn Garde des ſeaus, en conſultant auec les Baſſas. Cettuicy qui eſt de preſent, a ſept mille ducats de Tymar & force Eſclaues, autres & petis greffiers qui expedient auſsi les commandemens, licences, ſaufconduis, & autres lettres dont il apert raiſon. Ceus ici ſont payés de leurs peines, & peuuent gagner trois ou quatre cens liures. Ils diſent cil qui eſt a preſent eſtre d'vne ſi grande equité, que jamais en ſa vie vn ſoul ne receut de perſonne qui euſt affaire. Les Sangeachs ou Capitaines & gouuerneurs des Prouinces, en ont chés eus des Secretaires de meſme pouuoir, quant a donner Sauf-conduits, & choſes a eus

De ſes gages.

promiſes, comme ſeroient icy Secretaires du Roy.

Des Sangeaclar ou capitaines.

Par tous les païs du Turc, ſont gouuerneurs autres que les Iuges, Cadis, ou Soubacis, & s'appellent Sangeaclar, ou Porte-enſeigne, ou Capitaines. Leur charge eſt principalle d'aſſembler des gens ſoubs le Beclerbyat dedans la Capitainerie generalle là ou ils ſont ſubgets. Car pour premiere dignité, apres les Baſſas, ſont les Beclerbecler, les grands gouuerneurs qui reſpondent aus Baſſats, comme a eus reſpondent les Sangeacs, & principallement pour fait de guerre, en apres pour les deniers & tribus du peuple, & auſsi voir que quelque tort ou violence ne ſe face.

Mais deuant que de venir aus finances, je veus nombrer combien aujourd'huy ſont de Sangeacats, & de Beclerbeys ſous le Turc. I'ay deſ-ja au lieu des Gens-d'armes recité, combien il y auoit de Beclerbey, maintenant il reſte de ſçauoir combien il y a de Sangeacs ſubgets a chacun.

Combien il y a de Sangeacs.

Soubs le Romly Beclerbey, ou gouuerneur de la Grece, ſont trente ſix Capitaineries au Sangeaclilar: il a d'eſtat du Seigneur en Tymar ſeze mille ducats, qui vaut le double, pour leur tyrannique exaction. Le Cahaia, ou Protogero, ou Contrerolleur ſoubs luy ha quatre mille ducats. Cent Eſcriuains Iazgilar ont entr'eus dix mille ducats l'an. Il y a ſoubs 400 Soubacis & autant de Cadis, qui ſont Preuoſts & Iuges, qui ont 400000 ducats.

Celluy de la Natolie ha 12 Sangeacly, & d'eſtat quatorze mille ducats: ſon Cahaia & Eſcriuains comme

me dessus. Car j'ay desja susdit qu'il n'y a rien d'office qui n'ait tousjours ces personnages là,& icy principallement : car il faut par les Receueurs & Collecteurs receuoir les deniers, pour les rendre au trezor du Prince, dont il y a besoing de grande diligence, plusque autre part. Et pour accumuler ces deniers, sont entre les Chrestiens Protogeros,c'est adire premiers vieillarts, & Esleus au lieu de nos Collecteurs, tous Chrestiens, qui reçoiuent des Chrestiens, comme font deça les Collecteurs,puis le baillent aus Cadis ou Soubacis,là ou sont subgets. Ceus icy au Sangeach,& luy au Beclerbey : les Beclerbeys aus generaus des Finances,le tout par Receueurs soubs eus.

Des collecteurs des tailles entre les Chrestiens soubs le Turc.

Le Beclerbey d'Auandole en ha sept Sangeachs soubs luy,dix mille ducats de Tymar.

Combien les Beclerbeys ont de sãgeachs soubs eus & de gages.

Celluy de Caraman ou de Cilicia en ha pareil pris & nombre.

Celuy de la Mesopotamie ou Horassan, douze Sangeachs, & 30000 ducats.

De Damascho 12 Sangeachs 24000 ducats.

Celuy du Cire ou Mitzir 16 Sangeachs 30000

Ie diray tous les noms des Sangeachts, mais que je parle du grant païs que tient au jourdui le Turc.

Il y a dauantage en la Surie quatre ou cinq Capitaines d'Alarbes, ou Arabes, qui viuent en pauillons auec leurs bestes, & sont fort riches. Lesquels moyennant l'estat que leur donne le Turc estoient suggets a Mithligeolu ou Mithlig, le grand & puissant Capitaine sur eus, & est comme vng Becler-

Des capitaines qui sont en la Surie & de leur Beclerbey ou Coronnal.

bec, & iceus comme Sangeach. Il n'y a quasi Sangeac qui n'aie l'vn portant l'autre six mille Sultannins par an. Mais tel y en a qui en a douze mil, l'autre deus mil, selon le païs là ou ils sont, & selon qu'ils sont grans larrons, car cela en conscience leur est baillé sur les villages, ou villes, ou Daces, ou Gabelles, là ou ils croissent l'exaction souuent, tant que les Spachis & Ianitzaires, & autres compagnons n'y peuuent pas auoir la moitié de leur paye, & que souuent leur larrecin quant la plainte en vient du peuple au Prince, leur fait abbreger leur vicieuse vie. Ils sont en nombre cent & quatre, comptant les trois Alarbes, & huit Beclerbeis, comptant Mithligeolu pour vn, qui combien qu'il n'en ait le nom, si en a il l'estat.

Les gages des Sangeachs.

Maintenant nous parlerons du nerf de Guerre, sans lequel tout ce qui est susdit n'est rien, c'est des Finances, desquelles y en a en Constantinopoli continuellement deus Generaus qui s'appellent *Defterderler*, de *Defter*, qui est a dire quittance ou libelle, pour ce que ce sont ceus qui baillent le Recepissé & acquit aus Prouinces, de ce qu'ils peuuent deuoir au Prince. Il y en a vn qui reçoit les deniers du costé, de l'Europe, ou d'Occident, ou de Romly, qui se nomme pour le jourd'huy Mahmud Celeby, c'est a dire Mahmud le Gentil-homme: car la diction *Celebey* est comme qui diroit, Gentil: & se dit proprement de ceus qui sont enfans d'vn pere authorisé, & en mocquant se dit de ceus qui ont esté fort familiairement en leur jeunesse auec le Prince, fauorits en secret. Son estat du Prin-

Des generaus des finances.

Qui sont ceus que lon appellé Celeby ou Gentils hommes.

ce sont sept mille ducats de Tymar. Il a trente cinq Escriuains qui ont la charge pour chacun quartier de receuoir & fricasser les aspres, auec les Seraphgi, pour voir s'ils sont bons, & s'ils endurent le feu, autrement ne les reçoiuent pour mettre en trezor, mais les font changer aus Receueurs. Et leur maniere de receuoir en cas de monnoye, est qu'ils comptent mil aspres, qui vallent vingt Sultannins, & puis les mettent en vne balence, & poisent les autres toutes, par pois, pource que jamais plus haut que par mille aspres ne comptent, & y est le pois si juste, qu'en vingt mil aspres, l'vn pois portant l'autre, n'y aura faute de quatre.

Des Secretaires qui seruent de Contrerolleurs.

Il a enuiron demie douzaine de Secretaires, qui seruent comme de Contrerolleurs, & de voir le compte des autres, qui ont tous de 25 a 30 aspres d'estat. Celluy la de Natolie reçoit de là ou il est & d'Auãdolé ou d'Armenie, & de Carmanie, & a quelque peu plus d'officiers, Secretaires, Escriuans que l'autre, pour les diuers païs : toutesfois sont tous d'vne mesme condition en gages. Cestuicy de Natolie a present se nomme Chaidar Celeby.

Combien le grãd Turc a de finance de chascun pais.

Leur recepte aus Princes, hors les Tymars (qui jamais ne se prennent du trezor, mais sur les lieus) monte vn million & six cents mille ducats.

La recepte de la Surie, cent cinquante mille ducats.

Celle de Chorassam ou Mesopotamie, deus cens cinquante mille ducats.

D'Egypte, ou Mitzir, ou du Cayré, monte sept cents mille ducats.

D'autre reuenu de Tailles, Imposts,& Dace, vn million trois cens mille ducats.

Somme toute quatre millions.& cecy est selon l'estime du Gritti, qu'il obserua il y a cinq ans.

Le Iouio dit qu'il en a six millions,& qu'il en despend les cinq communement. I'ay entendu de plusieurs a ce connoissans,qu'il a douze millions d'or. Mais a la verité je croy que c'est en estimant les Tymarly. Toutesfois que c'est vne chose impossible d'estimer que son reuenu,pour beaucoup de causes. L'vne est pource que de chascun qui meurt en sa solde sans hoirs,tout luy reuient, meuble & heritage, là ou y a office a part, Tresoriers a part,nommez *Petalmagilar* pour solliciter lesdits deniers. S'il meurt auec hoirs il fait vendre ou estimer les biens,& en prend dix pour cent.

De qui herite le Prince.

Dauantage il a des gens desquels il prent la moitié du reuenu,& le septiesme de l'autre moitié,& s'appellent *Surgondi*, qui est a dire *coloni* en Latin, qui sont ceus qu'il trouue en quelque païs bien habité, lequel il gagne par guerre. Lors en laissant de ses gens en leur place,les maine au haut & au loing, en lieu desert, de bonne terre toutesfois,& leur en baille 12 ou 15 arpans, autant du plus que du moins a chascun, & vne paire de buffles,& du blé pour semer & viure vne année, puis les laisse reposer douze ans sans rien paier: puis par apres prend de leur bien de terre laditte somme. Tous les lieus maritimes de la Natolie sont ainsi habités de gents Chrestiens Esclauons,Bosnois, Vlaches & autres des frontieres de deça. & fut cet-

Des Surgondi ou colons du Prince & combien il prend sur eus.

te inuention trouuée de Sultan Muhamed.

Il y a vne autre raiſon, qui ne laiſſe eſtimer a la verité ſondit reuenu, & eſt, que d'an en an quaſi, il y a quelqu'vn gros & riche, qui afferme les impoſts, & gabelle, a vn pris trop plus haut qu'on n'auoit accouſtumé, qui eſt ſuperieur au precedant, touſjours d'vn cinquante mille eſcus pour prouince : dont j'en laiſſe l'eſtime a la verité, voyant que ſa puiſſance croiſt touſjours. Tous ces deniers ici ſe rendent a Conſtantinople, entre les mains d'vn *Roſanamagi* chef des Contrerolleurs, qui mettent les deniers dans les trezors, & les deliurent par le commandement ſeulement des Generaus, ou du Prince : car en cette matiere il faut que les Baſſas meſmes leur facent la court. Ils ſont vingt & cinq Contrerolleurs ſoubs ledit *Roſanamagi*.

Du Roſanamagi ou chef des Cõtrerolleurs.

Il y a dauantage vn Chaſnandar-Baſsi, maiſtre du trezor, qui eſt Eunuque le pluſſouuent, pource qu'il liure l'argent aus jeunes gens du Serrail, & conuerſe auec eus : & ſont ſous luy dix petis trezoriers. Par deſſus leſquels y a vn *Chaſna Emin* qui liure les deniers extraordinaires, comme penſions & autres affaires.

Du maiſtre du threſor & threſoriers ſoubs luy.

Du threſorier des deniers extraordinaires.

Et pourtant qu'il y a grans & diuers païs ſubgets a luy, là ou on vſe de diuerſes mõnoyes, & auſsi qu'on pourroit receuoir faus deniers, il y a auec les Generaus cinq *Seraphgilar* qui viſitent la monnoye, & l'eſtiment a juſte pris : & ſont ceus principallemẽt qui fricaſſent les aſpres, pour les prouuer. Les Iuifs qui ont pratiqué par tout le monde, changẽt toutes mon-

Des Seraphgilar.

Les Iuifs changeurs de monnoyes.

noyes,& les font valloir a peu pres.

Ou est le thresor du grand Turc.

Ce trezor grand, est principallement au Serrail du Prince.

Il y en a vn autre aus Sept tours, qui est vn coing de Constantinopoli vers midy, ou y a vn chasteau. Mais ces deniers sont des aumosnes, & du reste des Mesgedes de trois Princes Muhamed, Bayazet, & Selim, auec lesquels on dit que sont aussi ceus de sainte Sophie, lesquels sont gardés a part, pour la guerre contre les infidelles, par lesquels ils entendent gens diuers de leur loy. Ce trezor se prend sur la ville de Constantinopoli : lequel les malheureus Prestres Grecs, auoient accumulé, jusque a deus cens mille ducats par an: lesquels la diuine prouidence a tourné contr'eus mesmes, qui par leur auarice & pompe, auoient fait la maison de Dieu cauerne & receptacle de larrons, & temple Babylonique, or ils ont leur saulce par eus mesmes broyée.

Du defterder emin.

Il y a des trezoriers aussi des deniers qui ne se reçoiuent pas, c'est le Defterder *emin* qui regarde quant quelqu'vn meurt, ayant estat du Roy, & estant Tymarli, qu'il y en ait vng autre en son office, & que les intercurrents deniers, ou vacans auec sa decime, ou le tout, comme ay dit, soit receu & appliqué au trezor du Seigneur.

Des forces du grand Turc en la mer.

Pour congnoistre la reste de la grand'puissance qu'a au jourd'huy le Seigneur Turc, faudroit aussi cõnoistre les forces qu'il peut auoir en Mer. Lesquelles cõbien que souuent elles se soient mõstrées inferieures au bruit, toutesfois frequẽte experience les a mõstrées

ſuperieures a ce qui s'en voit. Deuant Rhodes y auoit quatre cens voilles & plus. Sultan Muhamed quant il mourut faiſant doubles entreprinſes, en auoit plus de trois cens. Quant Barberouſſe alla en Barbarie, aus deſpens du Turc, il en quatre vingts & plus: & y en auoit de reſte ſoixante en Conſtantinopoli, toutes groſſes, & mal maniables Galeres, & Palandries. Quant j'en partis premierement l'an 1546 il eſtoit bruit qu'en Amazis y en auoit trente: en Nicomedie ſoixante: en Conſtãtinopoli ſix vingts, contant les Palandries: en Galipoli douze: en Rhodes douze: & a Laualone vingt Palandries, qui eſt grand nombre, j'entends touſjours de Galeres, ou pour le moins vaiſſeaus a rames, comme fuſtes, brigantins, galeres, galeaces, maones, palandries, gallions, &c. Car de Naues ils en ont plus qu'il n'en faut.

Des gens ſouldoyez pour la marine.

Il y a quelque nombre de gens ſouldoiés continuellement a la marine: Premier deus cens Patrons, qui ont l'vn plus, l'autre moins, juſques a la ſomme de vingt mille ducats entr'eus. *Aſſapi* ou gents de bonne voglia pour les armer dix mille, a deus aſpres le jour, & plus promis que baillé. Quant on a affaire de gents pour la marine, Barberouſſe, ou quiconque eſt Capitaine de la mer, en va leuer ſur le plat païs tant Grecs ou Chreſtiens comme Turcs, juſque a temps que la guerre ſoit finie, & les paient de fait ou de promeſſe: de fait ne ſe trouue aucune paie retenue, ſauf qu'a telles gens de rame. D'autres ouuriers a l'arſenal, là ou il y a cent dix

neuf retrectes de vaiſſeaus ou corps de logis pour retirer les galeres en ſec, ils ſont enuiron quarante mille que cordiers, ferronniers, cherpantiers, qu'autres, qui quant ils beſongnent, ont dix aſpres : quant ils ceſſent ſix. Maiſtres ſuperintendans 50 (ſans le Iuſtinian gentil-homme Venitien, qui faiſoit faire les galeres pour le Turc) ont de trente a ſoixante aſpres le jour.

Du pays qu'occupe le grand Turc.

Laiſſant maintenant cette incredible & formidable puiſſance, a eſtre eſtimée par l'experiance de ſes faits, qui ſont certes a toutes autres puiſſances incomparables, ſoit par celerité ou multitude, & auſsi parce que deſſus en ay eſcrit: je veus paſſer en l'autre partie de mon argumẽt, qui eſt du grãd païs qu'au jourd'hui occupe cette nation. Et pourtant qu'au premier liure, a cauſe de la Religion ay parlé des meurs de tous Muhamediſtes, il me ſemble eſtre bon d'eſcrire en general le grand païs qu'aujourd'huy occupe cette loy Alcoranique: & premier pour mettre en ſomme. Toute l'Affrique ou Barbarie eſt tenuë de la langue Arabique, & loy de Muhamed, & a depuis la Surie juſque au deſtroit de Maroc, langue vulgaire Arabique, toute ſemblable, & ſi pres de ſa grammatique Arabique, comme eſt l'Italien du Latin & plus. Il y a ſeulement au meilleu de l'Etiopie le Preſtre Ian, qui vſe de lettres propres Indiques: toutesfois la pluſpart de ſes voiſins ſont tous Muhamediques. Toute l'Aſie ou Natolie, generallement (reſte les Terres neufues, retournantes par les Antipodes, qui ſont Idolatres, & ſauf les Indiens & Narſingiens, qui adorent le diable)

L'Affrique ou Barbarie.

Le Preſtre Ian au meillieu de l'Etiopie.

De l'Aſie ou Natolie.

est toute de cette secte, & vsant de grammatique Arabique: si bien que qui sçait la ditte langue, peut aller par tout le monde, sans interprette, j'entens qui sçait le Literal & Grammatique: car selon le païs (fors en la Barbarie prochaine comme ay dit) le vulgaire se change: dont les Perses ont langue a part: le Tartare langue a part: les Turcs langue a part: Guzrat langue a part. Mais par tout est entendu l'Arabic Grammatique, par les doctes Prestres & Iuges.

Ie m'en vois reciter les païs de ce Seigneur & tous les Sangeachs, dont ay peu auoir le nom, qui luy sont subgets, commançant a l'Egypte: puis en bref reduyray le tout.

En Egypte, ou Mitzir, comme ils nomment, est le plus riche gouuerneur de païs, qui soit entre tous les autres Beclerbeis (hors toutesfois celluy de Romly) & le plus fiable. Il est premier, a cause des riches traffiques d'Espiceries qui passent par Alexandrie, & par l'Arabistan: l'autre cause est, que les Alarbes voisins sont quasi tousjours en mutinerie, dont faut qu'il y ait vn homme fidelle, qui ne laisse point releuer les Circassi & Mameluchi. Suleiman Bassa prudent vieillart y estoit a mon partir, & vint a Constantinopoli pour faire renuoier ou ramener les prouisions qui estoient au Cayre, pour mettre en la Mer rouge, pour passer contre le Portugalois, qui a coupé le cours aus Espiceries, au gros prejudice, non seulement du Turc, mais des Venitiens, Ragusées, Florentins, Pisans, Geneuois, & toutes gens de Marine: & pourtant que là se faisoit grosse despense, a entretenir les Esclaues, a

De l'Egypte ou Mirtzi.

De Suleiman Bassa.

Des Portugalois & ce qu'ils ont contre le Turc.

refaire la fosse des anciens, faitte pour amener la Mer rouge vers le Nil, & vers nostre mer, comme aussi pour le grand nombre de chameaus qui portoient le bois a edifier vaisseaus en la Mer rouge, ou n'y en a point, & pour autres mille despenses qui se font a nouuelle œuure de marine, vint ledit Suliman donner conseil de cesser vne telle despense, & de peu de profit: voyant aussi que la disposition du temps ne requeroit point telle despense, connoissant que le Prince auoit fait grand'perte contre le Sophi, & Barberousse contre l'Empereur, qui ne sembloit pas se vouloir contenter de cela. Des dix & sept Sangeacs qu'il a soubs luy, n'ai sceu le nom que d'Alcahir, le Caire, Scanderie, Alexandrie, Engil, Mecha, Gebur, Turehan. Son Beclerbeiat s'estend jusques deça Alexandrie deus cens mille, a la marine jusque a Porto patriarcha, & quatre cens mil auant amont le Nil, & jusque a la Meche ou moitié de l'Arabistan, & tout ce qui est de là des desers de Suristan, jusque a Gazara.

Du Beclerbey d'Egypte & de ses Sangeachs.

Du Beclerbey de Surie.

Celluy de Surie ou Suristan a douze Sangeacs, de Damas, Malatia, Deruegi, Andep, Antiochia, Halapia, Alep, Tripoli de Surie, Comaana, Hams, Sephet, Codsbarich qui est Hierusalem, Gazara, & de Legion. Les limittes de son païs sont de Midi aus desers d'Orient, au fleuue Pherat ou Eufrate: d'Occident, nostre mer: de Nort Caradag le Mont noir, appellé Amanus anciennement.

Du Beclerby de Mesopotamie ou Horassan.

De la Mesopotamie ou Horassan, sont douze Sangeachs, Dirbech, Charachmit, Ergin, Tolgic, Cas

ſancief, Meridin, Carput, Moſſul, Vzron, Baibourt, Bithliſſ, Naximanouaſsi. Son païs eſt fini d'Occident au fleuue, d'Orient a Perſe & ſoubs Morat dit Tigris: de Midi aus ſables d'Arabie: de Septentrion a l'Armenie grande. & contient Meſopotamie, Aſsyrie, Adiabene, & vne partie de l'Armenie & Caldée. Il a gagné juſque a la Balſara, ville marchāde ſur la mer Perſique, depuis mon premier voyage.

Il en fut fait vn au voyage penultime en Bagdet, qui a je ne ſçay combien de Sangeachs ſoubs luy: & pour ce que c'eſt nouueau conqueſt, je n'ay encor' ſceu voir les roles des eſtats de delà: car il eſt poſsible qu'il eſt desja caſſé par le Sophi. Du Beclerbey de Bagdet.

Celluy d'Auandole, qui eſt en l'Ermenly ou Armenie mineur a cinq Sangeachs, Maraſſ, Sſarmoſſuc, Biſtanouaſsi, Adna, Torſis. Les fins de ſon païs ſont communs & conneus. De celuy d'Auandole.

De la Caramanie, Ciogna ou Gogna, Narandaſſar, Eſſeciaſſar, Vargſagly, Suyrraſſar: ſon païs eſtant la Cicilia & Pamphilia, eſt conneu par anciens limites. De Capadocia, appellée en partie Othomanli ſont Amaſia, Ciorni, Sauich, Caraiſſar, Seuicun, Trepezond. De celuy de la Cilicia & Pamphilia. De celuy de Capadoce.

De Natolie, qui eſt l'Aſie mineur tenant Gallacia ou Gallogrecia, Bythinia, Phrygia, Ionia, Eolis, Doris, Lycia, & Caria, & Troas, ſont douze Sangeachs Cuthahie, Ergi, Oli, Boly, Caſtamom, Auguri, Cangri, Teſqueli, Matiſſeli, Hardinchy, Heraly, Burſia, Magneſia. les fins de ces trois derniers ſont en la propre Aſie, confinants enſemble, l'vn du Midi le De l'Aſie mineur & de ſes Sangeachs.

Carmani, l'autre du Nort l'Othmanly, l'autre a l'Occident a nostre mer: reste celluy de la Rhomanie qui est le plus grand de tous, & a sous luy trête sept Sangeachs, Capha qui estoit Geneuois, Selistria, Nicopoli, Boudin, Samādria, qui est ville fondée par les Turcs pres Belgrade, Seruia, Belgrade, Siormech, Bosna, Ersecdil Duché, Seutari, Valone, Lauiana, Carlali, le Panto, Morea, Negroponte, Trigala, Gallipoli, Kirc Egliss, ou quarente Eglises, Vissa, Crumun, Ciostandil, Vlcotrin, Brisdrem, Ocria, Alassassar, Hebbassan, Voinic, Cingene, Taissa, Philipopoli, Sophia, Durazo, Albania, Scopia & Cochia. Les limites de son païs sont du costé de leuant l'Archipelago, le destroit de Gallipoli ou Propontis, la Mer noire ou Pontus Euxinus, la Temerinde ou Meotis, jusque au Don ou Tanais. Du Nort les Moschouites, Russes rouges Valaches & Hongres montagnois, auec le Sybenberg, qui sont tous a luy si ne feussent là ou les montagnes & fleuues l'ōt plus gardé de passer que les armes voisines. Du costé d'Occidēt il a l'Austriche, & partie de la Hōgrie, & la Carniolle, & le Friul. De Midi il ne s'en faut que bien peu de villes des Venitiens & des Raguzées qu'il n'ait le Golphe de Venize pour limite. Or en somme, ce Prince tient ce qui anciennement se nommoit l'Arabie, Egypte, Surie, Mesopotamie, Chaldée, partie de Perse & de Medie, Assyrie, Adiabene, partie de l'Armenie grande, toute la petite, & vne partie des Cholchi, qu'ils appellent Mingrelles, que Ptolemée appelloit Manrali, toute l'Asie mineur ou propre, qui contient Cilicia, Capadocia,

Du Beclerbey de la Romanie.

Des limites de son pais.

Des prouinces que tiēt le grād Turc.

cia, Pamphilia, Galatia, & les deuant dittes Prouinces: & en Europe partie des Sarmates ou Getes, les Daces, Mises, Thraces, Macedoniens, Grecs, Albanois, Dalmates, Panones, Iaziges, Metanastes, & milles petites prouinces soubs ces grandes ici, que les pôpeuses & plus celebrées que vrayes armes des Romains auoient jadis plus ouï que senti, qui doit faire grand' peur aus voisins, de voir ceci estre côquesté par peuple qu'on nomme Barbare, en moins de deus cens ans: & estre si bien tenu, que jamais du prins, vn pié ne leur eschappe: ce qu'oncques en six cens ans tout le conseil, prudence, & tyrannie Romaine ne sceut faire.

Il nous faut voir maintenant comment & depuis quel temps ils ont conquesté vn si grand païs. Laquelle chose pour mieus entendre, nous commancerons (encor' que ce soit nostre matiere principale de parler des Turcs) a l'origine de tous les Empires qui sont de cette loy Ismaelique, Alcoranique, ou Muhamedique: pource que beaucoup de gens pensent qu'ils soient tous d'vne origine. Ie faits commancement par l'autheur de cette loy Muhamed Arabe, duquel la vie se pourra voir en la religion, au liure precedent, mais beaucoup mieus au second de nostre concorde du monde, & passe a ses successeurs.

Les Muhamedistes ont par escrit en leur *hedits elalem* ou l'histoire du monde que Muhamed predist qu'il auoit douze successeurs, qui tous maintiendroient la loy qu'il leur auoit baillée, auec l'Empire, lesquels douze ils ont en partie par escrit: toutesfois ils ne mettent point quels païs ils gaignerent, mais l'effet nous le

De l'histoire du monde qu'ont par deuers eus les Muhamedistes.

monstre. De ces douze, ils en nomment sept seulement, Abocherim, autrement nommé Abubecher, ou Eubocara: Homar, que les autres appellent Humran, les autres Gumebran, & qui fut fondateur du temple dist de Salomon. Odum, qu'on dit Odman au Otman: Haly neueu de Muhamed, auquel plus qu'a Muhamed le Sophi croit: Elcassin: Maule abi, qu'on appelle Moalbi, qui conquist beaucoup apres Haly: & passa la mer en Italie aus isles, & en Espagne: Zeid est septiesme de ceus qu'ils nomment. Ceus ici gagnerent l'Affrique, la Surie, & la Perse, & y planterent la doctrine laquelle ils gardent. Tous ces conquerans icy se sont faits appeller Roys & Prophetes, changant l'vn les dits de l'autre, & suggerant tousjours les preceptes d'obeir aus Princes & aus Euesques pour l'amour de Dieu, encor' qu'ils fussent mauluais. Toutesfois il y en a quatre, qui sont au nombre des Docteurs & Saints, Abucherim, Haly, Odman, ou Otman & Homar. Les autres sont des Docteurs autres & a part, qui sont Sephei, Hanibali, Malichi, & Abohanipha. Mais laissant la loy, venons a l'Empire, qui fut fait incontinãt grand, a cause qu'ils estoient entre les Perses & l'Affrique: lesquels Perses du temps d'Heraclius auoient occupé & subjugué toute l'Affrique: laquelle au mouuement des choses qui furent entre Heraclius & Chosroes estoit quasi sans Empire, ou sans Prince, & furent paisibles possesseurs de Perse, Surie & Barbarie, jusque a Muhamed & Imrael Princes de la Perse, qui commãcerent cent ans depuis Muhamed le prophete a contester, dont l'vn appella

Des docteurs des Muhamediques.

De la source de la loy de Muhamed.

l'ayde des Turcs, qui lors estoient là ou jadis s'en allerent les dix Tribus d'Israel transportées de Samarie enuiron la Tartarie, en leur païs de Turquestan, en grand bruit & force, l'an 730 de IESVS. Lesquels venus, bouterent telle paix entr'eus qu'il les despouillerent de leur Empire, & firent vn Prince en Babyloine, & vng en Egypte ou Caire: & receurent lors la loy de Muhamed.

Turcs ou estoyent au temps passé, & quant ils ont commancé a regner.

Les vieus culteurs d'icelle loy estoient en Affrique, là ou la plus part de ceus de Leuant, pour la ferocité des Scithes ou Turcs, qui veut a dire habandonnés & maudits, se retirerent en la Barbarie: ou se voyans grand nombre, & qui n'auoient que perdre, ne se contenterent pas de l'Affrique, mais incontinent passerẽt en l'Europe, partie aus isles de Corse, Sardaigne & Cecille. Les autres en Espagne auec Emir elmumin qui est dit le Capitaine des fideles, qui pour lors estoit Roy des Barbares. Combien que ce nom fut commun des Princes d'alors. Car en ce temps, ils se nommoient tous ou Emir, Prince, & qui peut commander, ou Emirelmumin, Princes des fidelles: ou Amurduc, ou Caleph protecteur & arbitre, ou Sultan dominateur: comme aujourd'huy se nomment Maule, riche Prince: Melich Roy, &c.

Des victoires des Turcs en l'Affrique & Europe.

Au mesme temps les susdits Turcs, non contants de l'Empire gagné sur ceus icy, gagnent toute l'Asie mineur, qui est entre la mer de Cypre, ou golphe de la Iasse, & Trebizonde, & passerent en Grece, & prindrent beaucoup de villes, & asiegerent Constantinopoli, de laquelle estoit Empereur Leon tiers. Leur Ca-

De leur victoire en l'Asie mineur.

pitaine se nommoit Suleiman. Ne pouuant auoir le chef de l'Empire, s'en reuont en Asie, & partissent l'Empire, en diuerses parts, comme par apres dirons.

Ceus de la Barbarie, deus cents ans apres, occuperent toute la Cecille, & vne grande part de l'Italie, & passerent jusque au golphe de Venize, dit Adriatique, & firent guerre aus Venitiens: de l'autre costé pillerent les Geneuoys & Pisans.

De la victoire de Charles Martel cõtre les Muhamediques.

Ceus qui estoient en Espagne, l'aiant ja occupée, deus cens cinquante ans, voulurent venir en France, & s'y disoient incités par Eudon duc de Guienne, contre Charles Martel, qui en martela & deffist pour vng jour, pres Poitiers, trois cens mille. La reste de leur compagnons eurent de mauluais temps, soubs Charlemaigne, & furent chassés la plus part: mais si ont il tousjours eu l'Epagne jusque a Ferdinant Empereur, qui les renuoia tous en Barbarie ou tua. Ceus qui vindrent en Italie depuis quarante ans, qu'ils eurent occupé le royaume de Neapoli, furent deffaits, par la force des parens de Charlemaigne, & par la richesse & deuotion des François.

De la victoyre de l'Empereur Ferdinand.

Ceus d'Asie ayant esté frustrés de leur entreprise d'Europe, par mortalité de peste, perdirent leur conqueste de l'Asie mineur, jusques a ce qu'vng jour qu'ils estoient beaucoup en Perse, en païs voisins de l'Armenie, firent certaines parts a conquester, l'an de salut 1200. Et estoient les Capitaines, selon quelques vngs, quatre, Cassan, qui s'est autrement appellé

Des autres pais conquestés par les Muhamediques.

appellé Cassambenc, & Vssun Cassan. Carmãqui conquesta la Cilicia, & l'appella Caramanie, & Otoman ou Odman qui eut le millieu de l'Asie mineur ou Natolie, qu'ils appellent Otmanly: & Candelor qui conquist l'empire de Trebizõde, & furẽt pour lors, a cause de la cõuersatiõ des Chrestiẽs partie faits Chrestiens.

Ie ne veus point ici reciter comme ils auoient esté chassés de la Natolie, par Godefroy de Buillon, en allant a la conqueste de la Terre saincte, qui estoit entre les mains du Sultan du Caire. Car on n'en trouue autre chose par escrit de deça. Les histoires d'Orient escriuent, que ledit Solyman estoit vassal du Roy de Perse. Ie trouue par les Turcs mesmes, que le Souldan d'Egypte, qui pour lors, je di l'an 1200 ou enuiron, ayant occupé toute la partie de Perse, & ja ayant conquesté de nouueau partie de l'Asie mineur pource qu'elle estoit contre mauuais voysins, & de diuerse loy, asçauoir Chrestienne, il y laissa sept Capitaines sous nommés: Otambenc, Ermenbenc, Caramenbenc, Mentesbenc, Germinbẽc, Asdinbenc, Zarchanbenc, qui veut a dire vn tel & vn tel seigneur, en langue Turque, ou Erminesque. Ceus ici donnerent le nom a autant de Prouinces depuis l'Armenie & la Surie jusque a la Natolie: desquels noms la plus part est encor'aujourd'huy en vsage.

De la victoire de Godefroy de Buillon.

Du Souldan d'Egypte.

Enuiron ce temps là, on parla aus Tartares, qui estoient vosins, de receuoir la loy de Muhamed, lesquels au parauant estoient Payens & Idolatres. Vne partie la receurent, enuiron cent ans apres, du temps que les Moschouites furent fais Chrestiẽs. Les autres non.

Des Tartares.

En ce mesme temps, vint vn grand nombre de Souldars de Tartarie, d'aupres de la Mer noire, ditte de Temerinde ou Meotis, & du Don, ou Tanais, qui estoient moitié figue, moitié raisin, c'est a dire, moitié Muhamediques, & moitié Chrestiens : & occuperent vne partie de l'Armenie majeur, se nommãs Circasi: qui vaut a dire vaillãs: & n'estãs assés suffisans pour tenir long temps se rendirẽt au Souldã d'Egypte, comme serfs, & se nommerent Mamluch, c'est a dire subgets au Prince, ou Roy: desquels pour leur vaillantise principallement a esté nommé l'Empire des Mamesluchs, & Circasi, si vaillãs pour deffendre, ou assaillir, que mesme les Sultãs se sont esleus d'eus. La reste de ces Chrestiens Grecs Circasi, est encor' pres la Mer noire, de là ou ils partirent, & sont tous les jours vendus aus Tartares, & Perses, & Turcs pour Esclaues.

Des Circasi.

Mamuluchs.

Deuant que je parle des sept Capitaines ; & de l'origine des Turcs, je veus, a cause que je l'ay ja nommé, parler de Cassan benc, ou Vzum Cassan, qui est le grand Cassan, qui certes jamais n'a esté en Empire auec les Turcs, mais a part en Perse, & beaucoup depuis les sept susdits Capitaines. Car luy & Demir benc, ou Demirly, que nous appellons Tamburlan, ou Tamerlan estoient d'vn temps tous deus, de petite race: toutesfois Cassumbenc, estoit de noble maison, seigneur pres de l'Armenie, qui par fortune vainquit le Roy de Perse, & s'en fist Roy, & donna sa fille en mariage a vn docteur parent du Prophette (desquels parens ay dit au premier liure) lequel estoit grand, sçauãt homme, & astronome singulier, & d'opinion de sainteté. Ayant espousé cette fille, Vssun

Vzum Cassan.

Tamburlan.

Caſſa l'auoit ordonné Roy: mais vn frere d'elle, nommé Iacobbenc, le chaſſa, pour vn temps, juſques a ce qu'il euſt eu vn fils appellé Iſmail, lequel a force d'armes conquiſt l'Empire, dont ſon pere auoit eſté chaſſé. Il fiſt bruſler le corps de ſon oncle Iacobbenc, qui eſtoit mort premier qu'il s'en peuſt venger: de laquelle choſe l'ayant reprins ſa mere, la fiſt mourir, ou tua luy meſmes: & toutesfois eſtoit appellé Sophi, qui veut a dire Saint, qui mieus ſe diroit faint: mais l'opinion de la bonté de ſon pere luy dõna a tort ce bruit: comme aujourd'huy a beaucoup de Nobleſſe: C'eſt le pere de Tahmas au jourd'huy Roy de Perſe, & de ſes freres, deſquels ay cy deſſus parlé. Iſmail.

Du temps de ſon pere grant, fut ce cruel tyrant Demirly dit Tamberlan, qui ruina toute l'Aſie, & print Bayazeit premier de ce nom, Prince Turc, & le fiſt mourir en chaines d'or. Ie m'en vois dire des Turcs. Tamberlam prend Bayazeit graud Turc.

Les ſept Capitaines dont ay cy deuant parlé, ou ſoit qu'ils fuſſent mis de ſoy ou du Sultan d'Egypte, qui eſtoit d'origine Turc, comme auons veu, aus Capitaineries, qui aujourd'huy en la Natolie gardent leur nom, ny durerent gueres en la fidelité: car Otoman entr'eus ſe leua, & deffiſt les autres ſix, fors celluy de Caramenie ou Cilicia, qui perſeuera juſques au temps de Muhamed benc, ou Sultan Muhamed. Car premierement leurs Princes ne ſe nommoient pas Sultan ou Prince, mais Benc, ou Bec, qui vaut a dire Seigneur, & quelquesfois Celeby, que nous auons appellé Calepin, pour leur langue qui ſe liſt ſans points ou voyelles, comme auſsi de Bec ou D'Otoman.

Benc auons fait Bachin, en Lamora Bachin.

Du nombre des Princes de Turquie.

Mais passons outre, seulement depuis Selim, se sont fait appeller Sultan, a cause je croy qu'il auoit vaincu le Souldan d'Egypte. Du nombre de leurs Princes ils en cõnoissent moins que nous. Car communemẽt ils n'en comptent que six, Mustapha, Muhamed, Selim, Baiazeit, Selim, Suliman. Pource que les autres, ne se nommoient que Capitaines: les autres en escriuent jusque a douze, Otman, Orchana, Hamurat, Bayazeit, Calebin, autrement appellé Celeby, & Cyriceleby de voix Greque & Turque, Moses, Mahumed, Hamurat second, Mahmed second, Baiazeit second, Selim, que les autres nomment Sezim, & Suliman qui a present regne.

Les autres sans nombrer le premier & Moses ont le mesme nombre & ordre: dont Otman gagna la part de ses cõpagnons: son fils Orchanes acheua de gagner toute la Natolie jusque en Brusse, qui a gagner luy costa la vie: Hamurat son fils gardant l'Empire paternel fut appellé par confederation de Philippes Catacusin Empereur pour lors de Constantinopoli: quelques vngs dient, que ce fut l'vn des Paleologues, appellé Antonio, estant ou pretendant a mesme dignité: comme qu'il en soit, il appella ledit Hamurat a sa malle heure & des siens, & luy fist gagner son Empire, jusque a la Morée, & a la Seruia, & Bosna, là ou fut tué ledit Hamurat par vn sien esclaue: & laissa son fils Bayazeit fort vaillant homme, qui acquist entierement la Seruia & Bosna, & partie de la Hongrie, & Sybenberg, & fist la desfaite des temeraires François, qu'on appelle

Orchanes fils d'Otman.

Hamurat fils d'Orchanes.

Baiazet fils de Hamurat.

Les Francois vaincus.

appelle du nom de son pere, la journée de Lamorabachin, voulant dire d'Hamurat Benc. & la gagna ledit Turc, par vng artifice bien fort commun entr'eus, a faindre de fuir en premiere pointe, pour inciter les gens d'armes a suiuir & rompre l'ordre, pour allet a la boucherie au fort de l'armée, qui cõmunement est fait de forme triangle, creuse par vng costé, ou en forme de lune croissant: autant en fut fait aus Venitiens a la journée de Lizontio, & a la journée d'Humades de Hongrie auec Varadin & Strigonia a Varne, & en autres lieus assés: car ils ont, ou celeriré & multitude & tollerance pour compagnée pareille, & d'eus superable, ou autrement vsent de cet artifice, & d'estre prests a l'impourueu. Car autant qu'ils vont a loysir, autant durent ils en chemin, jour & nuict, sans desmonter.

Stratageme des Turcs.

Cestui Bayazeit voulant se deffendre de Tamberlan fut prins par luy, & lié de chaisnes d'or jusques a la mort. apres la mort duquel Moyse son oncle, & Celebi & Muhamed ne firent autre chose que defendre ce qui estoit acquis, reste que Celeby gagna vne bataille contre Sigismond Roy de Hongrie a Zolumbez: & Mahumet regagna vne partie de ce qu'auoit conquis Tamerlan, qui estoit vn vray Hannibal en cas de gagner & mal garder: car il ne fut plustost mort, que tout eut perdu: sauf la cité de Samarçand, laquelle du reste de son ost on fonda ou amplifia.

Victoire de Tamberlan contre Bayazeit.

Muhamed second gagna l'Albanie & la Dalmatie, & Valachie ou Bogdam en partie: print Belgrade: bataillla a Varne contre Iehan Humiades: & print la Morée, l'Aualone, & infinits autres lieus. Ledit Ma-

De Muhamed second & de ses victoires.

humed benc, adjoignit quelques villes d'Albanie & Bosna a son Empire auec Constantinopoli, & print les plus belles Isles de l'Archipelago, comme Negropont, Metelin, Stalimene, & autres. Du costé de Leuant ou Orient, gagna sur Vssum Cassam Roy de Perse beaucoup de villes & païs : puis desfist l'Empire de Trebizonde, & essaya a gagner cil de Carramanlj : & print plusieurs villes en la Mer noire, comme Caffa des Geneuois, & alors gagna le Pruclupi jadis appellé Taurica Chersonesus, qui estoit aus Tartares. Il enuoía par deus endroits, & par deus fois en Italie, l'vne par le païs de Friul, l'autre par l'Aualone a Otrante, qu'il tint deus ans, & l'eust encore s'il ne fust mort soubs l'entreprise de Rhodes : de cecy d'Otranto, & du Sultan du Cayre, & veritablement on le croit le plus Gentil-homme, & du plus grand esprit qui ait encor' regné en Turquie. Il aimoit les gens doctes, & les stipendioit pour estre a sa court. Il se recreoit aus anciennes histoires, ce que peu de Turcs font. Au reste il n'estoit de nulle loy ou religion, mais vsoit d'uné equité merueilleusement grande.

De Baiazeit second & de ses victoires.

Bayazeit second fist croistre son Empire de la Valachie de là le fleuue Danubio dit Dunauf : print Durazzo sur les Venitiens en la Dalmatie, & par Codan Bec Sangeach gagna vne partie de la Croacia, & Corbausa : luy en personne print Coron & Modon, & le Zonchio : puis se mist a estudier, & fut en fin chassé & fait mourir par son fils Selim, lequel Selim vainquit le Sophi Ismail en Chalderandag, ou en Chalderanno

De Selim fils de Baiazeit.

Vaſsi, plaine ou montaigne de Chalderan, & gagna de ſon royaume quaſi vingt journées. Puis desfit le Sultan d'Egypte, lequel vouloit ayder au Perſe : & vouloit faire guerre au Sultan d'Halapie Cahierbey, qui ſe rendit audit Selim, qui luy furent deus victoires des plus grandes qui ont eſté faittes de cinq cens ans. En outre desfit l'Aladuly ſeigneur d'vne partie de l'Armenie : & vainquit le Roy du Caraman, duquel tous les Turcs diſoient au parauant qu'il eſtoit inuincible, ce quiluy fut monſtré du contraire, mettant vn Sangeach en ſon lieu.

De Sultan Suleyman qui eſt a preſent, je ne veus pas parler, car ſes faits ne ſont accomplis, & ne ſe peut encores louer, ſauf que par ſon Humanité, Iuſtice & Fidelité, outre auoit gaigné Rhodes & Belgrade, & desfait le Roy Lois de Hongrie, a rendu pacifique aus ſiens l'Empire d'Egypte & Syrie, aiant desfait le Gazella Italien regnié, qui vouloit remettre ſus les Cercaſsi & Mameluch.

De Sultan Suleyman & de ses victoires.

Puis dernierement, combien qu'a groſſe perte, il a gagné ſur le Sophi, pour le moins vn mois de chemin, & ſes deus villes Imperialles Tauris & Bagdet : & eſt, ſi nature ne luy fait tort, pour faire encor' de grandes choſes, que Dieu contre les Chreſtiens ne permette. En outre il a entre les autres vn fils nommé Muſtafa merueilleuſement bien inſtitué, & prudent & [illegible] aage de regner : car il a de 23 a 24 ans : & Dieu ne permette qu'vne Barbarie ſi grande vienne ſi pres de nous. Voila la ſomme de mon dire.

Muſtapha fils de Baiazeit.

Pour reſiſter a vne telle puiſſance il me ſemble qu'il

n'eſt tel que d'vſer de ſon baſton. Sobrieté, patience, obedience, richeſſe, multitude, celerité, & auoir toutes parties de ſon païs bien garnies de gens: & pourſuiuir la victoire, ſans ſe departir, quãt elle eſt commancée: & les aborder en lieu, s'il eſt poſsible, que les forces d'Aſie & d'Europe ne ſe puiſſent joindre, en occupant le deſtroit de la mer: & leurs chaſteaus, & garder que ſur la vie n'y euſt vaiſſeau qui en paſſaſt vn deça ne delà: & la principale choſe eſt d'eſtre ſecret en affaire: car en dix ou vingts jours ils aſſemblent cent mille hommes enuiron Conſtantinopoli, ſi peu ſoient ils aduertis. Et ne ſe faut fier que le peuple Chreſtien ſe leue pour nous aider, pour deus raiſons: l'vne qu'il a eſté chaſtié d'auoir aydé a l'Empereur a prendre Coron, l'autre eſt que le plus riche de Grece ne ſçauroit donner du pain a vingt hommes par jour, durant quatre jours, & n'ont verge ne baſton, ni arc, ne fleſche en leur maiſon dont faut auoir ſon beſoin & veſtement. Mais ce n'eſt que trop conneu en eus, & peu en nous, dont penſer faut de s'en deffendre, & nõ de les aſſaillir, juſques a ce que les choſes Chreſtiennes ſoient reduittes en parfaitte concorde & vnion.

Conclusion & finale raison de cette histoire.

EDICT diuin, beaucoup plustost que de Prince du monde, doit sortir son effet. Nous sçauons par Diuin decret, qu'il faut qu'Ismael & tous les Ismaëlites (tant de sang que de religion) soient reprouués & jettés hors de la catholique maison ou heritage de Sarra & d'Abraham, ou de vraie religion, laissant la seule legitime race des Isakiens audit heritage. Ayant la Chrestienté comme vraie garde des diuins edits, & des diuines loix, experimenté en sa plusgrande domination, conuient selon le dire de saint Paul, a cause qu'elle n'est pas demourée en sa fidelité, charité & perfection, elle a esté degettée de tout le dommaine de l'Orient, & principallement de la Terre sainte: & ce par le Iudaïsme, restitué en la Bastarde race desdits Ismaelites. Et connoissant laditte Chrestienté qui doit estre seule & legitime Princesse du monde, tant en spirituel comme en temporel (parce qu'a IESVS CHRIST a esté donnée toute la puissance du monde, tant en terre comme au ciel) connoissant dis-je qu'il faut qu'en tout le monde sous IESVS se face vn seul pasteur, & vne seule bergerie, ou estat politique en ce monde, & non seulemẽt au ciel, il faut necessairement que de la sainte maison & dommaine de verité, soit ledit Ismael en premier lieu chassé, & debouté de la maison hereditaire de l'Eglise, ou de son bastard naturel. Donc estant du tout necessaire de chasser laditte race Ismaelique (soit qu'elle soit par raison ou par authorité & force dechassée

il faut qu'on y procede ayant vrayemét parfaitte connoissance tant de son estre ou nature temporelle, comme de la nature spirituelle ou religieuse, affin qu'on se prepare par deça entre les vrais Isaakiens ou fideles, soit de raisons, ou soit d'authorité de les vaincre, & en leur fausse nature les abolir, comme on deffait, dechasse, & tue le faus d'auec le vray, le tort auec la raison. C'est pour cecy que S. Paul ha appellé les Iuifs du nom d'Ismael, par l'infidelité, comme les Galathes ou Gentils, legitimes & vrais enfans d'Isaac & de Sara, sachant en esprit que le Iudaïsme estant abastardi, quant la religion vraye seroit abastardie par mauluais gouuernement & œuures damnables, seroit en nostre lieu restitué. Ce m'est donc assés, d'auoir exposé aus Chrestiens & principalement en la langue des Roys & peuples Treschrestiens cette description: pour donner, en ayant vraye connoissance de l'ennemy, le moien de luy resister, ainsi que j'ay conclud au chapitre second De la consideration: intitulé, Pourquoy j'ay escrit en François. Si je l'eusse fait pour en acquerir gloire propre, je n'vsse failly a enrichir les deus volumes, l'vn de la Religion, & cestuici de l'estat de la Court, de beaucoup d'histoires & choses par moy a ce dernier voiage obseruées. Mais n'ayant autre but que ce dessus, & estant asseuré que j'ay assés exposé l'origine, predestination & vray naturel des Ismaelites ou du Iudaïsme restitué pour estre du peuple propre du vainqueur du monde connu en sa langue, j'en ay a autres le reste delaissé.

FIN.

